



ART SPIEGELMAN

Clinton, Monica et les médias

Un an de Monicagate a redessiné le paysage médiatique américain. Bilan au dernier acte. p. 15, l'analyse d'Alexandre Adler p. 17 et nos informations p. 34

La Serbie bloque Rambouillet

Le blocage des négociations sur le Kosovo est imputé à la partie serbe par les Occidentaux. p. 5

Le coût de la santé

Contre toute attente, le projet de loi sur la couverture maladie universelle comportera un dispositif de maîtrise des dépenses médicales. p. 6

Irak - Etats-Unis : la guerre continue

Près de deux mois après les bombardements sur Bagdad, les échanges de tirs entre la DCA irakienne et les avions britanniques et américains sont quasi quotidiens. p. 2

Discreète lingerie



Les collections hiver 2000 de lingerie allient confort des matières et efficacité du maintien. p. 27

Contre-choc pétrolier

Les mauvais résultats de Shell illustrent la crise que traverse l'industrie pétrolière. p. 18

« Bidonnages » : à qui la faute ?

Les chaînes de télévision et les sociétés de production qui leur fournissent des reportages se renvoient la balle pour expliquer les entorses à la déontologie journalistique. p. 20

Ce soir, on sort

16 % des Français sont allés au théâtre en 1998. Un chiffre en hausse mais qui cache des disparités entre types de théâtres. p. 29

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 213 - 7,50 F

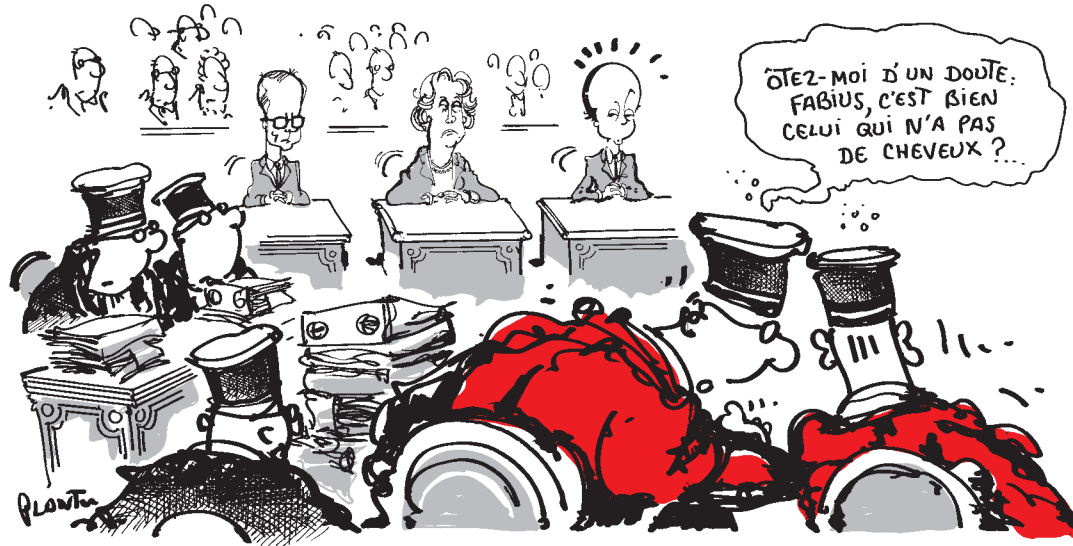


Le combat de Fabius dans un procès confus

● L'ancien premier ministre a répondu point par point à ses accusateurs dans l'affaire du sang contaminé ● Il affirme que la décision de dépistage obligatoire « n'a jamais été fondée sur des intérêts financiers » ● Le président de la Cour de justice ne maîtrise pas les débats

LORS DE LA TROISIÈME audience du procès du sang contaminé, jeudi 11 février, Laurent Fabius s'est défendu pied à pied, contestant la logique de l'arrêt de renvoi rédigé par la commission d'instruction de la Cour de justice de la République. « L'arrêt est organisé autour d'une idée : que l'enregistrement du test [de dépistage, américain] Abbott a été retardé pour favoriser Pasteur et que le chef d'orchestre de tout cela est le premier ministre. Je veux dire avec vraiment toute la force que je peux : la question de l'enregistrement de ces tests n'a jamais été portée à ma connaissance », a-t-il déclaré.

Laurent Fabius a rappelé qu'il avait donné un avis favorable au dépistage systématique chez les donneurs de sang le 29 avril 1985. Il n'a pas été consulté, dit-il, sur la possible annonce, par Edmond Hervé, du dépistage systématique dès le 22 mai, soit quatre semaines avant sa déclaration sur le sujet à l'Assemblée nationale. « Je n'ai pas interrogé personnellement M. le



premier ministre, a confirmé Edmond Hervé. La réponse [négative] venait de son cabinet. »

Face aux cafouillages du président de la Cour de justice de la République, Christian Le Gune-

hec, Laurent Fabius s'est imposé en véritable meneur de débats. La démonstration de l'ancien premier ministre a été confortée par les dépositions des professeurs Willy Rozenbaum, Luc Monta-

gnier et Françoise Barré-Sinoussi, trois des découvreurs du virus du sida.

Lire page 10 et notre éditorial page 17

Abstinence et assistance d'un confesseur pour les divorcés remariés

PRÉFET DE LA CONGRÉGATION de la doctrine au Vatican, le cardinal allemand Josef Ratzinger vient de rappeler, avec fermeté, la discipline de l'Eglise catholique sur la question controversée des divorcés remariés. Dans un document cité mercredi 10 février par l'agence d'information de la Conférence des évêques italiens, il affirme que, pour pouvoir accéder au sacrement et communier à la messe, les divorcés remariés « doivent être sérieusement disposés à changer leur situation de vie, de façon qu'elle ne soit plus en contradiction avec l'indissolubilité du mariage ».

Autrement dit, précise le cardinal Ratzinger, ils doivent « se séparer de la personne qui n'est pas [leur] conjoint légitime ou - en cas de raisons valables comme l'éducation des enfants - accepter de vivre dans une abstinence totale, comme frère et sœur, avec l'assistance prudente et paternelle d'un confesseur, surtout dans le cas de personnes jeunes ». Cette position est conforme à la doctrine la plus traditionnelle et la plus impraticable : divorcé, le fidèle reste marié aux yeux de l'Eglise (puisque le mariage est indissoluble), et il peut donc encore pratiquer les sacrements.

Mais remarié civilement (puisque le remariage à l'église n'est jamais possible), il rompt le lien avec Dieu établi lors de la première union et, ainsi, « il contrevient objectivement aux lois de Dieu ».

Ce point de la morale catholique est celui qui suscite le plus d'incompréhensions et de critiques parmi les fidèles, mais aussi auprès d'un nombre croissant de prêtres et même d'évêques. Des « recommandations » en vue d'un assouplissement sont régulièrement transmises à Rome par les synodes des diocèses, mais elles ne sont jamais suivies d'effet. En France, des évêques - en public (Mgr Henri Derouet, Mgr Armand Le Bourgeois) ou en privé - admettent que ces « rappels à l'ordre » creusent le fossé entre l'Eglise et les fidèles. Devant l'accroissement du nombre des divorces et des remariages, beaucoup de prêtres ferment les yeux.

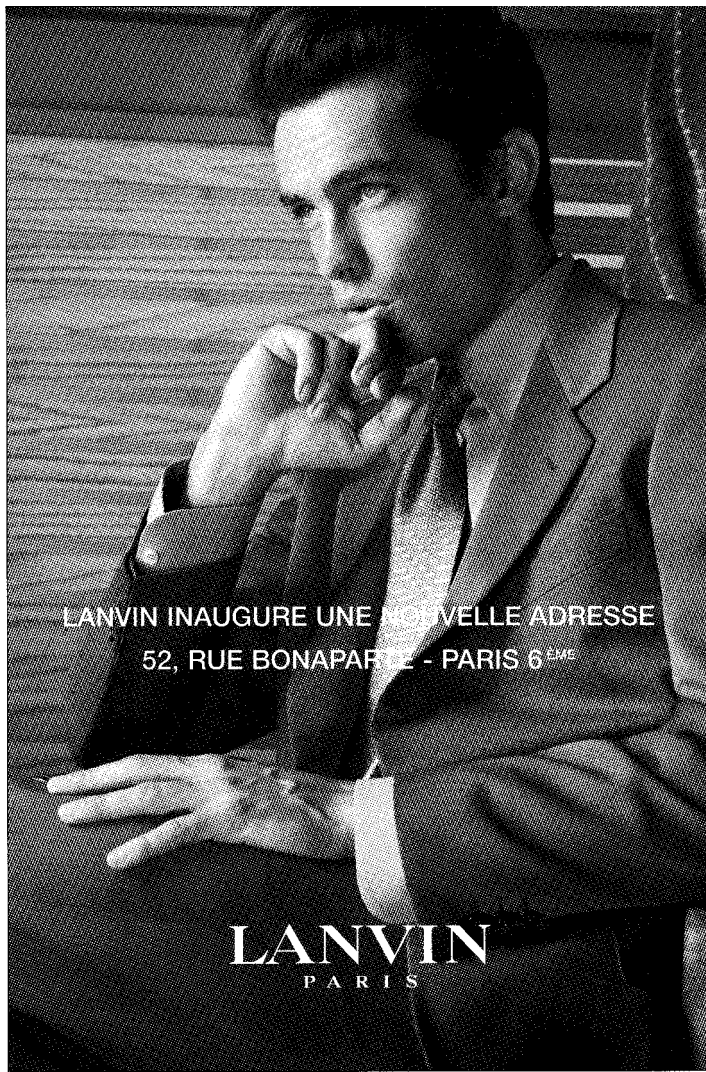
En Allemagne, trois évêques de premier plan - Karl Lehman, président de la Conférence des évêques, Oskar Saier, vice-président, et Walter Kasper, évêque de Stuttgart - avaient invoqué, en 1994, les droits de la conscience des divorcés remariés et pré-

conisé un examen au cas par cas. « Il ne faut rien admettre, ni rien exclure indistinctement », avaient-ils écrit. La violence de la réplique du cardinal Ratzinger avait provoqué un tollé. Le gardien de la doctrine romaine excluait tout accommodement, y compris pour les fidèles « abandonnés » par un premier conjoint, ou ceux qui, invoquant des « raisons valables », ne peuvent se résoudre à une séparation ou qui ont trouvé dans l'échec de leur premier mariage une voie de « conversion ».

Le cardinal Ratzinger vient donc de confirmer cette position. Charitablement, il ajoute que « l'Eglise ne cesse pas d'aimer ses fils et ses filles dans des situations matrimoniales difficiles, qui par conséquent ne doivent pas perdre l'espoir du salut éternel » ! Autrefois, les divorcés remariés étaient purement et simplement excommuniés ou, sûrs de la sanction qui les attendait, abandonnaient l'Eglise. Aujourd'hui, ils veulent y rester, mais n'entendent plus être traités comme des fidèles de seconde zone.

Henri Tincq

Lire page 25



LANVIN INAUGURE UNE NOUVELLE ADRESSE
52, RUE BONAPARTE - PARIS 6^{ème}

LANVIN
PARIS

POINT DE VUE

Drôle de Saint-Valentin !

par Salman Rushdie

BON, d'accord, le 14 février, ça fera dix ans que j'ai reçu ma drôle de Saint-Valentin. J'avoue ma perplexité. Si j'ignore la politique - ce que j'adorerais faire -, mon silence paraîtra contraint ou peureux. Si je parle, je risque de couvrir le son de mes autres propos, mes livres écrits dans ma vraie langue, celle de la littérature. Je risque d'aider à dissimuler le vrai Salman derrière le Rushdie trouble et sulfureux de l'« affaire ».

J'ai deux vies : l'une saccagée par la haine et piégée dans une sinistre histoire qui, hélas ! n'est pas encore finie, et l'autre dans laquelle j'aime et suis aimé, la vie d'un homme libre qui effectue librement sa tâche. Deux vies, mais aucune que je puisse me permettre de perdre car l'une disparaîtrait avec l'autre.

Je dirai donc ce que j'ai sur le cœur et, parce que tout le monde aime les anniversaires, il est certain que les armées de la bigoterie et de l'expertise se répandront abondamment ailleurs. Qu'elles mitraillent et tonnent. Je parlerai de choses livresques. Quand on m'a demandé quel

effet cette menace vieille de dix ans avait eu sur mes livres, j'ai répondu d'un ton badin que j'avais désormais un faible pour les happy ends ; et, puisqu'il paraît que mes derniers livres sont les plus drôles, que ces menaces ont à l'évidence accru mon sens de l'humour. Ces réponses, sincères à leur manière, visent à empêcher d'autres questions plus inquisitrices.

Comment expliquer à des inconnus mon sentiment de viol ? Tout se passe comme lorsque des gens armés de manches de pioche font irruption chez vous à grand fracas pour tout y détruire. Ils arrivent quand vous faites l'amour, êtes nu sous la douche, assis sur la cuvette, ou au moment où vous fixez dans un profond silence intérieur les lignes que vous venez de griffonner sur la page. Jamais plus vous n'embrasserez, ne vous baignerez, n'écrierez, ne chiez sans vous rappeler leur intrusion.

Lire la suite page 16

Salman Rushdie est écrivain.

Des documents découverts en Suisse relancent l'affaire Dumas

DES DOCUMENTS découverts en Suisse imposent une nouvelle lecture de l'imbricatio des frégates de Taiwan, qui est au centre de l'affaire Roland Dumas. Un contrat, daté du 4 juillet 1991, prouve que, dès avant la vente des navires, conclue par Thomson le 12 août 1991, tout était prêt pour que Christine Deviers-Joncour, alors compagne du ministre des affaires étrangères, perçoive une commission de plusieurs dizaines de millions de francs sur ce marché d'Etat. Ces documents nourrissent des interrogations sur l'autorisation accordée au contrat des frégates par M. Dumas, qui avait longtemps opposé son veto. Dans un entretien au Monde, Christine Deviers-Joncour estime que son « intervention auprès de Roland Dumas était importante ».

Lire page 12

Pourquoi ça colle ?

POURQUOI les adhésifs collent-ils aussi bien ? Deux chercheurs français du CNRS, Ludwik Leibler et Cyprien Gay, ont percé le mystère. Le secret, c'est le rôle joué par de minuscules bulles d'air qui se comportent comme autant de ventouses. Ces travaux de recherche ont déjà trouvé une application. Ludwik Leibler, qui travaille en collaboration avec Elf Atochem, a conçu un produit qui ne colle qu'à partir d'une certaine température. Son utilisation permettrait de faire mieux adhérer la manche d'une raquette de tennis à la main du joueur sous le simple effet de sa chaleur. La lingerie féminine pourrait s'en emparer pour créer des bas qui tiennent sans comprimer.

Lire page 25

Pas de nouvelles de Marie-Jo



MARIE-JOSÉ PÉRIC

ELOIGNÉE des pistes depuis plus d'une année à cause d'un virus, Marie-José Péric, trente ans, triple championne olympique, double championne du monde, semble avoir du mal à renouer avec l'athlétisme. Dans l'encadrement de l'équipe de France, rares sont ceux qui ont de ses nouvelles, et l'on s'interroge sur la suite de sa carrière.

Lire page 26

International.....	2	Carnet.....	24
France.....	6	Aujourd'hui.....	25
Société.....	12	Météorologie-Jeux.....	28
Régions.....	14	Culture.....	29
Horizons.....	15	Guide culturel.....	31
Entreprises.....	18	Kiosque.....	32
Communication.....	20	Abonnements.....	32
Tableau de bord.....	21	Radio-Télévision.....	33

PROCHE-ORIENT Près de deux mois après les bombardements massifs américains et britanniques en Irak, les zones d'exclusion aérienne imposées à Bagdad au sud du 33° et

au nord du 36° parallèles demeurent des champs d'échanges de tirs entre la DCA irakienne et les avions britanniques et américains. Deux civils ont été tués et plusieurs autres blessés

jeudi 11 février, selon Bagdad, par des tirs de missiles dirigés contre ces deux zones. ● RICHARD BUTLER, le chef des experts chargés de désarmer l'Irak, ne demandera pas la reconduc-

tion de son mandat en juin, mais il n'a pas l'intention de démissionner. Il estime avoir « obéi à sa conscience ». ● L'AYATOLLAH HAKIM, chef des chiites et de l'une des principales for-

mations de l'opposition, rejette le soutien financier du Congrès américain et appelle la communauté internationale à aider le peuple irakien à se débarrasser de son despote.

Affrontements militaires quasi quotidiens entre les Etats-Unis et l'Irak

Deux civils ont été tués et plusieurs autres blessés, jeudi 11 février, selon Bagdad, par des tirs des aviations américaine et britannique contre des positions de la DCA dans le nord et le sud du pays. La commission chargée du désarmement devrait se réunir dans la semaine du 22 février

APRÈS une semaine de répit, consécutive, si l'on en croit le Pentagone, au déplacement des batteries de DCA irakiennes des zones d'exclusion aérienne imposées à l'Irak dans le nord et le sud de son territoire, les aviations américaine et britannique ont repris, depuis mardi 9 février, leurs tirs sur les positions irakiennes dans ces deux zones. Jeudi 11, deux civils ont été tués dans le Nord et plusieurs autres blessés dans le Sud par des tirs de ce genre, d'après Bagdad.

Les avions « ennemis » ont lar-

gué dans l'après-midi « huit bombes et missiles sur certaines de nos positions dans le sud-ouest de l'Irak, blessant plusieurs civils », a déclaré un porte-parole de l'armée de l'air irakienne, qui a précisé que « treize formations d'avions ennemis venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont (...) survolé les régions d'El Amarah, El Nasiriyah, Souk el Shouweikh, El Joubaylah et El Nouk-hayb » où, a-t-il affirmé, « les radars de notre défense anti-aérienne n'étaient pas activés ».

A Washington, le Pentagone a

fait état de deux incidents dans le sud de l'Irak, affirmant qu'ils avaient été provoqués par l'intrusion de MIG-25 irakiens. Des chasseurs F-15, F-14 et FA-18 ont alors attaqué des sites radars et autres installations. Dans la matinée, Bagdad avait indiqué que neuf formations d'avions britanniques et américains, soutenus par des avions radars, et venant eux aussi d'Arabie saoudite et du Koweït, avaient effectué trente-quatre sorties au-dessus de plusieurs villes du sud de l'Irak. La DCA les a « forcés à rebrousser chemin honteusement », avait indiqué le porte-parole.

SEPT SITES TOUCHÉS

Au nord du 36° parallèle, deux civils ont par ailleurs été tués et plusieurs autres blessés, toujours selon Bagdad, par des bombardements d'« avions ennemis » venus de Turquie contre des sites de la DCA irakienne et des installations civiles. Au total, sept sites irakiens ont été « touchés » jeudi par les appareils américains ou britanniques, cinq dans le Nord et deux dans le Sud, selon le porte-parole du Pentagone. La veille, un civil avait été tué et plusieurs autres blessés lors de bombardements par des avions



américains ou britanniques dans le Sud. Washington avait affirmé que des appareils alliés avaient tiré en réponse à une « provocation irakienne ».

Le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, a réaffirmé jeudi que son pays « continuera à lutter [contre les zones d'interdiction aérienne], quels que soient les sacrifices et les conséquences ». Ces

zones constituent une « agression flagrante contre l'Irak et le droit international », a-t-il dit.

Par ailleurs, depuis la mi-décembre 1998, l'Irak est livré à lui-même, la commission chargée de le désarmer (Unscm) n'ayant plus aucune présence sur son territoire. Trois commissions techniques chargées d'évaluer les relations entre l'Irak et l'ONU, notamment

la question du désarmement, doivent se réunir « d'ici la fin de la semaine prochaine ou le début de la semaine suivante », a déclaré jeudi leur président, Celso Amorin, après une rencontre avec le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan. Le Conseil de sécurité de l'ONU s'était mis d'accord fin janvier pour mettre en place ces trois commissions chargées du désarmement, de la situation humanitaire et du dossier des prisonniers de guerre koweïtiens. Selon M. Amorin, la commission chargée du désarmement devrait se réunir dans la semaine du 22 février. La composition de cette commission devait être définitivement arrêtée vendredi soir.

La Grande-Bretagne, a déclaré son ministre de la défense, George Robertson, au quotidien saoudien *El Hayat*, veut convaincre le peuple irakien de la nécessité de renverser Saddam Hussein, comme l'ont fait les Allemands de l'Est et les Roumains en renversant Erich Honecker et Nicolae Ceausescu. « En fin de compte, c'est le peuple irakien qui va se débarrasser de Saddam Hussein, car c'est lui qui souffre de ses provocations », a ajouté M. Robertson. — (AFP)

Les épizooties menacent la sécurité alimentaire régionale

Les épizooties actuellement signalées en Irak pourraient faire tache d'huile au Proche-Orient et compromettre la sécurité alimentaire dans la région, prévient l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dans un communiqué publié jeudi 11 février à Rome. Parmi ces maladies, la FAO cite la lucilie bouchère du Vieux Monde, la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants et la brucellose. « L'Irak a urgemment besoin de vaccins pour combattre la fièvre aphteuse et la peste des petits ruminants. (...) Leur livraison en temps opportun est vitale pour la santé du bétail, et, par voie de conséquence, pour la sécurité alimentaire de la région », souligne la FAO, qui précise que les épizooties sont apparues après l'effondrement des infrastructures et des services vétérinaires en Irak et alors que les autorités étaient confrontées à des difficultés, plus particulièrement pour obtenir des vaccins. Une réunion sur ce sujet urgent a eu lieu à la FAO la semaine dernière à Rome.

L'ayatollah Mohamad Baqer El Hakim, chef du Conseil supérieur de la révolution islamique en Irak

« L'armée, les résistants et les tribus sont trois vecteurs essentiels du changement de régime »

TÉHÉRAN

de notre envoyée spéciale

« Quelles nouvelles de ce qui se passe à l'intérieur de l'Irak ?

— Après les bombardements [américano-britanniques de décembre] la tension est plus vive et la répression plus terrible. Des gens sont exécutés, notamment parmi les militaires et les tribus.

— Parce qu'il y a eu des actions contre le régime ?

— Parce que le régime dictatorial ne tolère aucune liberté, qu'il pratique la répression à grande échelle, qu'il sanctionne par la mort toute opposition politique, je dis bien politique, et non armée. L'Irak se singularise par le plus grand nombre de lois qui justifient la condamnation à mort. Pour peu que l'on insulte le président de la République, on est condamné à mort. Faire du prosélytisme musulman, c'est-à-dire purement culturel, et non de l'agitation politique, est sanctionné par une condamnation à mort. Le régime irakien fait fi de toutes les lois et conventions internationales, en faisant usage des armes de destruction massive, y compris contre ses propres populations. Même les nazis n'ont pas eu recours à de tels procédés. Le régime s'attaque aussi à ses voisins et viole les conventions internationales. L'affaire irakienne est donc régionale et internationale, et tous les efforts locaux, régionaux et internationaux doivent se conjuguer pour le changer.

— Le Conseil supérieur de la révolu-

tion islamique en Irak, que vous dirigez, est l'une des sept organisations sélectionnées par les Etats-Unis pour bénéficier de leur aide contre le régime de Bagdad.

— Nous sommes hostiles à cette façon de traiter l'affaire irakienne et nous n'acceptons pas ce genre d'aide. Pour deux raisons : d'abord, le rôle du peuple irakien dans le changement de régime en Irak est totalement occulté, alors que ce changement repose d'abord sur le peuple, qui a montré ce dont il était capable lors du soulèvement de 1991 [les insurrections chiite et kurde furent noyées dans le sang par le régime]. Ce sont les forces coalisées, et singulièrement les Etats-Unis et la France, qui ont soutenu le régime et l'ont aidé à réprimer le peuple irakien. Les Français étaient dans la région de Samawa (sud) et ont assisté à la répression ; ils étaient à une centaine de mètres des soldats irakiens.

— L'autre critique tient au fait que cette loi [l'Irak Liberation Act, en vertu de laquelle 97 millions de dollars seront alloués à l'opposition irakienne] ne fait aucune allusion à la tragédie que vit le peuple irakien. Le texte ne parle que des armes de destruction massive et des agressions commises par l'Irak contre les pays voisins. Nous refusons donc l'aide proposée parce que nous n'avons pas besoin de ce genre d'aide. C'est le peuple irakien que la communauté internationale, le Conseil de sécurité de l'ONU et les puissances influentes doivent aider, en intervenant pour

arrêter la répression du régime, de la même manière que la communauté internationale exige des Serbes de ne pas se livrer à toutes sortes d'exactions au Kosovo par exemple.

— La France est concernée au premier chef puisqu'elle est à l'origine de la résolution 688 du Conseil de sécurité de l'ONU [exigeant de l'Irak de respecter les droits de l'homme]. La mise en œuvre de cette résolution est du ressort du Conseil de sécurité et du secrétaire général de l'ONU, mais nul n'en a cure. Si la résolution 688 avait été appliquée, le peuple irakien aurait réussi à changer le régime.

— Mais alors, quel est le rôle de l'opposition ? N'est-elle pas minée par ses contradictions ?

— L'opposition a joué le rôle de l'élite, qui a mobilisé avec succès la nation face au régime. A présent, son rôle est de soutenir le peuple en révolte. Le peuple uni affronte aujourd'hui les chars, les blindés, l'artillerie lourde. Sunnites et chiites, Arabes et Kurdes sont dans le même camp. Les formations de l'opposition qui ont une réelle dimension à l'intérieur du pays sont d'accord entre elles. Bien que son influence soit surtout réelle au sein de la communauté chiite, majoritaire en Irak, le Conseil supérieur de la révolution islamique en Irak comprend des sunnites, des Kurdes, des Turquomans. Il n'existe entre nous aucune barrière confessionnelle ou ethnique. C'est le régime qui dit que nous sommes divisés et certains médias occidentaux répercutent

cette thèse, en s'adressant à des mouvements que nous respectons, mais qui ne représentent rien à l'intérieur de l'Irak.

« C'est le peuple irakien que la communauté internationale et l'ONU doivent aider »

— Quel Irak envisagez-vous après la chute du régime ?

— Lors du congrès général de l'opposition [en 1992, au Kurdistan], nos frères kurdes, soutenus par quelques autres forces politiques, se sont prononcés pour un pouvoir fédéral. D'autres ont estimé qu'il fallait laisser le choix au peuple irakien, dès lors qu'il pourra se prononcer librement. C'est ce point de vue qui a prévalu, mais le souhait de nos frères kurdes a été consigné.

— L'unité de l'Irak est-elle menacée ?

— Il n'y a pas le moindre risque d'éclatement. Aucune force politique ne veut la division, même sous sa forme la plus bénigne. Les chiites sont majoritaires en Irak et sont présents sur l'ensemble du territoire. Pourquoi diviseraient-ils le pays ? Les Kurdes, après leur longue expérience, ont compris que la division leur porterait de graves torts et c'est pourquoi ils se sont vo-

lontairement prononcés pour un système fédéral. C'est le régime qui entretient la crainte d'une division du pays pour justifier sa main-mise.

— L'armée a-t-elle un rôle à jouer dans le changement en Irak ?

— Bien évidemment. L'armée, les résistants et les tribus sont trois vecteurs essentiels du changement. C'est à eux que nous nous adressons et nous avons enregistré de grands succès, puisque l'armée s'est clairement dissociée du régime. Le pouvoir est devenu suspicieux à l'égard de la troupe et c'est pour cela qu'il a divisé le pays en quatre zones, lors des derniers bombardements [américano-britanniques]. C'est aussi parce qu'il se méfie de l'armée qu'il a créé de nouveaux organismes militaires : la Garde républicaine, la Garde républicaine spéciale, les Forces spéciales de sécurité, les Fedayine de Saddam, etc..., sept à huit formations au total. Aussi ne tentons nous pas seulement de rassurer l'armée quant à son avenir, mais nous l'invitons également à contribuer au changement. D'ores et déjà, les militaires sont soumis à la répression. Lors des derniers bombardements, des officiers de la troisième brigade, dont son commandant, ont été exécutés ; d'autres exécutions ont eu lieu dans la caserne el Rachid, à l'ouest de Bagdad. Des officiers de la Garde républicaine ont aussi été exécutés. »

Propos recueillis par Mouna Naïm

Le chef de l'Unscm affirme avoir « obéi à sa conscience »

NEW YORK (Nations unies)

de notre correspondante

Richard Butler, le président de la Commission de l'ONU chargée de désarmer l'Irak (Unscm), refuse de démissionner : « Je n'ai rien fait de mal, insiste-t-il, et je résisterai à toute tentative de me faire partir. » Il est en revanche d'accord pour « ne pas chercher à renouveler [son] mandat », qui prend fin en juin. Pour tout le monde à l'ONU, « Richard Butler est fini ». Les pays membres du Conseil de sécurité ont, avec l'assentiment des Etats-Unis et du Royaume-Uni, décidé de le sacrifier, en créant, le 30 janvier, un nouveau mécanisme pour évaluer le dossier du désarmement de l'Irak.

Pour autant, M. Butler ne se sent « absolument pas » trahi. Dans un entretien avec *Le Monde*, il affirme que Washington et Londres « continuent de [l']assurer de leur plein soutien au sein de l'Unscm », et indique qu'il s'attend à continuer à jouer un rôle dans le dossier irakien. « J'ai dit

au secrétaire général que lorsque les recommandations seront présentées au Conseil, moi j'entends y être. » « Hors de question », rétorque Sergueï Lavrov, l'ambassadeur russe à l'ONU, qui a demandé son limogeage. Moscou n'a « plus aucune confiance » en lui, explique M. Lavrov. Richard Butler a « délégué » déclenché les frappes aériennes américaines et britanniques contre l'Irak en décembre 1998, en publiant un rapport faisant état de la non-coopération de Bagdad avec l'Unscm.

Pour les Russes, M. Butler est « un homme malhonnête », qui, en décembre, avait affirmé au ministre russe des affaires étrangères, Igor Ivanov, que son rapport ne serait pas négatif. « Il nous a menti », s'indigne M. Lavrov. Le chef de l'Unscm se justifie en répondant que le dit rapport était basé sur les informations des inspecteurs, dont il n'avait pas encore connaissance lors de sa visite à Moscou. « Qu'étais-je sensé faire ? Mentir à l'Histoire, au

Conseil de sécurité et à mes experts ? J'ai obéi à ma conscience en disant la vérité. »

« TROP PARLÉ, TROP FORT »

Diplomate de carrière, Richard Butler, cinquante-six ans, a consacré plus de vingt ans de sa vie au désarmement, en particulier nucléaire. L'idée que sa probité soit mise en doute lui est insupportable, d'autant que nul n'est en mesure d'affirmer que l'Irak a « pleinement coopéré » avec l'Unscm. Son « problème », disent des diplomates, est d'avantage une question de style que de substance. Il a « trop parlé, trop fort ». Une source proche de l'Unscm acquiesce. M. Butler, dit notre interlocuteur, a eu tort d'encourager ses inspecteurs à se placer « dans une logique d'affrontement et non de vérification professionnelle ». Il a en quelque sorte « tué » l'Unscm, en refusant d'admettre, sous la pression des Etats-Unis, que le contrôle continu de l'armement irakien était désormais possible. Ce même diplo-

mate s'inquiète de la situation actuelle. Pendant que « la guerre » entre Bagdad et Washington continue, dit-il, « personne ne surveille l'Irak, qui pourrait être en train de reconstituer son arsenal » d'armes prohibées.

M. Butler rejette sur « les médias », auxquels il a fait, « en privé », quelques confidences sur le dossier irakien, la responsabilité de l'image négative que l'on se fait de lui dans le monde. La réalité est évidemment plus compliquée. Le président de l'Unscm était pris en tenailles entre les vues des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité, dont trois voulaient qu'il soit plus flexible avec Bagdad et deux (les Etats-Unis et la Grande-Bretagne) exigeaient qu'il soit intransigent.

En attendant de voir l'évolution du dossier irakien, M. Butler travaille à la préparation d'un récit de l'œuvre de Jaleddine Roumi, poète soufi persan du XIII^e siècle...

Afsané Bassir Pour

PEUGEOT
NEUBAUER
A partir de 77 500 Frs*
306
9, bd Gouvion St Cyr 75017 Paris
Tél : 01 46 22 88 88

La nouvelle crise des missiles à Taïwan illustre le raidissement sécuritaire de Pékin

La Chine s'oppose au système de défense américano-nippon

En pointant plus de 150 missiles vers Taïwan, la Chine manifeste son exaspération devant l'inclusion éventuelle de Taïpeh dans un système de défense antimissiles regroup-

pant les Etats-Unis, le Japon et la Corée du Sud. Américains et Taïwanais sont eux-mêmes divisés sur la mise en place d'un bouclier antimissiles sur l'île nationaliste.

PÉKIN

de notre correspondant

La Chine serait-elle à la veille d'une « rechute » sur le dossier taïwanais ? Trois ans après la « crise des missiles », qui avait enfiévré le détroit de Formose (mars 1996), les dirigeants de Pékin manifestent à nouveau une nervosité grandissante au sujet de Taïwan : le déploiement, selon un rapport du Pentagone, cité par le *Financial Times*, de 150 à 200 missiles chinois pointés en direction de l'île – chiffre qui pourrait grimper jusqu'à 650 ces prochaines années – illustre une inflexibilité à l'égard de Taïpeh qui jette, à terme, une ombre sur la sécurité de l'Asie orientale.

La crispation de Pékin était perceptible depuis l'automne 1998. Elle a été provoquée par le projet américain de mettre au point un système de « défense antimissile de théâtre » (TMD) en coopération avec le Japon et la Corée du Sud. Washington avait pris cette initiative au lendemain du tir, par la Corée du Nord, d'un missile – un « satellite », aux dires de Pyongyang – qui avait survolé le Japon. Or les Chinois sont farouchement opposés à un tel projet, dont ils craignent qu'il n'annihile à terme leur propre capacité de dissuasion. Leur hostilité a été renforcée par l'éventuelle inclusion de Taïwan dans ce dispositif, ce qui réduirait à néant la crédibilité de la menace militaire du continent sur Formose. Si Washington ne s'est jamais prononcé sur la question de l'extension du TMD à Taïwan, le Congrès a demandé qu'une telle hypothèse soit étudiée. Bref, Pékin subodore de grandes manœuvres visant à hypothéquer sa stratégie de récupération de l'île.

Afin de convaincre Washington et Tokyo qu'il prenait l'affaire très au sérieux, le gouvernement de Pékin a multiplié, ces dernières semaines, les mises en garde les plus alarmistes. Le 11 janvier, Sha Zukang, directeur du département du contrôle des armements au ministère des affaires étrangères, aver-

tissait que le système TMD risquerait de déclencher « une nouvelle course aux armements ». Dévoilant les vraies inquiétudes de Pékin à propos de Taïpeh, M. Sha ajoutait que le dispositif antimissile étendu à l'île « donnerait un faux sentiment de sécurité aux forces indépendantistes, ce qui pourrait les inciter à commettre des actes téméraires ».

VIVE IRRITATION

Quelques jours plus tard, le quotidien officiel *China Daily* écrivait que le transfert du système TMD à Taïwan infligerait à la relation sino-américaine un « retour en arrière (...) sans précédent » depuis la normalisation de 1979. L'irritation du régime pékinois est d'autant plus vive qu'il a essuyé à la fin de l'année 98 une série de revers diplomatiques, dont le plus cuisant a été le voyage raté de Jiang Zemin au Japon. Le président chinois n'a pu arracher de Tokyo ni les excuses souhaitées à propos des crimes de guerre commis par l'armée impériale durant l'occupation de la Chine (1937-1945), ni l'assurance que Taïwan ne serait pas inclus dans les nouvelles dispositions du traité de sécurité nippo-américain. La Chine a été surprise par cette nouvelle résistance de Tokyo à ses injonctions. Du coup, la dénonciation du « militarisme japonais » réapparaît, dans la presse officielle, avec une insistance nouvelle.

En fait, le dépit de Pékin tient à la prise de conscience que ses tentatives visant à fragiliser l'environnement stratégique de Taïwan n'ont pas porté les fruits escomptés. Le régime chinois avait placé beaucoup d'espoir dans l'esquisse d'un revirement de la position américaine, notamment après les propos de Bill Clinton, en juin, à Shanghai, stipulant que les Etats-Unis ne soutiendraient pas l'indépendance de l'île et ne cautionneraient pas ses efforts d'adhérer aux organisations internationales sur une base étatique. Mais la satisfaction pékinoise a été de courte durée. Très rapidement, il s'est confirmé que la Maison Blanche, si elle

promettait en effet de refroidir les sentiments indépendantistes à Taïpeh, ne mettrait aucun bémol à son engagement de défendre l'île, encouragée d'ailleurs dans cette voie par un Congrès inflexible, où le lobby pro-taïwanais reste influent.

A cette déception vis-à-vis des Etats-Unis s'ajoute une exaspération de plus en plus ouverte devant les réticences de Taïwan à engager de vraies négociations politiques sur la réunification, les autorités insulaires préférant discuter de sujets « techniques » (investissements, immigration...). « L'impasse actuelle ne pourra durer indéfiniment », a prévenu récemment Qian Qichen, ancien ministre des affaires étrangères, mais qui conserve la haute main sur le dossier taïwanais. Dans un contexte de tensions sociales croissantes sur le continent et d'une nouvelle paranoïa anti-américaine (et anti-japonaise), la tentation de l'aventurisme vis-à-vis de Taïwan n'est pas dénuée de logique.

Frédéric Bobin

Le président indonésien est favorable à l'indépendance du Timor-Oriental

Jusuf Habibie souhaite débarrasser son pays du « fardeau » de ce turbulent territoire. Placé en résidence surveillée, le leader timorais Xanana Gusmao pourrait bientôt être libéré

« JE NE VEUX PAS que l'Indonésie ait à porter le fardeau du Timor-Oriental après le 1^{er} janvier 2000 » : le président Jusuf Habibie a créé la surprise, jeudi 11 février, en souhaitant publiquement, devant une délégation de la Chambre indonésienne de commerce et d'industrie, que l'ancienne colonie portugaise, envahie par les troupes de Djakarta en 1975, puisse accéder bientôt à l'indépendance.

Certes, cette déclaration intervient après les récentes propositions du gouvernement de M. Habibie d'accorder la pleine indépendance à cette lointaine province de l'est de l'archipel, au cas où les Timorais ne pourraient se satisfaire du statut d'autonomie souhaité initialement par Djakarta. Mais la « petite phrase » du successeur de M. Suharto tombe à pic, alors qu'ont eu lieu à New York, sous l'égide de l'ONU, des négociations entre le Portugal, l'ancienne puissance coloniale, et l'Indonésie.

D'ordinaire très critique à l'égard de Djakarta, le chef de la

résistance timoraise en exil, José Ramos Horta, a, vendredi, salué le « courage » de Jusuf Habibie. Ces déclarations témoignent, selon lui, des qualités d'« homme d'Etat » du président indonésien. Il reste pourtant de nombreux obstacles à franchir. Les Indonésiens ne veulent en effet pas entendre parler d'un référendum au Timor-Oriental. Une telle consultation permettrait cependant à la population de choisir entre l'autonomie ou la pleine indépendance, tout en assurant une transition en douceur dans ce territoire au passé de violence. Mais, pour Djakarta, un référendum pourrait donner de mauvaises idées à certains irrédentistes d'autres provinces indonésiennes...

UN CHEF CHARISMATIQUE

Le transfert, mercredi, du chef rebelle Xanana Gusmao, qui purgeait une peine de vingt ans à Djakarta, dans une « maison-prison » de la ville – une résidence surveillée –, aura en tout cas été un signe de plus de l'assouplissement des positions de l'Indonésie.

« Xanana », comme l'appellent familièrement ses partisans, est en effet le chef charismatique de la rébellion timoraise. L'amélioration de ses conditions de détention laisse prévoir une libération prochaine, comme le souhaite la communauté internationale.

Arrêté en 1992, alors que son mouvement, le Fretilin, était en pleine perte de vitesse militaire, ce guérillero barbu et poète à ses heures était parvenu pendant deux décennies à échapper aux soldats indonésiens qui le traquaient dans son île. L'ancien séminariste devenu journaliste avait tout abandonné, en 1975, peu après que le Fretilin eut proclamé l'indépendance du Timor, au lendemain du départ des Portugais et avant que les parachutistes de Djakarta n'investissent le territoire. Le chef rebelle est devenu un héros adulé au Timor. Condamné à la prison à vie en 1993, sa peine avait été par la suite commuée en vingt ans de détention par l'ex-président Suharto.

Bruno Philip

Défendre l'île nationaliste, un objectif périlleux et très coûteux

EN 1995, puis de nouveau en 1996, Pékin a expérimenté son missile balistique M. 9 de 600 kilomètres de portée en le tirant en mer de Chine, en direction de Taïwan, à l'occasion d'une série de manœuvres. Cette démonstration, à l'époque, avait donné l'occasion, durant la campagne pour l'élection présidentielle de 1997 aux Etats-Unis, au candidat républicain Bob Dole d'affirmer qu'il fournirait, une fois à la Maison Blanche, un bouclier antimissiles à Taïpeh, connu sous le nom de Thaad (Theater High Altitude Area Defense). La Chine avait aussitôt fait savoir qu'elle assimilerait une telle initiative à une provocation intolérable.

Réélu, Bill Clinton choisit d'appliquer ce à quoi il s'était engagé face à Bob Dole, à savoir une accélération des livraisons à Taïwan de missiles antimissiles Patriot, après une commande signée en 1993. C'est ce qui est effectif, puisque, fin 1998, six batteries de Patriot et un nombre non révélé de missiles (de la version moderne Pak II) ont été remis à l'île nationaliste. Ce système antimissiles a été déployé en protection des trois plus grandes villes de Taïwan. Mais la grande majorité du territoire, distant de quelque 160 kilomètres du continent chinois, reste sans défense. Il faudrait actuellement plusieurs dizaines d'autres batteries pour sécuriser Taïpeh, sous réserve que la Chine – ce qui n'est pas le cas – n'accroisse pas sensiblement le nombre de ses missiles balistiques M. 9 et M. 11 pour saturer la défense taïwanaise.

A Washington, fin 1997, une commission spécialisée de la Chambre des représentants a émis le vœu que Taïpeh soit destinataire, un jour, du système Thaad. Cette proposition reste toujours valable, mais elle n'a donné lieu à aucune

initiative concrète des dirigeants américains. Pour l'instant, l'administration Clinton s'est contentée d'émettre l'hypothèse d'intégrer plusieurs pays asiatiques – plus spécialement Taïwan, la Corée du Sud et le Japon – dans un plan régional de défense antimissiles (*lire ci-dessus*).

LES TAIWANAIS DIVISÉS

A Taïpeh, cependant, il apparaît que les autorités sont divisées devant un tel projet. Pour plusieurs raisons, dont la moindre n'est pas ce qui se passe aux Etats-Unis. Le programme Thaad, qui pourrait inspirer le TMD (Theater Missile Defense), adapté à la protection des pays asiatiques – et des GI en garnison sur leur sol – est loin de faire l'unanimité, même à Washington. Le projet de budget fédéral pour 1999-2000 en a retardé la perspective – l'horizon est désormais fixé à 2007, voire 2010 outre-Atlantique –, pour cause de difficultés techniques et industrielles.

Mais, surtout, les Taïwanais estiment qu'un bouclier antimissiles requiert des investissements considérables, dès lors qu'il faut disposer, outre les batteries d'interception des missiles, de l'environnement nécessaire qui donne un préavis suffisant, à savoir un réseau d'alerte avancée à base de satellites qui évaluent la réalité de la menace. Une solution consisterait à se doter de missiles balistiques équivalents à ceux de la Chine. Taïwan s'est, semble-t-il, lancé dans le plus grand secret, sous la houlette du Chunshan Institute of Science and Technology, dans la conception d'un missile balistique de 300 kilomètres de portée.

Jacques Isnard



LANVIN
PARIS

Le Parlement européen renforce la directive sur les OGM

STRASBOURG. Les députés européens ont voté, jeudi 11 février, à Strasbourg en faveur de règles plus sévères sur les autorisations de mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Ils examinaient un projet de directive de la Commission modifiant la précédente qui datait de 1990. Le texte prévoit notamment la consultation de comités scientifiques européens avant toute décision d'autorisation d'un OGM, une limitation dans le temps de cette autorisation et un suivi des produits autorisés. Les députés y ont ajouté « la responsabilité civile totale » de ceux qui introduisent des OGM pour « tout dommage causé à la santé humaine ou à l'environnement ». Ils demandent également une garantie de traçabilité des OGM, à savoir la possibilité de déterminer leur origine à n'importe quel stade de la chaîne alimentaire ainsi que des règles d'étiquetage plus strictes. D'une manière générale, ils demandent que « le principe de précaution » prévale. Le texte doit passer ultérieurement en seconde lecture devant le Parlement. — (Reuters.)

Jacques Attali dément

les accusations de lobbying en faveur du président congolais Sassou N'Guesso

PARIS. Jacques Attali, l'ancien conseiller de François Mitterrand et ex-président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), « conseillerait » le « général-président » congolais, Denis Sassou N'Guesso, affirme, jeudi 11 février, *Libération*. Selon le quotidien, M. Attali toucherait un « forfait » mensuel de 400 000 francs (61 000 euros) pour son expertise des dossiers financiers du Congo. Interrogé par *Le Monde* vendredi, le Bureau d'études Attali et associés (A et A) a démenti les informations « absurdes » de lobbying politique avancées par *Libération* qui écrit notamment que M. Attali se serait récemment efforcé d'obtenir des rendez-vous au Quai d'Orsay et à Matignon pour le ministre des affaires étrangères congolais. « Nous n'avons qu'une activité de banque d'affaires avec le Congo, rien de plus », affirme-t-on chez A et A. « Notre volonté est d'accompagner des pays vers la démocratie et M. N'Guesso vient d'annoncer des élections. Il en irait bien sûr autrement si cette perspective électorale ne se concrétisait pas au Congo ».

Quinze fabricants d'armes condamnés à New York

NEW YORK. Quinze fabricants d'armes des Etats-Unis sont responsables de fusillades à New-York, a estimé, jeudi 11 février, un jury fédéral qui a accordé 4 millions de dollars (3,5 millions d'euros) aux victimes. C'est le premier verdict de ce genre. Le jury a estimé que la négligence des quinze fabricants dans la distribution de leurs produits avait alimenté un marché illégal qui a permis aux criminels de se procurer des armes à feu. En distribuant trop d'armes dans des Etats où la loi sur le contrôle est faible, les fabricants auraient facilité leur écoulement vers des Etats, comme celui de New York, où la loi est plus restrictive. — (Bloomberg.)

Le président Hafez El Assad réélu sans surprise en Syrie

DAMAS. Le ministère de l'intérieur syrien a communiqué, dès jeudi matin 11 février, les résultats du référendum proposant un cinquième mandat consécutif pour le président Hafez El Assad. Ouverts la veille au matin, les bureaux de vote, dépourvus de listes électorales, d'enveloppes et d'isoloirs, avaient fermé leurs portes en soirée à 22 h. Avec une participation de 99,4 % (8 961 147 votants sur 9 101 155 inscrits), le « oui » l'a emporté avec 8 960 011 votes (99,987 %), contre 209 « non » (0,003 %) et 917 votes nuls (0,010 %). Alors que ces résultats étaient lus au Parlement, un feu d'artifice était lancé depuis le mont Kassiou qui surplombe la ville de Damas. — (Corresp.)

DÉPÊCHES

HONDURAS : le cyclone Mitch a provoqué des pertes agricoles au Honduras atteignant 850 millions de dollars (750 millions d'euros), selon un rapport d'une mission d'enquête de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) publié, mardi 9 février. Un tiers de la production de céréales et de haricots ont été perdus, 40 % de celle de plantain et de bananes. Les pertes ont également affecté les infrastructures agricoles et l'élevage.

■ **SUISSE : l'armée de l'air helvétique** a signé un contrat, qui s'élève à 500 millions de francs (76,5 millions d'euros), avec le groupe franco-britannique Matra-BAe dynamics pour la modernisation de ses batteries de missiles anti-aériens Rapière. Ces missiles sont conçus pour abattre des avions, des hélicoptères et des missiles à basse altitude.

■ **SAHARA OCCIDENTAL : le « gouvernement » de la République arabe sahraoui démocratique (RASD)**, autoproclamée en 1976 par le Polisario, a été légèrement remanié par le « président » Mohamed Abdelaziz qui a nommé premier ministre Bouchraya Hamoudy Beyoune, a annoncé jeudi 11 février à Alger le Polisario. Ministre du commerce dans le précédent gouvernement, M. Beyoune remplace Mahfoud Ali Beiba nommé ministre « des territoires occupés et de l'émigration », précise le Polisario dans son communiqué. — (AFP)

■ **LIBAN : l'aviation israélienne a effectué**, jeudi 11 février, cinq raids en moins d'une heure contre le mouvement chiite pro-syrien Amal qui bombardait la zone occupée par Israël au Liban, a indiqué la police libanaise. Les missiles ont été tirés dans des ravins jouxtant le secteur central de la zone occupée où Amal a installé ses batteries d'artillerie, a-t-on ajouté. Dans la matinée de vendredi, le mouvement Amal avait revendiqué cinq attaques contre des positions de l'armée israélienne et de sa milice auxiliaire, l'Armée du Liban sud (ALS). — (AFP)

Les victimes du ferry « Estonia » resteront au fond de la Baltique

STOCKHOLM. Le gouvernement suédois a décidé, jeudi 11 février, de ne pas tenter de remonter à la surface les corps de quelque 750 victimes du naufrage en 1994 du ferry *Estonia*. Un comité d'experts avait recommandé à l'automne (*Le Monde* du 17 novembre) de rapatrier le plus grand nombre de corps possible, sachant qu'une majorité d'entre eux resteraient inaccessibles. Le gouvernement a finalement décidé du contraire, tout en reconnaissant, jeudi, avoir « commis des erreurs », notamment de ne pas avoir pas renfloué le ferry suédois-estonien aussitôt après le drame. Plusieurs familles de victimes ont annoncé qu'elles continueraient à œuvrer pour remonter les corps. — (Corresp.)

La France renforce la défense de Djibouti à cause du conflit érythro-éthiopien

L'équipement aérien très moderne des belligérants pourrait menacer le territoire

La frégate anti-aérienne *Jean-Bart* a été dépêchée dans la zone pour parer à d'éventuelles agressions contre les 3 400 militaires français

basés à Djibouti, en vertu d'un accord de défense qui remonte à mai 1979. Des renseignements parvenus à Paris font état de livraisons

récentes à l'Erythrée d'avions Mig-29, de long rayon d'action, dont les pilotes seraient ukrainiens ou lettons.

LA FRANCE vient de renforcer la défense anti-aérienne de Djibouti au cas où la guerre entre l'Ethiopie et l'Erythrée viendrait à menacer la garnison française, soit 3 400 hommes, installée sur ce territoire. Des renseignements parvenus à Paris font état de livraisons récentes d'avions Mig-29 à l'Erythrée, dont les pilotes seraient ukrainiens ou lettons et dont le rayon d'action leur permet éventuellement d'atteindre Djibouti.

A ce jour, l'Ethiopie et l'Erythrée étaient surtout équipés de Mig-21 et Mig-23, qui sont des avions plus anciens que le Mig-29. Depuis, les services français ont observé l'arrivée en Erythrée de six Mig-29 qui ont été dotés de réservoirs supplémentaires de carburant pour leur procurer un rayon d'action accru. Connus sous le nom de code « Fulcrum » en usage à l'OTAN, d'autres Mig-29 seraient, dit-on de même source, attendus à Asmara. Des investigations ont été lancées pour savoir quel pays livre à l'Erythrée ces avions - construits à plusieurs centaines d'exemplaires et exportés par la Russie dans de nombreuses armées étrangères - et s'est chargé de financer l'opération. Les six Mig-29 déjà livrés à Asmara sont en état de



mener des raids opérationnels. Jusqu'à présent, l'Erythrée était censée disposer d'une quinzaine d'avions de combat Mig-21 et 23.

ORIGINE INCONNUE

Certaines informations donnent à croire que la Syrie, qui possède une quarantaine de Mig-29, serait le fournisseur de l'Erythrée. En 1997, on a noté une reprise des fournitures d'armes russes à Damas avec la caution financière de l'Iran et de plusieurs pays arabes du Golfe pour un montant global estimé à plus de 18 milliards de francs (2,7 milliards d'euros).

L'Ethiopie aligne une soixantaine d'appareils dont la plupart ont été longtemps cloués au sol faute d'un entretien régulier et de pièces de rechange suffisantes pour être opérationnels. Mais, depuis une dizaine de mois, l'armée de l'air d'Addis-Abeba a été réorganisée - probablement avec l'aide de conseillers bulgares - suite à un prêt de 300 millions de dollars (265 millions d'euros) dont, pour l'instant, l'origine est inconnue. A ce titre, l'Ethiopie vient de recevoir 8 avions d'attaque au sol Sukhoï SU-23 sur la base de Debre Zeit, qui sont probablement, eux aussi, pilotés par

des Russes, des Ukrainiens ou des Lettons, et deux avions américains de parachutage et de transport de troupe Hercules.

Face à cette menace aérienne potentielle, la France vient de décider de renforcer ses moyens de défense à Djibouti où, en vertu d'un accord de défense qui remonte à mai 1979, elle maintient notamment une dizaine d'intercepteurs Mirage F1 et des batteries de missiles sol-air Crotales.

La France a dépêché la frégate anti-aérienne *Jean-Bart* dans la zone. Avec ses radars embarqués et ses moyens de guerre électronique, ce navire offre des moyens accrus pour, si besoin était, détecter, et brouiller, voire leurrer une agression à longue distance. Ce qui donnera des délais supplémentaires de riposte et permettrait à des Mirage F1 en alerte au sol d'intervenir avant que des intrus ne soient jugés menaçants contre la République de Djibouti. De surcroît, le *Jean-Bart* est armé de missiles surface-air Tartar et Mistral capables de neutraliser des avions, des hélicoptères et des missiles assaillants à haute et basse altitude.

Jacques Isnard

Mise en garde d'Asmara

L'Erythrée a averti, vendredi 12 février, qu'elle se réservait le droit d'utiliser son aviation si l'Ethiopie procédait à des bombardements d'objectifs érythréens, près d'une semaine après la reprise des combats entre les deux pays. Dans un autre communiqué, elle a averti qu'elle considère les techniciens et pilotes étrangers enrôlés dans l'armée éthiopienne comme des mercenaires et qu'elle ne pourra les traiter comme des prisonniers de guerre s'ils sont capturés. Cette double mise en garde, qui fait craindre une escalade entre les deux pays en guerre depuis neuf mois, intervient alors qu'ils ont rejeté un appel au cessez-le-feu de l'ONU. — (AFP)

La coopération française s'étend à 58 pays

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ à la coopération, Charles Josselin, a rendu public, jeudi 11 février, la liste des 58 pays qui bénéficieront en 1999 de l'aide publique bilatérale au développement (au total 7,2 milliards d'euros, soit 47 milliards de francs cette année), dans le cadre de la nouvelle « zone de solidarité prioritaire » (ZSP). Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la réforme de la coopération engagée il y a un an.

La liste des pays membres de la ZSP est plus longue que celle des 36 pays dits « du champ », c'est-à-dire ceux qui bénéficiaient de l'ancien Fonds d'aide et de coopération (FAC) et qui relevaient de l'ancien secrétariat d'Etat à la coopération, lequel a été intégré au ministère des affaires étrangères.

S'y ajoutent les pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie), ainsi que le Liban et les territoires autonomes palestiniens, qui ne relevaient pas de l'ancien secrétariat d'Etat à la coopération. S'y ajoutent également le Laos, le Vietnam et le Vanuatu, Cuba, la

République dominicaine et le Surinam, ainsi que des pays non francophones d'Afrique : Afrique du Sud, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Liberia, Ouganda, Sierra Leone, Tanzanie, Zimbabwe.

L'un des objectifs de la réforme était d'abolir la distinction entre les « pays du champ » (essentiellement des anciennes colonies françaises) et les autres principaux bénéficiaires de l'aide publique bilatérale.

« Nous nous réservons le droit de moduler l'intensité de notre aide, en fonction de la qualité des projets que ces pays proposeront, de la force des engagements qu'ils seront prêts à souscrire avec nous, de leurs efforts sur le chemin de la démocratie et de la défense des droits de l'homme », a indiqué Charles Josselin. Ainsi, l'évolution politique du Nigeria n'a pas été jugée suffisamment avancée pour qu'il entre des maintenant dans la ZSP. « Nous suivons de près le processus démocratique engagé au Nigeria », a expliqué le ministre ; dès lors que ce processus sera achevé, le Nigeria a vocation à entrer dans la ZSP. — (Reuters.)

L'Italie s'insurge contre la relaxe du violeur d'une adolescente en jean

ROME

de notre correspondant

Il suffit de mettre un jean pour ne pas être violée. Selon la troisième section de la Cour de cassation italienne, il n'y aurait pas de meilleure ceinture de chasteté qu'un jean bien moulant puisque celui-ci « ne peut être retiré sans la collaboration active de celle qui le porte ». La haute juridiction a donc relaxé un moniteur d'autocole de quarante-cinq ans accusé d'avoir violé l'une de ses élèves âgée de dix-huit ans.

Les faits remontent au mois de juillet 1992. Après la leçon de conduite, le moniteur, sous prétexte d'aller chercher une autre cliente loin du bourg, a entraîné la première dans un chemin de traverse et a abusé d'elle. L'accusé a toujours soutenu que sa victime était consentante et qu'elle l'avait même invité à déjeuner chez elle.

En première instance, le prévenu fut relaxé pour « insuffisance de

preuves ». Le 19 mars 1998, la cour d'appel a fait droit à la version de la victime et a condamné le violeur présumé à deux années et dix mois d'emprisonnement. La Cour de cassation a cassé le jugement et a renvoyé l'affaire devant une autre cour d'appel en estimant qu'il est « de notoriété publique que ce type de vêtement ne peut être enlevé, même partiellement » surtout si la victime s'y oppose « de toutes ses forces ». « Il est illogique d'affirmer, poursuit l'arrêt, qu'une jeune fille puisse subir passivement un viol, qui est une grave atteinte à la personne, de peur de subir une autre atteinte hypothétique à l'intégrité physique dont il n'est pas sûr qu'elle soit plus grave ».

La décision a bien évidemment provoqué une véritable tempête de protestations et des réactions innombrables d'indignation. « C'est absurde ! Il faudrait rappeler à la Cour de cassation que les fermetures Eclair existent », s'est insurgée Marettia Scoca, secrétaire

d'Etat à la justice. Simonetta Sotgiu, juge à la Cour de cassation, dénonce pour sa part « cette justice aux mains des hommes » au sein de la haute cour puisqu'il n'y a que 10 femmes pour 410 hommes.

« UNE INSULTE AUX FEMMES »

Les juges mis en accusation n'ont pas officiellement protesté. Ce n'est pas dans les habitudes. Seul l'un d'entre eux a fait remarquer que la sentence avait été caricaturée, que le jean n'était pas le seul élément qui avait été pris en compte, que l'adolescente ne portait pas de traces de violences et qu'elle avait repris des cours de conduite avec le même moniteur.

Des explications qui n'ont pas convaincu. Les réactions sont venues de toutes parts, de tous les bords politiques : Franca Rame, épouse du prix Nobel de littérature Dario Fo qui, elle, fut victime d'un viol collectif, s'est déclaré disposée à montrer aux magistrats

quels étaient tous les moyens possibles pour dévêtir une femme et à appeler les Italiennes à se rebeller contre cette sentence qui « nous offense profondément ». Alessandra Mussolini a protesté contre une décision qui « nous reporte vingt ans en arrière » et a appelé ses consœurs de la Chambre des députés à faire « la grève des jupes ». Plusieurs d'entre elles sont apparues sur les bancs de l'opposition vêtues de jeans et portant des pancartes « Jeans, alibi pour le viol ».

Un débat a eu lieu à la Chambre, jeudi 11 février, sur cette affaire qui a pris des dimensions nationales. Massimo D'Alema, président du conseil, a lui aussi condamné, à titre personnel, cet arrêt. Toutes les Italiennes sont invitées à porter des jeans en signe de protestation et cela jusqu'à ce que cette « insulte aux femmes » soit révoquée.

Michel Bôle-Richard

Quand les Basques invitent leurs « frères opprimés » kurdes...

MADRID

de notre correspondante

L'épine nationaliste basque, plantée dans le talon unitaire du gouvernement de Madrid, se fait chaque jour plus pernicieuse. La réunion fondatrice, le 6 février à Pampelune, d'un organe de « décision basque », bien décidé à mordre sur la Navarre et sur le territoire français (*Le Monde* du 11 février), avait plongé Madrid dans toutes les fureurs. Mais ce n'était encore rien à côté de la tempête de protestations suscitée par la dernière initiative des partis nationalistes qui ont la haute main sur le Parlement autonome du Pays basque : en effet, mardi 9 février, le Parlement de Vitoria a décidé de répondre favorablement à une demande d'« hébergement » du « Parlement kurde en exil ». En d'autres termes, la prochaine réunion des Kurdes en exil - dont le « Parlement »,

constitué il y a quatre ans, est une émanation du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), ce mouvement marxiste qui lutte, les armes à la main, pour un Etat kurde indépendant - pourrait avoir lieu, à Vitoria, en juillet prochain.

Autant dire que le gouvernement espagnol, qui a suivi d'un œil compatissant les inextricables démêlés des autorités italiennes avec la Turquie lorsque ledit Parlement a siégé, l'année dernière à Rome, a été furieux d'apprendre que son tour était peut-être venu de se colleter à « l'ami » turc, allié choyé au sein de l'OTAN et surtout partenaire commercial des plus prometteurs. Et tout cela parce que, comme disaient les autorités autonomes basques, n'écoutez, officiellement, que leur « générosité fraternelle » : « Nous avons un devoir d'assistance envers un peuple qui, comme le peuple basque, a été opprimé par l'Histoire. »

Résultat : tandis que le gouvernement madrilène qualifiait l'entreprise de « démagogie et lamentable pour le Pays basque », aidé par l'opposition socialiste qui dénonçait « l'emprise des terroristes de l'ETA sur les décisions de Vitoria », force était au président Aznar de téléphoner à son homologue turc, Bülent Ecevit, pour l'assurer « qu'il utiliserait tous les moyens légaux pour empêcher la fameuse réunion ».

En attendant, l'Espagne fait ses comptes avec un brin d'irritation : et si ses 200 milliards de pesetas d'exportations par an en Turquie (1,2 milliard d'euros), allaient être remises en question ? Nombre d'entreprises basques - presque un quart du total - sont concernées, et elles ont fait part de leur grogne aux autorités de Vitoria.

Marie-Claude Decamps

Le blocage des négociations sur le Kosovo est imputé à la partie serbe

Washington réclame une pression plus ferme sur Belgrade

Le chef de la diplomatie britannique, qui coprésident avec son homologue français Hubert Védrine la conférence de Rambouillet sur le Kosovo,

a accusé, jeudi 11 février, la délégation serbe de « freiner » les négociations. Les Américains souhaitent que soit fermement rappelée la me-

nace de frappes aériennes qui pèse sur la partie serbe. Occidentaux et Russes ajusteront leur stratégie ce week-end.

LA DÉLÉGATION de Belgrade « freine les négociations », a déclaré jeudi 11 février le secrétaire au Foreign Office Robin Cook, qui était venu avec son homologue français Hubert Védrine rendre visite, pour la troisième fois depuis le 6 février, aux participants aux négociations de Rambouillet sur le Kosovo. La venue à Rambouillet jeudi du président de la République de Serbie, Milan Milutinovic, ne s'est traduite par aucune évolution des positions serbes. Quant au nouveau vice-premier ministre yougoslave, Vuk Draskovic, qui, selon les jours, s'autorise des libertés de langage, il a tenu lui aussi, jeudi, à Paris, des propos tout à fait dans la ligne officielle de Belgrade ; il n'a finalement pas été reçu par Hubert Védrine, contrairement à ce qui avait été envisagé.

« Je regrette que la partie yougoslave continue à insister sur la signature par les deux parties de la déclaration de principes », a dit Robin Cook en sortant du château de Rambouillet, tandis qu'Hubert Védrine s'abstenait de tout com-

mentaire. Les Serbes réclament, avant d'entrer dans les discussions sur le projet de statut du Kosovo, la signature par les deux délégations du préambule du projet d'accord qui leur est soumis, lequel exclut pour trois ans un accès de la province à l'indépendance. Les négociateurs expliquent que cette signature est superflue et ils exigent une négociation sur la totalité de l'accord, faute de quoi la délégation albanaise pourrait elle aussi réclamer des Serbes un engagement sur la seule partie du projet qui lui convient à elle. Ce préalable serbe bloquait donc toujours les pourparlers jeudi.

L'ALLEMAGNE SE MANIFESTE

« Il y aura une évaluation intermédiaire des résultats ce week-end, et elle conduira probablement à un accord pour que les négociations continuent jusqu'au week-end suivant », a indiqué Robin Cook. Evoquant l'entretien qu'en compagnie d'Hubert Védrine il avait eu avec le président de la République de Serbie, Milan Milutinovic, il a indiqué : « Nous lui

avons fait savoir avec force qu'il ne pouvait être dans l'intérêt de la Yougoslavie que les négociations n'avancent pas. »

Le ministre britannique, coprésident de la conférence, durcit donc le ton envers la partie serbe, alors que l'on approche de la moitié de la durée maximale des pourparlers fixée par le Groupe de contact pour l'ex-Yougoslavie (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie), lequel pourrait se réunir au niveau ministériel pendant le week-end à Paris. Les Etats-Unis font pression ces jours-ci sur leurs partenaires pour qu'un avertissement plus ferme soit adressé dès maintenant aux Serbes ; ces derniers sont sous la menace de frappes aériennes de l'OTAN s'ils opposent trop de mauvaise volonté à la négociation. Le département d'Etat a fait savoir jeudi qu'à ce stade les Etats-Unis « réservent leur jugement » sur l'opportunité d'accorder une semaine supplémentaire aux négociations de Rambouillet.

D'autre part, le ministre allemand des affaires étrangères,

Joschka Fischer, qui préside pour six mois le conseil européen, a invité ses quatorze collègues de l'Union européenne à une réunion, dimanche 14 février, à Paris. Le déjeuner des Quinze, qui devrait avoir lieu à la résidence de l'ambassadeur d'Allemagne, aurait pour objectif de souligner le poids de l'Europe dans les négociations, de recueillir les points de vue des Etats de l'Union qui ne sont pas membres du Groupe de contact et de définir une position commune.

Cette initiative de M. Fischer, qui ne cesse de plaider pour une plus grande cohésion européenne dans la politique internationale, montre aussi la volonté de l'Allemagne de manifester sa présence. Bien que membres du Groupe de contact, les Allemands ne sont pas en première ligne dans les négociations de Rambouillet. La porte-parole du Quai d'Orsay a réagi prudemment à l'invitation de M. Fischer : « Une réunion des quinze est possible mais n'a pas encore été décidée », a déclaré, jeudi, Anne Gazeau-Secret.

La SFOR perdra 10 % de ses effectifs en Bosnie

L'OTAN justifie cette réduction de la force de stabilisation de la paix par l'accomplissement du volet militaire des accords de Dayton

L'OTAN a prévu de réduire avant avril les effectifs de la SFOR en Bosnie dans des proportions qui varieront selon les pays chargés de lui fournir des contingents. Globalement, cette force, qui rassemble quelque 32 700 militaires, dont 30 500 en Bosnie même et le reste en Croatie, va perdre 10 % de ses effectifs sans, toutefois, que soient modifiées à ce jour ses missions et son organisation en trois divisions multinationales.

Pour ce qui concerne la France, ce réaménagement va porter sur 7 à 8 % des effectifs de la division multinationale sud-est (DMNSE), dont le PC est à Mostar et qui regroupe des détachements issus de neuf pays sous le commandement d'un officier général français. Dans la DMNSE, forte au total de 9 500 hommes dont 450 en Croatie, les Français sont 3 500, et quelque 250 à 280 d'entre eux devraient avoir quitté leur affectation dans les deux mois qui viennent. Pour y parvenir, il s'agira de rationaliser le dispositif actuel sans retirer qui que ce soit des unités de combat mais en réduisant plutôt le soutien et les

services techniques, comme les transmissions par exemple.

Une opération identique devrait intervenir, à hauteur de 10 %, dans les deux autres divisions de la SFOR : celle du Nord, autour de Tuzla, sous le contrôle des Américains, et celle du Sud-Ouest, autour de Banja Luka, sous commandement britannique. Ainsi, par exemple, les forces américaines passeront de 6 900 à 6 200 hommes, avec la fermeture des quatre sites du camp de Bedrock, à environ 60 kilomètres de Tuzla.

A l'OTAN, on justifie cette réduction de la SFOR par l'accomplissement du volet militaire des accords de Dayton, signés en 1995, qui ont mis fin à trois années et demie de guerre. La SFOR continue d'avoir pour mission de dissuader toute reprise d'offensive, de fournir un environnement de sécurité à la population civile et de transférer toute personne inculpée de crimes de guerre au Tribunal pénal international (TPI) de La Haye.

Jacques Isnard

Près d'un mois après le massacre de Racak, les victimes sont enfin enterrées

Des milliers de Kosovars ont porté en terre, jeudi 11 février, quarante victimes de la tuerie de Racak, perpétrée le 15 janvier par les forces de sécurité serbes. « Il y a quatre semaines, le monde a été choqué par des images d'atrocités, de mort. Il n'y a aucune justification possible pour ce qui s'est passé à Racak », a lancé le diplomate américain William Walker, chef de la mission de vérification au Kosovo (KVM) de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), présent aux obsèques. « Aujourd'hui, nous sommes unis contre ceux qui ont perpétré ce crime contre l'humanité. (...) Le diable a visité Racak, et la vie a été anéantie », a-t-il ajouté.

Selon la KVM, les autorités serbes locales, qui n'ont consenti à rendre les corps des victimes que mercredi soir, avaient donné des garanties que rien ne serait fait qui pourrait effrayer la population réunie sur une colline à l'extérieur du village. Près d'un mois après le massacre, Racak est toujours un village fantôme.

Vuk Draskovic dénonce le projet de « grande Albanie » des Kosovars

VUK DRASKOVIC a toujours aimé les formules chocs. En visite à Paris, le président du Mouvement du renouveau serbe (SPO) n'a pas dérogé à la règle. Jeudi 11 février, il s'en est pris violemment aux indépendantistes kosovars qui « tentent d'appliquer leur programme de grande Albanie ». « Nous nous battons pour le concept d'un Etat multi-ethnique, multiculturel, multireligieux. Les Albanais veulent créer un bantoustan ethniquement pur », a-t-il ajouté. « Cela est très proche du concept nazi », a-t-il martelé. Pourtant, Vuk Draskovic affirme que les Serbes sont « prêts à tous les compromis pour assurer l'autonomie [du Kosovo] au sein de la Serbie ». Son ancien « meilleur ennemi », Slobodan Milosevic, ne dit pas l'inverse.

Arrêté à plusieurs reprises, et emprisonné durant quelques semaines en 1993 après avoir été sérieusement maltraité physiquement par la police de Slobodan Milosevic en raison de son opposition virulente au régime, Vuk Draskovic est, depuis le mois de janvier, vice-premier ministre de la République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro) présidée par le même Slobodan Milosevic. Cette trajectoire résume parfaitement la carrière politique de cet écrivain et juriste de cinquante-trois ans, qui fut tour à tour ultranationaliste militant à la fin des années 80, pacifiste actif, puis opposant « irréductible », avant de devenir... le collaborateur zélé des autorités de Belgrade.

Vuk Draskovic possède sans doute le record des citations contradictoires, aussi définitives les unes que les autres qu'il s'agisse de la « grande Serbie », du Kosovo « partie inaliénable de la Serbie », de l'action de la communauté internationale, ou des gouvernements de Slobodan Milosevic. Il a ainsi qualifié le régime auquel il collabore aujourd'hui de « barbare », et ses alliés ultranationalistes au sein du cabinet, de « fas-

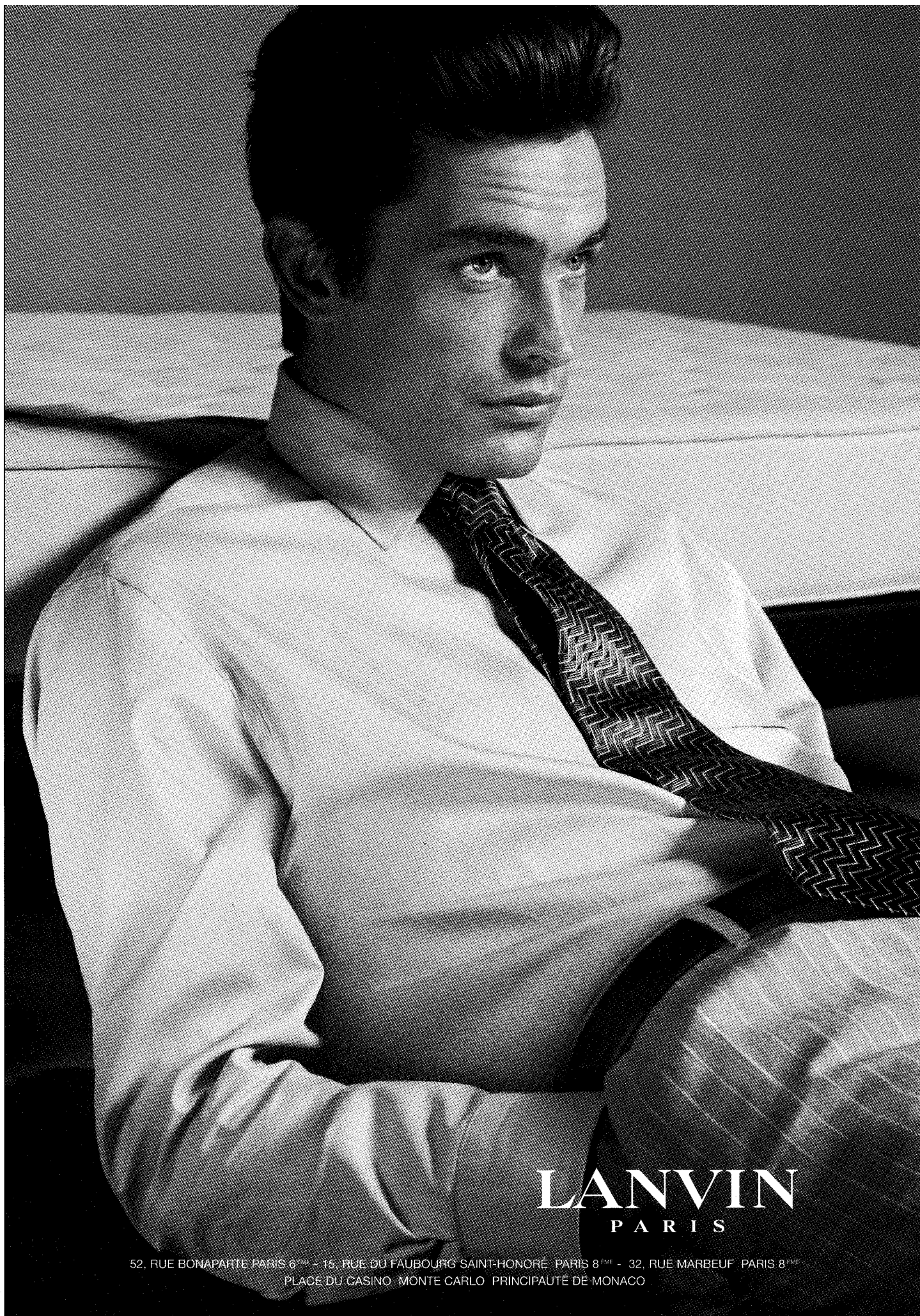
cistes et de SS ». Il avait pourtant été, à la tête du SPO, l'un des premiers à présenter les cartes de la « grande Serbie ».

Dans l'opposition il avait participé, à l'automne 1996, aux grandes manifestations étudiantes et à la coalition Ensemble auprès de Zoran Djindjic et de Vesna Pesic, ce qui lui avait valu d'être reçu en grande pompe à Paris en février 1997. Il avait, sept mois plus tard, torpillé les efforts de la coalition de l'opposition qui avait conquis la mairie de Belgrade, en provoquant la démission forcée du maire, Zoran Djindjic, et de son équipe avec l'aide de ses ennemis supposés. Il souhaitait alors apparaître comme le seul candidat de l'opposition à la présidence de la Serbie, pour succéder à Slobodan Milosevic, désigné par les parlementaires à la tête de la présidence de la RFY.

CAMÉLÉON POPULISTE

Ce talent de caméléon populiste lui a valu d'être tour à tour qualifié de « grand auteur balkanique », « d'opposant irréductible », ou encore de « tribun hors du commun », ce que, en revanche, on ne peut pas contester. Mais sa cote de popularité, qui était encore considérable lors des révoltes étudiantes de l'automne 1996, s'est délitée au fur et à mesure de ses multiples volte-face. Son aura d'opposant à Slobodan Milosevic, qui lui a aussi assuré, pendant longtemps, la bienveillance de certaines chancelleries occidentales, s'est aussi considérablement – et légitimement – érodée. Il n'apparaît plus guère aujourd'hui que comme le porte-drapeau quelque peu dérisoire et – sans doute – peu crédible, d'un régime qu'il a pourtant si souvent, et avec tant de virulence, combattu. L'opposition belgradoise est dans un tel état de faiblesse, actuellement, qu'elle n'a pu mobiliser contre la « trahison » de l'un des ces anciens chefs de file.

Denis Hautin-Guiraut



SÉCURITÉ SOCIALE Martine Aubry, la ministre de l'emploi et de la solidarité, a indiqué, vendredi 12 février, que les dépenses d'assurance-maladie avaient dépassé de 9 mil-

liards de francs, en 1998, l'« enveloppe » votée par le Parlement. ● LE PROJET DE LOI instituant la couverture maladie universelle (CMU), qui sera présenté au conseil des ministres

le 3 mars, comportera des mesures de maîtrise des dépenses médicales, le Conseil constitutionnel ayant annulé le mécanisme de sanctions collectives à l'encontre des médecins libéraux.

● LE CONSEIL D'ADMINISTRATION de la CNAM, présidé par Jean-Marie Spaeth (CFDT), a finalement approuvé, jeudi, l'avant-projet de CMU préparé par le gouvernement. Nicole No-

tat, secrétaire générale de la CFDT, devait rencontrer Robert Hue, vendredi, dans le cadre des entretiens qu'elle multiplie avec tous les responsables politiques.

Martine Aubry relance la maîtrise des dépenses de santé

Le projet de loi sur la couverture maladie universelle, qui sera présenté en conseil des ministres le 3 mars, comportera des mesures de contrôle des coûts de la médecine de ville. Pour 1998, ceux-ci ont excédé de 9 milliards de francs l'« enveloppe » fixée par le Parlement

LE GOUVERNEMENT a décidé de faire d'une pierre deux coups dans le domaine de la santé : le projet de loi sur la couverture maladie universelle, qui ne sera finalement présenté que le 3 mars en conseil des ministres, comportera également – contre toute attente – un dispositif de maîtrise des dépenses médicales. Deux mois après la décision du Conseil constitutionnel d'annuler le mécanisme de sanctions collectives des praticiens en cas de dépassement des objectifs de dépenses, la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, signifie ainsi qu'elle n'a pas perdu de vue l'objectif qu'elle s'est fixé avec Lionel Jospin : ramener le régime général des salariés du privé et, notamment, la branche maladie, à l'équilibre fin 1999.

L'année 1998 s'est, en effet, achevée sur un mauvais résultat. M^{me} Aubry a annoncé, vendredi 12 février, que l'objectif national des dépenses d'assurance-maladie (ONDAM), voté par le Parlement,

sera dépassé d'environ 9 milliards de francs en 1998. Ce dérapage est dû, pour l'essentiel, à la progression des dépenses de médecine de ville, qui ont progressé de plus de 4 %, soit près du double de l'objectif voté par le Parlement. Au total, le déficit du régime général des salariés du privé, toutes branches confondues (maladie, vieillesse, famille, accidents du travail) sera d'environ 15 milliards de francs, soit de l'ordre de 2 milliards de francs de plus que prévu.

STRICT ENCADREMENT

Le retour à l'équilibre du régime général suppose notamment un strict encadrement de l'activité médicale. Ainsi, l'enveloppe des dépenses d'assurance-maladie remboursées a été fixée à 630 milliards de francs, un plafond de dépenses à ne pas dépasser. Les praticiens libéraux – certains spécialistes, du moins – ayant largement excédé leur enveloppe en 1998, cela signifie que l'activité des praticiens libéraux devra res-

ter stable en 1999 s'ils ne veulent pas une fois de plus dépasser l'objectif et subir des sanctions, comme une baisse de leurs tarifs – et, donc, de leurs revenus.

De quels instruments le gouvernement dispose-t-il pour redresser la barre, depuis l'annulation du système de sanction précédent par le Conseil constitutionnel ? M^{me} Aubry affirme qu'elle n'a pas renoncé à un mécanisme engageant la responsabilité collective de la profession médicale, même s'il n'est pas encore arrêté. En attendant, elle a annoncé un renforcement du contrôle individuel des praticiens, que sont censés réaliser les 2 200 médecins-conseils de la Sécurité sociale. La ministre de la solidarité a demandé aux caisses de les libérer de certaines tâches administratives, mais aussi d'être plus vigilantes sur les « ententes préalables » données par la « Sécu » pour certains soins coûteux.

De plus, en l'absence de convention entre les caisses et les

médecins spécialistes, le gouvernement souhaite signer des accords avec quelques catégories de spécialistes, comme il y est parvenu avec les radiologues sur l'amélioration de la qualité des soins et la maîtrise des dépenses (*Le Monde* du 12 février). Vendredi, M^{me} Aubry négociait encore avec les pharmaciens. Les « officinaux » se sont engagés à activer la télétransmission de feuilles de soins vers les caisses d'assurance-maladie.

Ils sont également favorables au droit de substitution, autrement dit à la possibilité qui leur est désormais offerte par la loi de remplacer un médicament « princeps » par un « générique » moins coûteux. Les négociations butaient sur la réforme de la marge des pharmaciens, qui ne veulent pas que le développement des génériques se traduise pour eux par une perte de revenus. Sur le front du médicament, le gouvernement a annoncé qu'il allait accélérer l'étude de tous les médicaments,

par classes thérapeutiques, afin de vérifier que leur utilité médicale justifie bien leur remboursement. Un nouveau comité économique du médicament (chargé de la fixation des prix) va se mettre en place.

La surcharge du calendrier parlementaire interdisant au gouvernement de présenter au premier semestre un projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (DMOS), M^{me} Aubry a profité du texte sur la CMU pour légaliser la deuxième phase de l'informatisation du système de soins : « Vitale 2 », la carte à puce de l'assuré social comportant son dossier médical, va ainsi recevoir une base légale, alors que le Conseil d'Etat avait considéré que le premier projet, pris en application des ordonnances Juppé, était illégal.

Par ailleurs, le gouvernement veut consolider la convention signée par les caisses d'assurance-maladie et les médecins généralistes du syndicat MG-France, me-

nacée, une fois de plus, d'être annulée par le Conseil d'Etat. Ce texte, qui comporte notamment l'option « médecin référent » (formule d'abonnement volontaire chez un généraliste), devrait trouver une base législative par voie d'amendement, courant mai, dans le cadre de l'examen du projet de loi sur la couverture maladie universelle.

Ces mesures, annoncées par M^{me} Aubry, interviennent dans un contexte de tensions très vives entre la ministre de l'emploi et de la solidarité d'un côté, le directeur et la majorité de gestion de la Cnamts (CFDT, patronat, Mutualité française) de l'autre. Dernier sujet de discorde en date : à qui doit revenir la responsabilité de définir ce qui est remboursé et ce qui ne l'est pas ? Le protocole d'accord voté jeudi par la Cnamts prévoit que c'est à l'assurance-maladie de définir un « panier » de soins remboursable, la « Sécu » devant, au nom d'une saine gestion des deniers de la collectivité, se transformer en « acheteur » auprès des professionnels de santé (médecins, auxiliaires médicaux, hôpitaux, cliniques, etc.).

CONCEPTION RÉGALIEUNE

Or, la ministre ne l'entend pas ainsi. Dans la lettre sur la CMU qu'elle a adressée au président de la Cnamts, elle affirme que « la définition des biens couverts par les régimes obligatoires doit rester une prérogative des pouvoirs publics exercée, pour la couverture de base, en concertation avec les caisses d'assurance-maladie ». Elle exprime ainsi une conception très régaliennne de la santé, qui relègue les organismes payeurs au second plan. Début mars, Gilles Johanet, le directeur de la Cnamts nommé par le gouvernement – mais soutenu par la CFDT et le Medef –, doit présenter un « plan stratégique » au conseil d'administration de la Cnamts, qui le soumettra ensuite au gouvernement. Il devrait y affirmer le rôle préminent de l'assurance-maladie et, en filigrane, une conception de la « Sécu » différente de celle de sa ministre de tutelle...

J.-M. B.

Jean-Michel Bezat

Dominique Strauss-Kahn de plus en plus prudent sur la croissance

Le ministre de l'économie confirme, par petites touches, la révision à la baisse des prévisions de croissance de l'économie française en 1999. Dans un entretien au *Financial Times* (daté 12 février), Dominique Strauss-Kahn admet que « la croissance va être plus faible durant le premier semestre que ce que j'aurais souhaité ». Le ministre de l'économie va donc un peu plus loin qu'il y a un mois, devant le « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI » du 10 janvier. « En 1999, la crise internationale fait qu'on sera plutôt en dessous de ce qu'on pourrait faire, au moins pour la première moitié de l'année et, donc, la prévision que je faisais à l'été [2,7 % de croissance] paraît difficile à réaliser », déclarait-il alors. Ses craintes ne portaient encore que sur l'évolution de la conjoncture au premier trimestre ; elles semblent s'étendre, aujourd'hui, au premier semestre.

L'assurance-maladie approuve l'avant-projet de loi sur la CMU

LE CONSEIL d'administration de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) a émis un avis favorable, jeudi 11 février, à l'avant-projet de loi sur la couverture maladie universelle (CMU), destinée à six millions de personnes ne pouvant payer une mutuelle complémentaire (exclus, chômeurs, salariés précaires). L'avis favorable a été adopté par dix-huit voix pour (quinze contre). Seuls les administrateurs du Medef et de la CFE-CGC se sont prononcés contre le projet de loi. Ce vote constitue un premier succès pour le gouvernement, même si le patronat, la CFDT et la Mutualité française contestent un des points-clés du texte : la liberté laissée aux bénéficiaires de la CMU, pour la complémentaire, de choisir entre les caisses de Sécurité sociale et les organismes spécialisés (assurances, mutuelles, institutions de prévoyance).

Auparavant, au cours d'un premier vote, vingt-deux administrateurs (Medef, CFDT, CFE-CGC, Mutualité et une personne qualifiée) avaient donné au président de la CNAMTS, Jean-Marie Spaeth (CFDT), un mandat pour signer le protocole d'accord qu'il avait conclu, vendredi 5 février, avec ses homologues de la Mutualité française et de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), auxquels s'est finalement associé le Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP) (*Le Monde* du

11 février). Les six représentants de la CGT et de FO, ainsi que trois personnes qualifiées, ont voté contre le protocole, tandis que les deux administrateurs CFCT ne prenaient pas part au vote.

L'issue du conseil d'administration, le président de la CNAMTS a estimé que le protocole d'accord, qui vise à répartir les rôles entre la Sécurité sociale et les organismes complémentaires, permet d'éviter de « créer un ghetto pour défavorisés » et que, ainsi, « c'est le droit commun qui est privilégié ». Il est cependant contradictoire, de la part de la CFDT et de la Mutualité, d'avoir à la fois approuvé un projet de loi qui laisse la liberté de choix aux exclus de la santé et, en même temps, un texte dans lequel elles affirment que seules les institutions comme les assureurs et les mutuelles ont vocation à les prendre en charge, note un responsable patronal.

« UNE VÉRITABLE AVANCÉE »

Le Medef, qui estime que les modalités de la CMU « engendrent une triple confusion de financement, de responsabilité et d'institution », n'est donc pas parvenu à entraîner la CFDT et la Mutualité dans un vote négatif. Depuis plusieurs jours, le gouvernement s'employait à éviter un avis négatif de la CNAMTS, qui aurait fragilisé son projet. L'Hôtel Matignon et Martine Aubry,

ministre de l'emploi et de la solidarité, ne sont pas mécontents de voir que leurs « amis » de gauche n'ont finalement pas fait cause commune avec le patronat. Il n'empêche : de nombreuses réserves ont été émises. Ainsi, la CGT souhaite, comme les associations caritatives, que les pouvoirs publics relèvent le plafond de ressources (actuellement de 3 500 francs par mois) au moins jusqu'au seuil de pauvreté, aujourd'hui fixé à 3 800 francs pour une personne seule.

Le gouvernement a un autre motif de satisfaction : le soutien réaffirmé des associations d'aide aux exclus. Dès jeudi soir, l'Union nationale des organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS) s'est « réjouie » de l'adoption par la CNAMTS de l'avant-projet de loi sur la CMU, qui constitue « une véritable avancée ». Elle a « regretté » la conclusion d'un protocole d'accord entre la caisse nationale et les organismes de protection complémentaire, la jugeant « contradictoire avec ce projet ». Ce protocole d'accord, ajoute-t-elle, « remet en cause les garanties que les associations jugent indispensables ». Daniel Le Scornet, président de la Fédération des mutuelles de France (FMF) et artisan de la CMU au côté des associations, s'est également « félicité » de cet avis favorable.

J.-M. B.

Jean-Michel Bezat

Le Sénat veut supprimer les charges sociales sur les stock-options

DOMINIQUE STRAUSS-KAHN n'a vraiment pas besoin de ça : son projet sur les stock-options, différé en raison des critiques de la majorité « plurielle », trouve d'embarassants appuis... à droite. La commission des finances du Sénat a décidé en effet, mercredi 10 février, de réintroduire dans le projet de loi sur l'innovation, défendu par Claude Allègre, une réforme des stock-options très proche de celle qu'avait préparée Bercy. Elle présentera en séance publique, jeudi 18 février, dix amendements dont l'« objectif », déclare René Trégouët (RPR), rapporteur du projet de loi, est de « recomposer un paysage fiscal favorable à l'entreprise innovante ».

La droite sénatoriale avait pourtant approuvé le dispositif actuel, issu notamment d'une réforme de 1996 et, fiscalement, beaucoup moins avantageux que celui que la gauche avait mis en place au début des années 90. A Bercy, on souligne donc les contradictions de l'opposition. On rappelle, en outre, que le Conseil d'Etat, dans son avis sur le projet de loi de M. Allègre, avait jugé qu'une réforme du droit et de la fiscalité des stock-options n'y avait pas sa place. Ces options d'achat d'actions de leur entreprise, réservées aux cadres supérieurs, sont une forme de rémunération critiquée, à gauche, comme génératrice d'inégalités entre les salariés et entre les contribuables.

Les amendements des sénateurs visent d'abord, habilement, à accroître la transparence du dispositif.

La commission des finances propose, comme Bercy, que la liste des mandataires sociaux et des dix plus gros détenteurs de stock-options de l'entreprise, avec le nombre d'options qu'ils détiennent, soit publiée. « Les assemblées générales extraordinaires des entreprises pourront décider d'élargir cette publication », développe M. Trégouët. Comme Bercy, encore, les sénateurs proposent que les détenteurs de stock-options achètent leurs actions au prix du marché le jour de l'attribution des options, alors que, aujourd'hui, ils peuvent bénéficier d'un rabais de 20 %. Enfin, pour éviter les délits d'initié, les sénateurs proposent que des stock-options ne puissent être distribuées dans le mois qui précède ni dans celui qui suit un événement important pour l'entreprise.

NOUVELLES PROPOSITIONS

La morale étant ainsi préservée, les sénateurs proposent ensuite d'alléger la fiscalité des stock-options. Actuellement, les « plus-values d'acquisition » (différence entre le prix de marché de l'action au moment de l'exercice de l'option et celui auquel l'option permet d'acheter une action) sont soumises à l'impôt sur le revenu (dont le taux culmine à 54 %), si elles sont réalisées dans les cinq ans suivant l'attribution des options, et imposées à 40 % au-delà de ce délai. Quant aux « plus-values de cession » (différence entre le prix de marché, auquel le détenteur de stock-options

vend son action, et le prix d'exercice de son option), elles sont taxées à 26 %.

La commission souhaite que la durée minimale de détention des stock-options soit ramenée de cinq à trois ans. En outre, si le détenteur de stock-options achète des actions et les garde au moins un an, le taux d'imposition sur les plus-values d'acquisition serait ramené de 40 % à 26 %. Bercy proposait, dans son projet, de passer de 40 % à 26 % au-delà d'un délai de détention minimal de trois ans, sans délai de portage minimum, considérant que ce délai limite la diffusion des options à d'autres catégories de personnel que les cadres supérieurs, seuls en mesure d'acheter des actions et d'attendre avant de les revendre.

Enfin, les sénateurs, indique M. Trégouët, proposent de « supprimer les charges sociales sur les stock-options », introduites par Alain Juppé, en 1996, dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale. A Bercy, on estime que cette suppression est injustifiée quand le délai de détention minimum de trois ans n'est pas respecté.

L'initiative de la droite va obliger M. Strauss-Kahn à modifier profondément son projet de réforme s'il souhaite qu'il ne soit pas enterré définitivement. A Bercy, on assure que de nouvelles propositions seront faites, très différentes de celles de la majorité sénatoriale.

Virginie Malingre

Nicole Notat cherche à diversifier ses soutiens

C'EST UN ÉVÉNEMENT quasi historique, se félicite-t-on au Parti communiste, où l'on entend lui donner tout le retentissement souhaitable. A la CFDT, on n'en mésestime pas l'importance. Vendredi 12 février, Nicole Notat se rend place du Colonel-Fabien pour exposer devant le secrétaire national du PCF, Robert Hue, les résultats du congrès de sa confédération qui s'est tenu, en décembre, à Lille.

Cette visite s'inscrit dans une longue série d'entretiens qu'a souhaité avoir, depuis le début de l'année, la secrétaire générale de la CFDT avec les principales formations politiques et les organisations patronales. Si, officiellement, il s'agit pour Nicole Notat de présenter l'équipe dirigeante de la CFDT aux principaux acteurs politiques et économiques, ces rencontres interviennent au moment où la CFDT, confrontée à un dialogue difficile avec le gouvernement, notamment sur la Sécurité sociale ou la couverture maladie universelle (CMU), cherche à diversifier ses soutiens. La secrétaire générale de la CFDT, qui a déjà vu le PS, l'UDF et les Verts, doit encore s'entretenir avec le Mouvement des citoyens et Démocratie libérale le 17 février, les radicaux de gauche le 24, avant de rencontrer le RPR le 25 février.

Dans ce vaste tour d'horizon, les rencontres avec certaines composantes de la majorité « plurielle » – qu'il s'agisse des Verts ou du PCF – visent également à renouer avec des formations ayant affiché

de forts désaccords avec la direction de la CFDT lors du mouvement social de l'hiver 1995 ou du mouvement des chômeurs, fin 1997 début 1998. Avec la formation écologiste, mardi 9 février, l'explication a été du genre « franche », M^{me} Notat déplorant l'engagement des Verts aux côtés d'opposants CFDT au sein de l'association de chômeurs AC ! ou leurs bonnes relations avec les syndicats SUD.

« LIENS PLUS RÉGULIERS »

S'agissant du PCF, le rendez-vous de vendredi met fin à une longue parenthèse de vingt-deux ans. C'est, en effet, le 7 novembre 1977 qu'a eu lieu la dernière rencontre officielle entre les dirigeants de la CFDT et ceux du Parti communiste. A l'époque, en pleine réactualisation du programme commun, le secrétaire général du PCF, Georges Marchais, avait remis à Edmond Maire un document intitulé « La liberté guide nos pas », résumant les orientations du XXII^e congrès de son parti qui abandonnait la dictature du prolétariat. M. Marchais, qui souhaitait afficher la nouvelle ligne « anti-bureaucratique » et « autogestionnaire » du PCF, avait souligné « de larges convergences » entre son parti et la CFDT, laissant le secrétaire général de l'organisation syndicale plus que sceptique. « La CFDT constate le renouvellement des thèmes mis en avant par le PCF. Mais elle continue de s'interroger sur sa politique et sur ses pratiques

réelles », avait alors déclaré Edmond Maire. Depuis, plus rien si ce n'est un entretien entre Philippe Herzog, alors tête de liste du PCF aux européennes, et Jean Kaspar, le successeur de M. Maire, en juin 1989.

Autres mœurs, autre époque. « Le PCF veut instaurer un dialogue avec l'ensemble des organisations syndicales. Cette rencontre devrait déboucher sur des liens plus réguliers avec la CFDT. Nous allons leur proposer de participer à des groupes de travail sur des questions sociales », explique ainsi Marie-Pierre Vieu, proche collaboratrice de M. Hue et chargée des relations avec le monde associatif et social. Pour le Parti communiste, il s'agit surtout de ne pas apparaître en reste par rapport à une CGT qui n'hésite pas à souhaiter un rapprochement avec la CFDT.

Hasard de calendrier ? Jeudi, la CFDT a mandaté officiellement sa délégation à la Confédération européenne des syndicats (CES) pour « donner un avis positif » à l'entrée de la CGT, le 16 mars. Même si certains de ses membres ont exprimé leur scepticisme, le bureau national de la confédération a émis un avis globalement favorable à l'adhésion de la centrale de Bernard Thibault en notant « des signes positifs dans l'évolution de la CGT, qui se rapproche de la conception du syndicalisme de la CFDT : à la fois contestation et construction ».

Caroline Monnot

M. Hollande souhaite faire émerger la « génération Jospin » aux européennes

La tête de liste du Parti socialiste escompte un score d'au moins 22 %

Les négociations se sont engagées pour la composition de la liste socialiste, qui devra tenir compte du souhait de renouvellement des candidats, du respect

d'une stricte parité et des « géographies internes » du parti. M. Hollande a réservé deux places éligibles au Mouvement des citoyens de Jean-Pierre Chevènement.

RIEN NE PRESSE, mais la réflexion est en cours. S'il n'est pas officiellement désigné – le vote des militants sur la ratification des candidatures retenues n'interviendra que le 31 mars –, François Hollande a devant lui un casse-tête presque aussi redoutable que sa décision de conduire la liste socialiste aux élections européennes du 13 juin. Le premier secrétaire du PS va devoir, en effet, déterminer la composition de cette liste, basée, comme en 1994, sur une parfaite parité. Ce n'est qu'après la clôture des candidatures, le 19 février, que Jean-Pierre Bel, chargé des élections au secrétariat national, présidera la commission électorale qui rendra les arbitrages. Mais la volonté de M. Hollande d'avoir la main sur cette liste est sans doute une des raisons qui l'ont conduit à ne pas en laisser la tête à Jack Lang.

Alors que plus de deux cents candidatures sont parvenues au siège du PS, pour 87 places à pourvoir, les stratégies socialistes escomptent, avec les renforts éventuels du Parti radical de gauche (PRG) et du Mouvement des citoyens (MDC), un score oscillant entre 22 % et 24 %. Ils tablent sur vingt élus pour le PS – contre quinze sortants – auxquels pourraient s'ajouter deux élus pour le PRG et deux pour le MDC. Sur cette hypothèse, M. Hollande entend donner un signe afin de symboliser la rénovation du PS et la prise de responsabilités de cette « génération Jospin » qui a déjà investi l'Assemblée nationale en 1997. Pour les vingt premières places, le premier secrétaire du PS aimerait s'en tenir à la règle du « 50-50 » : une moitié de sortants et une moitié de nouveaux élus.

Pour réaliser cet objectif, le plus difficile pour M. Hollande consiste d'abord à convaincre cinq sortants de se « sacrifier » : Jean-Pierre Cot, qui en a pris lui-même l'initiative ; Jean-Louis Cottigny, un ex-popere-niste écarté du secrétariat national après le congrès de Brest, en novembre 1997 ; Michèle Lindeperg ; Marie-Thérèse Mutin, ex-popere-niste qui s'est mise « en dehors » du PS après sa dissidence aux élections

régionales de 1998 ; François Bernardini, le premier fédéral des Bouches-du-Rhône. Ces cinq députés européens sortants ne seront très probablement pas représentés. Jean-Christophe Cambadélis, numéro deux du PS, a fait passer le message à M. Bernardini, soutenu jusqu'alors par Laurent Fabius, avant que M. Hollande lui signifie sa décision, en présence d'Alain Claeys, chargé de la coordination et de la trésorerie au secrétariat national. Fabiusien, M. Claeys vient d'être nommé directeur de la campagne européenne, ce qui permettra à M. Hollande d'avoir la caution du président de l'Assemblée nationale pour mener à bien son opération de renouvellement.

DOLÉANCES LANGUEDOCIENNES

Parmi les dix nouveaux devrait se trouver en bonne place l'ancien ministre Henri Nallet, coauteur avec Robin Cook du Manifeste du Parti des socialistes européens. Les noms d'Alain Bergounioux et de Pierre Guidoni, tous deux secrétaires nationaux, ont été évoqués, comme celui de Charles Fiterman, l'ancien ministre communiste qui a rejoint le PS. Mais avant que la commission électorale ne commence ses travaux, d'autres responsables socialistes semblent bien placés : Adeline Hazan, proche de Martine Aubry et secrétaire nationale chargée des questions de société ; Manuel Valls, premier vice-président du conseil régional d'Ile-de-France et porte-parole de Lionel Jospin ; Gilles Savary, chef de file, fabiusien, des socialistes au conseil municipal de Bordeaux ; Bernard Poingnant, maire de Quimper ; Harlem Désir, un des animateurs de la Gauche socialiste.

M. Hollande devra aussi tenir compte des « géographies internes », qu'il s'agisse du poids des courants ou de celui des régions. Ainsi, le 3 février, les quinze députés et les sept sénateurs socialistes du Languedoc-Roussillon lui ont écrit pour lui demander, « avec une grande solennité », de voir figurer parmi les éligibles « une candidate ou un candidat issu des militants de notre région », afin de combattre

« la stratégie d'isolement de Jacques Blanc ». Si cette requête est prise en compte, l'ex-fabiusien Régis Passérieux, maire d'Agde (Hérault), sera en compétition avec François Delacroix, directeur de cabinet de Georges Frêche à la mairie de Montpellier.

L'autre préalable à la constitution de la liste socialiste est la conclusion des négociations avec le MDC et le PRG, qui devraient se poursuivre la semaine prochaine. Satisfait d'avoir échappé à l'annonce d'une candidature de Jean-Pierre Chevènement ou de Georges Sarre, le PS a noté une tonalité nouvelle sur l'Europe dans le discours du MDC, mais il s'attend à ce qu'il fasse encore monter les enchères avant de renoncer à sa propre liste. Les négociations sont plus avancées avec les radicaux. Si les discussions aboutissent, le PS devrait accueillir Catherine Lalumière et Michel Dary pour les radicaux, Béatrice Patrie et Sami Nair pour les chevènementistes. En position éligible.

Michel Noblecourt

La gauche parisienne et francilienne resserre son siège autour du RPR

Sans entrer dans le jeu de la précampagne dans laquelle s'est lancé Jean Tiberi, les socialistes exploitent son isolement

ALORS QUE Jean Tiberi (RPR) cherche à tirer profit de l'offensive manquée de Jacques Toubon (RPR) contre lui, en 1998, pour s'affirmer comme seul candidat possible, à droite, à sa propre succession, la gauche parisienne estime qu'elle ne peut laisser sans réponse cette précampagne. Cependant, plutôt que de donner la réplique à M. Tiberi et à la droite, en accélérant le choix de son propre candidat à la mairie de Paris – ce qu'elle serait bien en peine de faire aujourd'hui –, l'opposition municipale s'appuie sur ses six maires d'arrondissement (cinq PS, un MDC) qui, en près de quatre ans, ont eu le temps de s'implanter et de cultiver leurs relais auprès de la population.

Début janvier, Michel Charzat, maire du 20^e, et Roger Madec, maire du 19^e, ont présenté un projet de réforme de la loi Paris-Marseille-Lyon (loi « PML »), qui organise les rapports entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement. « Notre idée est la mise en œuvre d'un système de pouvoir différent, en opposition au centralisme et à l'autoritarisme de la Ville de Pa-

ris », déclarait à cette occasion Jean-Marie Le Guen, premier secrétaire fédéral. « Paris doit redevenir la capitale de la citoyenneté active », soulignait M. Charzat, chargé, en tant que sénateur de Paris, de faire inscrire une proposition de loi à l'ordre du jour du Parlement. Même Daniel Vaillant, maire du 18^e, plutôt réservé, en tant que ministre chargé des relations avec le Parlement, sur l'opportunité d'ouvrir un conflit avec Jacques Chirac au sujet du statut de Paris, a fini par approuver « cette initiative parlementaire », dans la mesure où « la fédération de Paris n'a pas demandé au gouvernement de porter ce texte ».

UNE CHANCE « HISTORIQUE »

Cette proposition a été reprise par les élus communistes, qui réclament à M. Tiberi, sans attendre, la généralisation des conseils de quartier. Georges Sarre (MDC), maire du 11^e arrondissement, s'est emparé du dossier des relations de Paris avec les communes limitrophes, en proposant l'instauration d'une véritable intercommunalité. « Nous

ne devons pas chercher à être identiques, mais à converger », répond Bertrand Delanoë, président du groupe PS du Conseil de Paris, aux attaques du RPR, hostile au changement de statut, sur le thème des « divisions de la gauche plurielle ».

Le préfet de région, Jean-Pierre Dupont, et le préfet de Paris, Collette Horel, tous deux marqués à gauche, sont déterminés à ce que l'Etat joue pleinement son rôle dans la capitale. L'élection, en mars 1998, d'une majorité de gauche et d'un président socialiste, au conseil régional d'Ile-de-France, empêchent, en outre, M. Tiberi de maintenir Paris dans son statut de « sanctuaire » territorial du RPR. Jamais le pouvoir RPR sur Paris n'a paru aussi isolé. La faiblesse de M. Tiberi, par rapport à son prédécesseur, est a priori un atout pour la gauche.

C'est aussi son point faible : si elle manque cette chance, qu'elle qualifie elle-même d'« historique », d'enlever Paris aux municipales, elle le devra à elle-même.

Pascale Sauvage

La Carte du Tendre de « Dany »

CLERMONT-FERRAND

de notre correspondante

Daniel Cohn-Bendit trouve Valéry Giscard d'Estaing « très intéressant : il a fait avancer une certaine idée de l'Europe ». D'ailleurs, « Dany » brûle de débattre avec VGE, « entre vrais européens » – « c'est quand il veut et où il veut ». Dans l'attente de cet improbable tournoi, Daniel Cohn-Bendit est venu, jeudi 11 février, arpenter les terres d'Auvergne, accompagné par une antigiscardienne de choc : Danièle Auroi, candidate, en sixième position, sur la liste des Verts pour les élections du 13 juin, adjointe au maire de Clermont-Ferrand et opposante « historique » au projet Vulcania, cher au cœur du président de la région.

Au cours d'une conférence de presse, Daniel Cohn-Bendit s'est livré à un exercice mi-sentimental mi-littéraire : fragments d'un discours amoureux dans la majorité « plurielle ». Lionel Jospin souhaite-t-il pour cette campagne que la gauche, dans son ensemble, « affirme son pluralisme sans céder à la division » ? Ce « code de bonne conduite », souhaité par François Hollande, repris à son compte par Dominique Voynet, n'effraie pas la tête de liste des Verts. Tous ses partenaires socialistes sont en effet, assure-t-il, des « concurrents-amis ».

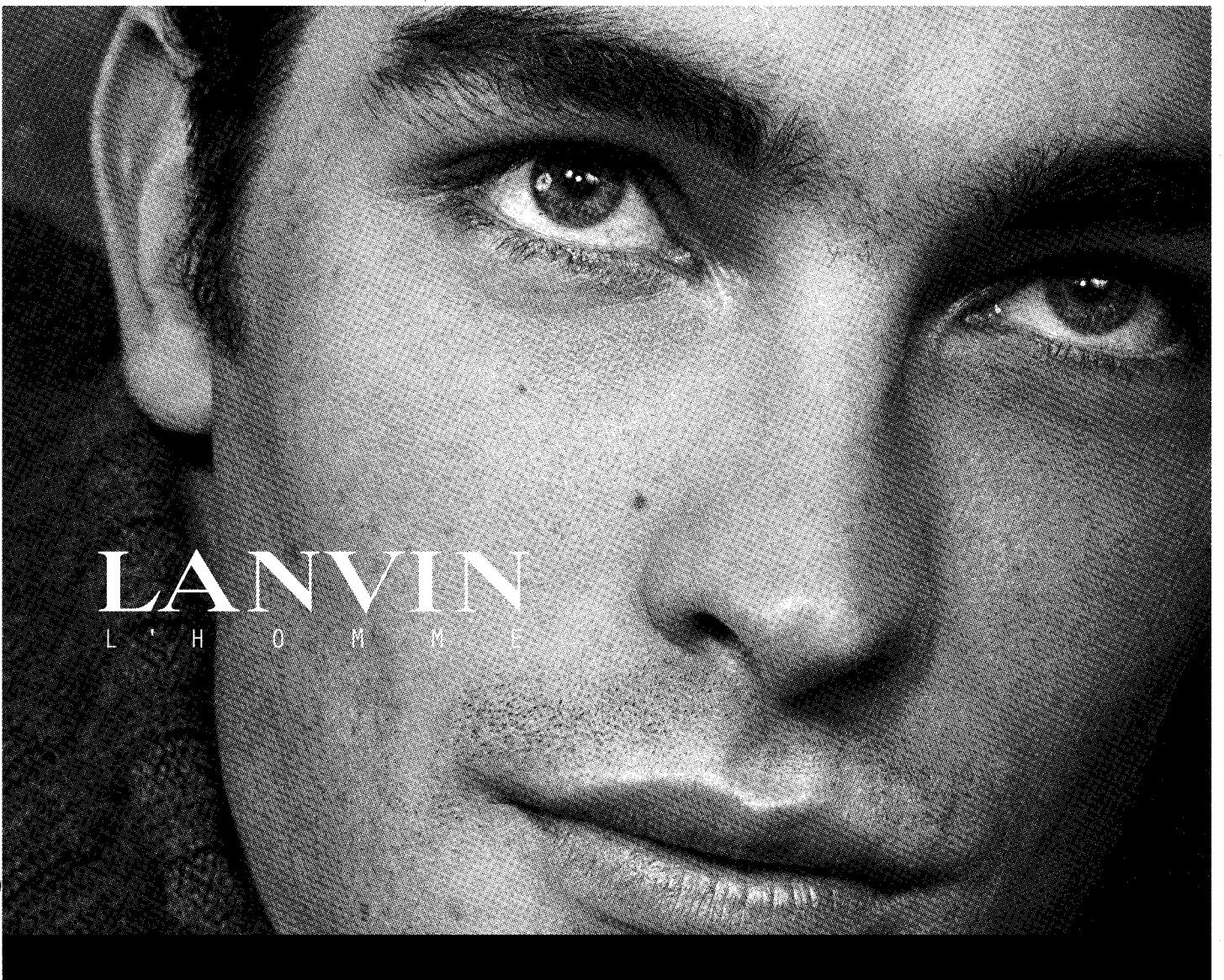
Tous, sauf un : le ministre de l'intérieur. « Jean-Pierre Chevènement n'est pas un ennemi, mais ce n'est pas un ami. Ni haine ni amitié, c'est un non-rapport. Il y a un blocage, un courant qui ne passe pas. Tout le monde n'est pas obligé de s'aimer. » Soucieux d'une « cohabitation réaliste et nécessaire », il n'oublie pas tout-

tefois de préciser combien il apprécie Sami Nair, tête de liste « virtuelle » du Mouvement des citoyens, si celui-ci mène à bien son projet de liste de la gauche républicaine. Sur sa Carte du Tendre, il distingue aussi l'ancien président de SOS-Racisme, Fodé Sylla et la philosophe Geneviève Fraisse, appelés par Robert Hue : « Tous les partis élargissent leur espace européen, c'est bien. »

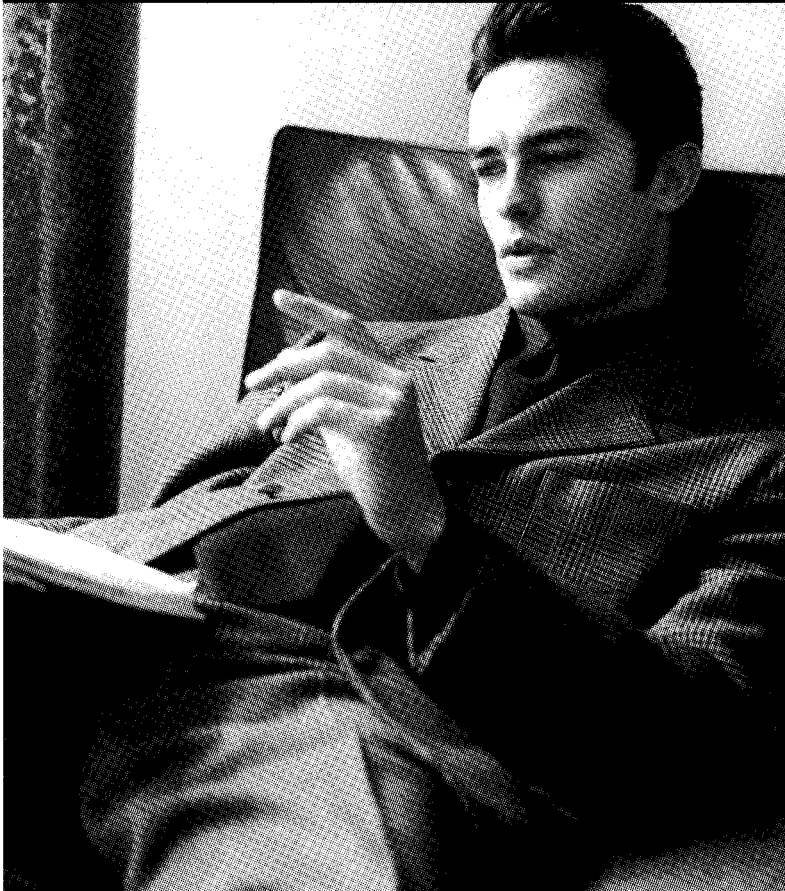
Plus tard, devant un sage parterre d'étudiants en droit clermontois, le concurrent-ami du PS restait intransigeant sur le dossier des sans-papiers : « L'Italie vient de régulariser 250 000 clandestins. En France, il y a une crispation incroyable alors que le gouvernement italien de centre-gauche est capable de prendre une décision raisonnable. » Le périple auvergnat de la tête de liste des Verts s'est poursuivi sans heurts : ni chasseurs ni céréaliers en colère, puisque qu'en Livradois-Forez, rappelait sa colistière Danièle Auroi, « les producteurs de la région ne vivent pas de grosses subventions ».

A Thiers, sous-préfecture du Puy-de-Dôme, « Dany » avouait aux 150 personnes qui avaient bravé un froid glacial qu'il est plutôt « un type de la ville » qu'« un spécialiste de la campagne ». Il préférait décocher quelques flèches supplémentaires contre M. Chevènement. La tête de liste des Verts avait potassé ses livres d'histoire. Il y avait déniché une foule d'« élites mondialisées républicaines », prussiennes, anglaises ou espagnoles, qui ont contribué à bâtir la République française.

Brigitte Cante



LANVIN
L H O M M E



EAU DE TOILETTE POUR HOMME

Alain Madelin défend son « ticket » avec Philippe Séguin

DL se veut « au cœur » de la campagne

LE RPR et Démocratie libérale (DL) tirent cette semaine les conséquences de la décision de l'UDF de constituer sa propre liste aux élections européennes. Le comité directeur de Démocratie libérale, élargi aux représentants des fédérations, s'est officiellement prononcé, jeudi 11 février, pour la constitution d'une liste conduite par Philippe Séguin et Alain Madelin. Samedi 13 février, ce sera au tour du RPR, réuni en conseil national, d'investir officiellement M. Séguin.

Laurent Dominati, secrétaire général de Démocratie libérale, a eu beau expliquer qu'« il n'y aura pas de liste RPR-DL, mais une liste d'union de l'opposition, avec un ticket Séguin-Madelin », c'est pourtant bien de cela qu'il s'agit. Pour M. Madelin, qui avait plaidé ces derniers mois en faveur de l'union des partis de L'Alliance pour le scrutin du 13 juin, le tête-à-tête avec le RPR, qui plus est sous la direction de M. Séguin, n'est qu'un pis-aller, même s'il a été le premier, au lendemain de l'élection d'Anne-Marie Comparini à la présidence de Rhône-Alpes, à réclamer la « parité » dans une liste RPR-DL. Face à un partenaire supérieur en nombre – le RPR –, il court le risque, en effet, d'être réduit à jouer les utilités, tout en étant assuré d'être associé, le cas échéant, à un échec.

« J'en mesure les risques », a affirmé M. Madelin à ses amis, qui ont soulevé cette question lors de la réunion qui s'est tenue à huis clos. L'ancien ministre de l'économie a notamment fait valoir, à l'appui de son choix d'être le numéro deux de la liste RPR-

DL, qu'il ne voulait pas « renvoyer l'idée libérale à la marge », mais la placer « au cœur » de l'opposition. A charge pour Démocratie libérale de savoir s'imposer dans la campagne. « Symétriquement au PS, il faut essayer de constituer un pôle de rassemblement à partir duquel reconstruire l'opposition », résume José Rossi, président du groupe DL de l'Assemblée nationale.

« QUADRUPLE PARITÉ »

Au RPR, les négociateurs de Démocratie libérale pour les élections européennes ont déjà présenté leurs desiderata. Les libéraux ont proposé à leurs alliés gaullistes que la future liste respecte une « quadruple parité ».

La première, qui est aussi la plus importante à leurs yeux, est que la liste soit composée pour moitié de RPR, et pour moitié de libéraux et de non-RPR. Droite libérale souhaite également une parité entre hommes et femmes (pas nécessairement sur les places éligibles, mais sur l'ensemble de la liste), entre députés sortants et nouveaux candidats, et entre élus de grandes régions – et singulièrement de l'Île-de-France – et de plus petites.

Pour sceller leur association par une photo souvenir, Philippe Séguin se rendra, mercredi 17 février, devant le bureau politique de DL, tandis qu'Alain Madelin rendra la politesse au RPR le lendemain. En attendant, le secrétaire général du RPR, Nicolas Sarkozy, proche de M. Madelin, a été le premier à se « réjouir » de l'événement.

Cécile Chambraud

Au-delà des européennes, les deux Front national sont déjà en concurrence pour les municipales

M. Mégret multiplie les déplacements en province sur le thème de l'insécurité

Le président du Front national-Mouvement national a dès à présent commencé sa campagne pour les élections européennes du 13 juin. Il pri-

vilégie les visites de terrain, centrées sur l'insécurité, tandis que Jean-Marie Le Pen continue à miser sur ses diners « patriotiques ». Pour les

deux partis d'extrême droite, le test des européennes vise surtout à préparer en position de force l'échéance des municipales.

« ON VEUT en finir avec les fonctionnements hérités de la IV^e République : banquets, grands meetings. Nous ne voulons pas mobiliser sur un homme providentiel mais sur une politique et des équipes... Nous sommes dans l'ère Jospin et Chirac, celle des campagnes de proximité. » Damien Bariller, directeur de cabinet du président du Front national-Mouvement national, annonce la couleur. La campagne que mènera – que mène déjà – Bruno Mégret s'annonce radicalement différente de celle du bateleur qu'a toujours été le père fondateur du Front national, Jean-Marie Le Pen.

Tandis que le président du Front national pour l'unité française court de dîners-débats en déjeuners-débats au rythme de un par semaine, avant d'entamer, en avril, une série de grands meetings régionaux, celui du FN-MN ratisse, au pas de charge, les départements. Cela a au moins l'avantage, reconnaissent ses troupes, de coûter moins cher au parti et aux militants. Une donnée essentielle quand on manque d'argent. Or, d'un côté comme de l'autre, les fonds ont fondu comme neige au soleil ou ne rentrent que très modestement.

A Saint-Cloud, siège du FNUF, les mesures d'économie ont amené Jean-Marie Le Pen à renoncer à la publication de nouveaux documents proposés par son directeur de campagne, Jean-Claude Martinez, lors du dernier bureau politique. Deux dîners patriotiques ont été annulés, l'un à Agen, l'autre à Rouen, deux villes situées – notamment Rouen – en zone mégrestiste. De même, M. Le Pen a dû renoncer à la convention sur l'agriculture programmée de

longue date à Orange samedi 13 et dimanche 14 février. En fait les ennus du FNUF ne s'arrêtent pas là. Lors de l'appel sur le référendé demandé par Jean-Marie Le Pen à l'encontre des « mutins » mégrestistes, l'avocat du parti, qui voulait souligner le caractère d'urgence de l'affaire, a fait mention d'un compte du FN bloqué à la demande de Bruno Mégret, celui-ci estimant, depuis le congrès de Marignane, être le nouveau président du Front national.

MAUVAISE HUMEUR

Jeudi 11 février, Jean-Marie Le Pen, qui avait appris la veille qu'un administrateur judiciaire – et non un simple mandataire comme il le demandait – avait été nommé par la justice pour gérer la SCI du Paquebot, siège du FNUF, ne cachait pas sa mauvaise humeur. Il s'en est pris à plusieurs reprises à Jean-Yves Le Gallou, le délégué général du FN-MN, allant jusqu'à lui lancer, alors que tous les deux se trouvaient dans l'hémicycle du Parlement européen à Strasbourg : « Dommage que tu ne te sois pas

trouvé à Chamonix pendant la dernière avalanche ! » Il y a quelques jours à Vichy, le 10 février à Grenoble, le 11 à Toulouse, Bruno Mégret a lui aussi commencé son tour de France avec un passage systématique dans tous les « endroits sensibles ». Minutieusement réglés, ces déplacements sont destinés à mettre l'accent, localement, sur un thème que le leader du parti d'extrême droite développera lors d'un meeting à Paris le 18 février, celui de l'insécurité. On l'a vu ainsi distribuer des tracts à la sortie d'un dépôt d'autobus de la banlieue de Grenoble « pour apporter un soutien aux conducteurs agressés » et rendre visite à un quartier sensible de Toulouse (lire ci-dessous).

« La différence entre nous et la fraction résiduelle du Front national, c'est que pour elle les européennes représentent la fin d'un processus, pour nous ce n'est qu'une étape », explique Jean-Yves Le Gallou. Pour les mégrestistes, en effet, européennes et municipales sont intimement liées. Le premier de ces deux scrutins doit leur permettre, espèrent-ils, d'aborder en situation

de force les municipales de 2001. « Si nous ne voulons pas servir d'appoint, il faut que nous soyons en mesure de montrer combien de divisions on représente », souligne M. Bariller.

Dans cette bataille, Pierre Vial, chef de file des païens, un des fondateurs du Grece, compte bien jouer son petit rôle. Il vient en effet de déposer les statuts du Forum d'action culturelle que Bruno Mégret lui a demandé de créer. Ce Forum, qui dépend directement du président du FN-MN, a pour mission de promouvoir une « culture identitaire » qui touchera à tous les arts. Ne perdant pas de temps, M. Vial annonce pour début mars une série de conférences sur « la guerre culturelle ». Une consigne lui a été donnée par M. Mégret : ne pas être le représentant d'un lobby mais être la voix de toutes les sensibilités philosophiques et religieuses du parti, car le président du FN-MN ne souhaite pas être le fédérateur de différentes mouvances mais le président d'un parti.

Christiane Chombeau

Quand Bruno Mégret part à la recherche laborieuse des vraies gens

TOULOUSE

de notre correspondant régional La sécurité d'abord. « C'est la préoccupation majeure des Français », estime Bruno Mégret. Et

REPORTAGE

Mains serrées, métro... il y a du Chirac dans la méthode. En plus compassé et distant

c'est la raison pour laquelle le président du Front national-Mouvement national (FN-MN) a décidé de cibler sa précampagne européenne sur la violence urbaine. Mercredi 10 février, il était à Grenoble chez les conducteurs d'autobus. Jeudi, il a fait la tournée des quartiers réputés difficiles à Toulouse. Pas question d'aller faire un tour du côté d'entreprises comme Aérospatiale ainsi que le lui proposaient les militants locaux. Cela aurait « brouillé le message ». La stratégie Mégret, c'est d'« aller à la rencontre des gens pour les écouter, là où ils souffrent ». Pas de « faire des banquets patriotiques avec des retraités ».

Dès le début de la matinée, à Toulouse, le ton est donné : il s'agit, dans la forme, de faire de l'anti-Le Pen. Arrivé incognito, Bruno Mégret parcourt les quartiers – Empalot, Bagatelle, la Faourette, la Reynerie –, entre dans les commerces, serre un maximum de mains, s'arrête pour échanger quelques mots avec de vieilles dames, prend le métro. Il y a du Chirac dans la méthode. En plus compassé et distant mais tout aussi pressé dans le rythme. Foin des grands discours « catastrophistes » et des « provocations », classés désormais politiquement improductifs et « diabolisants », Bruno Mégret et ses troupes ont choisi de mener une campagne de proximité pour marquer leur différence avec les gesticulations de la maison mère.

TOLÉRANCE ZÉRO

Mais la proximité est plus facile à décréter qu'à faire. La visite tourne vite à la course de vitesse, les contacts avec une population peu loquace sont succincts, les quelques conversations de trottoir restent indigestes. Ni rejet ni enthousiasme. A la Reynerie, là où les affrontements furent les plus violents lors des émeutes de décembre, la petite troupe se contente de regarder de loin les barres d'immeubles. A Bagatelle, devant quelques ménagères indifférentes, un groupe de jeunes s'en donne à cœur joie : « Crevez, bande de fachos », « Le Pen, il t'a jeté », « Tire-toi ». « C'est bon pour

les images », estime le staff du FN-MN. La « rencontre avec les Français » se résume à une mise en scène dont on espère que la télévision retiendra une image, celle d'un Bruno Mégret « au cœur des problèmes ».

Sur le fond, le discours reste celui des origines. « Le droit fondamental des Français à la sûreté est bafoué », explique le président du FN-MN, pour qui « l'immigration aggrave considérablement la délinquance ». Il accuse « l'ensemble de la classe politique d'avoir échoué dans une politique de la ville laxiste qui a déversé des centaines de milliards de francs pour acheter le calme et la paix civile ». Afin d'apporter une alternative « positive » à cette « dégradation de la civilisation », Bruno Mégret promet cinquante propositions qu'il dévoilera le 18 février lors d'un meeting à Paris. Ce sera le manuel d'une « autre politique, celle de la représ-

tion », sur le modèle américain de la tolérance zéro et de la sanction prompt. Parmi les mesures proposées, la création d'une police des transports publics et l'aggravation des peines encourues par les responsables d'agression contre les agents des services publics.

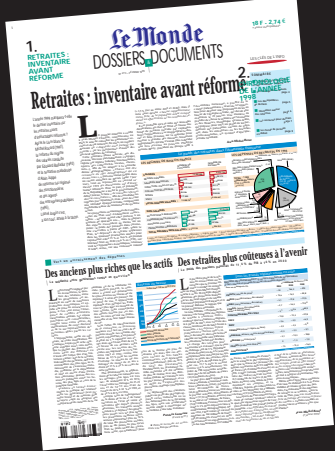
Quelques instants auparavant, au poste de police de Bagatelle, le responsable des flottiers expliquait aux militants qui accompagnaient leur chef que la délinquance est le produit complexe d'une série de phénomènes d'exclusion et de précarité qui créent une « psychopathologie des banlieues ». Il ajoutait que son expérience de « quinze ans de maison » lui faisait dire qu'il fallait donner à cela une réponse équilibrée, entre répression et prévention. Bruno Mégret, poliment, coupa court à la discussion.

Jean-Paul Besset

Le Monde

DOSSIERS & DOCUMENTS

au sommaire du numéro de février



Retraites

L'année 1999 marquera-t-elle le dernier inventaire sur les retraites avant d'inéluctables réformes ? Après Rocard, Balladur et Juppé, Jospin s'est attelé à la tâche.



Chronologie de l'année 1998

Revivez mois après mois les principaux événements de l'année passée.

Plus : Les Clés de l'info
4 pages pour décoder l'actualité

GRAND JURY
RTL Le Monde LCI

FRANÇOIS
LEOTARD

Débat animé par
OLIVIER MAZEROLLE

avec PATRICK JARREAU - LE MONDE
et PIERRE-LUC SÉGUILLON - LCI

DIMANCHE
18H30

SUR

RTL & LCI

Le gouvernement obtient l'abstention du PCF sur le texte réformant l'intercommunalité

Le calcul des reversements entre collectivités riches et pauvres a été revu

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, dans la nuit du jeudi 11 au vendredi 12 février, le projet de loi sur l'intercommunalité pré-

senté par M. Chevènement, ministre de l'intérieur. Les députés communistes se sont abstenus sur ce texte après avoir obtenu, notamment, une révi-

sion du mode de calcul du prélèvement opéré, en Ile-de-France, sur les communes riches, au profit des communes à faibles ressources fiscales.

FINALEMENT, les députés communistes se sont abstenus. Deux jours d'intenses tractations avec leur groupe, emmené par Alain Bocquet, son président, auront été nécessaires au gouvernement pour parvenir à cette paix des braves. Depuis le début de la première lecture du projet de loi sur l'intercommunalité, présenté par Jean-Pierre Chevènement à l'Assemblée nationale, le risque était réel que le texte ne soit pas adopté, en raison d'un vote hostile du PC.

Le contexte était propice au bras de fer. Le texte du gouvernement sur la directive européenne en matière d'électricité, prévu le 16 février en séance publique, est un crève-cœur pour les communistes (*Le Monde* du 12 février). Ils se devaient, en échange de leur bonne volonté, d'obtenir quelques gages du gouvernement sur le projet Chevènement. La négociation a porté, d'abord, sur l'article 57, spécifique pour l'Ile-de-France. Au terme de ce dispositif, 38 communes de la région parisienne « riches parmi les riches »,

s'acquitteront dès l'an 2000 d'un nouveau prélèvement, de plusieurs centaines de millions de francs au total, versé aux communes pauvres.

Etant, pour la plupart, maires de villes démunies, les communistes ne pouvaient, *a priori*, que se réjouir de ce dispositif; mais Tremblay-en-France, ville du député François Asensi (Seine-Saint-Denis), allait devoir payer... d'avantage que Neuilly-sur-Seine! « *Le revenu moyen par habitant, a fait valoir Michel Vaxès (Bouches-du-Rhône), y est de 49 000 francs par an, contre 159 000 francs pour les habitants de Neuilly.* » « *Il ne faut pas confondre villes riches et villes de riches* », a expliqué M. Asensi.

« **UN COUP DE POIGNARD** »

Dès le 10 février, le maire de Tremblay avait obtenu l'assurance d'un amendement du gouvernement, conforme à ses vœux. Adopté jeudi 11 février, il prévoit d'intégrer le revenu moyen par habitant dans le calcul du montant de la contribution. Cela aura pour effet d'abaisser sensiblement

la ponction sur la ville de M. Asensi, mais aussi une douzaine d'autres villes contributives. Soit, au total, une « ristourne » de quelque 14 millions de francs (2,13 millions d'euros) par rapport aux 300 millions (45,73 millions d'euros) du départ. En outre, les villes contributives auront cinq ans, au lieu de deux, pour s'acquitter des sommes exigées.

Un amendement à l'article 52 du texte, présenté par M. Vaxès et autorisant les structures intercommunales à augmenter, plus qu'elles ne le peuvent aujourd'hui, le taux de leur taxe professionnelle, a, aussi, reconforté le PC. Restait un « épouvantail »: un amendement voté le 9 février prévoit que les délégués aux conseils des communautés urbaines seront désignés par un processus de listes associées (*Le Monde* du 11 février). Immédiatement, les communistes ont vu dans ce début d'introduction du suffrage universel dans les structures intercommunales « *un coup de poignard* » porté « *à la commune* ».

M. Chevènement a donc dû s'efforcer de poser un ultime cataplasma sur les douleurs communistes. « *Nous avons cherché à renforcer la démocratie et la transparence, en réservant la représentation des communes aux seuls conseillers municipaux. Chacun a compris que l'élection au suffrage universel aurait compromis notre chance d'atteindre nos objectifs* », a expliqué le ministre. Après avoir déclaré qu'il s'agissait d'un « *petit pas* » vers la démocratie intercommunale directe, M. Chevènement opérait donc un repli tactique.

A 1 h 55, vendredi, la messe était dite, sans que les communistes n'aient participé vraiment à la communion. « *Nous ne renonçons pas*, menaçait M. Vaxès, en séance, *à écarter le danger qui pèse sur la démocratie locale.* » Dans les couloirs, certains députés de la majorité paraient sur un retrait du dispositif du suffrage universel pour les communautés urbaines lors de la seconde lecture du texte.

Béatrice Jérôme

M. Poncelet demande des précisions dans le projet de loi sur la parité

LE PRÉSIDENT DU SÉNAT, Christian Poncelet (RPR), a demandé au premier ministre de préciser dans le projet de loi sur la parité son intention de ne mettre en place ni des quotas, ni le mode de scrutin à la proportionnelle. Intervenant lors du colloque sur la modernisation de la vie publique organisé, jeudi 11 février au Sénat, par un collectif d'associations de femmes de l'opposition (*Le Monde* du 12 février), M. Poncelet s'est dit, à cette condition, « *certain que nous pouvons arriver à un compromis* ». L'ancien premier ministre Edouard Balladur (RPR) a souhaité que les listes de l'opposition aux européennes « *comptent toutes une moitié de femmes* ». L'ancien ministre des droits de la femme Yvette Roudy, députée PS du Calvados, a par ailleurs dénoncé, jeudi, l'hostilité de plusieurs personnalités féminines à ce projet, y voyant celle d'une « *caste mondaine et intellectuelle, coupée des réalités* ».

DÉPÊCHES

■ **PACS** : Elisabeth Guigou estime que la proposition de loi sur le pacte civil de solidarité est un texte « *qui ne mérite ni excès d'honneur ni indignité* ». Dans un entretien publié, vendredi 12 février, dans le quotidien *La Croix*, la ministre de la justice indique qu'elle compte soumettre ce texte à un « *nouvel examen technique, avant la deuxième lecture* [à l'Assemblée nationale], *pour améliorer sa rédaction* ».

■ **NOUVELLE-CALÉDONIE** : l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, jeudi 11 février, les deux projets de loi qui définissent les institutions de la Nouvelle-Calédonie, dans la version établie en commission mixte paritaire. Les deux textes doivent être votés, mardi 16 février, par le Sénat, avant d'être soumis au Conseil constitutionnel.

■ **DROITE** : le président de l'UDF, François Bayrou, a été reçu par Jacques Chirac, jeudi 11 février. M. Bayrou, qui a annoncé, dimanche à Bordeaux, qu'il conduirait une liste UDF autonome aux élections européennes, n'a pas fait de déclaration à sa sortie de l'Élysée.

■ **ASSEMBLÉE NATIONALE** : Nicole Catala, députée RPR de Paris, a été proclamée vice-présidente de l'Assemblée nationale, mercredi 10 février, en remplacement de Michel Péricard (RPR), décédé le 2 février.

■ **SERVICE MINIMUM** : la droite sénatoriale a adopté, jeudi 11 février, une proposition de loi ouvrant la voie, à terme, à l'instauration d'un service minimum dans les services publics. Estimant que l'initiative sénatoriale reposait sur « *une approche simpliste et imprudente* », le ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli, a affirmé que « *la majorité actuelle refuse l'institution d'un service minimum par la loi* ».

Les principales dispositions du projet adopté par les députés

UN « **LEGO** » à construire pour les élus : le projet de loi de Jean-Pierre Chevènement, relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale, est une boîte à outils pour encourager les quelque 36 000 communes françaises à se regrouper en structures intercommunales. Il remplace les huit structures de regroupement existantes par trois dispositifs : communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines. Le texte fait « *un petit pas* » vers l'introduction, à terme, du suffrage universel dans les communautés urbaines et vise à améliorer la transparence dans la gestion de toutes les structures intercommunales. Le projet de loi a été adopté, vendredi 12 février, dans la nuit. Une partie de la droite a voté contre, à l'exception de Francis Delattre (DL, Val-d'Oise), qui s'est abstenu, tout comme René André (RPR, Manche). De leur côté, les communistes se sont abstenus.

Les principales dispositions du texte sont les suivantes :

● **Création des communautés d'agglomération**. Créées par le projet de loi, les communautés d'agglomération remplacent les communautés de villes, qui sont implicitement supprimées et devront se transformer en communauté d'agglomération. Celle-ci répond à trois critères définis par référence à l'Insee : une population de plus de 50 000 habitants ; un périmètre d'un seul tenant ; l'existence d'une ou plusieurs « villes centre » comptant chacune plus de 15 000 habitants. Elle dispose d'un bloc de compétences obligatoires : développement économique, aménagement de l'espace (transports, logement, politique de la ville). Cette nouvelle structure intercommunale est intermédiaire entre les communautés de communes et les communautés urbaines. Elle est créée sans limitation de durée sachant qu'elle peut être dissoute et voir son périmètre étendu ou réduit.

Les députés ont davantage encadré la nomination des membres du conseil de surveillance de la communauté d'agglomération. Le texte du gouvernement laissait toute latitude pour fixer par « *accord amiable* » les règles de représentation au sein du conseil ; les députés ont préféré inscrire qu'il fallait « *un accord unanime* » pour éviter de donner l'impression de tractations. A défaut d'accord, le projet de loi prévoyait que la répartition aurait lieu en fonction de la population, sous réserve que chaque commune dispose d'au moins un siège mais n'en ait pas plus de la moitié. Les députés ont opté pour une autre formule : qu'il

y ait accord unanime ou pas, chaque commune dispose au minimum d'un siège et aucune ne peut disposer de plus de la moitié.

● **Taxe professionnelle unique**. Créée par la loi sur l'intercommunalité de 1992, la taxe professionnelle unique (TPU) voit son champ étendu dans le texte de M. Chevènement : celui-ci la rend obligatoire dans les communautés d'agglomération et les communautés urbaines créées après l'entrée en vigueur de la loi Chevènement, tout en permettant à celles déjà existantes d'opter pour ce régime fiscal. L'intérêt de la TPU est de lisser les disparités fiscales entre communes voisines. Le texte ouvre la voie à la fiscalité mixte, en permettant aux communautés urbaines et aux communautés d'agglomération de percevoir une fiscalité additionnelle sur les taxes foncières et les taxes d'habitation. Contre l'avis du gouvernement, les députés ont étendu la mixité fiscale à toutes les structures intercommunales, toutes catégories confondues. Les députés ont précisé qu'en cas de diminution du taux de la fiscalité sur les ménages les communes pourront maintenir le taux de la TPU et le faire évoluer à leur gré.

● **Incitations financières**. Plus la structure intercommunale est intégrée, plus la dotation globale de fonctionnement (DGF) sera élevée. La communauté de communes sans TPU percevra une dotation globale de fonctionnement (DGF) par habitant de 103 francs (15,70 euros) en moyenne. Les communautés de communes avec taxe professionnelle unique et présentant une forte intégration percevront une DGF par habitant pouvant aller jusqu'à 150 francs (22,86 euros) ; la communauté d'agglomération, une DGF par habitant à 250 francs (38,11 euros) ; enfin, la communauté urbaine, une DGF par habitant d'environ 472 francs (71,95 euros).

● **Election au suffrage universel**. Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, seront distingués, au sein de chaque liste de candidats à l'élection municipale, ceux qui seront appelés à devenir délégués de la commune au sein de la communauté urbaine.

● **Ile-de-France**. Un dispositif prévoit une contribution obligatoire des communes dites riches en faveur des plus modestes : les 38 communes dont le taux de taxe professionnelle est 3,5 fois supérieur au taux moyen nationaledevront verser au total quelque 270 millions de francs (41,16 millions d'euros) sur cinq ans aux 140 communes les plus défavorisées.

Clarisse Fabre

LANVIN INAUGURE UNE NOUVELLE ADRESSE
52, RUE BONAPARTE - PARIS 6^{ÈME}

LANVIN
 PARIS

15, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ PARIS 8^{ÈME} - 32, RUE MARBEUF PARIS 8^{ÈME} - PLACE DU CASINO MONTE CARLO - PRINCIPAUTÉ DE MONACO

La contre-attaque argumentée de Laurent Fabius devant la Cour de justice

Face aux cafouillages du président Le Guehec, l'ancien premier ministre a été le véritable meneur des débats. Il a contesté la logique de l'arrêt de renvoi, affirmant à nouveau qu'il n'avait jamais demandé de « retenir » le test américain Abbott le temps que celui de Diagnostics Pasteur soit prêt

LA PAROLE est au premier ministre. Laurent Fabius se lève, comme s'il était sur les bancs de l'Assemblée nationale. Il hausse ses lunettes, ajuste son micro. Au troisième jour, son costume s'est assombri. Le gris clair a laissé place à un marine profond. « Je vais répondre à toutes vos questions. » Cela fait six ans qu'il attend. Six ans que l'ancien plus jeune « premier ministre de la France » a demandé à ses pairs, les députés, de l'accuser « de fautes qu'il n'a pas commises ». Six ans qu'il veut en apporter la preuve et la démonstration.

Un brin paternaliste, le président Christian Le Guehec saisit ce moment historique façon conseil de discipline. « Vous étiez très jeune. Les fonctions attribuées étaient inhabituelles pour un homme de cet âge. » Petit rictus, sans modifier l'aplomb. « C'est vrai que je n'étais pas très âgé. » Et le ministre-prévenu d'évoquer, d'abord, un cabinet qu'il avait voulu plutôt « resserré » : autour de Louis Schweitzer, directeur de cabinet, six conseillers ministériels, par secteur, épaulaient le chef du gouvernement. Parmi eux, François Gros, conseiller scientifique, professeur au Collège de France et ancien directeur de l'Institut Pasteur. « Un homme très compétent, observe le président. Beaucoup d'autorité, un âge supérieur au premier ministre. »

Le président Le Guehec tente, sur le fond, une première question. Remarque du prévenu : « Peut-être faut-il que je présente d'abord quel était le rôle de Matignon ? » « Euh... oui. Effectivement, vous avez raison. » En deux questions trois mouvements, Laurent Fabius, locataire du perchoir au Palais Bourbon, retrouve un naturel de... président.

Mais peut-il, lui qui est prévenu, s'aventurer à poser les questions ? Le président de la Cour de justice étant inexistant, l'avocat général, Roger Lucas, s'essaye tout d'abord à quelques généralités sur l'épaisseur des portefeuilles ministériels, le cumul des mandats, la structure d'un gouvernement qui peut être à l'origine de graves dysfonctionnements. Timidement, sous la pression des remous, le président Le Guehec s'interroge. « Je crois qu'il faut cibler le débat qui reste un peu désincarné pour l'instant. » On ose donc maintenant évoquer le circuit des notes à Matignon. Puis, Laurent Fabius, courtisois : « Pour que ça ne soit pas trop abstrait, envisagez-vous d'aborder les pièces que j'ai connues pour savoir comment j'ai agi ? »

CHRONOLOGIE

L'ancien premier ministre est tout à son procès. Pédagogique, il entend user d'une méthode – la chronologie – et d'un outil – la rétroprojection. Il a, dit-il, été saisi, pour la première fois, de la question du dépistage systématique chez les donneurs de sang, le 29 avril 1985, par une note de son conseiller industriel, Jacques Biot, qui est alors projetée dans la salle d'audience. « Le test de détection du sida mis au point par Diagnostic-Pasteur est désormais opérationnel, écrit le conseiller. Son succès industriel et commercial dépendra entièrement de l'ampleur et du calendrier du programme de détection systématique à décider par les autorités françaises de santé. »

Jacques Biot explorait deux scénarios et parvenait à ces deux conclusions : 1. « Si l'on est sûr de ne jamais imposer le test systématique, tant pis pour Pasteur et tant mieux pour la Sécurité sociale. » 2. « Si l'on n'est pas sûr de résister [à la pression des événements], mieux vaut se décider le plus vite possible et organiser les marchés entre Pasteur et les centres de transfusion sanguine (CTS). » « Cette note ne constitue pas une alerte sanitaire, commente Laurent Fabius. Je suis saisi de l'intérêt industriel. »

Il demande à zoomer « un peu plus sur la gauche ». Apparaissent deux petites griffes de décideurs. La première est celle de Louis Schweitzer, son directeur de cabinet : « 1. Le choix me paraît incontestable, mais 2. Je suis convaincu qu'il ne faut pas dépenser 200 à

400 millions de francs par an sur ce sujet (imagine-t-on le coût de la vie par ce biais ?). » La seconde est celle de Laurent Fabius : « J'y suis favorable. Je l'annoncerai dans dix jours. Préparez discrètement les choses en ce sens. »

« FAVORABLE AU DÉPISTAGE »

« C'était une décision d'orientation, explique Laurent Fabius. C'est cela qui va déclencher le processus. La commission d'instruction de la Cour de justice a estimé que j'étais "favorable" à la gestion astucieuse du calendrier d'autorisation des tests. Non ! J'étais favorable au dépistage, c'est tout ! » Cette même commission, note l'avocat général, avait interprété que le premier ministre s'était saisi personnellement de cette question à partir de cette date. « Ce n'est pas connaître le travail gouvernemental et le rôle du premier ministre ! Matignon a un rôle d'impulsion et d'arbitrage. Ça ne dessaisit pas les ministères. »

Le président évoque alors le choix qui a été fait, par son cabinet, de confier par la suite la gestion du dossier à François Gros, ancien directeur de Pasteur. « N'y avait-il pas un conflit d'intérêts ? » Réponse sèche : « C'est au conseiller de le dire. C'est un grand scientifique. Je n'imaginerai pas qu'il ait autrement agi que dans l'intérêt général. » L'avocat général : « On aurait pu éviter ce qui reste suspect. »

Puis on évoque la réunion interministérielle du 9 mai 1985, présidée par François Gros. Le compte



« La décision que j'ai prise n'a jamais été fondée sur des intérêts financiers »

VOICI des extraits des déclarations de Laurent Fabius devant la Cour de justice de la République (CJR).

Sur le dépistage systématique annoncé le 19 juin 1985 : « C'est une mesure de grande portée (...). Une annonce forte à la communauté nationale, aux médecins (...). La décision que j'ai prise n'a jamais été fondée sur des intérêts financiers mais sur des considérations de santé que je crois plus importantes. »

Sur l'arrêt de renvoi de la commission d'instruction de la CJR : « Pourquoi l'arrêt de renvoi ne relève-t-il pas la note adressée le 26 août 1985 par le PDG de Diagnostics Pasteur, Christian Policard, au professeur Roux, dans laquelle on peut lire : "Tous les pays où existe une solution

industrielle locale pratiquent, du fait de l'enjeu économique, une politique protectionniste. La France est le seul pays à ce jour à avoir choisi une attitude libérale vis-à-vis des tests étrangers alors qu'elle est le seul pays qui a su développer une politique scientifique et industrielle originale ?" (...) »

« L'arrêt de renvoi est organisé autour d'une idée : que l'enregistrement du test Abbott a été retardé pour favoriser Pasteur et que le chef d'orchestre de tout cela est le premier ministre. Je veux dire avec vraiment toute la force que je peux : la question de l'enregistrement de ces tests n'a jamais été portée à ma connaissance (...). Il faut appeler un chat un chat. L'idée que j'ai pu subordonner telle décision sanitaire à l'intérêt de Pasteur n'a pas le début d'un commencement d'une preuve (...). Ni avant, ni après l'annonce [le 19 juin 1985] du dépistage systématique à l'Assemblée nationale, je n'ai

été saisi de la question Abbott-Pasteur. »

Sur la structure du gouvernement : « L'idée d'avoir très peu de ministres n'est peut-être pas une très bonne idée. Il faut que chacun ait la totalité de la compétence. (...) L'essentiel, c'est que les gens à qui on confie une fonction ministérielle aient la visibilité. Que les systèmes de décisions soient, si possible, pas trop complexes. »

Sur le rappel des transfusés : « Je n'ai jamais été saisi de cette question. Avec le recul, je suis très surpris, frappé, que cette question n'ait pas été soulevée. Au niveau des pouvoirs publics, elle l'a été pour la première fois en 1987 dans le rapport « Hôpital et sida » fait sous la présidence de Jean Choussat. (...) Et elle a été traitée, pour la première fois, en 1993, par une loi, à l'initiative du sénateur Chérioux. Ce qui frappe, avec le recul, c'est que cette question n'ait pas été mise en avant par les spécialistes. »

L'annonce du dépistage en juin 1985 était « précipitée », selon le Pr Rozenbaum

« **VOUS NOUS DITES** tout ce que vous savez. » Sourires. L'avocat général s'adresse au professeur Willy Rozenbaum, qui vient de jurer de dire toute la vérité sur ce qui constitue, pour lui, « une histoire de vingt ans ». Tout ce que ce pionnier de la lutte contre le sida sait des vérités scientifiques, afin que la Cour soupèse et juge celles des hommes politiques.

Le médecin remonte aux sources, à l'« indifférence remarquable » du début des années 80 face à l'apparition du sida, dans les institutions médicales, scientifiques et universitaires. Dans ce monde d'incrédulité, explique-t-il, la direction générale de la santé (DGS) écoutait. Il mentionne la circulaire du 20 juin 1983, visant à écarter des collectes les donneurs de sang « à risque » : « Ce fut une relative satisfaction de voir que les conseils avaient été repris. » Et si elle a été mal appliquée par la suite : « C'est à la profession médicale d'assumer ses responsabilités. »

En 1985, indique-t-il, 99 % des cas de contamination étaient le fait de rapports sexuels ou de l'usage de seringues chez les toxicomanes. 1 % seulement résultaient de contaminations post-transfusionnelles. « On a dit de cette audience qu'elle était surréaliste. Mais ça aussi : la prévention du sida ne peut pas se résoudre à ce test ! » M. Rozenbaum rappelle les campagnes de promotion de préservatifs, l'utilisation de seringues à usage unique (toutes mesures qui n'ont été mises en œuvre qu'en 1987), et, en matière de prévention des contaminations post-transfusionnelles, le dépistage et

les mesures d'accompagnement.

Sur ce point, M. Rozenbaum jette un pavé dans la mare des accusations portées par la commission d'instruction de la Cour de justice. « Pour ma part, le 19 juin 1985, j'ai considéré que [l'annonce du dépistage] était précipitée car il y avait peu de mesures d'accompagnement. » Il attire l'attention sur la fiabilité relative des tests disponibles au premier semestre 1985. « Fin 1984, début 1985, nous étions troublés par les faux négatifs et les faux positifs des tests. Ils étaient inutilisables. » En janvier 1985, dit-il, 7 % des tests révélaient encore des faux négatifs. Or en l'absence de mise en place de centres de dépistages anonymes et gratuits, nombre de personnes souhaitant connaître leur sérologie risquaient d'affluer dans les centres de transfusions et, faute d'une détection correcte, de contaminer les lots

sanguins. Interrogé sur les tractations commerciales qui ont entouré les tests, il précise que « le problème économique est en permanence lié à la médecine (...). Je n'ai jamais eu le sentiment que ces problèmes aient interféré sur les prises de décision. La précipitation a peut-être même été occasionnée par des problèmes commerciaux... »

« LA DÉMARCHE HABITUELLE »

« Mon opinion personnelle est qu'il n'y avait pas de retard et que tout se déroulait selon la démarche habituelle », estime ensuite Françoise Barré-Sinoussi, directrice de recherche à l'Inserm, qui participa aux premières heures de la découverte du virus du sida. Elle rapporte « les discussions partagées entre le milieu médical et les transfuseurs » sur l'utilisation des produits non chauffés. « En médecine, on peut toujours aller plus vite »,

ajoute le professeur Luc Montagnier, qui déclarait, de retour du premier congrès mondial sur le sida à Atlanta, le 21 avril 1985, qu'il fallait « tester tous les dons du sang ». Question du président : « Jusqu'au 19 juin, cela constituait-il un délai anormal ? » M. Montagnier : « C'est toujours rétrospectivement qu'on peut aller plus vite. En France, l'organisation est très centralisée. Peut-être une autre organisation aurait-elle permis de gagner quelques semaines. »

« Vous avez participé, fin août 1985, à un point de presse avec Edmond Hervé, observe M^{re} Patrick Maisonneuve, conseil de l'ancien secrétaire d'Etat. Et vous ne semblez pas réagir négativement aux deux décisions prises le mois précédent [dépistage obligatoire et autorisation de cession de produits antihémophiliques non chauffés jusqu'au 1^{er} octobre] ? » « J'ai dû approuver des deux mains les décisions qui ont été prises », répond M. Montagnier.

En fin d'après-midi, Edmond-Luc Henry porte, comme témoin, la parole de l'Association française des hémophiles, qu'il préside. Il rappelle le « cataclysme » que provoquèrent les contaminations au sein de la petite communauté des hémophiles et qui furent au centre du « premier procès du sang » en 1992 et 1993. « Nous sommes animés d'un profond désir de pardon, assure-t-il. Mais, pour pardonner, il faut que les gens admettent leur faute. Et je le dis aux trois ministres. Ce n'est pas un désir de vengeance. »

rendu précise que « le cabinet du premier ministre [a demandé] que le dossier d'enregistrement du test Abbott soit encore retenu quelque temps au Laboratoire national de la santé ». « Je n'ai jamais donné d'instruction en disant : "Il faut retenir Abbott", s'exclame Laurent Fabius. C'est un chaînon inventé dans l'arrêt de renvoi ! » Il indique avoir eu connaissance de la réunion du 9 mai – « l'une des 109 réunions interministérielles de ce mois » – par une note de François Gros à Louis Schweitzer datée du 13 mai dans laquelle l'ancien pasteurien ne mentionne pas que le dossier d'Abbott doit être retenu.

L'avocat général relève qu'il est tout de même question dans cette note de « mesures favorisant l'utilisation du [test] mis au point par Diagnostic-Pasteur ». « Dans un océan de tâches, je viens de donner un avis favorable [le 29 avril], reprend Laurent Fabius. Une instruction est en cours. Pour moi, c'est une note d'étape. » Et, haussant le ton : « Si on me dit : "Vous êtes le chef d'orchestre", c'est faux du début à la fin. » « Assumez-vous l'action de vos conseillers ? », questionne le président. « Ah !... » Laurent Fabius balaie ses juges du regard. « Il y a de la jurisprudence administrative. Il n'y en a pas au pénal. Je ne vais pas répondre à la place de qui doit répondre. »

Puis on rappelle qu'Edmond Hervé a déclaré avoir voulu annoncer le dépistage systématique le 22 mai au congrès d'hématologie de Bordeaux. « Je n'ai jamais été interrogé sur ce que le secrétaire d'Etat devait dire. »

« UNE ANNONCE-CHOC »

Edmond Hervé ouvre son micro et précise : « Je n'ai pas interrogé personnellement Monsieur le premier ministre. La réponse venait de son cabinet. » « Qui ? », soufflent plusieurs juges. « François Gros. »

Et Laurent Fabius reprend ses documents. Le 14 juin, François Gros lui proposait cette fois de faire « une annonce-choc » dans « d'assez brefs délais ». Gros plan sur la griffe du « PM » (premier ministre), à l'adresse de Louis Schweitzer : « Avis TTU (très très urgent). Quel coût ? Quels divers aspects ? » Quatre jours plus tard, François Gros répond. Le 19, Laurent Fabius annonce la mesure à l'Assemblée nationale. « N'était-ce pas un effet d'annonce ? », demande le président. « A partir de ce moment-là, on passe la "surmultipliée", répond Laurent Fabius. Onze jours plus tard, les grands centres de transfusion utilisaient les tests. Les schémas établis sont bousculés [NDLR : abandon du projet de convention entre Pasteur et les centres de transfusion sanguine]. Et la mesure rentrera en vigueur officiellement le 1^{er} août. »

L'ancien premier ministre enchaîne, de plus en plus à l'aise. Le président de la Société nationale de transfusion sanguine s'inquiète, par télex le 28 juin, du financement de la mesure ? Gros plan sur la griffe : « Pour excitation, me rendre compte. » De même, le docteur Bahman Habibi (CNTS), par lettre, alerte le ministre le 29 juin : « LS (Laurent Schweitzer). Urgent m'en parler. »

L'avocat général tente encore quelques salves sur le rappel des stocks de produits anti-hémophiliques non chauffés et l'absence de rappel des transfusés. Le premier ministre affirme ne pas avoir été saisi. Personne ne le contredit. Puis, une question porte sur l'absence, au moment de la généralisation du dépistage, de mise en place de centres de dépistage anonyme et gratuit qui auraient évité un afflux de donneurs « à risque ». L'occasion est trop belle. Le prévenu campe face à ses juges, dont six députés, six sénateurs : « Nous, parlementaires, avons voté en juillet 1987 – donc deux ans plus tard –, une loi qui prévoit d'ouvrir de [tels] centres départementaux. Et il faudra encore attendre huit mois pour que paraissent les décrets d'application... »

Jean-Michel Dumay

Dessin : Noëlle Herrenschildt

J.-M. Dy

Lire aussi notre éditorial page 17

JUSTICE Des documents découverts en Suisse et récemment transmis aux juges d'instruction Eva Joly et Laurence Vichnievsky imposent une nouvelle lecture de l'imbroglie

des frégates de Taïwan, au centre de l'affaire Roland Dumas. ● UN CONTRAT, daté du 4 juillet 1991, révèle que dès avant la vente des navires, conclue le 12 août 1991, tout

était prêt pour que Christine Deviers-Joncour, alors compagne du ministre des affaires étrangères, percevait une commission de plusieurs dizaines millions de francs sur ce

marché d'Etat. ● CES DOCUMENTS renforcent les soupçons sur l'autorisation finalement accordée au contrat des frégates par M. Dumas, qui y fut longtemps opposé. ● DANS

UN ENTRETIEN au *Monde*, Christine Deviers-Joncour, ancienne chargée de mission d'Elf Aquitaine, estime que son « intervention auprès de Roland Dumas était importante ».

De nouveaux documents relancent l'affaire des frégates de Taïwan

En 1991, dès avant la vente des navires, un contrat attribuait une commission à Christine Deviers-Joncour. Longtemps opposé à ce marché, Roland Dumas venait de lever son veto. L'enquête frôle, plus que jamais, la mise en cause de l'ancien ministre dans l'exercice de ses fonctions

EN APPARENCE, ce n'est qu'un contrat comme un autre, un accord de papier. Il constitue pourtant une pièce à conviction déterminante dans le dossier des juges Eva Joly et Laurence Vichnievsky. Transmis à la fin de l'année 1998 par le magistrat genevois Paul Perraudin, qui remonte, en Suisse, la piste des commissions perçues par Christine Deviers-Joncour, ce document impose une lecture nouvelle de l'imbroglie des frégates de Taïwan qui est au cœur de l'affaire Dumas. Il balaye les faux-semblants et établit une vérité incontestable : dès avant la vente des navires par Thomson, conclue le 12 août 1991, tout était prêt, dans l'ombre, pour que la compagne du ministre des affaires étrangères percevait, sur ce marché d'Etat, une commission de plusieurs dizaines de millions de francs. Dactylographié sur une page, le contrat porte la signature de Christine Deviers-Joncour, et celle du gestionnaire de ses comptes suisses, Carlo Pagani.

Le document est daté de Lugano (Suisse), le 4 juillet 1991. Il prévoit l'intervention de la société fiduciaire de M. Pagani, le *Credito privato commerciale*, afin d'administrer, pour sa cliente parisienne, les fonds issus d'une transaction dont ni l'objet ni le montant ne sont précisés. La seule référence indiquée est celle d'un autre contrat, signé le même jour entre deux autres protagonistes : Alfred Sirven, ancien directeur d'Elf-Aquitaine, aujourd'hui personnage central de « l'affaire Elf » ; et une société-écran portugaise – la *Brunner Sociedade civil de administração limitada*.

Seule la lecture de ce second contrat – évoqué par *Le Parisien* dans son édition du 11 février – permet de dissiper une opacité soigneusement organisée. L'objet en est le partage, en deux parts égales, d'une commission de 1 % sur la vente, par Thomson-CSF, des fameuses frégates destinées au gouvernement taïwanais – un marché de 16 milliards de francs (2,5 millions d'euros). L'enquête judiciaire a, depuis longtemps, établi un lien entre cette négociation sensible, qui perturbait les relations diplomatiques franco-chinoises, et le versement de 45 millions de francs

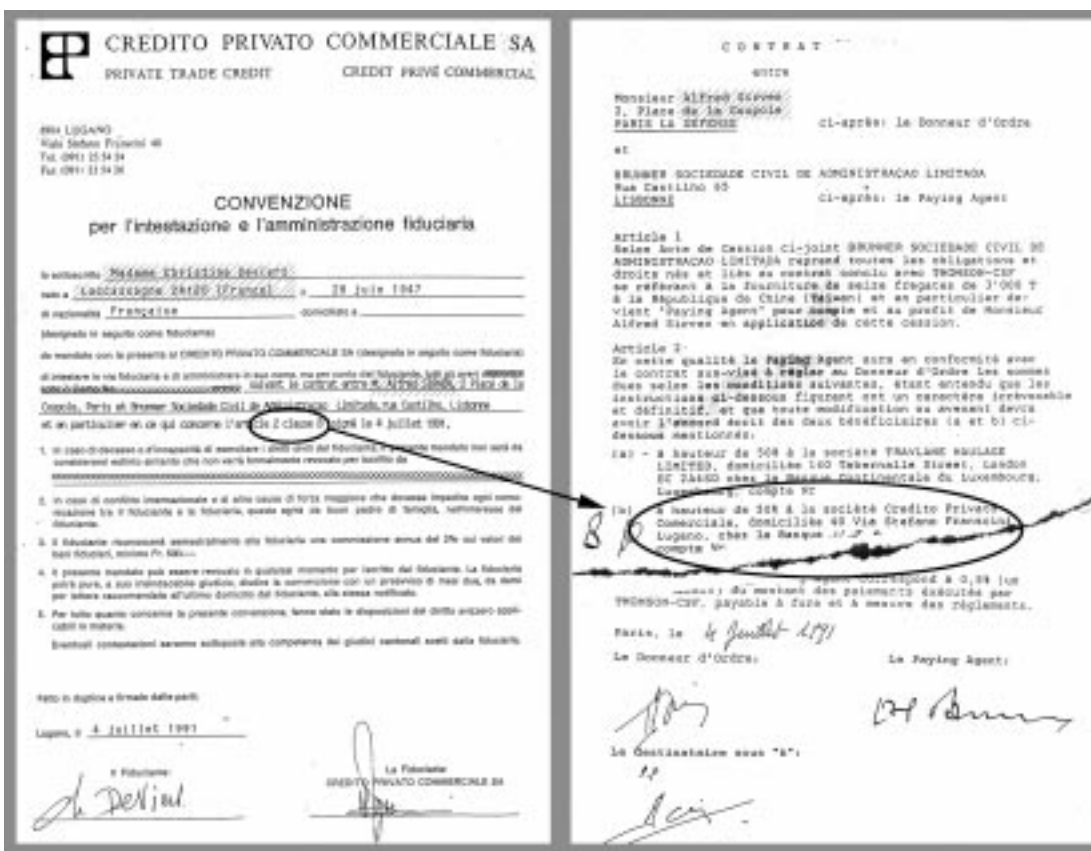
effectué, à la même époque, en faveur de celle qui partageait l'intimité du ministre français des affaires étrangères, Roland Dumas.

Depuis la découverte de ses comptes helvétiques, Christine Deviers-Joncour assure avec constance avoir été « utilisée » par Alfred Sirven pour soutirer des fonds à Thomson, en excipant de sa relation privilégiée avec le ministre, hostile à l'exportation des frégates – ainsi qu'elle l'a déclaré au *Monde*, mercredi 10 février (lire l'entretien ci-dessous). Or, une fois les navires vendus, Thomson refusa de payer la commission. M. Sirven décida alors, pour obtenir le paiement escompté, de saisir la Cour internationale d'arbitrage de Genève. Mais Christine Deviers-Joncour s'y opposa – du moins le jure-t-elle.

PROPOS AMBIGU

« Je ne voulais absolument pas qu'il fasse ce procès. Donc, il m'a donné les 45 millions de francs dès le mois de février 1992 », a-t-elle résumé devant les juges le 15 décembre 1998 – son dernier interrogatoire à ce jour. Un an plus tôt, le 12 décembre 1997, son explication avait été moins elliptique : « J'ai eu peur qu'à un moment ou à un autre ce procès puisse rejaillir sur Roland Dumas. (...) J'ai donc menacé Alfred Sirven d'aller voir les arbitres et de dire à ces derniers la vérité : que ce procès ne devait pas exister, car je ne voulais en aucune manière que le ministre des affaires étrangères soit inquiété, car il n'y était pour rien. C'est à ce moment-là qu'Alfred Sirven m'a donné une commission de 45 millions, pour que je ne les emboîte plus. » Suivait ce propos ambigu : « Ce qui ne devait absolument pas apparaître, c'était mes relations avec M. Dumas ; le fait que j'aie été vue par ailleurs en parallèle chez Thomson, chez Elf et au Quai d'Orsay était gênant » (*Le Monde* daté 25-26 janvier 1998).

Dans son livre, *La Putain de la République* (Calmann-Lévy, 1998), M^{me} Deviers-Joncour a écrit, depuis, que cette commission ne lui fut « pas versée avec des papiers signés ». Retrouvés parmi les archives de Carlo Pagani, les documents transmis par le juge Perraudin contredisent cette version. Ils éta-



A gauche, la convention signée par Christine Deviers-Joncour avec son homme d'affaires suisse. A droite, le contrat signé par Alfred Sirven, qui dévoile la répartition d'une commission sur la vente des frégates de Thomson : 50 % pour une société anglaise, Travlane Haulage ; 50 % pour la compagne du ministre des affaires étrangères.

blissent surtout qu'une place éminente avait été ménagée à Christine Deviers-Joncour dans le dispositif de l'« arnaque » orchestrée par Alfred Sirven. La moitié de la commission espérée lui était destinée – l'autre devant être affectée à une société britannique, domiciliée dans une banque luxembourgeoise, et qui masque sans doute M. Sirven lui-même.

Les conventions exhumées attestent, en outre, que les millions qu'elle reçut, au début de 1992, ne pouvaient être liés à la saisine du tribunal arbitral ni à la menace qu'elle pouvait constituer : le 4 juillet 1991, date de la signature des deux contrats, la vente des frégates n'était pas encore conclue ; à ce stade, aucune commission n'avait donc été réclamée. Il n'était pas en-

core question, loin s'en faut, d'une procédure d'arbitrage...

Les apparences laissent donc supposer que la somme allouée à M^{me} Deviers-Joncour constituait « une avance » sur sa part : la moitié de 1 % sur les 16 milliards des frégates, soit 80 millions de francs. Quelle prestation justifiait une telle rémunération ? Aux juges, elle a expliqué avoir été chargée d'« intervenir auprès de M. Dumas, puisqu'on savait que le ministre des affaires étrangères avait opposé son veto » à la vente des frégates. Le virement fut effectué le 31 janvier 1992 à partir du Crédit lyonnais luxembourgeois, au débit du compte d'une filiale financière du groupe Elf, dénommée Rivunion. Ainsi la compagnie pétrolière suppléa-t-elle – sans doute sur l'ordre d'Alfred

Sirven – le groupe Thomson, qui refusait d'acquitter la commission.

REVIREMENT SENSIBLE

Seule manque, encore et toujours, la justification de ce règlement anticipé. L'implication éventuelle de M. Dumas dans les agissements de celle qui évoluait alors si près de lui tient à ces interrogations : pourquoi, si l'« intervention » de M^{me} Deviers-Joncour auprès de lui est restée sans effet – tous deux l'affirment avec force –, celle-ci a-t-elle quand-même été payée ?

Qui pouvait contraindre l'influent M. Sirven à exécuter prématurément l'accord secret du 4 juillet 1991, au moment où lui-même pouvait douter qu'il encaisserait un jour sa part ? Enfin, M. Dumas a-t-il

H. G.

Christine Deviers-Joncour, ancienne chargée de mission d'Elf-Aquitaine « Mon intervention auprès de M. Dumas était importante »

« Vos avocats demandent en votre nom une confrontation avec le PDG de Thomson, et les auditions de nombreux cadres de Thomson. Voulez-vous transformer "l'affaire Elf" en "affaire Thomson" ?

– J'attends depuis longtemps d'être confrontée aux dirigeants de Thomson à l'époque de l'affaire des frégates, et notamment à Alain Gomez [l'ex-PDG], qui m'accuse de l'avoir sollicité, alors que c'est tout le contraire. J'en suis d'autant plus surprise que je viens d'apprendre qu'un de ses proches collaborateurs avait été entendu en 1998, alors que j'étais en prison, et qu'il a fallu un an pour que son audition soit versée au dossier. Pour moi, la vente des frégates est une affaire Thomson, que l'on a systématiquement réduite à une affaire Elf.

– Les documents que nous publions attestent qu'une commission vous était promise dès juillet 1991. Vous avez perçu 45 millions de francs en 1992. Cela signifie-t-il que vous pourriez aujourd'hui réclamer le solde à Thomson ?

– Bien sûr que non ! Je me tue à répéter que les 45 millions ont servi à me faire sortir de cette affaire. J'ai cédé à Gilbert Miara [ancien marchand de biens reconverti dans les affaires, lui aussi mis en examen] tous mes droits en janvier 1992. Je ne voulais plus entendre parler de ces frégates. J'avais raison...

– Les représentants de Thomson vous ont-ils dit exactement ce qu'ils attendaient de vous ?

– M. Barrabès [un ancien directeur de Thomson] m'a conviée à un déjeuner amical qui s'est vite transformé, à ma grande surprise, en déjeuner de travail dans le restaurant privé de Thomson. Il n'y a été question que de l'affaire des frégates, dont j'ignorais tout. Les cadres présents ce jour-là m'ont fait comprendre qu'ils attendaient que j'intervienne auprès du ministre des affaires étrangères pour faire lever le veto qu'il opposait à cette opération. En me raccompagnant, M. Barrabès a été plus pressant : il m'a parlé de commissions pour tous ceux qui aideraient à obtenir l'aval du ministre.

– S'il ne s'agissait que de convaincre M. Dumas, le « réseau Elf » dont Alfred Sirven vous avait parlé, et qui devait favoriser la vente des frégates à Taïwan, ne se réduisait-il pas à vous-même ?

– M. Sirven cloisonnait tout. Il ne m'a jamais informée de la stratégie qu'il comptait mettre en place pour apaiser l'hostilité de la Chine au contrat des frégates. Cette partie du dossier reste pour moi obscure, mais c'est normal : il s'agissait de tractations ultra-sécrites ! Mon intervention auprès de M. Dumas était certes importante, je vous le concède. Mais j'ai toujours considéré que ce n'était qu'une partie du dispositif de M. Sirven. J'imagine mal que le gouvernement ait pu

modifier sa position sans que les choses aient bougé aussi en Chine. Et cela ne s'est sûrement pas fait tout seul. Moi, je n'ai fait qu'obéir aux ordres.

– Vous avez dit aux juges que plusieurs points vous avaient été dissimulés : M. Sirven vous aurait caché que les 45 millions qui vous ont été versés étaient extraits d'un compte d'Elf ; vous avez aussi découvert, durant l'instruction, que M. Sirven rentrait Roland Dumas sans que vous en soyez informée, alors que votre emploi à Elf consistait à organiser de tels rendez-vous... Pourquoi vous aurait-on menti ?

– Je ne suis pas sûre qu'il soit établi que cet argent venait d'Elf. Je n'ai pas eu l'occasion de le vérifier. Mon travail chez Elf consistait bien – entre autres – à obtenir du ministre les rendez-vous qu'Elf me demandait d'organiser. Mais je ne tenais pas son agenda, ni celui de M. Sirven ! Si des rendez-vous ont été organisés sans que je le sache, je suppose qu'il y avait de bonnes raisons à cela... Moi, je n'ai fait que mon travail, sans commettre, je crois, ni erreur ni faute, et j'attends simplement que la justice achève le sien. Je me suis émue, comme tout le monde, du caractère tardif des recherches lancées contre M. Sirven. D'autres choses ont été tardives, d'ailleurs, dans cette affaire. Sauf mon incarcération, bien sûr. »

Propos recueillis par Hervé Gattegno

L'ombre de la Cour de justice de la République

L'AFFAIRE DUMAS est close, mais l'enquête continue. Ce paradoxe découle du morcellement des procédures confiées aux juges Eva Joly et Laurence Vichnievsky. Parallèlement à l'enquête consacrée, depuis l'automne 1997, aux activités de Christine Deviers-Joncour au sein du groupe Elf-Aquitaine, qui a entraîné la mise en cause de Roland Dumas, les deux magistrats restent saisies d'une autre information, consacrée à l'affaire des frégates à Taïwan.

Or, les dessous de ce marché d'Etat sont déjà au cœur de la première information... Le second dossier, lui, avait en fait été ouvert dès le 7 mars 1997, sur la base d'une plainte de Thomson-CSF contre X... pour « tentative d'escroquerie » : mais il n'était pas encore question, alors, de Christine Deviers-Joncour, ni de son rôle auprès du ministre des affaires étrangères.

Depuis la clôture de leur instruction sur les commissions perçues par M^{me} Deviers-Joncour, derrière lesquelles elles soupçonnaient la complicité de M. Dumas, c'est désormais cette deuxième enquête que les juges s'efforcent de relancer. Car depuis la mise en examen de Christine Deviers-Joncour et de son complice Gilbert Miara, au mois de janvier 1998, pour « complicité de tentative d'escroquerie », le dossier ne s'était guère étoffé.

Il n'a été alimenté que par le témoignage de l'ancien PDG de Thomson, Alain Gomez, qui avait refusé de régler la commission ré-

clamée par Alfred Sirven et son prétendu « réseau Elf » ; par les dépositions de M^{me} Deviers-Joncour et de M. Miara ; ainsi que par des copies de certaines pièces extraites de l'autre procédure.

L'explication de ce flou entretenu est évidemment tactique : les juges n'ont sans doute pas voulu courir le risque de devoir se desaisir au profit de la Cour de justice de la République (CJR), dans l'hypothèse où un témoin aurait explicitement mis en cause les activités ministérielles de M. Dumas.

INTERMÉDIAIRES

Pour la même raison, l'enquête sur les frégates désormais relancée ne pourra aller beaucoup plus loin. Seule la CJR serait habilitée à déterminer les circonstances réelles du revirement apparent de l'ancien ministre des affaires étrangères, qui avait approuvé la vente des navires après s'y être ostinément opposé. « A moyen terme », les juges devraient être conduites à transmettre leur dossier à cette juridiction, a-t-on indiqué au *Monde* de sources judiciaires.

Signe de leur volonté d'avancer : les auditions de quelques rares témoins, effectuées par la brigade financière pendant que les juges enquêtaient sur les avoirs personnels du président du Conseil constitutionnel et son ancienne compagne, ont été récemment versées à la procédure.

Il s'agit des dépositions de deux anciens cadres de Thomson, qui

pu ignorer l'intérêt personnel poursuivi par M^{me} Deviers-Joncour dans l'aboutissement du contrat des frégates, dès lors qu'il a lui-même relaté qu'elle était intervenue à maintes reprises auprès de lui sur ce sujet ?

Parce qu'elles frôlent la mise en cause d'un ministre dans l'exercice de ses fonctions, échappant à la compétence de simples juges d'instruction au profit de la Cour de justice de la République, ces questions n'ont jamais été posées à M. Dumas depuis sa mise en examen. Ainsi, les méandres de la procédure ont, jusqu'ici, interdit aux enquêteurs de replacer le versement des commissions dans la chronologie pourtant édifiante de la négociation des frégates.

Bloquée durant des mois par le Quai d'Orsay, l'exportation des frégates vers Taïwan reçut l'aval du gouvernement au mois de juin 1991. Un revirement sensible s'était produit entre-temps : l'opposition formelle de M. Dumas s'était atténuée. Mais le feu vert officiel ne fut rendu public qu'après plusieurs semaines. C'est pourtant dans l'intervalle, le 4 juillet 1991, que furent déposées à Lugano les deux conventions qui préparaient, en secret, l'arrivée des commissions. Or la veille, le 3 juillet, l'agenda de M. Dumas portait la mention d'un rendez-vous, à 18 h 15, avec Alfred Sirven et le PDG d'Elf, Loïc Le Floch-Prigent.

Dans le même temps, entre le 27 mai et le 22 août 1991, le ministre des affaires étrangères avait inscrit pas moins de huit rendez-vous avec le désormais insaisissable M. Sirven. Découvrant, dans le cabinet des juges, la fréquence de ces rendez-vous, Christine Deviers-Joncour avait eu, le 24 mars 1998, ce propos teinté d'amertume : « Je pensais en avoir négocié trois [rendez-vous] et j'ai découvert en prenant connaissance [dans le dossier d'instruction] des agendas de Roland Dumas que celui-ci voyait très fréquemment M. Sirven. Je pensais servir d'intermédiaire, mais je m'aperçois que cela était faux. Je ne comprends pas le jeu des uns et des autres... »

H. G.

Des témoins évoquent un « carnage » lors de la manifestation du 17 octobre 1961

Maurice Papon, alors préfet de police de Paris, poursuit Jean-Luc Einaudi en diffamation

Le tribunal correctionnel de Paris a repris, jeudi 11 février, l'examen de la plainte en diffamation de Maurice Papon, préfet de police en

1961, contre Jean-Luc Einaudi qui a écrit que le « massacre » du 17 octobre 1961 a été perpétré par « des forces de police agissant sous les

ordres de Maurice Papon ». Les témoins cités par M. Einaudi ont dénoncé la violence de la répression contre la manifestation du FLN.

QUE S'EST-IL réellement passé le 17 octobre 1961 lors de la manifestation organisée par le FLN algérien dans les rues de Paris ? Éducateur au ministère de la justice, Jean-Luc Einaudi affirme dans son livre, *La Bataille de Paris*, que le rassemblement a été réprimé dans le sang et s'est soldé par la mort de plus de deux cents Français musulmans d'Algérie. Dans un point de vue publié dans *Le Monde* du 20 mai 1998, il précise que ce « massacre » a été perpétré par « des forces de police agissant sous les ordres de Maurice Papon ».

Cette accusation lui vaut d'être poursuivi depuis le 4 février par M. Papon, à l'époque préfet de police de Paris, pour « complicité de diffamation » (*Le Monde* du 5 février). La troisième journée d'audience devant la dix-septième chambre du tribunal correctionnel de Paris a été consacrée, jeudi 11 février, à l'audition des témoins cités par la défense.

« DE SANG ET DE BOUE »

Le 17 octobre 1961, Hachemi Cherabil manifestait boulevard Saint-Michel. Face à un cordon de policiers, il sort du cortège pour tenter de discuter. « J'ai simplement dit que nous étions là pour défendre notre dignité ». Pour seule réponse il entend derrière lui : « Je vais t'en foutre de la dignité ». Il reçoit un coup de bâton sur la nuque et perd connaissance. Quand il revient à lui, il gît sur le sol d'une salle pavée aux côtés d'une soixantaine de personnes. « Il y avait des gémissements, les gens étaient maculés de sang et de boue. Les policiers tabassaient et, avec un bâton muni d'une cordelette, ils nous étranglaient. A ce moment-là, je n'ai pas vu de morts ».

Le groupe dans lequel se trouve Hachemi Cherabil est ensuite transféré vers le palais des sports. « Le « comité d'accueil » nous attendait, une haie de policiers munis de leur bâton portaient des coups sur nous à la descente du bus. A l'intérieur, j'ai personnellement vu au moins deux hommes mourir des suites de tabassages dont ils ont été victimes ». Le témoin affirme que Maurice Papon était présent à ce moment-là dans l'enceinte du

palais des sports. Absent à la manifestation, Ahcène Boulanaour a été victime des exactions des forces de police le lendemain. « Près du pont des Tournelles, des policiers s'en sont pris à moi, ils m'ont frappé, je suis tombé à terre et deux policiers m'ont balancé à la Seine ». Daniel Mermet, à l'époque étudiant à l'École des arts appliqués, a assisté à une scène similaire près du pont Saint-Michel, près du palais de justice. « Pour se protéger de la charge de la police, dit ce journaliste à Radio-France, un manifestant

avaient les quatre membres brisés ». Jacques Simonnet était aussi membre du service de santé des armées. Il n'a pas vu de morts mais se souvient des propos d'un policier : « Pour mettre un bicot à la Seine, il suffit de lui donner un coup de crosse sur le col, ça laisse pas de trace et ensuite tu peux le balancer ». « Tout le monde participait, du plus bas au plus haut, poursuit-il. Pour moi, ça a été l'effondrement d'un ensemble de valeurs ».

Membre du Syndicat général de la police, Emile Portzer n'était pas

1961 travailleuse sociale au bidonville de Nanterre, d'où sont partis nombre de manifestants. « Le 17 octobre n'est que l'aboutissement d'une violence qui avait débuté dès le mois d'août », assure-t-elle en détaillant les vexations et les humiliations dont étaient quotidiennement victimes les musulmans. « Ils vivaient dans la terreur et même sans le mot d'ordre du FLN, les Algériens auraient fait quelque chose. »

DOSSIERS CLASSÉS SANS SUITE

La défense de Jean-Luc Einaudi a gardé pour la fin le témoignage de Brigitte Lainé. Elle n'était pas sur les lieux. Elle n'a pas non plus recueilli des déclarations de témoins. Conservateur aux Archives de Paris, elle est venue expliquer, au prix d'une entorse à son devoir de réserve, ce qu'elle connaît des archives judiciaires dont elle a la charge. Malgré l'absence inexplicable d'un tiers des dossiers du tribunal de grande instance de Paris, ses calculs lui permettent d'affirmer qu'entre septembre et décembre 1961, 103 dossiers d'instruction concernant 130 personnes ont été ouverts, et que 32 dossiers (pour 40 décès) ont été classés sans suite. Brigitte Lainé cite aussi un réquisitoire définitif du 30 octobre, relatif à la mort de 63 Nord-Africains, dont 26 n'ont pu être identifiés. « Dès le mois de septembre, soutient-elle, il y a une constante dans la mise en scène de la mort : une majorité de noyés, retrouvés dans la Seine ou les canaux parisiens, des mains liées ou avec des traces de strangulation ou de balles ».

Acacio Pereira

Une plainte pour crimes contre l'humanité

A la suite d'une initiative lancée par la Fondation du 8 mai 1945, animée par Bachir Boumaza – actuellement président du Conseil de la nation algérienne –, des descendants de victimes du 17 octobre 1961 avaient déposé plainte avec constitution de partie civile « contre X... » pour crimes contre l'humanité, le 5 janvier 1998. Six mois plus tard, le juge d'instruction Jean-Paul Valat avait refusé de l'instruire en indiquant dans son ordonnance de refus d'informer que les faits étaient prescrits.

Le magistrat se référerait à l'arrêt de la Cour de cassation du 1^{er} avril 1993 sur Georges Boudarel, un ancien gardien de camp vietnamien contre lequel d'anciens prisonniers français du Viet-minh avaient porté plainte. La Cour avait alors considéré que le principe de l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité ne s'appliquait qu'aux agissements pour le compte des pays européens de l'Axe pendant la deuxième guerre mondiale. Les avocats des descendants de victimes du 17 octobre 1961 ont fait appel de la décision du juge Valat, mais l'examen de cet appel a été repoussé à la suite de la mort, devant le bureau du juge, de l'un des avocats, Marcel Manville, le 2 décembre 1998.

tant est passé de l'autre côté de la rambarde et s'est blotti sur le parapet en s'agrippant aux colonnettes du pont. Un garde mobile l'a aperçu et lui a donné de violents coups de crosse jusqu'à ce qu'il lâche prise et tombe à l'eau ».

Séminariste et élève-infirmier au service de santé des armées en 1961, Gérard Grange était au palais des sports, chargé avec une trentaine de volontaires de préparer des sandwiches. « Un Algérien a voulu aller aux toilettes. J'ai entendu en un éclair une rafale de mitraillette et j'ai vu les impacts sur les murs. Puis un militaire s'est approché de moi. Il voulait me montrer quelque chose pour que je puisse porter témoignage. Il a ouvert une sorte de placard à balais. A l'intérieur j'ai compté neuf cadavres. Le lendemain au parc des expositions, j'ai vu des hommes qui avaient reçu des coups sur la tête et

en fonction en 1961, mais, en tant que président des anciens combattants et résistants de la Préfecture de police, il a participé à la rédaction d'un texte de « policiers républicains » contre les exactions du 17 octobre. « J'ai recueilli les témoignages de collègues qui étaient sur les lieux, mais Maurice Papon connaît cette affaire beaucoup mieux que nous. Il était informé de tout ce qui se passait et n'est jamais intervenu pour arrêter le carnage ». Au président Jean-Yves Monfort, qui s'étonne qu'une cinquantaine de manifestants aient pu être tués dans la cour d'isolement de la préfecture de police et jetés à la Seine – comme l'affirme Jean-Luc Einaudi – sans témoins, Emile Portzer répond : « Une porte permet d'accéder directement sur les quais, la Seine est à dix mètres ».

Monique Hervo était en

Les naturalisés de 1997 sont en majorité des jeunes actifs diplômés

Les résultats d'une étude sociologique sur les naturalisés des années 90, menée en 1997 par le Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), montrent que les demandeurs, hommes et femmes désormais presque à égalité, sont généralement jeunes, en âge d'être actif et majoritairement titulaires d'un diplôme universitaire ou professionnel (37 % en sont dépourvus). Cette enquête, qui porte sur l'essentiel sur des demandes déposées en 1994, a été diffusée, jeudi 4 février, à l'occasion d'un colloque organisé, à Nantes, par le ministère de l'emploi et de la solidarité, et consacré au droit de la nationalité. Elle fait apparaître que plus de 80 % des demandeurs vivent en France depuis plus de dix ans, 40 % depuis plus de vingt ans, et les trois quart ont rejoint le territoire français avant l'âge de vingt-cinq ans. Avec 116 194 acquisitions de la nationalité française en 1997 (tous modes confondus), le flux a atteint son niveau le plus élevé depuis 1994 (126 337).

DÉPÊCHES

■ **ATTENTAT : un attentat a visé un bureau de poste à Aubagne** (Bouches-du-Rhône), dans la nuit du jeudi 11 au vendredi 12 février. La charge, de moyenne puissance, a explosé vers 22 h 30 provoquant uniquement des dégâts matériels. L'enquête a été confiée à la brigade criminelle du SRP de Marseille, déjà saisie des récents attentats contre les bureaux de la répression des fraudes à Toulon et un centre des impôts à Marseille.

■ **POLICE : deux cents policiers et élus ont manifesté**, jeudi 11 février, à Montpellier (Hérault) pour réclamer « plus de policiers dans les rues ». Venus des départements du Gard, de l'Hérault, et des Pyrénées orientales, les élus entendaient attirer l'attention des pouvoirs publics sur « le nombre insuffisant de policiers dans les rues et la montée de l'insécurité dans les villes ».

■ **Un incident a opposé des membres de la police autonome basque aux policiers français et à la Garde civile espagnole**, jeudi 11 février, au passage frontalier de Biriou (Pyrénées-Atlantiques). Selon les policiers français, quatre membres de la police autonome basque, à bord de trois véhicules, ont traversé la frontière, peu après 14 heures. Ils poursuivaient un camion qui avait provoqué un accident en territoire espagnol, en dépit de l'opposition des Français et de leurs collègues espagnols de la Garde civile. Les quatre policiers basques ont verbalisé le chauffeur du camion sur le territoire français.

■ **FAITS DIVERS : un homme de soixante-neuf ans est décédé**, mercredi 10 février, à Nice, alors qu'il était sous assistance respiratoire à son domicile. La famille d'Ahmed Azimi, un Marocain père de neuf enfants, estime que le décès est consécutif à une coupure de courant liée au non-paiement d'une facture EDF d'environ 1 000 francs. L'autopsie n'a pas permis de préciser si la mort était imputable, ou non, à cette coupure. Vendredi matin, le parquet de Nice n'avait pas encore ouvert d'information judiciaire, la police devant de nouveau entendre les proches du défunt et des responsables d'EDF.

■ **JUSTICE : la onzième chambre de la Cour d'appel de Paris a confirmé**, mercredi 10 février, la condamnation de Gérard Chauvy et de son éditeur, Francis Esmenard, président-directeur général d'Albin Michel, pour un livre consacré aux époux Raymond et Lucie Aubrac. Reconnus coupables de « diffamation publique » envers les plaignants pour avoir mis en cause leur attitude dans la résistance, Gérard Chauvy et son éditeur ont été condamnés respectivement à 60 000 et 100 000 francs d'amende. Ils devront en outre verser 200 000 francs à chacun des époux Aubrac et faire publier l'arrêt dans cinq journaux et dans chaque exemplaire du livre incriminé : *Aubrac 1943*.

Les deux jeunes filles qui portaient le foulard au collège de Flers ont été exclues

ALENÇON correspondance

Esmanur et Belgin ne retiennent pas leurs larmes. Agées de douze ans, ces deux élèves du collège Jean-Monnet de Flers (Orne) viennent d'apprendre qu'elles sont exclues de leur collège. Les cheuvs ramassés dans leur foulard islamique, elles franchissent une dernière fois le portail.

Avec des visages crispés, enseignants, parents d'élèves, principaux et représentants du personnel quittent le conseil de discipline. Ils viennent de prendre une très lourde décision : le renvoi pour non-respect de l'obligation d'assiduité. C'est en effet l'une des cinq limites à la manifestation d'appartenance religieuse établies par la jurisprudence et l'avis du Conseil d'Etat de 1989. La décision est immédiatement exécutoire.

« C'était tendu, confie un représentant du personnel, mais pour nous c'est un énorme soulagement. » Pour Amélie Porteu de la Morandière, une avocate qui défendait Belgin au cours du conseil de discipline, « c'est un scandale ». « On leur reproche leur non-assiduité en cours d'éducation physique, alors que ce sont les enseignants eux-mêmes qui les refusaient. Nous avons proposé une solution de compromis qui consistait à porter un bonnet durant ces cours. Cela a été refusé. C'est de l'acharnement et c'est contraire aux décisions du Conseil d'Etat. »

Un sentiment partagé par Thomas Milcent, plus connu sous le pseudonyme de docteur Abdallah. Ce médecin généraliste converti à

l'islam soutenait Esmanur. Auteur du *Foulard islamique et République mode d'emploi*, il est, depuis l'affaire de Creil en 1989, le défenseur attitré des jeunes musulmanes dans les cas problématiques de foulard. « Nous, musulmans de France, souhaitons le respect des règles de la République et de ses lois. Nous considérons la laïcité

« C'était tendu, confie un représentant du personnel, mais pour nous c'est un énorme soulagement »

comme une garantie des libertés, mais elle ne doit pas se transformer en machine anticléricale. C'est le cas ici. Ces jeunes filles ont le droit de pratiquer leur religion et nous voulons le défendre. » Dès aujourd'hui, un recours devrait être déposé devant le rectorat, qui a un mois pour réunir une nouvelle commission.

En septembre 1998, estimant qu'Esmanur ne retirerait jamais son foulard, le principal du collège refuse de l'inscrire. Ses parents déposent alors un recours devant le tribunal administratif de Caen. Le principal n'étant pas fondé, en droit, à refuser cette inscription, l'éducation nationale l'oblige, au

mois de décembre, à accepter la jeune fille en sixième.

Cette victoire fait des émules. Venant jusqu'alors tête nue, Belgin, elle aussi élève en sixième, décide de ne plus quitter son foulard. C'est la rupture. Au nom du principe de la laïcité, la majorité des enseignants et du personnel se mobilise. La venue d'Hanifa Chérifi, médiatrice de l'éducation nationale, n'y change rien. Le 11 janvier, après une rencontre entre des membres du personnel du collège et la ministre déléguée à l'enseignement scolaire, Ségolène Royal, une période d'observation de quinze jours est décidée.

Dans un communiqué rédigé avant que la décision d'exclusion du conseil de discipline soit prise, les représentants du personnel rappellent leur « attachement au principe de la laïcité » et leur refus de voir « entrer dans leur établissement des signes ostentatoires de religion ». Pour le docteur Abdallah, il s'agit là d'une forme d'ostracisme. « La communauté musulmane est encore jeune en France, mais il va bien falloir un jour qu'on la reconnaisse vraiment et qu'on arrête de brandir le spectre de l'intégrisme à chaque fois qu'une jeune fille souhaite porter son foulard. »

À Flers, dans les HLM du quartier du Pont-Féron, Esmanur et Belgin attendent désormais que le rectorat se prononce. Elles n'auront, en attendant, pour tout professeur que les cours du Centre national d'enseignement à distance (CNED).

Philippe Lemoine

Peau titanium.



Modèle Réf. F8865/4 et 8866/4

FESTINA

33, avenue de la République - 75011 PARIS Tél. 01 40 21 17 00

Les loutres vont rejoindre les castors et les saumons dans le Rhin

Douze ans après la catastrophe de l'usine Sandoz, près de Bâle, et au prix de très lourds investissements, le fleuve est redevenu propre. La réintroduction des espèces animales disparues en témoigne. Certains spécialistes jugent cependant ces initiatives trop précoces

STRASBOURG

de notre correspondant régional
En 1970, le Rhin était un fleuve « assassiné » par la pollution. Le 1^{er} novembre 1986, la catastrophe de l'usine Sandoz, près de Bâle, lui portait un nouveau coup. Aujourd'hui, les amoureux de la nature ont le moral au beau fixe en Alsace. Alors que l'opération destinée à réintroduire le saumon dans le bassin du Rhin commence à prendre forme, un plan d'action pour le retour de la loutre vient d'être lancé. Des obstacles tels que les barrages et la forte canalisation du fleuve, hypothèquent une complète guérison du Rhin (Le Monde du 17 octobre 1996). Mais, de l'avis de tous, il est déjà redevenu un fleuve propre.

La réintroduction du castor, à partir des années 70, n'avait qu'une valeur symbolique : herbivore, il n'est pas un indicateur de la qualité de l'eau. Victime de la chasse, mais aussi des barrages et de l'aménagement des berges rhénanes, il avait disparu des eaux du bassin dès la fin du siècle dernier. Aujourd'hui, sa population est estimée à 250 individus.

La disparition de la loutre remonte au début des années 70. Elle aussi a été la victime des piégeages et des bouchons constitués par les barrages, mais plus encore de la pollution. La santé de ce mammifère piscivore et carnivore dépend de la qualité des animaux dont il se nourrit. Il concentre dans ses graisses les polychlorobiphényles (PCBs) qui, selon le professeur Roland Carbiener, président d'honneur d'Alsace Nature, sont néfastes aux facultés reproductrices des loutres.

M. Carbiener, qui fut l'un des deux experts français chargés d'évaluer les conséquences de la catastrophe de Sandoz, et ses amis d'Alsace Nature sont circonspects sur l'opportunité de réintroduire la loutre maintenant, compte tenu des séquelles d'« une pollution historique qui reste importante » : pour eux, le risque est grand que l'opération avorte, c'est-à-dire que les loutres ne se reproduisent pas.

Tel n'est pas l'avis de Jean-Claude Renaud, propriétaire du centre de reproduction de loutres à Hunawähr (Haut-Rhin), qui vient de lâcher deux loutres dans le Ried

alsacien entre Colmar et Sélestat. Fort de l'appui de l'association Aprécial - à l'origine du retour des cigognes en Alsace - et, surtout, de l'autorisation du ministère de l'environnement, M. Renaud affirme que toutes les précautions ont été prises pour que le programme soit couronné de succès. « Les premières observations indiquent que les loutres nées en captivité adoptent des mœurs très proches d'un comportement naturel et sauvage et permettent d'espérer une recolonisation progressive de l'Alsace », considère Jean-Claude Renaud. Aussi est-il décidé à conduire le programme prévu à son terme :

dans les quatre ans à venir, 20 autres individus seront lâchés. Quoi qu'il en soit, partisans et adversaires de la réintroduction de la loutre sont aujourd'hui d'accord sur un point : on ne pourra pas connaître les résultats de l'opération avant vingt ans.

DE LA DIFFICULTÉ DE FRAYER

Les écologistes alsaciens se rejoignent aussi sur la nécessité de continuer les efforts - et si possible de les accroître - pour parvenir véritablement à recréer les milieux aquatiques dans le bassin du Rhin. A la suite de l'accident de Sandoz, la Commission internatio-

nale pour la protection du Rhin (CIPR) et les Etats riverains ont déployé des moyens énormes pour régénérer le fleuve. Quelque 100 milliards de francs ont ainsi été injectés pour faire régresser la pollution. Globalement, les industriels jouent le jeu, et la destination finale des métaux lourds (mercure, cadmium, plomb, cuivre, zinc) est étroitement surveillée. En attendant la fermeture, en 2004, des mines de potasses d'Alsace, un accord international régle le versement des chlorures. Les agriculteurs font des efforts comparables. L'agence de l'eau Rhin-Meuse conduit un programme de réduction des pollutions dues, notamment, aux effluents urbains.

Au total, le Rhin est assez propre pour que les poissons puissent y vivre et grandir. C'est le cas du saumon, réintroduit en 1991. Depuis, plus d'un million d'alevins ont été déversés dans des affluents du Rhin, en amont de Strasbourg. Point noir du programme : la difficulté pour ces poissons de revenir frayer sur leur lieu de naissance ou d'alevinage. Il leur est pratique-

ment impossible de franchir les deux grands barrages en aval de la capitale alsacienne. Le coût d'une passe à poissons digne de ce nom, sur les ouvrages d'EDF, est estimé de 20 à 30 millions de francs (3,05 à 4,57 millions d'euros). Jean Wencker, représentant d'Alsace Nature à la CIPR, est convaincu que les électriciens sont désormais prêts à autoriser les aménagements et à les financer, du moins en partie.

Mais les écologistes alsaciens formulent une demande supplémentaire, qui a un coût pour EDF : afin de pallier les inconvénients de la trop forte canalisation du Rhin, qui a fait disparaître nombre de zones humides, ils suggèrent que les électriciens « gaspillent » un peu de leur eau pour inonder certains secteurs naguère envahis par le Rhin et ses affluents ; de façon à éviter les grandes crues mais aussi à recréer des zones inondables. « Quel que soit le climat, il est prouvé que les rivières qui débordent régulièrement donnent de belles forêts et sont les plus poissonneuses », affirme M. Carbiener

Marcel Scotto

La pression de la fiscalité locale a augmenté de 40 % en cinq ans

SELON la note de conjoncture publiée, mercredi 10 février, par la Caisse des dépôts et consignations (CDC), la pression fiscale des collectivités locales sur les ménages a augmenté de 40 % de 1992 à 1997. La CDC aboutit à ce résultat en rapportant « la taxe d'habitation et la part de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et des taxes foncières payées par les ménages aux revenus nets imposables ». Les quatre impôts locaux constituent toutefois des catégories homogènes, comparables sur l'ensemble du territoire, ce qui n'est pas le cas de la taxe sur les ordures ménagères (certaines communes n'en prélèvent pas, d'autres prélèvent une redevance).

La pression fiscale, telle que calculée par la CDC, a augmenté sur la période de 3,6 % du revenu à 5,2 %. Pour les communes, selon ces mêmes calculs, l'augmentation de la pression fiscale a été la plus importante dans les villes où elle était déjà supérieure à la moyenne. La pression fiscale sur les entreprises n'a augmenté, elle, que de 17 %.

DÉPÊCHES

■ **AQUITAINE : plusieurs milliers de personnes ont manifesté « pour l'emploi »**, jeudi 11 février, à Pau (Pyrénées-Atlantiques). François Bayrou, président (UDF) du conseil général, et André Labarère, député et maire (PS) de Pau participaient au cortège. Les manifestants protestaient contre les centaines de suppressions d'emploi prévues dans diverses communes du Béarn, notamment à Pau et dans la région de Lacq, site d'Elf Aquitaine. Ils dénonçaient également les menaces de fermetures de commissariats de police et de bureaux de poste dans le département.

■ **ILE-DE-FRANCE : des professionnels du bois ont protesté**, jeudi 11 février, à Fontainebleau (Seine-et-Marne) contre des actes de vandalisme. Cette manifestation visait les Ecoguerriers, un groupe de militants écologistes, alors que, depuis plusieurs mois, le matériel des exploitants forestiers est victime de malveillances.

Grève des centres de santé à Saint-Denis

POUR la première fois depuis leur création, juste après la guerre, les centres de santé de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) étaient en grève, vendredi 12 février. Pour ces structures municipales, l'événement est exceptionnel, dans une ville gérée depuis soixante-dix ans par des élus communistes. Ces centres, ouverts à tous et en particulier aux personnes en difficulté, sont un des volets les plus importants de l'action sociale des municipalités communistes. La grève de la quasi-totalité des médecins, des infirmières et du personnel administratif des quatre centres de Saint-Denis vient bousculer le consensus qui semblait établi pour cette politique.

Les économies demandées au personnel en 1999 ont déclenché ce mouvement. Alors que la ville dispose d'un budget de 1,2 milliard de francs (182,9 millions d'euros), le bureau municipal a décidé de limiter à 30 millions de francs (4,57 millions d'euros) le chapitre réservé aux services de la ville, alors que ceux-ci avaient demandé 86 millions de francs (13,11 millions d'euros). Les priorités de la mairie vont cette année aux secteurs de la jeunesse et des sports, de la démo-

cratie locale et de l'enfance. La santé devrait se contenter de 15,6 millions de francs (2,37 millions d'euros). « Il s'agit cependant d'une hausse de 5 % par rapport à 1998 », répond Claudie Gillot-Dumoutier, adjointe (apparentée PCF) au maire, chargée de ce secteur.

UN RÔLE SOCIAL DÉTERMINANT

La municipalité veut freiner les dépenses, propose la réduction de certains postes, comme les assistants dentaires, et annonce la privatisation d'un service d'entretien. C'est surtout l'obligation faite aux médecins, généralistes ou spécialistes, d'atteindre des « objectifs de recettes » qui a déclenché le mouvement, et la grève de la quasi-totalité des 53 praticiens sous contrat. « On nous demande maintenant des quotas minimum de consultation à l'heure, s'indigne Rémi Nakache, généraliste. C'est oublier que notre action n'est pas simplement génératrice d'actes médicaux. Nous avons également un rôle social déterminant dans une zone socialement difficile. »

Les médecins grévistes dénoncent ce qu'ils considèrent comme un double langage de la

part du maire. Ils rappellent que Patrick Braouezec déclarait au début de l'année, devant les ministres de la solidarité et de la santé, que « l'accès aux soins ne peut pas être seulement le résultat d'un équilibre financier ». Pour Christine Piacenza, dentiste, « le maire considère maintenant les centres de santé avec une optique comptable, alors que nous privilégions de notre côté les services apportés à la population. Sa décision nous ramène à une médecine d'urgence qui limitera la qualité des soins ».

Selon M^{me} Gillot-Dumoutier, qui préside le Comité national de liaison des centres de santé, « un des enjeux du conflit est bien le rôle des élus à côté des professionnels de la santé ». « L'évolution de ces centres est inévitable, ajoute l'adjointe au maire. Ils doivent apporter une réponse moderne aux problèmes de santé dans une ville comme la nôtre. Ils doivent rester une structure légère, de proximité, dans l'esprit des dispensaires. Il faut réévaluer complètement leurs moyens de financement et une collectivité locale comme la nôtre ne peut continuer à en supporter seule le poids. »

C. de C.

La réforme en préparation jette le trouble chez les personnels soignants

S'APPUYANT sur un statut législatif et réglementaire datant de 1991, les centres de santé, longtemps appelés dispensaires, sont aujourd'hui confrontés, comme tous les autres acteurs et structures du système de soins, à la maîtrise médicalisée des dépenses. Un projet de réforme concernant les quelque 1 500 centres de santé du pays est en préparation au secrétariat d'Etat à la santé et à l'action sociale, qui jette depuis quelques mois le trouble dans un secteur pionnier de l'accès aux soins pour tous fortement attaché à sa spécificité.

Le texte, qui pourrait être soumis et adopté prochainement au Parlement, vise à modifier le code de la Sécurité sociale pour permettre le conventionnement des centres grâce à la signature d'accords nationaux avec la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM). « Les centres de santé doivent pouvoir bénéficier des mesures actuellement développées pour améliorer l'organisation et la qualité des soins, comme la coordination des soins autour d'un médecin généraliste », souligne l'exposé des motifs du projet de réforme.

« Le système de convention est extrêmement souple, puisqu'il n'y a pas d'enveloppe financière globale », précisait-on, jeudi 11 février, dans l'entourage de Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la

santé et à l'action sociale. L'Union syndicale des médecins des centres de santé (USMCS) a vivement réagi, dénonçant une tentative des pouvoirs publics de « faire passer les centres de santé sous tutelle de la CNAMTS » et de « les instrumentaliser pour la réalisation de l'objectif de maîtrise comptable des dépenses de santé ». Le docteur Daniel Wizenberg, président de l'USMCS, assure qu'il n'est « pas contre le principe d'une convention, à condition qu'elle ne remette pas en cause les textes de 1991 » et qu'« elle ne soit pas négociée avec les seuls employeurs ».

Le son de cloche est fort différent chez ces derniers, gestionnaires des centres de santé (associations, mutuelles, congrégations religieuses, municipalités, etc.). Le docteur Alain Lesieur, membre du bureau du Comité national de liaison des centres de santé, qui regroupe les gestionnaires de 140 centres, se dit favorable au système conventionnel, dans le respect des textes de 1991. Il s'inquiète davantage du sort qui sera réservé aux activités d'analyses dans les centres de santé et des problèmes posés par l'informatisation des dossiers médicaux. Selon lui, la quatrième et dernière mouture du texte est « une bonne base de négociation ».

Laurence Folléa

L'Ile-de-France va entrer au Syndicat des transports parisiens

JEAN-CLAUDE GAYSSOT, ministre de l'équipement, des transports et du logement, a annoncé, jeudi 11 février, l'ouverture de négociations permettant l'entrée de représentants du conseil régional d'Ile-de-France au conseil d'administration du Syndicat des transports parisiens (STP). Le STP est l'autorité administrative coiffant les transports publics pour toute la région parisienne. Cette réforme fera l'objet d'une loi.

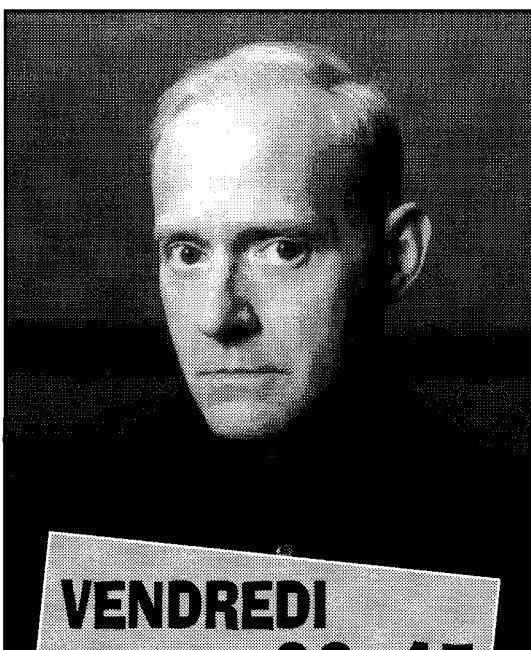
Le conseil d'administration du STP, présidé par le préfet de région, comprend actuellement douze représentants de l'Etat, cinq élus de la Ville de Paris et un représentant pour chacun des sept départements de la région. Jusqu'à présent, aucun élu de la région, qui finance pourtant à 70 % les infrastructures, ne participait à l'autorité régulatrice, malgré les demandes pressantes de l'assemblée régionale depuis vingt ans.

A la suite des échecs de précédentes tentatives de réforme du STP, à laquelle s'opposaient les syndicats de la SNCF et de la RATP, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, et M. Gayssot ont donné mandat à Jean-Pierre Dupont, préfet de région, afin d'aboutir à un contrat pluriannuel entre l'Etat, les collectivités locales et les entreprises publiques (RATP et SNCF) de la région parisienne. Il devra comporter une clause de partage des risques financiers entre les différents partenaires. Un nouveau système se substituera au principe de l'« indemnité compensatrice », qui venait jusqu'à présent couvrir la totalité du déficit des entreprises publiques.

Selon Jean-Paul Huchon, président (PS) du conseil régional, les élus accepteront de prendre en charge une partie du budget de fonctionnement du STP, à condition de percevoir « en compensation » une ressource financière nouvelle. Celle-ci devra être liée à l'évolution des charges d'exploitation de la SNCF et de la RATP. Le conseil régional devrait obtenir au conseil du STP un nombre de représentants égal à celui de la Ville de Paris. M. Huchon, qui demande « une maîtrise concertée des programmes d'investissement des entreprises publiques », estime que cette réforme devrait permettre à l'avenir « des choix d'investissement en toute transparence ».

Christophe de Chenay

Concert d'un Soir



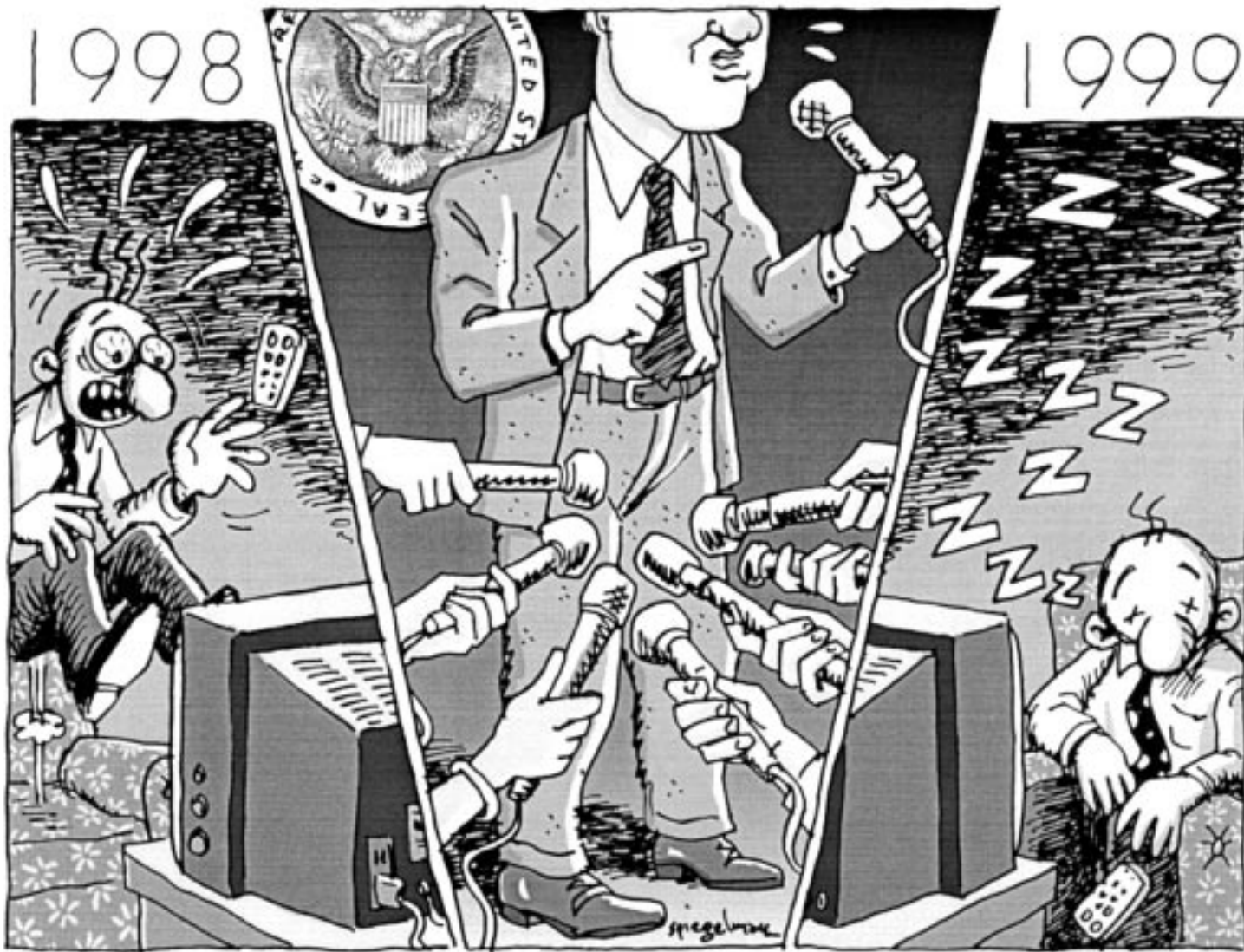
WILLIAM
SHELLER

VENDREDI
 22h45
 Présentation
 ERIC JEAN-JEAN

RTL
rtl.fr

HORIZONS

ENQUÊTE



Le Monicagate, brûlot des médias américains

Il est petit, sec, nerveux. Et il parle aussi vite qu'il marche dans la rue, l'allure offensive, la dégaine chaloupée et la cravate au vent. La voix rauque a des accents gouailleurs ou peut-être new-yorkais. Il ne prend pas la pause, il tchatte. Le front stressé et l'œil sur la montre. Il est toujours pressé. Un article sur le feu ? Non. Un livre cette fois. Très gros. Pour le mois d'avril. Le récit du Monicagate par le « reporter » – il tient à ce titre – qui lança l'affaire. Il s'appelle Mikael Isikoff. Il travaille à *Newsweek* et les journalistes américains lui reconnaissent une sorte de paternité sur l'affaire Lewinsky.

Sans aucun doute fut-il le premier journaliste à connaître, plusieurs mois avant que n'éclate l'affaire, le nom de Monica Lewinsky. Sans doute aussi savait-il avec précision la nature de ses relations avec le président des Etats-Unis, Linda Tripp (l'amie traîtresse de Monica) l'ayant mis dans la confiance en espérant déclencher un scandale et écrire elle-même un livre. Mais Isikoff ne mangeait pas de ce pain-là. « J'écris sur la justice et la politique, la vie sexuelle de Bill Clinton ne m'intéresse pas. » Jamais *Newsweek*, disait-il, ne se compromettrait dans ce type d'histoire... A moins qu'il n'y ait un motif juridique et que l'aventure Lewinsky puisse être connectée à l'affaire Paula Jones alors en cours, ou, mieux, à l'enquête criminelle menée par le procureur indépendant Kenneth Starr sur le président. C'est ce qu'il expliqua à Linda Tripp, en gardant précieusement son contact, et en lui précisant qu'en tout état de cause il lui faudrait apporter des preuves de ce qu'elle avançait.

Des preuves ? Elle se débrouilla pour en fabriquer. Elle enregistra Monica Lewinsky à son insu, et puis lui suggéra de faire parvenir lettres et cadeaux au président par une société de coursiers qu'elle connaissait (Isikoff retrouverait facilement les bordereaux). Sans doute est-ce elle, aussi, qui prévint les avocats de Paula Jones, lesquels, aussitôt, demandèrent à l'entendre, ainsi que l'ex-stagiaire de la Maison Blanche qui, stupéfaite, paniquée, nia une relation sexuelle avec le président. C'est elle enfin, qui, un soir de janvier 1998, consciente de lancer une bombe (et de donner au journaliste la justification qu'il attendait) appela le bureau de Kenneth Starr.

En quelques minutes, policiers et juristes déboulaient chez elle. En quelques heures, ils lui faisaient comprendre, à l'instar d'Isikoff, que l'histoire de sexe qu'elle leur proposait n'était valable que si elle permettait de confondre le président sur deux terrains : celui du mensonge (il niera quatre jours plus tard, sous serment, devant les avocats de Paula Jones sa liaison avec la stagiaire) et celui d'obstruction de la justice (d'où les tentatives de faire admettre à Monica Lewinsky la pression de Clinton ou de son ami Jordan pour qu'elle démente leurs relations). Starr en savait cependant assez pour demander – et obtenir – l'autorisation officielle du département de la justice d'étendre son enquête. Et Isikoff, enfin, tenait une formidable histoire.

Seulement voilà. Ce samedi 17 janvier 1998, à quelques heures du bouclage, *Newsweek* hésita. Avait-on suffisamment de preuves ? La fille était-elle crédible ? Ne valait-il pas mieux céder à la requête de Starr qui demandait un délai d'une semaine (il espérait encore piéger Bill Clinton) et bêtonner ainsi l'histoire ? Isikoff était aux quatre cents coups, soutenu par le bureau de Washington du magazine. Mais la direction de New York finit par trancher : l'article serait trappé. « Il ne manquait rien à l'enquête, se rappelle Isikoff. Mais c'était si énorme ! Si lourd de conséquences ! Certains responsables se sont dit : du calme, approfondissons, contre-vérifions. J'en étais malade, mais je respectais ce souci et je savais qu'aucun journaliste ne pouvait en savoir autant que moi. » Cela ne durera pas.

Dans la nuit, le site Internet – si peu fiable – de Matt Drudge s'empara de l'information et évoqua la décision de *Newsweek* de ne pas sortir son enquête. L'écho parut d'abord très limité, mais une incroyable course au scoop était désormais ouverte. Et mercredi 21 janvier, à l'aube, ce fut un tir d'artillerie. ABC News balançait l'information dans l'émission

« Good Morning America », tandis que le *Los Angeles Times* et le *Washington Post* (après avoir, par de trop longues hésitations, raté la première édition) en faisaient leur « une ». « C'était stupéfiant, explosif... et tellement grave, raconte le correspondant du *Post* à la Maison Blanche, Peter Baker. C'était potentiellement la fin de la présidence Clinton. Chaque mot comptait au moment du bouclage. Les rédacteurs en chef donnaient tous leur avis. On n'avait pas le droit à l'erreur. » Doyle McManus, le chef du bureau du *LA Times*, avait pourtant accueilli avec mépris l'information parue sur Internet. « Vous savez, on est un journal du genre vieux jeu, époque victorienne, on n'écrit pas sur les histoires de sexe. » Mais quand, deux jours plus tard, un de ses reporters lui affirma qu'il ne s'agissait pas tant de sexe que de parjure et qu'il y avait là une affaire d'Etat, il n'hésita pas. « On avait trois bonnes sources et on a ficelé délicatement l'histoire, en choisissant de ne pas donner le nom de la stagiaire. Cela, me semblait-il, n'apportait rien. On a tenu jusqu'à 21 h 30. Le journal n'était pas imprimé que je recevais déjà un coup de fil de *Los Angeles* disant que l'avocat de la fille se répandait dans toute la ville avec son nom ! Ça vous dit la rapidité et l'universalité du processus. Internet a fait glisser le pouvoir des médias (de donner, trier ou retenir des informations) vers les particuliers qui lancent, eux, ce que bon leur semble. »

PUISQUE le Web avait donné le tempo, *Newsweek* décida de publier sur son site le papier recalé quatre jours avant. Et Isikoff bluffa ses concurrents. « C'était fabuleux, reconnaît Tucker Carlson, du magazine conservateur *Weekly Standard*. Tout son travail de plusieurs mois prenait soudain un sens. J'ai téléphoné à son bureau pour dire : chapeau ! Et mon rédacteur en chef, lui, m'a appelé pour dire : vite, prépare un papier sur le président Al Gore. » Oui. Dans la plupart des médias, et surtout à la télévision, les commentateurs ne doutaient pas une seconde que Clinton puisse survivre à un tel scandale. « Il aura quitté Washington avant une semaine », annonça ABC News.

Le *New York Times* (NYT) reconnaît avoir été pris totalement par surprise. « Quelle matinée !, se

Treize mois durant, l'affaire Lewinsky a suscité un déferlement médiatique sans précédent aux Etats-Unis. La concurrence et le caractère sulfureux du scandale ont aboli les frontières entre presse de qualité et tabloids, provoquant des dérives mal perçues par l'opinion publique

souvent Jan Bataille, du bureau de Washington. Nous n'avions pas beaucoup développé l'affaire Paula Jones, convaincus que les histoires de sexe ne relevaient pas de la compétence des journalistes. Et voilà que le sujet revenait à l'ordre du jour, lesté cette fois d'une enquête criminelle et de rumeurs hallucinantes ! Malheureusement, la direction nous avait tous demandé ce matin-là d'honorer l'inauguration d'une exposition des « unes » du journal et on a perdu quelques heures avant de pouvoir nous ruer sur l'affaire. » La « une » du NYT du lendemain, complète mais prudente, fut à la hauteur de cette capacité de mobilisation. Et un phare, peut-être, dans la tornade sans précédent qui déferla sur l'ensemble des médias.

Pendant treize mois, l'affaire Lewinsky éclipsa toutes les autres informations, nationales ou internationales. Pendant treize mois, elle occupa les titres, les sous-titres et les bandes-annonces. Elle monopolisa des milliers d'heures d'antenne à la radio et à la télévision ; non seulement elle fournit le sujet central de programmes existants, mais elle suscita le lancement d'émissions entièrement dévolues à la crise – « La Maison Blanche en crise », « Feu à la présidence », « Procès d'un président ». Elle mobilisa à plein temps l'équipe de CNN et colora l'antenne de jeunes chaînes du câble en recherche d'audience. Elle ne disparut pratiquement jamais de la première page des journaux les plus influents et provoqua les couvertures les plus scandaleuses d'une poignée de tabloids. Elle s'empara des conversations de restaurants, des assemblées de parents d'élèves, des réunions du congrès, des prêches des pasteurs et des blagues des humoristes. Et elle suscita finalement, selon Tom Oliphant, le chroniqueur politique du *Boston Globe*, « la couverture la plus honteuse, la plus déolante, la plus affreuse que la presse américaine ait jamais fait d'un tel événement ».

Le journaliste au nœud papillon bien connu des téléspectateurs de la chaîne publique PBS suppose son jugement minoritaire parmi ses confrères. « Mais soyons lucides, dit-il, et admettons que la presse américaine a perdu ici tout sens de la perspective et de la responsabilité. Les médias se sont engouffrés avec appétit et enthousiasme dans un scandale que le sexe rendait évidem-

ment sulfureux. Le résultat en est l'appauvrissement de nos principes et règles professionnels. Des informations n'ont pas été doublement, triplement vérifiées avant d'être lancées dans le grand jeu. La compétition était tellement sauvage qu'un individu ou une institution souhaitant lancer une rumeur n'avait que l'embarras du choix. Si un média le rembarrait, un autre, à coup sûr, se faisait un plaisir de le relayer, et le premier était contraint de reprendre l'information du second. Pour la première fois, tabloids et presse de qualité se sont partagés les mêmes sujets, effaçant subrepticement la frontière qui les séparait autrefois. » Prenez l'exemple des enregistrements de conversation

« En 1974, les informations apportées par le "Washington Post" étaient exclusives, ignorées des procureurs et susceptibles chaque jour de bouleverser l'Etat. En 1998, la presse n'a cessé de courir après un dossier déjà ficelé par les procureurs, quitte à donner parfois l'impression de jouer dans leur camp »

entre Linda Tripp et Monica Lewinsky, suggère-t-il. « Personne, hormis Isikoff pour une petite partie, n'a pu les entendre avant le mois de septembre 1998. Et pourtant, tous les commentaires, spéculations, polémiques reposaient sur ce qui s'y disait. On prenait donc comme argent comptant les fuites savamment distillées et manipulées. Et ce fut, du début à la fin, une source dramatique de désinformation. » Linda Tripp, Monica Lewinsky et la Maison Blanche étant totalement silencieux, le bureau de Starr avait la partie belle.

Johnny Apple, le chroniqueur du *New York Times*, dont les comptes rendus du procès ont été chaque jour des exemples de rigueur, est presque aussi sévère. « Quand ils parlent de médias, les gens, désormais, mettent tout dans le même sac : reportages, commentaires, spectacles. Tout est confondu, le reporter scrupuleux du NYT avec le bonimenteur nocturne d'une télé ! C'est affligeant. Et ça tire tout le

monde vers le bas ; vers les jacasseries superficielles des chaînes du câble ou, ce qu'il y a de pire, dans le journalisme européen. » Résistons, dit-il, revendiquant – en rattrapage ? – Jean Lacouture en guise de mentor. « N'épousons pas cette culture du scandale. »

Tom Rosenstiel, ancien du *LA Times* et de *Newsweek*, qui dirige aujourd'hui un institut de recherche sur le journalisme (Committee of Concerned Journalists), pense qu'il est déjà trop tard. Car ce n'est pas une rupture brutale avec la tradition journalistique, dit-il, mais plutôt la confirmation et la combinaison de tendances lourdes amorcées, par exemple, avec l'affaire O. J. Simpson. « D'abord, l'appétit frénétique des télévisions pour tout ce qui revêt les caractéristiques d'un bon soap-opera (sexe, scandale, pouvoir, célébrités, tragédie, trahison) et dont on décide de faire un événement énorme, géré comme une superproduction, et capable de doper les audiences. Ensuite, la disparition définitive des cycles, rendez-vous et rythmes traditionnels de l'information au profit d'un direct cannibale qui fournit de l'info en pièces détachées, sans recul, sans hiérarchie, sans réflexion. L'important est qu'il y ait du rythme, et le sentiment que tout, en direct, puisse arriver. »

ET tout arrive, en effet. Une colère, et une accusation, une réponse, une précision, une polémique. Impossible au journaliste, au lobbyiste ou au politicien de Washington de survivre sans CNN. « Si je m'éloigne cinq minutes de l'écran, je deviens nerveux, plaisante Brian Kelly, du magazine *US News and Report*. Peur d'être déconnecté, de rater l'événement. » Allons ! Quel événement ? Y a-t-il eu ces derniers mois révélations et scoops apportés par la presse ? Y a-t-il eu des suspens ? Y a-t-il eu contre-pouvoir ? « Non, reconnaît Kelly. C'est ce qui interdit tout rapprochement entre le *Watergate* et le *Monicagate*. En 1974, les informations apportées par le *Washington Post* étaient exclusives, ignorées des procureurs, et susceptibles chaque jour de bouleverser l'Etat. En 1998, la presse n'a cessé de courir après un dossier déjà ficelé par les procureurs, quitte à donner parfois l'impression de jouer dans leur camp. »

Alors pourquoi tant de bruits, tant de « unes », tant d'émissions spéciales ? Pourquoi cette mise en scène du suspens quand il n'est pas d'information sur l'enquête qui ne soit apparue depuis la publication du rapport Starr ? « Mais enfin ! s'exclame Sam Donaldson, journaliste star d'ABC news. Figurez-vous que ce pays a des lois, qu'il les fait appliquer et que nous y tenons ! Figurez-vous aussi qu'il n'est pas aux Etats-Unis de personnage plus important que notre président ! Et que sa mise en accusation n'est pas anodine, mais fondamentale. »

Orrin G. Hatch, le sénateur républicain de l'Utah, qui a longtemps souhaité la destitution de Bill Clinton, ne saurait mieux dire. Bien sûr le débat. Bien sûr les médias. « Dommage, simplement, qu'ils soient injustes envers les républicains. » Injustes ? « Cela ne fait aucun doute. Notre élite médiatique est traditionnellement très à gauche. Et je suis persuadé qu'un président républicain n'aurait jamais pu se maintenir comme Clinton à la Maison Blanche... Voyez comme fut lapidé Nixon ! »

Mikael Isikoff rigole. On peut accuser les médias d'excès, de fébrilité et de narcissisme. On peut s'inquiéter de cette « déconnexion » avec le grand public que révèlent les sondages. Et l'on peut regretter un certain sensationnalisme. Mais une trop grande indulgence envers Bill Clinton ? Non, dit-il. Vraiment pas.

Annick Cojean
Dessin : Spiegelman

Comment décident les juges constitutionnels

par Michel Troper

SELON une présentation caricaturale, la théorie américaine appelée « réaliste » expliquerait les décisions juridictionnelles par l'humeur du juge et celle-ci par la qualité de son petit déjeuner. La décision du Conseil constitutionnel sur la Cour pénale internationale (CPI) a suscité des critiques d'une vivacité inhabituelle, qui se rattachent à une autre variante de la théorie réaliste : l'explication par le complot.

Le fait que son président ait été mis en examen, qu'on ait évoqué l'hypothèse de poursuites contre le chef de l'Etat pour des actes commis alors qu'il était maire de Paris ont conduit à soupçonner « un échange de mauvais procédés » entre M. Chirac et la juridiction constitutionnelle. En contrepartie du soutien apporté par ce dernier à M. Dumas dans son refus de démissionner, le Conseil aurait glissé dans sa décision sur la ratification du traité créant la CPI une phrase nullement nécessaire à son argumentation, une simple incidente, dont le seul objet serait de permettre à l'actuel président de la République d'échapper aux poursuites dont il est menacé, au motif que, « pendant la durée de ses fonctions, sa responsabilité pénale ne peut être mise en cause que devant la Haute Cour de justice selon les modalités fixées par le même article ».

Avant d'accepter une interprétation aussi brutale, il n'est peut-être pas inutile d'en examiner les présupposés. Il n'est certes pas impossible qu'un homme use de ses pouvoirs à des fins purement personnelles, mais encore faut-il que ses compétences soient totalement discrétionnaires. Or, si les pouvoirs du président du Conseil constitutionnel sont importants, les décisions de cette juridiction doivent tout de même être adoptées par une majorité de ses membres. Il faudrait donc admettre que ceux-ci ont servi les intérêts de leur président soit parce qu'ils étaient de connivence avec lui, soit parce que, par une ingénuité proche de l'incompétence, ils se seraient laissés manœuvrer.

Le Conseil pouvait-il éviter de se prononcer sur la responsabilité du chef de l'Etat pour des actes commis avant son entrée en fonction ? La vérité est qu'il ne le pouvait pas. Le statut de la CPI prévoit que la qualité officielle de chef d'Etat n'exonère en aucun cas de la responsabilité pénale et que les immunités qui s'attachent à la qualité officielle d'une personne n'empêchent pas la cour d'exercer sa compétence. Pour pouvoir statuer sur la compatibilité de ce statut avec la Constitution française, il fallait donc nécessairement rechercher si celle-ci confère à certaines personnes certaines immunités et, s'agissant du chef de l'Etat, résoudre deux questions différentes.

La première était assez facile : elle concernait les crimes que pourrait commettre un président de la République dans l'exercice de ses fonctions et pour lesquels il bénéficie de l'immunité expressément prévue par l'article 68 de la Constitution. Il n'est responsable qu'en cas de haute trahison et il ne peut être jugé que par la Haute Cour de justice. En donnant compétence à la CPI, le traité est donc incompatible avec la Constitution.

La seconde question était plus délicate : le statut donne à la cour compétence pour juger des actes que le chef de l'Etat aurait pu commettre soit avant le début de son mandat, soit après mais en dehors de l'exercice de ses fonctions. Cette disposition est-elle ou non compatible avec la Constitution française ? Tout dépend du point de savoir si l'immunité expressément prévue s'étend aussi aux actes accomplis en dehors des fonctions. Si l'on répond par la négative et si l'on admet que la Constitution autorise pour les actes qui ne sont pas liés à l'exercice des fonctions des poursuites devant les juridictions françaises ordinaires, si elle n'accorde au président aucune protection particulière pour ces actes, alors le statut est parfaitement compatible avec elle. En revanche, si la Constitution interdit dans ce cas toute poursuite

de ceux qui, accomplis pendant la durée du mandat, ne sont pas liés à l'exercice des fonctions, par exemple les infractions commises dans le cadre de la vie privée, et les actes antérieurs au mandat. Ce silence devrait être interprété comme accordant au chef de l'Etat une immunité totale, parce que les autorités publiques n'ont que les compétences qui leur sont expressément conférées et que les parquets et juges d'instruction n'en ont reçu aucune. Pour ce qui concerne ces actes, aucune poursuite ne pourrait donc être exercée contre le président, devant aucune juridiction.

2. On peut au contraire appliquer le principe selon lequel les exceptions doivent être interprétées restrictivement. Or, l'article 68 apporte une exception au droit commun. Le silence sur tous les actes qui ne sont pas liés à l'exercice des fonctions si-

Le chef de l'Etat n'est pas irresponsable ; il peut être poursuivi pour tous les actes qui ne sont pas liés à l'exercice des fonctions, mais, conformément au principe de la séparation des pouvoirs, il ne peut l'être que par les Assemblées

ou si elle donne compétence exclusive à la Haute Cour, alors le traité est bien incompatible avec la Constitution.

On objectera peut-être qu'il suffisait au Conseil de constater l'incompatibilité du traité avec la Constitution sur le 1^{er} point, ce qui empêchait en tout état de cause de le ratifier sans une révision préalable. Ce serait oublier qu'il doit indiquer quelles sont les dispositions qui doivent être modifiées. C'est ce qu'il a fait : si la révision intervient, elle devra porter non seulement sur la première, mais aussi sur la deuxième phrase de l'article 68.

Voilà pourquoi le Conseil ne pouvait éviter d'aborder la question des poursuites contre les infractions qu'a pu commettre le président avant le début de son mandat. Nous ne sommes donc pas en présence d'une incidente dictée par des motifs peu avouables, mais simplement d'un élément de réponse à la question posée, celle de la compatibilité du traité avec la Constitution. Mais cette question a-t-elle été correctement tranchée ?

Rappelons les termes de l'article 68 : « Le président de la République n'est responsable des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions qu'en cas de haute trahison. Il ne peut être mis en accusation que par les deux Assemblées statuant par un vote identique au scrutin public et à la majorité absolue des membres les composant : il est jugé par la Haute Cour de justice. »

La difficulté tient à la 2^e phrase, que l'on pourrait interpréter de trois manières différentes :

1. Comme si elle commençait par « dans ce cas ». Le chef de l'Etat ne pourrait donc être accusé par les deux Assemblées que pour des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions et qui constitueraient des actes de haute trahison. Des autres actes, l'article 68 ne dit rien. Il s'agit

gnifierait donc qu'ils restent soumis au droit commun et que le président est passible de poursuites devant les tribunaux ordinaires.

3. La 3^e interprétation est intermédiaire : la 2^e phrase est indépendante de la 1^{re}. La 1^{re} concerne la responsabilité, la seconde la compétence pour accuser et juger. Selon la 1^{re}, le chef de l'Etat est donc irresponsable pour les actes accomplis dans l'exercice des fonctions, mais responsable pour les actes qui seraient constitutifs du crime de haute trahison et responsable pour tous les autres actes. La 2^e phrase donne alors compétence aux Assemblées pour exercer l'accusation pour tous les actes dont le président de la République est responsable. L'article 68 ainsi interprété n'accorderait au chef de l'Etat pour ses crimes et délits ordinaires aucune irresponsabilité, mais seulement une immunité de juridiction.

C'est cette 3^e interprétation qu'a choisie le Conseil constitutionnel, ce qui l'a conduit à déclarer que le statut de la CPI était incompatible avec la Constitution, puisque le président serait soustrait, pour les crimes qui relèvent de cette cour en vertu du traité, à la compétence de la Haute Cour de justice.

Le chef de l'Etat serait évidemment empêché de remplir correctement sa mission s'il pouvait à tout moment être poursuivi et mis en examen pour un délit antérieur au début de son mandat. Il serait d'ailleurs moins bien protégé que les députés ou les sénateurs, puisque les poursuites contre un parlementaire peuvent être suspendues pendant la durée des sessions à la demande de l'Assemblée à laquelle il appartient. L'affaire Clinton permet de mesurer à quel point il serait facile de déclencher contre le chef de l'Etat des poursuites qui, même dépourvues de fondement ou exercées à propos d'infractions mineures, pourraient

suffire à empoisonner la vie politique.

La 3^e solution permet précisément cette conciliation : le président de la République n'est pas irresponsable ; conformément au principe d'égalité, il peut être poursuivi pour tous les actes qui ne sont pas liés à l'exercice des fonctions, mais, conformément au principe de la séparation des pouvoirs, il ne peut l'être que par les Assemblées.

Cette interprétation découle d'ailleurs du caractère irréductiblement politique de toute poursuite, mais spécialement de celles qui sont exercées contre les gouvernements. En effet, même pour un citoyen ordinaire, le parquet doit apprécier l'opportunité des poursuites en raison des circonstances ou de la nature de l'infraction, et la décision qu'il prend est une décision politique, dont on dit précisément qu'elle s'inscrit dans une « politique criminelle ». A plus forte raison quand il s'agit du chef de l'Etat, et il n'est pas raisonnable de laisser supposer que la décision d'exercer ou non des poursuites contre lui, par exemple pour une infraction au code de la route commise avant le début du mandat, pourrait être prise en dehors de toute considération politique.

Aux Etats-Unis, le président peut être accusé par la Chambre des représentants pour « trahison, concussion ou autres crimes et délits ». Tous les crimes et délits qu'il peut commettre ne sont cependant pas de nature à donner lieu à une accusation, mais seulement ceux qui présentent un caractère de gravité suffisant, c'est-à-dire ceux dont on estime qu'ils sont de nature soit à mettre en péril l'organisation du pouvoir, soit à disqualifier le président qui se serait révélé indigne ou incapable d'exercer sa fonction. On peut évidemment regretter que la Chambre ait estimé que les faits reprochés à Clinton présentaient bien ce caractère, mais on peut imaginer ce qui se serait passé si cette décision avait été laissée à l'appréciation d'un procureur, fût-il indépendant.

S'il s'agit d'apprécier l'opportunité des poursuites, la décision ne peut appartenir qu'à une autorité politique, c'est-à-dire, selon la Constitution française, aux Assemblées parlementaires. De même, le jugement, qui est aussi un acte politique, ne peut être prononcé que par une autorité politique, la Haute Cour.

Selon l'interprétation donnée par le Conseil constitutionnel, l'article 68 soumet donc le chef de l'Etat à un régime dérogatoire au droit commun. Pour les actes de la fonction, il est irresponsable, sauf le cas de haute trahison. Pour les autres actes, qu'ils aient été commis pendant le mandat ou avant, il est pénalement responsable mais, tant qu'il est en fonction, il ne peut être accusé que par les Assemblées. Il reste cependant soumis, pour ces autres actes, à la responsabilité civile de droit commun. Après la fin de son mandat, en revanche, il peut être poursuivi normalement devant une juridiction ordinaire.

Michel Troper est professeur à l'université Paris-X-Nanterre, membre de l'Institut universitaire de France.

Valentin m'a rappelé cette brutalité. Mais ces lugubres anniversaires de l'atroce cadeau qu'on m'envoya en 1989 m'ont aussi donné l'occasion de réfléchir sur la valeur compensatoire de l'amour. L'amour m'apparaît de plus en plus comme le seul sujet. Au centre de ma vie, de ma nouvelle œuvre, de mes projets, je ne vois désormais que lui.

Les restes de saint Valentin lui-même vont sortir de leur cachette. En lieu et place de la boîte en carton où ils furent honteusement entreposés pendant des années, un reliquaire les abritera à Glasgow dans un quartier notoirement ouvrier et sans chichis : Gorbals ! J'aime ce symbole : le saint patron de la passion romanesque découvre les rudes vérités de la vie dans le vrai monde quand celui-ci, à son tour, est enrichi par l'écllosion, dans ses rues misérables, de l'amour.

Salman Rushdie
© Février 1999, Salman Rushdie
(Traduit de l'anglais par Guillaume Villeneuve.)

Petites entreprises : subir les 35 heures ?

par Robert Ageneau

DIRIGEANTS de petites entreprises, nous n'avons pas souvent les moyens de faire entendre notre voix sur les questions économiques et financières. Nous sommes mal représentés dans les instances professionnelles, et la surcharge de travail qu'il nous faut assumer quotidiennement pour faire face aux multiples problèmes de production, de commercialisation et de gestion ne nous laisse guère de temps pour nous exprimer. Il est pourtant un sujet sur lequel il devient urgent de le faire : celui des 35 heures, que le gouvernement actuel veut mettre en place de manière dirigiste, programmée et uniforme.

Les petites entreprises – celles en particulier de moins de dix salariés, mais c'est évidemment aussi le cas de bien d'autres plus importantes en nombre – ne présentent pas les caractéristiques que les promoteurs de la loi ne cessent d'avancer pour la « vendre ». La flexibilité y est déjà la règle et l'annualisation y a peu de sens. Chaque salarié dispose d'un poste principal et spécialisé que les autres salariés assument partiellement en temps de congé ou d'absence maladie. Le fait de passer de 39 heures à 35 heures ne peut pas modifier ce type d'organisation ni constituer une nouvelle donne.

Imposer de manière réglementée en l'an 2002, pour les entreprises de moins de vingt salariés, le passage aux 35 heures équivaudra en fait à alourdir de plus de 10 % le coût du travail, à contraindre les salariés et l'employeur à travailler plus vite et avec davantage de stress, pour réaliser les mêmes objectifs et chercher à conserver la même rentabilité.

En 1981, les petites entreprises ont vécu la généralisation de la cinquième semaine de congés payés et la suppression de la quarantième heure de travail hebdomadaire (ce qui équivalait sur l'année au gain d'une seconde semaine).

Mais aujourd'hui, alors que les pays émergents gagnent chaque jour des parts de marché avec des populations qui travaillent plus de dix heures par jour, alors que nos voisins européens restent prudents et réservés sur la réduction du temps de travail, pourquoi l'actuelle majorité fait-elle avec obstination de la question des 35 heures un objectif prétendument économique ?

Dans le cas des petites entreprises, et quoi qu'on en dise, l'application mécanique des 35 heures

AU COURRIER DU « MONDE »

JEUNESSE ÉTERNELLE

Le Monde du 22 janvier annonçait que le clonage d'embryons humains allait être tenté par Ian Wilmut, créateur de la brebis Dolly. Dans cet article, une phrase du professeur Jean-Paul Renard sur le clonage à visée thérapeutique évoquait « une possibilité radicalement nouvelle, avec le clonage non reproductif, de corriger les défauts de nos cellules ou de nos organes ».

C'est une bonne perspective, mais qu'est-ce qu'un « défaut » ? Les affections citées dans l'article, Parkinson, Alzheimer, leucémies peuvent être qualifiées de « défauts » sans problème et c'est un souhait légitime que de vouloir être capable de les corriger. Mais la vieillesse ? Est-ce un défaut ? Peut-elle être envisagée comme une suite cumulative de défauts ? Et dans ce cas, qu'est-ce qui peut nous empêcher de vouloir elle aussi la corriger ? (...)

Le clonage dévient, un jour ou l'autre, de ses buts premiers thérapeutiques pour évoluer vers des méthodes de création et de remplacement d'organes, afin de combattre le processus même du vieillissement, indépendamment des questions de santé (...)

Pour tenir compte des irrésistibles poussées de l'esprit humain, nous ne devons pas tenter d'interdire ces recherches ; mais nous devrions leur assigner un but, précis et intangible : déboucher sur la mise au point de techniques permettant à un organisme d'être « autoréparé » par la seule manipulation de ses propres cellules ; autrement dit, découvrir les moyens de rendre les cellules d'un organisme, – soit en lui-

aboutira aux résultats suivants :
– l'instauration de 188 heures de congés supplémentaires (4 heures x 47 semaines), soit l'équivalent de plus de quatre semaines ;

– l'augmentation du coût de travail de 10 % ;

– une grande difficulté à digérer une telle mutation en termes financiers ;

– la baisse ou le ralentissement des investissements ;

– la lassitude ou le découragement des entrepreneurs, qui doivent travailler aujourd'hui plus de 70 heures par semaine pour faire tourner leurs sociétés ;

– l'impossibilité, dans la plupart des cas, de créer des emplois nouveaux.

Cette loi se retourne finalement contre le travail et les salariés

Certes, la négociation dont on parle peut permettre de supprimer quelques jours de congés supplémentaires que la pratique de chaque petite entreprise avait pu mettre en place, comme deux à trois journées accordées au titre de ponts dans l'année ou la prise en charge, une fois ou deux par an, du délai de carence de trois jours que la Sécurité sociale impose dans le remboursement des arrêts-maladie. Elle peut s'appuyer aussi sur une réduction du treizième mois quand il y en a un. Mais on voit bien là que cette loi se retourne finalement contre le travail et les salariés.

Si les organisations professionnelles censées défendre les entreprises restent bien timides dans le débat, si l'opposition, dont c'est le rôle de représenter d'autres intérêts que ceux de la majorité, est peu pugnace sur le sujet, il faut continuer à espérer que le bon sens finira par l'emporter et que les intérêts politiques et électoraux à la base de cette loi des 35 heures seront subordonnés à l'intérêt supérieur. Sinon, les petites entreprises devront subir la loi, avec les conséquences désastreuses qui ne manqueront pas d'en découler.

Robert Ageneau est gérant des éditions Karthala.

même, soit en passant par des cultures et manipulations extérieures – capables de reconstruire des organes ou tissus affectés de défauts, en utilisant le seul matériel vivant de l'organisme lui-même.

Nous pourrions en quelque sorte être autonomes, et pourquoi ne pas le faire pour nous accorder une santé tendant à la perfection et un vieillissement réduit au seul inéluctable ? Cela ne me paraît pas immoral. Par contre, puiser dans le vivant comme dans une masse indifférenciée pour jouer à d'hypothétiques constructions me paraît irresponsable. Cloner et recombinaison du matériel génétique ne peut pas être une fin en soi ; ce peut être une étape nécessaire pour parvenir à des découvertes fondamentales, mais à condition d'être constamment orienté vers un but précis, le maintien de l'intégrité individuelle (...)

André Méry
Paris

COHABITATION : UN SIGNE DE MATURITÉ

Il est de bon ton, en ce moment de critiquer la cohabitation. Au contraire, il faut s'en féliciter, elle ne fait que souligner une certaine maturité constitutionnelle de la France. En effet, si la Constitution de la V^e République n'est pas la première à contenir en germe d'éventuels blocages, elle est bien la seule, peut-être du fait de l'intelligence de ceux qui la pratiquent, à ne pas se gripper.

On ne va tout de même pas blâmer une Constitution qui sait s'adapter à des situations si diverses.

David Tramier
Aix-en-Provence
(Bouches-du-Rhône)

Drôle de Saint-Valentin !

Suite de la première page

Et pourtant, pour bien faire tout cela ou le faire avec plaisir, il faut évacuer ce souvenir. Jamais ! Mais il le faut.

Et comment décrire les dégâts ? Comme une lame dans le ventre, qui ne réussit pas à tuer, mais qu'on tourne et qu'on retourne. Comme un poids. Comme un souvenir remonté de mon enfance à l'internat : je me réveille et découvre, étendu dans mon lit, que je ne peux bouger. Mes bras, mes jambes, ma tête sont devenus affreusement lourds. Personne ne me croit, évidemment, et tous les enfants rient.

Je ne peux plus continuer, dit l'Innommable de Beckett, je continuerai. Les blessures de l'écrivain sont ses forces ; de ses plaies coulent ses rêves les plus doux et les plus stupéfiants.

Dans la cacophonie de ceux qui font profession d'opinions et profession de s'offenser, y a-t-il encore place pour une voix qui célébrera la littérature, le plus haut des arts, son examen passionné, dépassionné, de la vie sur la terre, son voyage nu sur le domaine humain ignorant les frontières, sa critique féroce des dogmes, du pouvoir, son audace intrépide d'intruse ?

Au long de ces années, j'ai rencontré certains des plus braves combattants de la liberté littéraire sur cette planète et ils m'ont inspiré. J'ai récemment assisté à l'inauguration d'un centre d'accueil pour écrivains persécutés à Mexico (plus de vingt villes déjà font partie de ce Comité des villes refuges) et j'ai été fier de pouvoir faciliter un peu les luttes de ceux que menace gravement l'intolérance.

Mais aussi bien qu'à livrer bataille – ce que je continuerai assurément à faire – je suis à présent décidé à prouver que l'art de la littérature est plus résistant que ce qui l'attaque. La meilleure défense des libertés littéraires réside dans

leur pratique, dans la création de livres affranchis d'entraves, de frayeurs. C'est ainsi qu'au-delà de la peine, du désarroi et du désespoir, je me suis re-dédié à notre haute vocation.

J'ai bien conscience des changements de perspective de mon œuvre. Il y eut toujours un combat féroce en moi-même entre l'« ici » et le « là-bas », l'appel des racines et le rêve du voyage. Dans cet affrontement des autochtones et des mètèques, je me suis longtemps senti tout à la fois des deux bords.

Aujourd'hui, je me range catégoriquement du côté de ceux qui, par préférence, nature ou du fait des circonstances, sont absolument en dehors. La non-appartenance – je la vois comme une absence d'orientation, une perte de l'Orient –, tel est maintenant mon pays artistique. Où que se trouvent mes livres, près d'un fauteuil favori, d'un bain chaud ou sur une plage, dans le cercle d'une lampe de chevet en pleine nuit, là sont mes seules demeures.

La vie peut être brutale. Une décennie durant, le jour de la Saint-

Les avatars de la droite américaine

QU'ARRIVE-T-IL à la droite américaine ? Le mélange de haine incoercible qui l'étreint face à Bill Clinton, de ressentiment embarrassé qui la paralyse face au processus d'unité européenne, de crainte nerveuse qu'elle exsude lorsqu'elle se trouve confrontée aux problèmes de la Chine et de l'Amérique latine font irrésistiblement penser à la crispation intellectuelle et morale d'un parti islamiste modéré du Moyen-Orient confronté au choc d'une mondialisation qu'il n'aurait ni prévue ni même envisagée.

On se souvient de l'envolée de George Bush à la convention républicaine de 1992, qui dénonçait l'absence du mot « Dieu » dans le long programme électoral de ses adversaires démocrates. N'aurait-il pas été entendu au-delà de tous ses espoirs, et le Parti républicain ne serait-il pas en passe de devenir « *the party of God* », le Hezbollah de la démocratie d'outre-Atlantique, au risque de se retrouver confronté à une crise d'identité majeure au prochain siècle ?

Le Parti fédéraliste de Washington et de Hamilton, ancêtre revendiqué de l'actuel Parti républicain, s'opposait aux démocrates de Jefferson, au nom d'un idéal semi-aristocratique et d'un protectionnisme sans faille. Ce programme intransigeant fera des fédéralistes, devenus « Whigs », des minoritaires quasi structurels dans la première Amérique (1787-1860), où les intérêts agricoles – et esclavagistes du Sud – venaient conforter les poussées démocratiques des petits paysans de la frontière ainsi que la soif d'intégration des nouveaux immigrants d'Irlande et d'Allemagne pour conférer le pouvoir à un Parti démocrate garant tout à la fois de la souveraineté populaire, de la liberté religieuse, du libre-échange... et de l'esclavage. Lincoln retournera la table en refondant le parti, qu'il intitule « *républicain* », en y introduisant des éléments explosifs : l'anti-esclavagisme radical des pasteurs abolitionnistes, la défense ardente du développement industriel et des chemins de fer, la confiance totale dans le suffrage universel, l'esprit d'ouverture envers les nouvelles immigrations qui commençaient à

transformer le Middle West. C'est ainsi que le Parti républicain – le Grand Old Party (GOP) – est à son tour devenu le parti hégémonique de la Seconde Amérique (1860-1932), rassemblant le patriciat de la Nouvelle-Angleterre, de la vallée de l'Hudson et de la Pennsylvanie, les nouveaux riches, les petits paysans et les ouvriers qualifiés syndiqués du Middle West, les anciens combattants nordistes de la guerre de Sécession, les protestants militants, humanitaires et antialcooliques, et même les quelques Noirs qui votaient encore dans le Nord.

DEUX STRATÉGIES CONTRADICTOIRES

Mais l'accomplissement de la révolution industrielle, les progrès des idées socialistes en provenance d'Europe finirent tout de même par avoir raison au début de ce siècle de la cohésion des républicains : la tentative de l'ancien président Teddy Roosevelt de refaire l'opération de Lincoln en créant un nouveau parti « *progressiste* », se séparant de l'aile conservatrice et ploutocratique du GOP pour mieux capter l'électorat populaire et urbain croissant des démocrates, s'entend avec les syndicats et promouvoir une politique d'intervention de l'Etat dans l'économie fait long feu. Mais, droitisés par cet échec, les républicains sont fragilisés : ils fondent avec la prohibition leur nouvelle identité politique sur le mépris des catholiques et des juifs, consommateurs liturgiques de vin, sur le rejet des nouveaux arrivants par l'introduction de quotas nationaux d'immigration, et surtout sur le rejet de toute politique interventionniste en matière sociale au nom d'une totale adhésion à l'économie de marché, à laquelle la prospérité des années 20 conféraient un air raisonnable. Il suffira que ce dernier élément vienne à manquer, avec la crise de 1929, pour que ce programme xénophobe-ploutocratique-tempérant soit rejeté sans appel par un électorat rallié aux démocrates par le propre cousin de Teddy Roosevelt, Franklin Delano Roosevelt, lequel commença, sans jamais la proclamer, la mutation radicale du Parti démocrate en parti de gauche, quasi européen,

qui a assuré une hégémonie contestée mais indéniable à ce dernier, dans la Troisième Amérique, qui commence en 1932 et s'achève sous nos yeux.

Ayant ainsi perdu les pouvoirs pendant vingt ans (1932-1952), et non les moindres, le Parti républicain a pu, sans retrouver d'hégémonie, revenir progressivement sur la scène en usant de deux stratégies contradictoires : l'imitation des démocrates du centre, qui réussit parfaitement à Eisenhower ; le débauchage des démocrates conservateurs, d'abord sudistes puis plus généralement anticommunistes (les célèbres néo-conservateurs new-yorkais des années post-vietnamiennes), jusqu'à ce que Reagan recueille enfin les fruits du grand arbre planté par Nixon, la *southern strategy*, tout en incarnant par son tempérament volontiers débonnaire les vertus du dialogue consensuel. Depuis lors, le Parti républicain fait de nouveau jeu égal avec le Parti démocrate, mais au risque d'une forte hétérogénéité, qui caractérisait autrefois bien davantage son adversaire.

Entre des praticiens modérés de la diplomatie comme Kissinger, ou son émule le général Colin Powell, et des extrémistes du calibre du sénateur Jessie Helms, l'opposition intellectuelle est aujourd'hui totale, bien davantage qu'entre Clinton et sa propre gauche. Le Parti républicain fait une indigestion du régime « dixicrate » qu'on lui a infligé, au point de rendre pensable la capture de son aile modérée et laïque par les centristes pragmatiques qui contrôlent fermement le Parti démocrate. La persécution subie de longue date par Clinton peut d'ailleurs être lue comme un épisode de la guerre culturelle prolongée que mène avec une rage toute particulière la nouvelle droite du Sud contre la nouvelle gauche régionale issue du combat victorieux contre la ségrégation raciale : venant du même milieu baptiste que ses adversaires mais ayant choisi la voie minoritaire antiraciste et antimilitariste, sans pour autant perdre en Arkansas le centre du corps électoral, religieux et sécuritaire, Clinton est de longue date haï comme seul peut l'être un frère troublant qui a rompu le charme de l'unité familiale.

Mais cette haine, qui s'est déployée sans la moindre mesure, vient par ailleurs de rendre manifeste un olement sans précédent du Parti républicain dans l'opinion publique, prélude à ce nouveau remaniement de la frontière des deux grandes formations structurantes de la démocratie américaine que préparait depuis dix ans le grand écart permanent du GOP entre son cerveau mammifère « eisenhowerien-kissingerien » et son cerveau reptilien « Hezbohlah-Dixicrat ».

LA REVANCHE DE BILL CLINTON

Car, de toutes les conséquences de l'attentat manqué contre Clinton, la plus spectaculaire, à ce jour, aura été la démission du véritable leader des républicains qu'était Newt Gingrich, ouvrant la voie en pleine crise de leadership à une remise en cause de la mondialisation de l'économie et de la société américaines : un parti intolérant en matière de mœurs et de religion, un parti qui, en Californie, s'illustre par sa méfiance envers les Hispaniques et les Asiatiques, couches nouvelles gagnées au libéralisme économique mais ultra-sensibles à la xénophobie et au racisme nativiste, un parti dont les élus répugnent à démanteler les protections douanières et à fournir aux économies d'Amérique latine l'aide qu'elles réclament en contrepartie de leur acceptation d'une grande communauté de l'hémisphère occidental animée par les Etats-Unis, un tel parti peut-il prétendre encore défendre sur le seul plan économique intérieur un libéralisme qu'il répudie dans tous les autres domaines ?

Le populisme autoritaire des Kenneth Starr est voué à faire mouvement un jour ou l'autre vers le protectionnisme flamboyant des Buchanan et des Ross Perot, et pourquoi pas enfin vers le populisme noir de Louis Farrakhan. Rien n'indique que les élites modérées qu'incarnent les fils Bush, Elisabeth Dole ou la brillante gouverneuse du New Jersey, Christine Todd-Whitman, puissent enrayer cette dérive, qui conduira inmanquablement la droite américaine à incarner de plus en plus l'ordre moral, la séparation des races et la protection des secteurs en déclin de l'économie, à terme l'isolationnisme. Ce jour-là, un nouveau parti du centre émergera nécessairement sur les ruines du Grand Old Party. Ce jour-là, on pourra dire que Bill Clinton tiendra sa vraie revanche.

Alexandre Adler
pour Le Monde

Les gens par Kerleroux



RECTIFICATIFS

COUR DE JUSTICE (1)

Dans le dessin de Noëlle Henschmidt montrant la Cour de justice de la République dans le procès du sang contaminé (*Le Monde* du 11 février), les légendes indiquant le nom des juges ont été inversées de gauche à droite autour du président Le Guehec. Ainsi, le juge représenté le plus sur la gauche du dessin est non pas M. Autain mais M. Cazeneuve, et ainsi de suite.

COUR DE JUSTICE (2)

Nous avons indiqué, dans nos éditions du 9 février, que Christian Le Guehec avait « inauguré » la présidence de la Cour de justice de la République. M. Le Guehec est bien le premier magistrat à présider les audiences de cette juridiction,

mais la Cour, qui n'avait jamais siégé auparavant, a d'abord été présidée par Louis Gondre, conseiller doyen honoraire à la Cour de cassation.

COUR DE JUSTICE (3)

Le sénateur socialiste François Autain (Loire-Atlantique), juge au procès du sang contaminé, refuse l'appellation de « fabiusien » (*Le Monde* du 9 février). M. Autain explique que le seul courant du PS auquel il ait jamais appartenu est celui de Jean Poperen, aujourd'hui décédé.

SECTES

Une erreur de frappe nous a fait écrire, au début d'un article sur les sectes (*Le Monde* daté 7-8 février), que le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur ce sujet

datait de 1999 : il a bien été adopté le 22 décembre 1995, comme indiqué plus loin dans le texte.

« BILD ZEITUNG »

Le quotidien *Bild Zeitung* n'a pas accusé la famille du prince de Hanovre de s'être enrichi en reprenant des biens juifs, mais de les avoir aryanisés (*Le Monde* du 6 février). Le journal allemand indique que le prince de Hanovre n'a pas, à ce jour, déposé de plainte contre lui.

DÉFAITE NAZIE

L'amiral allemand Lütjens étant disparu en mer, le 26 mars 1941, avec son navire, le *Bismarck*, il n'a pu, comme nous l'avons écrit (*Le Monde* du 2 février), envoyer à Hitler, à la veille de la défaite nazie, un télégramme pour l'assurer de son soutien.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Malaise à la Cour

LA justice et l'affaire du sang contaminé feront-elles jamais bon ménage ? Car – pourquoi le taire ? – c'est une immense impression de malaise, de gâchis, voire – et ce n'est pas le moindre des paradoxes – d'injustice qui prévaut. Ce sentiment, partagé par l'ensemble de ceux – victimes, journalistes, avocats de prévenus – qui assistent aux audiences tient à la fois au fonctionnement de la Cour de justice et à la manière dont elle est présidée par Christian Le Guehec.

Le lieu d'abord. Ce procès, qui se tient dans une sorte de vaste studio de télévision, est une première sous la V^e République. Nulle solennité, si ce n'est cette masse de vingt-six robes noires au fond de la salle qui donne à l'endroit un fâcheux air de tribunal politique. L'autre source de malaise tient à l'absence de contradicteurs : sans parties civiles et avec un procureur général qui, par avance, a requis un non-lieu en faveur des trois anciens ministres, le procès est déséquilibré. Seul l'avocat général Roger Lucas tente de faire prévaloir ce qu'il appelle « *les intérêts de la société* ». On mesurera encore mieux à partir du 12 février les dysfonctionnements de cette curieuse instance, quand défilera à la barre des témoins, sans prêter serment pour nombre d'entre eux, des médecins ou des membres de cabinets ministériels mis en examen pour « *empoisonnement* » ou « *complicité d'empoisonnement* » dans le volet non ministériel de l'affaire.

A ce constat s'en ajoute un autre, tout aussi grave. Le président Le Guehec n'est pas à la

hauteur de sa tâche. Ayant une vision visiblement très floue de l'affaire, il s'obstine à ne pas vouloir procéder avec méthode, en examinant une à une – un peu comme l'avait fait le président Castagnède lors du procès de Maurice Papon – les pièces essentielles du dossier. Au lieu de cela, il pose des questions la plupart du temps hors de propos, s'en remettant, en cas de non-compréhension, aux explications de l'avocat général. Mal secondé par les juges parlementaires, à qui il interdit de poser eux-mêmes les questions, Christian Le Guehec fausse le jeu judiciaire.

Est-il trop tard pour rendre à ce procès hors norme la dignité qui lui manque ? Est-il trop tard pour que ceux qui le mènent se ressaisissent ? Il faut espérer que non. Pour le présent et pour l'avenir. Aujourd'hui, pour l'affaire du sang. Demain, pour l'équilibre des pouvoirs. Sur les épaules du président Le Guehec et des juges, professionnels et parlementaires, qui l'entourent repose une double responsabilité : un devoir de clarté envers les victimes du drame du sang contaminé ; une exigence d'équité afin de conforter le crédit de cette Cour qu'ils sont les premiers à incarner.

Car il est certain qu'à se poursuivre ainsi l'audience oblitérera pour longtemps l'avenir de cette juridiction dont la création, certes maladroitement et confuse, répondait à une exigence légitime : que ceux qui nous gouvernent ne donnent pas le sentiment d'être hors d'atteinte de la justice ; qu'ils puissent être sanctionnés sans passion s'ils le méritent ; qu'ils puissent prouver sans contestation leur innocence s'ils le peuvent.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynet
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelowicz (Éditoriaux et analyses) ; Laurent Greilinger (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La reprise de « Mârouf » à l'Opéra

COMBIEN sont rares les ouvrages dont on pourrait écrire, au bout de trente-cinq ans, ce qu'on en écrivait au soir de la première ! *Mârouf, savetier du Caire*, fut créé à l'Opéra-Comique le 15 mai 1914, et le succès fut d'emblée éclatant. L'Opéra acquit l'œuvre d'Henri Rabaud en juin 1928 et, depuis, elle est restée au répertoire. Deux guerres, deux éclipses, et des publics renouvelés évidemment, mais *Mârouf* plaît aujourd'hui et pour les mêmes raisons qui l'ont fait applaudir à chaque reprise.

C'est en premier lieu le complet accord du livret tiré par Lucien Népoty d'un épisode des *Mille et une nuits*, et de la musique d'Henri Rabaud. A livret excellent, musique parfaite ; tout se tient ici, tout se développe harmonieusement, sans une longueur, sans une tache. Tout est d'un équilibre et d'une grâce ironique et légère, d'un esprit qui

se nuance discrètement d'un peu d'émotion quand il le faut. Tout est ingénieux, souvent subtil, et pourtant tout garde l'apparence de la simplicité. L'élégance de l'écriture est vertu naturelle à l'auteur : sa musique est « *racée* ».

La reprise qui vient d'être faite à l'Opéra est digne de l'ouvrage, et c'est d'abord Louis Fourestier qui doit en être félicité : il l'a dirigé avec toute l'intelligence et toute l'autorité qu'il exigeait pour en mettre en pleine lumière la perfection. La distribution réunit les plus brillants interprètes de la troupe, dont Roger Bourdin, qui joue et chante avec un naturel, un art consommés : il est Mârouf lui-même, et qui reste humain dans la drôlerie ; il a les qualités de la musique qu'il chante.

René Dumesnil
(13-14 février 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

PÉTROLE Le groupe anglo-néerlandais Royal Dutch Shell a annoncé jeudi 11 février un bénéfice net de 350 millions de dollars pour 1998, en chute de 95,5 % par rapport à l'an-

née précédente. ● CETTE CHUTE est en grande partie la conséquence de la baisse de 33 % des prix du pétrole brut. Elle est aussi liée à l'impact de la crise économique asiatique sur les

activités chimiques. ● LE GROUPE « est confronté à l'un des plus grands défis de toute son histoire », a reconnu son président Mark Moody-Stuart : « On ne peut nier que

nous avons laissé la concurrence nous dépasser. » ● LE CONTRE-CHOC pétrolier a affecté toutes les compagnies, mais les deux françaises résistent mieux que leurs

concurrentes américaines. ● L'ÉVOLUTION des prix a provoqué une vague de restructurations qui suscite de nombreuses interrogations sur leur réussite future.

Shell est la compagnie la plus touchée par la crise pétrolière

Le groupe anglo-néerlandais, dont le bénéfice a baissé de 95,5 % en 1998, s'engage avec retard dans une profonde restructuration. Plusieurs de ses grands concurrents ont répondu par des fusions à la chute historique des cours du brut

PIRE que prévu. Les investisseurs s'attendaient à de mauvais résultats pour Royal Dutch Shell, mais pas à une dégradation de cette ampleur. Jeudi 11 février, le groupe anglo-néerlandais a annoncé pour 1998 un bénéfice net de 350 millions de dollars (315 millions d'euros), en chute de 95,5 % par rapport aux 7,753 milliards de dollars de l'année précédente. En crise depuis plus d'un an, le numéro deux mondial du pétrole avait tenté à la mi-décembre de raser les marchés financiers en lançant un programme énergétique de restructuration, étalé sur cinq ans. Ce plan, qui s'accompagne d'une provision de 4,5 milliards de dollars, prévoit la vente de 40 % des activités chimiques du groupe dans le monde, et une série de mesures de réduction des coûts.

Jeudi à Londres, le président de Shell, Mark Moody-Stuart, n'a pas caché l'ampleur de la tâche. Le groupe « est confronté à l'un des plus grands défis de toute son histoire », a-t-il reconnu. « On ne peut pas nier que nous avons laissé la concurrence nous dépasser », ajoutait-il, avant de s'engager à « redresser la situation en appliquant le plan annoncé en décembre, qui comprend des mesures

sévères pour améliorer les performances et réduire les coûts ».

Il a laissé peu d'espoir de redressement rapide, d'autant que la situation ne s'est « pas améliorée depuis ». Les incertitudes persistent en Asie du Sud-Est, la croissance dans l'Euroland n'est pas au rendez-vous, et un nouveau front s'est ouvert en Amérique latine. « Nous sommes préoccupés par l'impact de la crise brésilienne », déclare M. Moody-Stuart.

« NOUS FABRIQUONS DU CASH »

Cependant, « le groupe n'est pas sous pression financière » a indiqué le PDG de Shell, pour rassurer son auditoire. « Nous fabriquons du cash à une vitesse prodigieuse, environ 15 milliards de dollars par an, soit suffisamment pour financer nos dividendes et notre programme d'investissements pour la croissance, qui reste plus important que celui de tout autre groupe dans l'industrie ».

Pour 1999, Royal Dutch Shell n'a pas communiqué ses prévisions, estimant que « les marges resteront sous la pression des importants stocks de produits pétroliers ».

Des négociations avec le gouvernement nigérian concernant « une

Les effets du contre-choc pétrolier		
BÉNÉFICES NETS DES COMPAGNIES PÉTROLIÈRES (1998) en milliards d'euros		
Classement selon leur taille		
		évolution 97/98
1	EXXON (É.-U.)	5,5 ▼ - 25 %
	MOBIL (É.-U.)	1,46 ▼ - 48 %
2	ROYAL DUTCH SHELL*	0,31 ▼ - 95 %
3	BP AMOCO (G.-B.)	non communiqué (résultat le 17 février)
4	CHEVRON (É.-U.)	1,69 ▼ - 39 %
5	TOTAL (France)	1,05 ▼ - 9 %
	PETROFINA (Belgique)	0,57 ▲ +0,9 %
6	TEXACO (É.-U.)	0,50 ▼ - 78 %
7	ENI (Italie)	non communiqué
8	ARCO (É.-U.)	0,39 ▼ - 75 %
9	ELF AQUITAINE (France)	0,52-0,53 ▼ - 37,5 - 39 %
10	CONOCO (É.-U.)	0,62 ▼ - 29 %

douzaine » de projets représentent 8,5 milliards de dollars sur cinq ans (7,52 milliards d'euros), associant le français Elf et l'italien Agip. « Le gouvernement nigérian financerait 25 % de ces investissements et les 6,5 milliards restants seraient partagés entre Agip, Elf et nous », a précisé le directeur général, Philip Watts. Ce projet, qui permettrait d'accroître la production pétrolière du Nigeria

d'envoyer un tiers, n'est pas remis en cause malgré la situation agitée du pays.

La dégradation des résultats de Shell n'est pas un cas isolé dans l'industrie pétrolière, qui a subi de plein fouet le contrechoc de 1998. En un an, le baril a perdu 33 % de sa valeur, tombant même un moment sous la barre des 10 dollars et revenant en prix constant sous son ni-

veau du premier choc pétrolier de 1973.

A l'origine de cette crise, l'excès de production dans le monde, face à une demande qui s'est ralentie, notamment en Asie, principal moteur de la croissance jusqu'alors.

Depuis le début de l'année, la situation ne s'est guère améliorée. Non seulement le niveau des stocks reste considérable, mais les producteurs n'arrivent pas à se mettre d'accord pour réduire le débit des puits. Aucun des onze membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), qui assure près de 40 % des besoins mondiaux, n'est prêt à s'engager sur la voie de la réduction, malgré la faiblesse des prix.

BESOIN DE DEVICES

La plupart des pays producteurs, que ce soit ceux du Golfe, d'Afrique, d'Amérique latine, dont les budgets dépendent principalement des devises provenant des ventes d'hydrocarbures, connaissent de graves difficultés financières. Du côté des compagnies, l'onde de choc a été très violemment ressentie par les firmes américaines, qui, à l'exception d'Exxon, ont vu leur résultat

d'exploitation plonger de plus de la moitié. A l'inverse, les deux compagnies françaises Elf et Total ont beaucoup mieux résisté que leurs concurrents, grâce aux efforts de réduction de coûts engagés depuis plusieurs années et aux bonnes performances du raffinage et de la chimie en Europe.

Le contrechoc pétrolier a aussi provoqué une vague de concentrations sans précédent. En huit mois ont été annoncés les mariages de BP et d'Amoco, d'Exxon et de Mobil, de Total et de Petrofina et tout récemment l'alliance entre l'argentin YPF et l'espagnol Repsol. Le mouvement, qui a gagné l'industrie parapétrolière, suscite de nombreuses interrogations, comme l'indiquait Olivier Appert, directeur général d'Isis, lors du colloque organisé fin janvier par l'Institut français du pétrole sur « le panorama pétrolier 99 » : les questions, affirme-t-il, portent sur l'effet de mode de telles opérations, sur l'attitude des autorités de concurrence et, surtout, sur la capacité des groupes à gérer ces « méga-fusions ».

Dominique Gallois

Escarmouches entre Bercy et le président du Crédit lyonnais

LE MINISTÈRE de l'économie et des finances ne manque pas une occasion de faire une sèche mise au point dès que le président du Crédit lyonnais, Jean Peyrelevade, s'exprime sur la privatisation de la banque publique. Cela a été encore le cas, jeudi 11 février. « Le calendrier est urgent. Si le décret de privatisation n'est pas signé dans les cinq ou six jours, il y aura peut-être des événements qui pourront retarder le processus », a affirmé M. Peyrelevade, lors de la cérémonie Victoires des sicav organisée par le quotidien *La Tribune*. Il s'est aussi exprimé sur les futurs partenaires du Lyonnais, reprenant une métaphore par laquelle il avait déjà irrité le président de la BNP, Michel Pébereau : adepte des « flirts multiples » avant mariage, « le Crédit lyonnais ne passera pas soudain du couvent au lit d'un barbon », a-t-il lancé. Interrogé sur ses prétendants, il a indiqué : « Il faut regarder au-delà des frontières », son objectif étant d'avoir d'ici à 2001 un partenaire français et un autre européen.

« DANS LA SÉRÉNITÉ »

Cinglante, la réponse de Bercy ne s'est pas fait attendre : « La France s'est engagée auprès de la Commission de Bruxelles à publier le décret de privatisation avant le 1^{er} mars. Cet engagement sera tenu, mais rien ne justifie une publication dans les prochains jours. Les travaux de préparation de l'opération se poursuivent dans la

sérénité et ses modalités seront connues début mars. Les décisions seront du ressort du gouvernement », a ajouté Bercy.

Depuis l'annonce du rapprochement de la Société générale et de Paribas (*Le Monde* du 2 février), les relations entre le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, et M. Peyrelevade se sont tendues. Aussitôt après, ce dernier a fait savoir qu'il ne souhaitait accueillir ni le nouveau groupe ni la BNP dans son tour de table, préférant l'entrée d'un mutualiste ou d'un étranger. De son côté, tout en se félicitant que la concentration bancaire en France soit en marche, le ministre a sans doute été déçu de voir les plans bâtis pour la privatisation du Lyonnais remis en cause.

Aujourd'hui, le gouvernement précise que la mise sur pied d'un groupe d'actionnaires stables pour le Crédit lyonnais regroupant Paribas, Axa et Allianz était avant tout un schéma défendu par M. Peyrelevade. De fait, aucune décision n'avait été prise du côté de Bercy ou de Matignon, concernant une éventuelle participation de la BNP et de la Société générale (ou du nouveau SG Paribas) au noyau dur. Certes, les pouvoirs publics reconnaissent à M. Peyrelevade la qualité d'avoir redressé la banque, mais personne n'est prêt à lui laisser carte blanche pour la privatisation.

Sophie Fay

Le gouvernement privatisera Eramet

L'EXPLOISIF dossier du nickel en Nouvelle-Calédonie est refermé. Après deux ans de patients efforts, le gouvernement a réussi à désamorcer la bombe que lui avait laissée le gouvernement Juppé. Grâce à un montage complexe, présenté jeudi 11 février, il est parvenu à concilier ce qui paraissait inconciliable : garantir l'avenir industriel d'Eramet tout en associant étroitement la Nouvelle-Calédonie au développement de sa première richesse, le nickel.

Cette conclusion a été rendue possible au prix d'un renoncement de l'Etat. Préférant capitaliser les profits politiques de ce dossier, qui parachève les accords de Nouméa signés au printemps 1998, le gouvernement tire un trait sur les bénéfices financiers : la privatisation d'Eramet ne lui rapportera rien. Une partie des 54,5 % du capital détenus par la holding publique Erap, et valorisés à 246,5 millions d'euros (1,6 milliard de francs), va être donnée aux provinces de la Nouvelle-Calédonie

(*Le Monde* du 10 février). Pour compléter le montage et éviter de nouvelles manœuvres politiques autour d'Eramet, le gouvernement va s'effacer au profit de la Cogema et d'un actionnaire privé, la famille Duval.

ADMINISTRATEURS NÉO-CALÉDONIENS

Au terme d'échanges compliqués, l'Erap va céder l'ensemble de sa participation. Une partie de ses actions vont être échangées contre 30 % du capital de la SLN, la filiale de nickel du groupe. Cette participation sera apportée à une société d'investissement de la Nouvelle-Calédonie créée pour l'occasion et détenue à parité par les trois provinces du territoire (Nord, Sud, îles Loyauté). Celles-ci tiendront aussi directement environ 5 % d'Eramet. Les Néo-Calédoniens auront quatre représentants au sein du conseil d'administration de la SLN et deux au conseil d'Eramet. Maintes fois évoquée, l'idée d'une association étroite

entre le territoire et Eramet n'avait jamais pu être réalisée, tant les relations étaient tendues. « Les fils ont été renoués. Cela a mis du temps. Maintenant, le dialogue est possible », explique un des négociateurs.

Le reste de la participation de l'Erap sera transféré à la Cogema, qui a déjà des accords avec Eramet dans le développement du manganèse. Le groupe nucléaire devient le représentant des intérêts publics avec environ 30 % du capital ; en contrepartie, l'Etat porte à 80 % sa participation au capital de la Cogema.

Cette recombinaison du capital n'aurait sans doute pas été possible si, dans le même temps, Eramet n'avait pu se lancer dans une vaste opération de croissance externe. Après neuf mois de négociations, le groupe minier a annoncé sa fusion avec le groupe Sima. Cette société familiale très discrète, connue dans le monde industriel par sa filiale Aubert & Duval, est spécialisée dans les alliages de haute performance utilisés notamment dans l'aéronautique ou l'énergie. Très rentable, elle réalise un chiffre d'affaires d'environ 8,5 milliards de francs (1,3 milliard d'euros) avec 7 500 salariés et 18 usines dans le monde.

SIMA PREMIER ACTIONNAIRE

Ayant des difficultés à maintenir son développement et son actionariat, Sima a décidé d'apporter l'ensemble de ses activités, évaluées à 3,1 milliards de francs (470 millions d'euros), à Eramet. Elle devient en échange le premier actionnaire du groupe, avec 35 % environ du capital, tandis que la part des autres actionnaires privés dont les fonds de pension étrangers se stabiliseront autour de 30 %.

Dix-huit ans après avoir été nationalisé, en état de quasi-faillite, Eramet redevient ainsi privé. Mais l'ancienne filiale minière du groupe Rothschild a nettement changé d'allure. Sa dépendance à l'égard du nickel a diminué, à la suite de ses diversifications dans le manganèse, où il se classe au premier rang mondial, et dans la métallurgie spécialisée. L'arrivée de Sima renforce ce dernier pôle et lui permet d'accéder à des marchés de croissance, moins cycliques. Après la fusion, Eramet réalisera plus de 17 milliards de francs (2,6 milliards d'euros) de chiffre d'affaires et pense doubler son résultat net (250 millions de francs en 1998). Même s'il n'est pas encore de taille à affronter les géants mondiaux, il a déjà l'assise pour exister comme groupe minier et métallurgique.

Philippe Ricard

Martine Orange

Les banques AFB vont négocier des préretraites contre des embauches

L'ASSOCIATION FRANÇAISE des banques (AFB) a annoncé, jeudi 11 février, qu'elle entamerait avec les syndicats, le 26 mars, des négociations sur un système de préretraites propre au secteur bancaire. Ce système, qui concernerait de 15 000 à 20 000 personnes, sur les quatre années à venir, pourrait s'inspirer de l'accord interprofessionnel sur l'ARPE (préretraites contre embauches), afin de favoriser un rajout de effectifs.

Cependant, le taux de remplacement ne serait pas forcément, comme c'est le cas pour l'ARPE interprofessionnelle, d'une embauche pour un départ, a précisé l'AFB, en faisant référence, à titre d'exemple, à l'accord proposé par PSA Peugeot-Citroën, qui prévoit une embauche pour trois départs en préretraite. Le taux de remplacement, à négocier, est précisément l'un des éléments majeurs d'ajustement pour aboutir à un accord économiquement viable, estime l'AFB, qui s'interroge sur une éventuelle aide financière de l'Etat.

MCI WorldCom cède son activité liée aux réseaux informatiques

LE NUMÉRO DEUX américain du téléphone, né de la fusion entre le groupe MCI et WorldCom, a annoncé jeudi 11 février une perte de 2,57 milliards de dollars (2,27 milliards d'euros) pour 1998. Le même jour, il a cédé sa filiale Systemhouse, spécialisée dans la mise en réseaux d'ordinateurs, à Electronic Data System (EDS), numéro deux mondial des services informatiques.

Cette opération de 1,65 milliard de dollars (1,46 milliard d'euros), touche 12 000 employés et s'accompagne d'un partage de compétences entre les deux groupes. EDS prendra en charge l'informatique de MCI-WorldCom, soit un chiffre d'affaires de 5 à 7 milliards de dollars sur dix ans. Inversement, MCI WorldCom reprendra 1 000 employés d'EDS qui gèrent le réseau téléphonique de la société (6 à 8,5 milliards de dollars). L'accord entre MCI et EDS répond à celui qu'ont passé le numéro un des télécommunications AT&T et le premier constructeur informatique mondial, IBM (*Le Monde* du 10 décembre).

Les métallurgistes allemands s'apprentent à faire grève

FRANCFORT

de notre correspondant

Le syndicat IG Metall voulait un accord salarial avant le carnaval. Peine perdue : alors que les festivités ont débuté dans les Länder de tradition catholique, le ton monte dans les négociations. Et dans les principales régions allemandes, jeudi 11 février, dans la foulée de l'échec survenu mardi 9 d'une réunion pilote dans le Bade-Wurtemberg, les discussions entre partenaires sociaux ont été interrompues. Des dizaines de milliers de métallurgistes ont poursuivi les débrayages d'avertissement et une grève plus musclée semble poindre à l'horizon.

Dimanche, IG Metall doit décider quels Länder pourraient lancer un mouvement d'envergure. La grève pourrait commencer le 1^{er} mars, après une consultation des salariés qui devrait avoir lieu les 22 et 24 février. Ce serait le premier conflit dans la métallurgie depuis celui de Bavière en 1995. Il concernerait les quelque 3,4 millions de métallurgistes d'un secteur qui donne le ton aux autres branches en matière de négociation salariale.

Les représentants des salariés réclament toujours 6,5 % d'augmentation et rejettent la proposition (+ 2,3 %) de Gesamtmetall, la fédération patronale. Après des années de hausses modérées, IG Metall souhaite une revalorisation significative des salaires, alors que la santé financière des entreprises et des

principaux groupes industriels semble meilleure que jamais. « Des profits gras, des salaires maigres », dénoncent les affiches que le syndicat a fait plaquer sur les murs des grandes villes.

Le projet des employeurs d'aménager les primes de Noël et de conditionner 0,5 % de bonus supplémentaire aux résultats économiques de chacune des entreprises pose également problème. Cette double initiative contredirait, selon IG Metall, le principe même des conventions collectives, signées au niveau de chaque branche, Land par Land, et applicables dans l'ensemble des entreprises sans discrimination.

LE COMPROMIS ENCORE POSSIBLE

Le syndicat entend rester particulièrement ferme sur ce point car de nombreux responsables économiques plaident ces derniers temps pour un assouplissement de ces accords de branche, tandis que de petites et moyennes entreprises dérogent déjà à la règle commune pour négocier directement avec leurs salariés.

Au vu des récents événements, les défilés de salariés en colère ont donc toutes les chances de prendre la suite de ceux du Carnaval. Cependant la fédération patronale a fait savoir jeudi qu'elle comptait malgré tout arriver à un accord avant le durcissement annoncé. « Nous devons entreprendre ensemble tous les efforts pour éviter un

conflit social », a indiqué Klaus Fritsche, le président des employeurs de la métallurgie dans le Bade-Wurtemberg, un Land qui fait figure de région-pilote dans le bras de fer actuel. Il propose des discussions extraordinaires, accompagnées d'une procédure de médiation, pour tenter de sortir de l'impasse. Le syndicat, tout en maintenant les préparatifs de la grève, n'a pas rejeté en bloc cette ouverture : Klaus Zwickel, président d'IG Metall, a laissé entendre qu'il existait encore des possibilités pour utiliser les prochains jours afin de parvenir à un compromis.

Un conflit d'envergure n'arrangerait pas les affaires du gouvernement allemand. Hans-Olaf Henkel, le président du BDI (Bundesverband der Deutschen Industrie), qui représente l'industrie allemande, a décliné qu'une grève menacerait la deuxième réunion organisée par le chancelier Schröder sur le Pacte pour l'emploi. En cas d'arrêts de travail massifs, le BDI se prononce pour une annulation pure et simple de la rencontre. Gerhard Schröder, qui avait espéré que les partenaires arriveraient à un « accord raisonnable », se refuse, comme de coutume, à intervenir dans les négociations salariales. Mais le rendez-vous fixé avec les partenaires sociaux sur le Pacte tombe mal : il est prévu pour le 25 février, le lendemain de la consultation des métallurgistes.

NOMINATIONS

Un Américain
à la tête
de Barclays Bank

MICHAEL O'NEILL, cinquante-deux ans, va prendre les fonctions de directeur général de la Barclays Bank, l'une des premières banques britanniques, le 26 mars prochain, remplaçant Martin Taylor dont le départ inopiné avait été annoncé fin novembre.

La banque a choisi de nommer un Américain. M. O'Neill était directeur financier de BankAmerica avant la fusion de cette banque américaine avec NationsBank. Il a été élu membre du comité responsable de la mise en œuvre de la fusion. Ce choix ne devrait pas poser de problème à la banque, a expliqué son directeur général par intérim, Sir Peter Middleton, qui deviendra vice-président et administrateur à la prise de fonctions de M. O'Neill, puis remplacera l'actuel président Andrew Buxton après l'assemblée générale des actionnaires le 23 avril.

Pour M. Middleton, M. O'Neill « convient très bien à la culture Barclays ». Conscient qu'il devra s'adapter un peu, le nouveau directeur général estime qu'il y a des différences entre les pratiques bancaires de part et d'autre de l'Atlantique, mais que ces marchés, « qui étaient auparavant très différents, se rapprochent de plus en plus ».

Certains verront, dans la nomination de ce patron qui a déjà conduit une fusion, une nouvelle orientation stratégique pour Barclays. De fait, Sir Middleton a indiqué jeudi 11 février que la banque avait l'intention de participer à la restructuration du secteur bancaire en cours à travers le monde.

Dès l'annonce de sa nomination, M. O'Neill a souligné que les quatre divisions du groupe (détail, services financiers, banque d'investissement et gestion d'actifs) étaient « des activités solides et (avaient) toutes des perspectives fantastiques. La banque d'investissement a un rôle crucial à jouer au sein de la banque, vital pour la gestion des risques de l'entreprise », précisant : « Barclays est plus qu'une banque de détail. Elle a trois autres divisions très importantes. » Le futur patron de Barclays n'a pas précisé davantage ses intentions affirmant : « les stratégies commenceront à émerger en travaillant avec les dirigeants (de la banque). »

■ **CDR** : Jean-Arnaud de Lasa (ENA, quarante-trois ans) devient président du directoire du Consortium de réalisation, structure qui porte les actifs du Crédit lyonnais devant être cédés. Jusqu'ici en charge de CDR Participations, M. de Lasa succède à François Lemasson, nommé gouverneur du Crédit foncier.

■ **CMA-CGM** : après la démission, vendredi 5 février, de Jacques Saadé, président des compagnies maritimes CMA et CGM, en raison d'une mesure de contrôle judiciaire lui interdisant tout acte de gestion de l'entreprise (*Le Monde* daté 7-8 février), le groupe a fait appel à Tristan Vieljeux (soixante-quinze ans), qui fut président de la compagnie maritime Delmas-Vieljeux, pour assurer « provisoirement » la présidence du groupe.

■ **KONE** : un Français, Jean-Pierre Chauvarie (centralien, soixante-quatre ans) a été nommé président directeur général du groupe finlandais Kone, numéro trois mondial des ascenseurs et escaliers mécaniques. C'est la première fois qu'un non-Finlandais dirige Kone. M. Chauvarie, présent dans l'entreprise depuis vingt-quatre ans, était jusqu'à présent responsable des opérations européennes du groupe. Il succède à Anssi Soila, qui a démissionné.

■ **BOL** : Fabrice Cavarretta (trente-trois ans, X, Harvard), qui a créé la division Internet au sein de Vivendi, va diriger BOL France, nouvelle filiale des groupes Havas et Bertelsmann, spécialisée dans le commerce électronique des activités culturelles.

Cette rubrique est hebdomadaire. Merci d'envoyer vos informations à Martine Picouet. Fax : 01 42 17 21 67 ou par e-mail : entreprises@lemonde.fr

Alors, Coca ou pas Coca ? Les salariés d'Orangina n'en peuvent plus d'attendre leur ogre

PRÈS DE CINQ MOIS APRÈS le refus du ministère de l'économie, le 17 septembre 1998, de laisser Coca-Cola racheter Orangina, le dossier paraît complètement bloqué. Malgré la reprise d'« échanges » entre Bercy et la firme d'Atlanta, les deux parties n'ont pas rapproché leurs positions. Le gouvernement exige toujours que les activités de vente sur le marché « hors domicile » (bars, hôtels, restaurants, cinémas...) soient exclues du périmètre de la cession : Coca-Cola y aurait, avec Orangina, une position trop dominante « de nature à pénaliser le consommateur », avait tranché le Conseil de la concurrence en août 1998. Le numéro un mondial des boissons sans alcool n'est pas d'accord pour inclure dans le « hors domicile » les cinémas, stades et autres parcs d'attraction, où il réalise sa croissance.

Le récent rachat de Schweppes par la firme d'Atlanta - hors Etats-Unis, Afrique du Sud et France « pour cause d'acquisition en cours d'Orangina », a précisé Coca-Cola - ne contribue pas à atténuer les dissensions. Cette opération montre que Coca-Cola peut racheter des marques sur des zones géographiques limitées. Bercy rappelle au groupe américain qu'il lui avait

justement proposé de ne racheter la marque Orangina qu'hors de France. Ce que Coca avait refusé...

Pernod-Ricard, le vendeur, qui n'est pas directement associé aux négociations, voit s'amenuiser ses chances d'empocher le chèque de 5 milliards de francs (762 millions d'euros) promis par Coca-Cola lors de la signature du protocole d'accord, le 19 décembre 1997. Mais c'est au sein d'Orangina que l'impatience est la plus palpable. Après plus d'un an d'atermoiements, des salariés commencent à donner des signes de démotivation. L'ex-PDG et le directeur juridique d'Orangina étaient partis dans la foulée de l'accord, se sentant trahis par Pernod-Ricard, après avoir mené une longue bataille contre l'hégémonie de Coca-Cola. Le directeur informatique et le directeur financier ont à leur tour quitté le navire, le second étant rapatrié dans le groupe Pernod-Ricard. Enfin, le directeur des ressources humaines, Pascal Lathoud, vient d'annoncer son départ. Depuis l'été 1998, une quinzaine de cadres commerciaux ont démissionné, « des jeunes à fort potentiel », souligne-t-on chez Orangina. Des défections palliées exclusivement par des promotions internes, la société ne

pouvant guère procéder à des recrutements extérieurs. Si l'effectif d'Orangina a augmenté de 60 salariés en 1998, c'est à cause de l'accord Robien signé en 1997.

« 1999 est une année non pas d'incertitude, mais de grande certitude : celle que les choses vont changer quoi qu'il arrive », a déclaré Jacques Pfister, le PDG d'Orangina, lors de la présentation de ses vœux à ses collaborateurs, début janvier. Il faisait apparemment allusion aux déclarations de Pernod-Ricard, qui avait affirmé qu'il se déferait d'Orangina, même si Coca-Cola n'était plus acheteur. Un humour modérément apprécié par les cadres dirigeants d'Orangina, dont certains confient qu'ils se donnent jusqu'à fin mars pour prendre la décision de rester ou de partir.

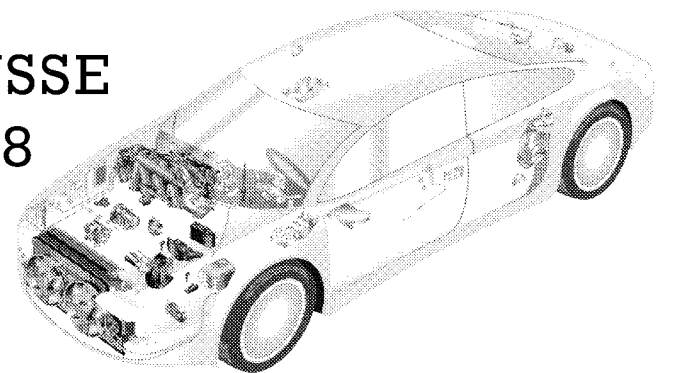
« AUCUNE OFFRE ALTERNATIVE CRÉDIBLE »

Les salariés, eux, n'attendent pas si longtemps. « Nous avons des négociations salariales à la mi-février, nous comptons bien en profiter pour demander pourquoi le dossier de cession n'évolue pas. Si l'on ne nous donne pas de nouveaux éléments, nous recommencerons à nous mobiliser », prévient Erick Segré, le secrétaire du comité central d'entreprise d'Orangina. L'inter-

syndicale avait obtenu de Coca-Cola, en septembre 1998, un engagement dûment signé de « garantir l'emploi, la localisation des emplois, et les fonctions durant deux ans après le rachat », soit jusqu'au 31 décembre 2000. Chaque jour qui passe grignote ce sursis de deux ans. « Si ça traîne encore, nous demanderons à revoir Coca-Cola pour proroger l'accord », souligne M. Segré.

Bien que le délai d'exclusivité de négociation d'un an, fixé lors de la signature du protocole d'accord, ait expiré le 19 décembre 1998, Pernod-Ricard se refuse toujours à élargir ses discussions à d'autres partenaires que Coca-Cola. Au grand dam des candidats potentiels. PepsiCo a écrit aux dirigeants du groupe français pour leur demander de lui communiquer le dossier de vente d'Orangina - et l'a opportunément fait savoir à Bercy. Au ministère, on souligne, non sans malice, qu'« un rachat d'Orangina par PepsiCo ne poserait sans doute pas les mêmes problèmes de concurrence ». Pernod-Ricard affirme n'avoir reçu à ce jour « aucune offre alternative crédible à celle de Coca-Cola ».

Pascal Galinier

VALEO : FORTE HAUSSE
DES RÉSULTATS 1998

Chiffre d'affaires
6 019 M€ **+ 16 %**

Le Conseil d'Administration de Valeo, qui s'est réuni le 10 février 1999, a arrêté les comptes consolidés pour 1998.

Marge brute
1 234 M€ **+ 18 %**

Résultats 1998

Le Conseil d'Administration a confirmé les résultats provisoires publiés le 21 janvier 1999.

Résultat d'exploitation
427 M€ **+ 22 %**

Le chiffre d'affaires consolidé de Valeo pour 1998 s'élève à 6 milliards d'euro, en hausse de 16,2% par rapport à 1997. Ce chiffre intègre, pour le dernier trimestre 1998, les activités "Electrical Systems" récemment acquises et exclut 61 millions d'euro de chiffre d'affaires des activités d'affichage et d'obturation cédées en 1998.

Résultat net des entreprises intégrées
239 M€ **+ 21 %**

En tenant compte de l'acquisition "d'Electrical Systems", le chiffre d'affaires de Valeo, en année pleine, s'élève à 7,3 milliards d'euro.

Résultat net
260 M€ **+ 15 %**

La marge brute augmente de 18% à 1 234 millions d'euro, soit 20,5% du chiffre d'affaires contre 20,3% en 1997. La marge d'exploitation progresse de 22% et représente 7,1% du chiffre d'affaires contre 6,8% en 1997. Ces croissances plus fortes que le chiffre d'affaires, dans un environnement concurrentiel exigeant, traduisent les actions de réduction de coûts menées par Valeo en 1998.

Marge brute d'autofinancement
636 M€ **+ 16 %**

Le bénéfice net par action pour 1998 s'élève à 3,45 euro, en croissance de 7,5% par rapport à 1997. Ces chiffres prennent en compte l'augmentation du nombre moyen d'actions intervenue en 1998 à la suite de l'émission d'ABSA réalisée en août 1998.

Capitaux propres au 31/12
2 090 M€ **+ 12 %**

La marge brute d'autofinancement, en hausse de 16 à 636 millions d'euro, a largement financé les investissements industriels du Groupe. Au 31 décembre 1998, l'endettement financier net de Valeo s'élevait à 610 millions d'euro, donnant un ratio d'endettement de 29%.

1998 constitue la 5ème année consécutive de progression des résultats et du bénéfice net par action pour Valeo. Entre 1993 et 1998, le chiffre d'affaires du Groupe a progressé de 95% et le résultat net de 142%.

Dividende 1998

Il sera proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 1998 un dividende par action de 1 euro, soit 1,5 euro avoir fiscal compris. Ce dividende correspondrait à un taux de distribution de 31,7%.

Le dividende distribué passerait donc de 0,24 euro au titre de 1993 à 1 euro au titre de 1998, soit un quadruplement en cinq ans.

Perspectives 1999

1999 s'ouvre dans un contexte de production toujours soutenue en Europe et en Amérique du Nord, où Valeo réalise 95% de son chiffre d'affaires.

Valeo entend poursuivre en 1999 l'intégration "d'Electrical Systems", dont l'acquisition en septembre 1998 lui a donné des positions de leader mondial en Systèmes d'Essuyage, en Moteurs Electriques et en Commutation

■ Un métier : l'équipement automobile.

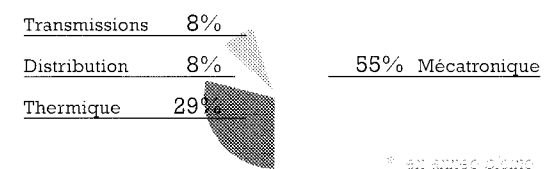
Valeo est un groupe industriel totalement dédié à l'équipement du véhicule. Le Groupe conçoit fabrique et commercialise des composants, systèmes intégrés et modules pour l'automobile et le poids lourds.

Valeo poursuit une stratégie de croissance rentable par la Mondialisation, la Technologie Avancée, les Coûts Compétitifs et la Qualité Totale.

■ Quatre grands secteurs d'activité.

Le Groupe a des positions de leader dans ses quatre grands domaines d'activité : la Mécatronique, le Thermique, les Transmissions et la Distribution.

Répartition des ventes 1998 par secteur d'activité*



■ Présence mondiale.

Équipementier indépendant, Valeo est au service de l'ensemble des constructeurs automobile et de poids lourds dans le monde.

Valeo est implanté dans 19 pays et emploie 50 000 personnes dans 144 sites de production et Centres de Recherche et Développement.

Valeo réalise 78 % de son chiffre d'affaires en année pleine à l'international.

■ Technologie avancée.

Valeo investit plus de 6 % de son chiffre d'affaires en Recherche et Développement. Le Groupe emploie 1 200 ingénieurs et techniciens en Recherche et Développement dans 29 Centres Techniques en Europe et en Amérique du Nord.

Valeo dépose chaque année de l'ordre de 500 nouveaux brevets. L'Institut National de la Propriété Industrielle (I.N.P.I.) a identifié Valeo comme la première entreprise déposante de brevets en France en 1998.

et Capteurs. Le Groupe engage ses programmes de réorganisation et de rationalisation dans l'Euroland et en Amérique du Nord.

En Amérique du Sud, la dévaluation du real entraîne une chute de la production de véhicules par rapport à l'année précédente. Le Groupe prend les mesures nécessaires d'adaptation au nouvel environnement dans cette région, où Valeo réalise de l'ordre de 2 % de son chiffre d'affaires.

Valeo est un groupe industriel entièrement focalisé sur la conception, la production et la commercialisation de composants, de systèmes intégrés et de modules pour l'automobile et le poids lourd. Sa clientèle comprend tous les constructeurs automobile. Implanté dans 19 pays, Valeo dispose de 115 usines et de 29 centres de Recherche et Développement.

CONTACT :

N° Vert 0 800 81 40 45

L'intégralité

du communiqué

est disponible,

sans frais,

sur simple demande

auprès de

VALEO

43, RUE BAYEN

75848 PARIS

CEDEX 17

Des agences de production mises en cause pour des reportages « manipulés »

Les récents « incidents » dont ont été victimes TF 1 et France 3 illustrent les difficultés rencontrées par les chaînes pour contrôler les programmes fournis par des prestataires de services extérieurs, notamment sur les sujets « à risques »

DES GENDARMES qui jouent les dealers et des CRS transformés en accidentés de la montagne : à TF 1 et à France 3, on se remet mal de ces deux dérives qui ternissent la crédibilité de l'information. Amers et persuadés qu'il était impossible de détecter les supercheres, les responsables des magazines disent qu'ils ont été « abusés ».

Quant aux producteurs, ils prennent les devants des critiques. Le Syndicat des agences de presse télévisée (Satev) a rappelé, jeudi 11 février, que les agences « doivent garantir l'origine des images et des informations qu'elles diffusent ». En matière d'excuses, le Satev « considère que les agences de presse télévisée sont soumises de plus en plus durement aux résultats d'audience, à la pression économique et financière des responsables des magazines d'information des chaînes ».

Pour la plupart, ces derniers estiment qu'ils ne sont pas prisonniers de l'Audimat. Et que les sujets les plus racoleurs ne sont pas nécessairement ceux qui font le plus d'audience. A TF 1, Henri Chambon, responsable de l'émission « Reportages », signale que ce sont

les films sur la famille nombreuse et sur la tournée d'un facteur en Corse qui ont réalisé les meilleurs scores.

Il n'empêche que la mode des sujets un peu spectaculaires – « porteurs de dérives » estiment certains –, la recherche par chaque chaîne d'une identité éditoriale ont un peu modifié les relations entre les diffuseurs et les producteurs. Ceux-ci sont dans la position de prestataires de services. Ils proposent des sujets aux responsables des magazines. Lorsque ceux-ci les acceptent, ils s'accordent sur quelques grandes lignes. Une fois le tournage terminé, les responsables de la chaîne interviennent à nouveau, plus ou moins selon les cas, lors du montage et du mixage. « Nous prenons le maximum de précautions. Dans certains cas, nous consultons des spécialistes et, s'il le faut, nous demandons des modifications jusqu'au dernier moment », explique Patrick de Carolis, responsable de « Des racines et des ailes » sur France 3.

Dans certains cas, pourtant, l'intervention des chaînes frise l'absurde. Ainsi lorsque l'agence Capa a présenté le film réalisé sur une

unité de police qui assure la garde rapprochée des personnalités et dont les entraînements se font à balles réelles, le diffuseur a fait deux remarques. Il souhaitait qu'un bruitage soit ajouté pour que le sifflement des balles ressemble plus à celui qu'on entend au cinéma, et il regrettait que personne ne soit en face des policiers lorsqu'ils tirent...

D'autres producteurs expliquent que certaines chaînes ont des exigences de « casting », un mot ha-

bituellement utilisé au cinéma. A propos des personnes interrogées dans un reportage, certains responsables de magazine laissent entendre qu'il serait préférable que le choix soit fait en fonction de ce que leur public souhaite voir.

PROLIFÉRATION D'AGENCES

Cette manière de faire avait été dénoncée en 1995 par les associations de chômeurs, excédées que les télévisions les sollicitent pour leur demander un chômeur de

moins de 45 ans avec des enfants, une chômeuse mère célibataire, etc.

En réalité, le paysage déontologique et économique qui entoure les agences de production et les chaînes de télévision s'est profondément modifié. « L'image n'est plus le monopole des professionnels, beaucoup s'y sont mis. Des institutions comme la police et l'armée, par exemple, ont appris à la manier. Mais eux veulent faire de la communication et pas de l'information », note Hervé Chabalière, PDG de l'agence Capa.

L'arrivée dans les programmes d'émissions qui mêlent reportages et débats contribue à bousculer le jeu. Par exemple, des émissions comme celles d'Arthur ou de Christophe Dechavanne se sont appropriées les faits de société. « Du coup, ces sujets sont traités par des gens qui ne sont pas des journalistes et qui n'ont pas l'habitude de l'information », note un responsable de l'agence Point du jour.

L'augmentation de l'offre télévisuelle a provoqué celle de la demande d'images. Du coup, des agences se sont créées, notamment dans les régions. Le GIE

France Images Régions, créé en 1996 par des quotidiens régionaux, rassemble dix sociétés de production, qui réalisent un chiffre d'affaires annuel de 180 millions de francs (27,4 millions d'euros).

Ces agences font office de correspondants régionaux, mais elles ne se limitent pas aux sujets de leur terroir. Ainsi Net Tv, l'agence de La Voix du nord, a réalisé un reportage sur « Le désordre affectif en Finlande » pour « Envoyé spécial ». « Un peu partout des agences se montent. Elle réalisent rapidement et à moindres frais des sujets qu'elles viennent présenter aux chaînes, alors que nous sommes contraints d'amortir des frais plus lourds », s'inquiète le producteur Tony Comiti.

Du côté des chaînes, certains ont profité des incidents pour demander le rapatriement des productions faites à l'étranger.

Ainsi le SNJ-CGT de France 3 a publié un communiqué pour rappeler qu'il a « maintes fois réclamé la fabrication des magazines par les rédactions ou par la production interne ».

Françoise Chirot

Bernard Guetta démissionne du « Nouvel Observateur »

BERNARD GUETTA, directeur de la rédaction du *Nouvel Observateur* quitte l'hebdomadaire. « Des désaccords étant intervenus entre Claude Perdriol et Bernard Guetta sur le développement ultérieur du *Nouvel Observateur* et son organisation, l'un et l'autre ont constaté leurs divergences et en ont tiré les conséquences », précise un communiqué du magazine, publié jeudi 11 février. *Le Nouvel Observateur* a souligné que sous la direction de Bernard Guetta, « la diffusion du journal est passée de 435 000 à 445 000 exemplaires ».

« Bernard Guetta est un ami, je regrette son départ », explique Claude Perdriol, PDG du journal, mais nous avons des divergences

sur la façon d'adapter *Le Nouvel Observateur* à la société de l'an 2000. Bernard Guetta voulait faire évoluer les choses beaucoup et moi modérément. » Bernard Guetta a commencé sa carrière au *Nouvel Observateur* avant de rejoindre *Le Monde* en 1979 où il a été correspondant à Vienne, Varsovie, Washington et Moscou. Il a été candidat à la direction du quotidien en 1990. Il a été ensuite directeur de la rédaction de *L'Expansion* et chroniqueur à France Inter.

Après le départ de Laurent Joffrin en 1996, Claude Perdriol avait hésité à choisir Bernard Guetta, qui avait eu du mal à s'imposer à une partie de la rédaction. Il expliquait cependant alors : « Bernard

Guetta sera le grand directeur de la rédaction des vingt prochaines années ». « Je me suis trompé », reconnaît-il aujourd'hui.

Le directeur de la rédaction doit composer avec les deux fondateurs, Claude Perdriol et Jean Daniel, très présents, et une rédaction composée de fortes personnalités.

SUCCESSION

L'autre directeur de la rédaction, Serge Lafaurie, reste à son poste qu'il occupe depuis 1982. Le patron du *Nouvel Observateur* veut aller vite pour trouver un successeur à Bernard Guetta. « J'ai quelques idées », avoue-t-il sans préciser lesquelles. Certains

évoquent un retour du prédécesseur de Bernard Guetta, Laurent Joffrin, directeur de la rédaction de *Libération*.

Le Nouvel Observateur est devenu en 1995 le premier news-magazine français, devant *L'Express*, qui regagne du terrain au niveau de la vente au numéro, depuis sa nouvelle formule, au printemps 1998. Il a notamment bénéficié du succès de son supplément de télévision, « Télé-Obs », qui lui a permis de fidéliser ses lecteurs.

Le changement de directeur de la rédaction intervient alors que Claude Perdriol songe à préserver l'indépendance du titre. Agé de soixante-douze ans, il a réfléchi à l'idée d'une fondation, sur un modèle allemand, difficile à mettre en place.

Il songe également à s'inspirer du modèle de *Ouest-France* qui s'est constitué en association de loi 1901. L'objectif de Claude Perdriol est de mettre en place une structure « dont le profit ne serait pas l'objectif ».

A. S.

DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL** : le groupe germano-luxembourgeois CLT-UFA a réduit ses pertes à 20 millions d'euros en 1998, contre un déficit de 71 millions d'euros en 1997. L'amélioration des résultats du premier groupe audiovisuel européen s'explique par différentes cessions (TPS et RTL 9) et des retards deancements dans la télévision numérique (Première en Allemagne).

■ **France Télévision** a annoncé au Milia, jeudi 11 février, la création de France Télévision Multimédia, filiale à 50/50 de France 2 et France 3, et le lancement au printemps de la chaîne « France 2 Deux » pour les abonnés de TPS et du câble. Ce projet, qui doit démarrer à Rennes, proposera les programmes de France 2 et France 3, agencés différemment dans le temps, ainsi qu'une offre régionale et locale (infos, émissions en breton, etc.).

■ **Catherine Trautmann**, ministre de la culture et de la communication, a demandé à Xavier Gouyou Beauchamps, président de France Télévision, d'engager une réflexion sur la télévision numérique terrestre et sur les projets que le groupe pourrait développer, seul ou en partenariat avec La Cinquième, Arte ou RFO.

SPECTACLES
RÉSERVEZ VOS PLACES
SUR MINITEL
3615 LEMONDE

Cacophonie dans les radios

VIVE LA RADIO se dirige probablement vers la liquidation judiciaire. En démissionnant de la présidence, mercredi 10 février, Patrick Fillioud, PDG de BFM, a probablement sonné le glas de cette association, qui regroupait toutes les radios, en réseaux ou indépendantes, privées ou publiques, généralistes ou thématiques.

Depuis six mois, tout allait de mal en pis dans cette association, qui avait été créée en 1991 pour célébrer le dixième anniversaire de la libéralisation de la bande FM. Outre un déficit de 80 000 francs, elle avait du mal à relancer son activité. Au point que les radios de la CLT (RTL, RTL 2 et Fun radio) d'abord, puis celles de NRJ, ont décidé de la quitter. « Il n'aurait pas été raisonnable de s'entêter. Mais un jour on regrettera ce lieu où toutes les radios pouvaient réfléchir ensemble », commente Patrick Fillioud.

De leur côté, les grandes stations s'essaient à des opérations communes par l'intermédiaire de leurs régies publicitaires. L'idée est de créer une structure comparable à l'Association pour la promotion de la presse magazine (APPM) et de lancer des campagnes de promotion du média comme ont pu le faire les afficheurs. Réunies dans le Bureau de la radio, IP-CLT, Europe Régies et NRJ Régies concoctaient, depuis le printemps 1998, une opération destinée à redorer le blason de la radio auprès des annonceurs. Ils envisageaient notamment la création d'une relation *on line* entre les

centrales d'achat et les régies, celle d'une zone test à Angers pour mesurer l'efficacité des messages publicitaires et enfin le lancement d'un Grand Prix de la création destinée à récompenser le spot le plus original ou le plus créatif. Doté d'un budget de quelque 10 millions de francs, le Bureau de la radio semblait avoir les moyens de ses ambitions.

VIEUX ENNEMIS

Las ! Le passage d'un cadre de haut niveau d'Europe Régies chez NRJ Régies a assombri ce bel horizon. Les deux vieux ennemis du secteur y ont trouvé l'occasion de se chicaner une nouvelle fois. « Cela a jeté un froid, mais cet incident va se régler », commente un participant, optimiste.

De leur côté, les petites radios ont décidé de se regrouper. Onze d'entre elles, communautaires pour la plupart, ont annoncé, jeudi 11 février, la création de l'Union professionnelle des radios thématiques (Uprat). « Nous voulons défendre nos outils comme des espaces de liberté et créer des conditions favorables à leur développement », expliquent les responsables.

Ils souhaitent notamment obtenir de Médiamétrie des mesures d'audience mieux adaptées à leur spécificité et de la Société des auteurs et compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) des tarifs qui tiennent compte de leur rôle en matière de lancement de nouveaux chanteurs.

F. Ch.

TROIS QUESTIONS A...

BERNARD GUETTA

1 Comment expliquez-vous cette démission inattendue ?

Quand un directeur de la rédaction est en désaccord profond avec un PDG qui est le propriétaire et le cofondateur du titre, qui a une expérience de la direction d'une rédaction et qui a un goût prononcé pour cela, il est inutile d'insister. La messe est dite.

2 Quel est le principal désaccord survenu entre vous ?

Un problème stratégique. Je considère que *Le Nouvel Observateur* ayant atteint la diffusion de 445 000 exemplaires hebdo-

madaires en France, ayant conquis et consolidé sa place de premier des news magazines français, devait profiter de cette force pour envisager calmement une évolution nécessaire. L'atout fondamental du journal est de représenter une tradition, un contenu de pensée reconnu, d'avoir les mêmes grandes signatures depuis longtemps. Cet atout risquait de devenir à la longue une faiblesse.

En résumé, j'estimais que les sujets de couverture ne devaient plus être aussi systématiquement des sujets dits sociétaux, qu'il fallait en tout cas les renouveler et que nous devions, dans nos grands dossiers, plus régulièrement accompagner l'actualité par des reportages et des analyses de fond. Dans cet

esprit, je souhaitais que nous ouvrons une consultation et un débat dans la rédaction pour répondre à l'attente des journalistes. Claude Perdriol considère, lui, et c'est une position que je respecte, qu'on ne change pas une formule qui gagne.

3 Vous êtes resté près de trois ans à la tête de cette rédaction. Partez-vous avec de l'amertume ?

Oui, dans la mesure où je n'ai pas réussi à faire triompher cette orientation. Non, puisque la qualité et la diffusion du *Nouvel Observateur* ont progressé. Sa rédaction, l'une des meilleures, n'a nullement à rougir de ces trois dernières années.

Le Grand Débat France Culture - Le Monde

animé par Alain Rollat

“ Politique et science : qui est responsable ? ”

avec Monette Vacquin, Olivier Beaud,
Philippe Douste-Blazy, Alain Etchegoyen
et Axel Kahn.

les lundis 15 et 22 février 1999, 21h-22h

France
Culture

Le Monde

Guy Dutheil

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **SUMITOMO METAL** : le groupe sidérurgique japonais a abaissé ses prévisions de résultat pour l'exercice terminant fin mars. Il s'attend désormais à une perte de 74 milliards de yens (570 millions d'euros) contre une perte de 30 milliards de yens envisagée auparavant.

● **BAE-MARCONI** : Karel Van Miert, le commissaire européen à la concurrence, a estimé, jeudi 11 février, que le rapprochement entre BAE et Marconi « pourrait poser quelques problèmes au regard de la politique de la concurrence », bien que la Commission ne soit pas compétente lorsqu'une fusion concerne le secteur de la défense.

● **INTEL** : le fabricant américain de microprocesseurs a indiqué jeudi qu'il lancera sa nouvelle puce, le Pentium III, le 26 février. Les nouveaux processeurs seront cadencés entre 450 et 500 mégahertz.

● **DASA/LOCKHEED** : le groupe d'aéronautique allemand DASA, filiale de DaimlerChrysler, et l'américain Lockheed Martin Vought Systems ont créé, jeudi 11 février, une filiale commune qui développera et produira la prochaine génération des missiles Patriot, le PAC-3.

SERVICES

● **PRODIGY** : le fournisseur d'accès à Internet a réussi, jeudi, une introduction remarquée au Nasdaq. Malgré le récent mouvement de repli des valeurs internes, le cours de Prodigy a doublé pour son premier jour de cotation. La société est actuellement valorisée à 1,66 milliard de dollars (1,47 milliard d'euros).

● **EQUANT** : le groupe de télécommunications néerlandais coté à Paris et à New York vient de reclasser une partie de ses actions pour un montant de 2,8 milliards d'euros. C'est une des plus grosses opérations jamais réalisées en France. Les actions ont été cédées par Sita et Morgan Stanley Dean Witter Capital qui conserveront 48,7 % et 15,1 % du capital.

FINANCE

● **SUMITOMO TRUST** et **MITSUBISHI TRUST** : les deux premières banques fiduciaires japonaises réfléchissent à une fusion, selon l'agence de presse

Nikkei News Service. La fusion donnerait naissance à la plus grande banque japonaise par la taille des actifs, avec 90 000 milliards de yens (690 milliards d'euros).

● **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** : l'offre publique d'échange (OPE) sur Paribas a démarré vendredi 12 février, selon la parité prévue de 8 actions Paribas pour 5 actions Société générale, a-t-on appris jeudi auprès de la Société des Bourses françaises. La date de clôture de l'offre devrait se situer vers le 16 mars.

● **AUREL ET LEVEN** : les deux sociétés de Bourse ont signé jeudi un protocole d'accord devant conduire à leur fusion. Le nouveau groupe devra se placer à la huitième place sur l'intermédiation actions avec environ 4 % de parts de marché. Elle gèrera près de 5 milliards de francs d'actifs.

● **CFF** : les syndicats du Crédit foncier de France ont présenté jeudi un projet de rapprochement avec les Caisses d'Épargne, ce partenariat étant « désormais et à nouveau la solution la plus pertinente ». Pour les syndicats, la répartition idéale du capital après sa restructuration serait : 50 % Caisse d'Épargne, 10 % caisse des dépôts et consignations, 20 % des partenaires financiers et 20 % mis en Bourse.

RÉSULTATS

● **SEAGRAM** : le groupe de spiritueux et d'édition musicale a annoncé une perte de 226 millions de dollars (200 millions d'euros) pour le deuxième trimestre de l'exercice 1999. Une charge exceptionnelle de 405 millions de dollars passée pour le rachat de Polygram et les coûts de restructuration d'Universal (studio de cinéma) ont pesé sur le résultat.

● **BULL** : le groupe d'informatique a annoncé jeudi une chute de 97 % de son résultat 1998 à 2,6 millions d'euros (17 millions de francs). Bull a confirmé être à la recherche d'un acquéreur pour les 17,3 % que détient l'Etat.

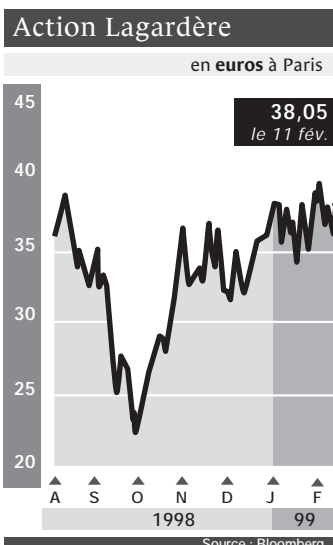
● **AXA** : l'assureur a publié son chiffre d'affaires 1998 en hausse de 1,9 % à 56,63 milliards d'euros (371,48 milliards de francs). A données comparables, la progression est de 4,4 %. Le chiffre d'affaires du groupe Axa, y compris les mutuelles, s'élève à 57,9 milliards d'euros (379,8 milliards de francs).

VALEUR DU JOUR

Lagardère en forme pour devenir actionnaire d'Aérospatiale

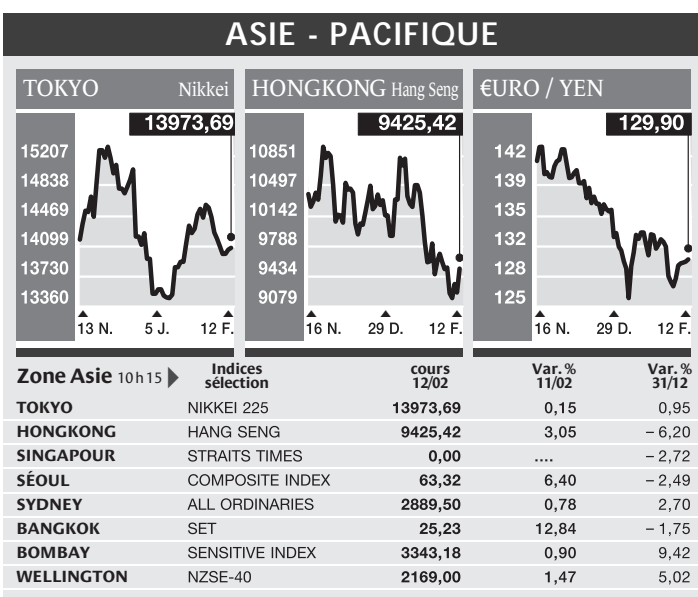
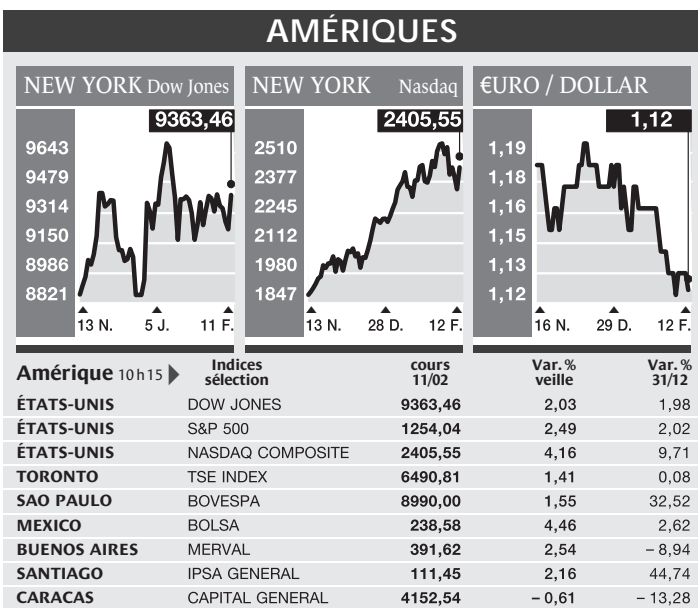
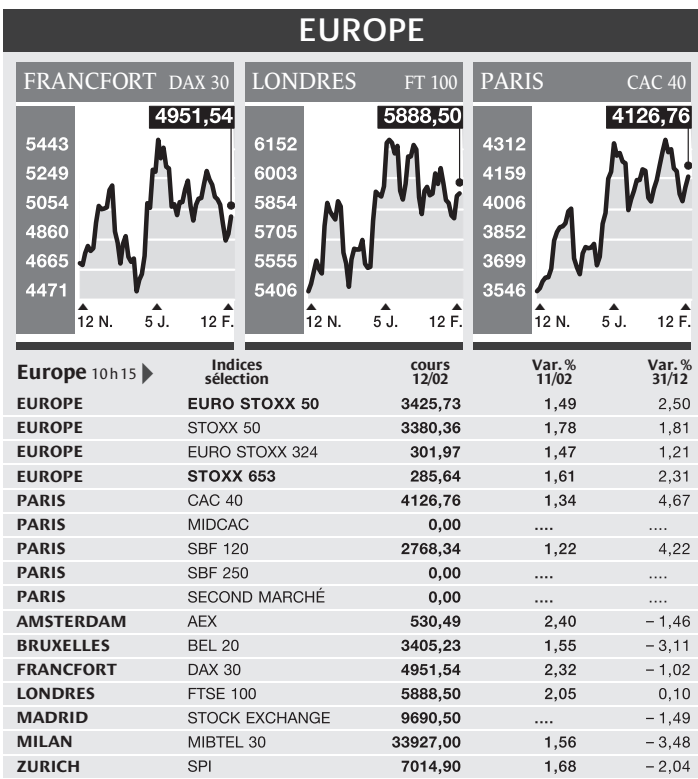
LE TITRE Lagardère a pris 6,8 %, jeudi 11 février, après la publication du chiffre des ventes du groupe en 1998. Celles-ci sont en hausse de 6,4 %, à 10,69 euros (70 milliards de francs), avec une amélioration plus marquée dans la branche médias (+10,8 %, à 6,37 euros) que dans la défense (+1,3 %, à 3,2 milliards d'euros) tandis que la branche automobile, qui produit l'Espace, a régressé (-1,6 %, à 1,12 milliard d'euros). La filiale de presse Hachette Filipacchi Médias a pour sa part vu son chiffre d'affaires augmenter de 7 %, à 2,02 milliards d'euros.

L'attente de la signature prochaine d'un accord avec le Trésor sur la privatisation d'Aérospatiale, dont Lagardère doit être l'actionnaire de référence avec 30 % à 33 % du capital, participe également à la poursuite de la hausse du titre. Cette négociation a pris du retard, a reconnu jeudi le ministre de la défense, Alain Richard, qui avait initialement annoncé une signature avant le week-end. Elle pourrait désormais intervenir « dans quelques semaines », a indiqué son porte-parole. Aucune difficulté de fond n'est évoquée pour justifier ce décalage. La polémique récurrente sur l'évaluation du nouveau groupe et les conditions d'entrée de Lagardère dans le capital d'Aérospatiale a rebondi, jeudi, à l'initiative de la CGT, syndicat hostile à la privatisation du



groupe d'aéronautique. Pour parvenir au niveau de participation prévu, le groupe de Jean-Luc Lagardère apportera ses actifs industriels dans l'espace et la défense, plus une soule en numéraire dont le montant est au cœur des négociations. Elle est couramment évaluée par les analystes financiers entre 2 et 2,3 milliards de francs. Selon Bernard Devert, membre du bureau de la CGT, qui s'exprimait devant une association de journalistes, le groupe privé ne paiera finalement que 1,2 milliard à l'Etat. Parallèlement, Christian Saulnier, administrateur CGT d'Aérospatiale, a indiqué avoir envoyé mercredi une lettre au premier ministre, Lionel Jospin. Il y affirme que « les évaluations actuelles d'Aérospatiale à 40 milliards de francs sont anormalement sous-estimées ».

Anne-Marie Rocco



SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 a débuté la séance du vendredi 12 février, sur un gain de 1,38 %, à 4 128,56 points, dans le sillage des autres places financières mondiales. La veille, la Bourse de Paris avait amorcé un mouvement de reprise, l'indice CAC 40 gagnant 1,76 %, à 4 072,34 points. Les grandes valeurs de la cote comme France Télécom, Axa, Vivendi et Alcatel avaient été bien orientées.

FRANCFORT

L'INDICE DAX 30 a débuté la journée de vendredi 12 février sur une hausse de 1,30 %, à 4 932,66 points, profitant du rebond des places boursières américaines. La veille, le marché allemand avait déjà progressé de 1,15 %, à 4 869,29 points.

LONDRES

L'INDICE FT 100 a fait un bond de 2,05 %, à 5 888,50 points, jeudi 11 février. Les investisseurs ont été soulagés par la remontée de Wall Street et ont renoué avec l'espoir d'une baisse des taux de la Banque d'Angleterre.

TOKYO

A LA SURPRISE générale, le comité de politique monétaire de la Banque du Japon a abaissé vendredi 12 février, le taux de l'argent au jour le jour, ramené de 0,25 % à 0,15 %. Avant cette annonce, l'indice Nikkei avait terminé la séance sur une légère avance de 0,15 %, à 13 973,69 points, au lendemain d'un jour férié.

NEW YORK

L'INDICE DOW JONES a gagné jeudi 11 février 2,03 % à 9 363,46 points alors que le Nasdaq enregistrerait l'une des plus fortes progressions en points de son histoire avec un gain de 4,16 %, à 2 405,55 points. Les investisseurs ont été encouragés par le fait que le président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, se soit gardé de tout commentaire négatif sur les marchés boursiers jeudi lors d'une audition devant la commission bancaire du Sénat et se soit au contraire félicité que l'économie américaine fonctionne « exceptionnellement bien ».

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens étaient mal orientés vendredi 12 février en début de matinée. Le rendement de l'obligation de l'Etat français à 10 ans s'inscrivait en hausse à 3,88 %. La banque centrale de Suède a abaissé, vendredi matin, de 3,40 % à 3,15 %, le taux de ses prises en pension. Jeudi, outre-Atlantique, le rendement de l'obligation du Trésor à 30 ans s'affichait à 5,344 % en clôture.

MONNAIES

L'EURO poursuivait sa glissade face au dollar dans les premières transactions sur les marchés européens vendredi 12 février. Il s'inscrivait à 1,1246 dollar contre 1,1251 dollar jeudi soir. Le billet vert reculait également face au yen à 114,42 yens contre 114,65 yens jeudi soir.

ÉCONOMIE

M. Greenspan réclame une réforme de la loi bancaire américaine

ALAN GREENSPAN, président de la Réserve fédérale (Fed), a plaidé jeudi 11 février devant la Chambre des représentants une nouvelle fois en faveur de la réforme bancaire en cours aux Etats-Unis. Selon lui, ne pas éliminer les barrières qui séparent les activités bancaires de celles d'assurance ou du courtage risque de « réduire » la compétitivité des institutions financières américaines.

M. Greenspan a estimé que ces barrières qui séparent ces activités depuis la dépression des années 30 conduisent les groupes financiers à prendre des mesures compliquées et onéreuses « afin de pouvoir fournir, sans enfreindre la loi, de nouveaux produits et services financiers ».

« Le coût de ces efforts devient un fardeau et ne sert personne », a-t-il continué lors d'une intervention devant la commission bancaire de la Chambre.

■ **L'économie des Etats-Unis fonctionne exceptionnellement bien**, surtout parce que les pressions de la concurrence ont incité les sociétés à devenir plus efficaces, a déclaré jeudi M. Greenspan.

La Commission va réviser en baisse ses prévisions de croissance dans l'Union

LA COMMISSION européenne va probablement revoir en baisse sa prévision de croissance en 1999 pour l'Union européenne, a déclaré jeudi Yves-Thibault de Silguy, commissaire européen aux affaires économiques, financières et monétaires. « La prévision de croissance pour 1999 de la Commission européenne, qui avait été fixée à 2,5-2,6 %, sera de nouveau établie à fin mars prochain et il est probable que la prévision initiale soit révisée à la baisse », a-t-il expliqué.

■ **G7 : les ministres des finances et les gouverneurs de banques centrales** du G7, réunis samedi 20 février à Bonn, imposeront probablement aux banques de publier leurs engagements envers les fonds spéculatifs (« hedge funds »), a indiqué vendredi 12 février le ministre japonais des finances, Kiichi Miyazawa.

■ **Le ministre français des fi-**

nances, Dominique Strauss-Kahn, a indiqué jeudi qu'il allait faire une proposition de réforme du système monétaire international « plus modérée et plus progressive » que les « zones cibles » suggérées par son homologue allemand, Oskar Lafontaine.

■ **JAPON : la commission de restructuration bancaire** du Japon a donné son aval à l'octroi de 7 450 milliards de yens de fonds publics au plus à 15 grandes banques, a déclaré vendredi un haut fonctionnaire de l'Agence de surveillance financière (FSA).

■ **Les commandes de biens d'équipement** passées par les entreprises japonaises du secteur privé ont chuté de 14,3 % en décembre, par rapport à leur niveau du même mois de 1997, après avoir déjà reculé de 12,2 % en novembre, a annoncé vendredi l'Agence de planification économique (EPA).

■ **BRÉSIL : la Banque mondiale a annoncé jeudi** qu'elle allait procéder prochainement au versement d'un milliard de dollars au Brésil, soit la première tranche des 4,5 milliards de dollars (4,02 milliards d'euros) promis à ce pays pour sortir de la crise économique et financière.

■ **RUSSIE : la fuite illégale de capitaux en provenance de Russie** a atteint au moins 76 milliards de dollars (68 milliards d'euros) au cours des sept dernières années, a déclaré jeudi le ministre russe de l'Intérieur, Sergueï Stépachine.

■ **HONGKONG : la crise asiatique a plongé Hongkong** dans la récession en 1998 (-5 % du PIB), mais le territoire devrait retrouver la croissance au second semestre 1999 tout en restant vigilant quant aux mouvements sur les marchés, explique le Fonds monétaire international (FMI) dans son examen annuel de cette économie publié jeudi.

■ **ALLEMAGNE : l'écart des salaires** entre les actifs de l'Ouest et ceux de l'Est, l'ancienne RDA, reste toujours très fort, dix ans après la chute du mur de Berlin, a indiqué jeudi l'Office fédéral de Wiesbaden. En octobre dernier, le salaire moyen mensuel brut dans le secteur industriel était de 3 852 deutschemarks (1 970 euros) à l'est du pays et de 5 283 deutschemarks (2 701 euros) à l'ouest.

■ **EUROLAND : la zone euro a dégage un excédent commercial** de 7,2 milliards d'euros avec le reste du monde en octobre 1998, les quinze de l'UE ayant enregistré un excédent de 1,6 milliard d'euros le même mois, a indiqué jeudi l'office européen de statistiques Eurostat.

Taux de change fixe zone euro		Hors zone euro	
€uro contre	Taux	€uro contre	11/02
FRANCO	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324
		ZLOTY POLONAIS	4,2520

Cours de change croisés						
12/02 10h15	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	0,86531	1,12225	0,17110	1,62315	0,70171
YEN	115,56500	129,90500	19,77500	187,37000	81,03500
EURO	0,89107	0,76979	0,15245	1,44585	0,62495
FRANC	5,84450	5,05710	6,55957	9,48625	4,09865
LIVRE	0,61609	0,53315	0,69165	0,10540	0,43205
FRANC SUISSE	1,42510	1,23385	1,60010	0,24400	2,31450

Taux d'intérêt (%)

Taux 11/02	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,12	2,92	3,87	4,72
ALLEMAGNE	3,13	3,12	3,78	4,67
GDE-BRETAG.	5,50	5,22	4,35	4,28
ITALIE	3,02	4,01	4,95
JAPON	0,22	0,27	2,03
ÉTATS-UNIS	4,72	4,51	4,94	5,38
SUISSE	0,81	1,14	2,47	3,85
PAYS-BAS	3,11	3,06	3,86	4,74

Matières premières

En dollars	Cours 11/02	Var. % veille
MÉTALUX (LONDRES)		\$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1483	0,47
ALUMINIUM 3 MOIS	1220	0,33
PLOMB 3 MOIS	528,5	0,67
ETAIN 3 MOIS	5220	0,10
ZINC 3 MOIS	1046,5	0,14
NICKEL 3 MOIS	4650	0,54
MÉTALUX (NEW YORK)		\$/ONCE
ARGENT A TERME	5,59	1,36
PLATINE A TERME	76755,53	-0,08
GRAINES DENRÉES		\$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	282,5	-0,10
MAÏS (CHICAGO)	216,25	0,12
SOJA TOURTEAU (CHG.)	130,7	-0,08
SOFTS		\$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1273	-1,39
CAFÉ (LONDRES)
SUCRE BRANT (PARIS)	229

Matif

Cours 10h15	Volume 12/02	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 99	3101	112,06	112,13
Euribor 3 mois			
MARS 99	81	96,94	96,94

Pétrole

En dollars	Cours 11/02	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	10,10
WTI (NEW YORK)	11,94	0,76
LIGHT SWEET CRUDE	11,94	0,25

Or

En euros	Cours 11/02	Var. % 10/02
OR FIN KILO BARRE	8160	+0,12
OR FIN LINGOT	8210	+0,61
ONCE D'OR (LO) \$	287
PIÈCE FRANCE 20 F.	48,80	+0,41
PIÈCE SUISSE 20 F.	48,70	+0,21
PIÈCE UNION LAT. 20 F.	48,60
PIÈCE 10 DOLLARS US	285	+2,71
PIÈCE 20 DOLLARS US	447,50
PIÈCE 50 PESOS MEX.	305,25

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ».
www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

Les valeurs pétrolières ont reculé jeudi 11 février après que Royal Dutch-Shell eut annoncé un résultat pour le quatrième trimestre de l'année 1998 en forte baisse (voir page 18). Royal Dutch a perdu 2,53 % à 38,55 euros. Eni a cédé 1,20 % à 5,36 euros tandis que Repsol est resté stable à 48,47 euros.

0,94 % à 422,25 pence et Tabacalera 2,33 % à 20,51 euros. Le titre Arbed s'est apprécié de 2,99 % à 69 euros jeudi. Le deuxième sidérurgiste européen a indiqué qu'il était en négociations pour un rapprochement avec le numéro trois allemand, Salzgitter, dont l'action a progressé de 2,37 % à 9,5 euros.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for Automobile and Banques.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for Chimie and Conglomérats.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for Banques and Produits de base.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for Télécommunications and Construction.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for Produits de base and Services financiers.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for Services financiers and Consommation cyclique.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for Produits de base and Services financiers.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for Services financiers and Consommation cyclique.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for Produits de base and Services financiers.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for Services financiers and Consommation cyclique.

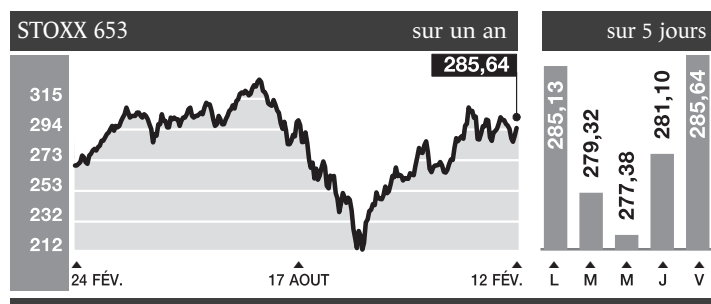


Table listing various companies and their stock prices, including Benetton Group, Berkeley Group, British Airways, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including Astra-A, Astra-B, Elan Corp, etc.

AXA Investment Managers Paris advertisement featuring a globe and the slogan '0 803 800 100 PLACEMENTS FINANCIERS'.

Table listing various companies and their stock prices, including Zenecca Group, Attica Entr SA, BAA, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including Akermaritime, Acciona, Acesa Reg, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including Al Manjan, Alpha Finance, Amvescap, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including Accor/Rm, Adidas-Salomon, Amer Group A, etc.

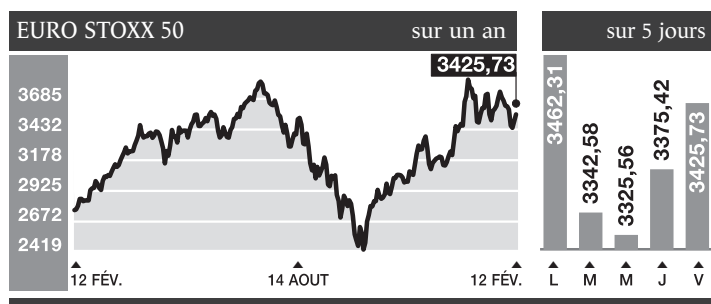


Table listing various companies and their stock prices, including Sidel/Rm, Btr Siebe, Woolwich Plc, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including Agf/Rm, Alleanza Ass, Allianz Ag, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including Anklam Water, British Energy, Centrica, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including B Sky B Group, Canal Plus/Rm, Carltom Communi, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including Ahold, Asda Group Plc, Athens Medical, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including Enipco Hld Ct, Fardem Belgium Abc, Interoch Hld, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including Arcadia Grp, Boots Co Plc, Carrefour/Rm, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including Alcatel/Rm, Altec Sa Reg, Ask Proxima, etc.

★ CODES PAYS EURO: FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne - IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande - LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche - FI : Finlande - BE : Belgique.

VALEURS FRANÇAISES

● A l'ouverture des transactions vendredi 12 février, l'action Eramet a gagné 6,89 %. La veille, le groupe avait annoncé une restructuration de son capital : l'Etat réduisant sa part au profit de la Cogema, de la famille Duval et des collectivités territoriales de Nouvelle-Calédonie. ● Le titre Bull, en début de matinée, vendredi 12 février, a chuté de 5,46 % après l'annonce d'un résultat net en forte baisse. ● Le certificat d'investissement du Crédit lyonnais a reculé de 0,82 %, vendredi matin 12 février, après les déclarations de Jean Peyrelevade, qui a réclamé au gouvernement la privatisation urgente du Crédit lyonnais. ● L'action Lagardère a baissé de 0,65 %, dans la matinée du vendredi 12 février, après la contestation des syndicats de l'Aérospatiale estimant que leur entreprise est sous-évaluée dans les négociations en vue de la fusion avec Matra Hautes Technologies. ● L'action Elf Aquitaine a reculé de 0,89 %, vendredi 12 février au matin, subissant le contrecoup des déboires de Royal-Dutch Shell, dont le bénéfice a chuté de 95 %. ● Le titre Bouygues est resté stable (gain de 0,08 %), vendredi 12 février à l'ouverture, après la publication d'une hausse de 6,2 % de son chiffre d'affaires pour l'exercice 1998. Le titre de sa filiale Bouygues Offshore a progressé de 2,04 %.

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 12 FÉVRIER

Cours relevés à 10h 15

Liquidation : 19 février

Table of French stock market data including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Valeur nominale (1)'. Lists various companies like B.N.P., Renault, and Bouygues.

Table of French stock market data (continued) with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Valeur nominale (1)'. Lists companies like Bouygues Offshore, Elf Aquitaine, and Lagardère.

Table of French stock market data (continued) with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Valeur nominale (1)'. Lists companies like Bouygues Offshore, Elf Aquitaine, and Lagardère.

Table of International stock market data with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Valeur nominale (1)'. Lists companies like American Express, A.T.T., and Barrick Gold.

Table of International stock market data (continued) with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Valeur nominale (1)'. Lists companies like American Express, A.T.T., and Barrick Gold.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi : compensation; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 11 FÉVRIER

Cours relevés à 17h 35

Table of Nouveau Marché stock market data with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Valeur nominale (1)'. Lists companies like Generix, Genesys, and Genset.

Table of Nouveau Marché stock market data (continued) with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Valeur nominale (1)'. Lists companies like Generix, Genesys, and Genset.

Advertisement for Volkswagen Lupo featuring the text 'LA GRANDEUR N'EST PAS UNE QUESTION DE TAILLE' and 'LE MYTHE'.

Table of Nouveau Marché stock market data (continued) with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Valeur nominale (1)'. Lists companies like Generix, Genesys, and Genset.

SICAV

FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 11 février

Table of SICAV and FCP data with columns for 'Émetteurs', 'Valeurs unitaires* (Euros, Francs)**', and 'Date cours'. Lists various investment funds.

Table of Banque Populaire Asset Management data with columns for 'Valeurs unitaires* (Euros, Francs)**' and 'Date cours'. Lists various investment funds.

Table of Multi-Promoteurs CCBP-CDC data with columns for 'Patrimoine Retraite C...', 'Minitel', 'Sicav en ligne', and 'Fonds communs de placements'. Lists various investment funds.

Table of CIBANQUES data with columns for 'CIC EURO PEA', 'CIC FRANCE ACTIONS', 'CIC MONDE ACTIONS', and 'CIC BANQUES'. Lists various investment funds.

Table of KALEIS data with columns for 'KALEIS ÉQUILIBRE D...', 'KALEIS SÉRÉNITÉ D...', 'KALEIS ÉQUILIBRE D...', and 'KALEIS SÉRÉNITÉ D...'. Lists various investment funds.

DISPARITIONS

Maluda

« La peintre de Lisbonne »

LA PEINTRE portugaise Maluda, de son vrai nom Maria de Lourdes Ribeiro, est morte des suites d'une longue maladie, mercredi 10 février, dans sa maison de Lisbonne, à l'âge de soixante-cinq ans.

Maluda, la « peintre de Lisbonne », qui a célébré la capitale portugaise dans ses innombrables toiles pleines de lumière, d'un bleu profond, d'ombres marquées de toits et de façades, de rues désertes, est née à Goa, l'ancien comptoir portugais de l'Inde. Puis sa famille s'installe au Mozambique, alors colonie portugaise, où, adolescente, Maluda révèle un grand talent pour le portrait. A Lourenço Marques (aujourd'hui Maputo), elle crée avec quatre autres peintres un groupe, Les Indépendants, qui organise des expositions collectives entre 1961 et 1963. Son œuvre d'autodidacte est remarquée par le président de la fondation Gulbenkian, en visite dans la capitale du Mozambique. Il lui accorde une bourse.

Maluda arrive à Lisbonne en 1964 et, quelques mois après, part à Paris pour étudier à l'Académie de la Grande Chaumière. De retour à Lisbonne en 1967, elle s'installe dans un appartement du quartier de Lapa, surplombant le Tage, qu'elle ne quittera plus. « Il y a des villes plates qu'on ne voit pas. Lisbonne, c'est différent. On la voit et les perspectives sont infinies... », disait Maluda. Les portraits d'artistes, de chanteurs de fado (d'Amalia Rodriguez, qui était sa grande amie, à Joao Braga), de personnalités politiques ou de figures de la haute société se succèdent.

La consécration n'arrivera qu'en 1973, lors d'une deuxième exposition individuelle à la fondation Gulbenkian. Elle met son style, « une synthèse originale entre une sorte de post-cubisme et un constructivisme », au service du paysage urbain de Lisbonne (ses quartiers, son fleuve, ses fenêtres, ses kiosques) ou des villes lumineuses de l'Algarve ou de l'Alentejo dans le sud du pays. Son art de-

vient populaire, mais Maluda récuse ses imitateurs : « Ils se bornent à faire de la géométrie et à imiter mon bleu. » Toujours en marge des courants esthétiques, des modes et des galeries (« Je pense que les propriétaires de galerie forcent un peu la main aux peintres »), Maluda ne croit pas aux artistes qui ne travaillent que quand l'inspiration arrive. « Je travaille chaque jour de longues heures. J'ai une production peu volumineuse, car mes tableaux me demandent beaucoup de temps. »

Mais une fois les pincesaux posés, Maluda recevait ses amis ou partait avec eux vivre la nuit de Lisbonne. La tradition de la bohème (la convivialité, la boisson, la musique) avait un sens pour cette peintre qui aimait rire, chanter et jouer de la guitare entre amis.

En 1979, elle reçoit le prix de l'Académie nationale portugaise des beaux-arts. En octobre 1998, elle reçoit le titre de grand officier de l'ordre de l'infant dom Henrique, qui couronne sa contribution à l'art contemporain portugais.

Elle a exposé entre autres au Portugal, en France, au Brésil, aux Etats-Unis. Son œuvre, qui compte également des lithographies, des tapisseries, des affiches, des peintures murales, des illustrations et une collection de timbres, a été reproduite dans sa presque totalité dans un livre d'une maison d'édition suisse, préfacée par son amie Vieira da Silva.

Alexandre Flucher-Monteiro

■ MICHEL SEUPHOR, écrivain et critique d'art, est mort à Paris, dans la nuit du jeudi 11 au vendredi 12 février, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans. *Le Monde* consacrera dans l'une de ses prochaines éditions un article à Michel Seuphor, qui a été poète et romancier, avant de devenir l'un des principaux théoriciens de l'art abstrait, spécialiste, notamment, de l'œuvre du peintre néerlandais Piet Mondrian.

circulaire du premier ministre sur l'évaluation des politiques publiques.

● **Coopération** : un décret portant création du Haut Conseil de la coopération internationale. Il doit permettre une concertation régulière entre les acteurs publics et privés de la coopération internationale.

Souhaitez la
SAINT-VALENTIN
dans le Carnet
du "Monde"
le 14 février
83 F TTC LA LIGNE

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

Raymond BARAS,
ingénieur A.M. (Pa. 19),
ingénieur E.S.E.,

s'est endormi dans la paix de Dieu, le 5 février 1999, à Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine), dans sa quatre-vingt-seizième année, après une vie qu'il a voulue utile à autrui jusqu'à son terme.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 11 février, à Saint-Louis de Fontainebleau, sa paroisse, dans l'intimité familiale.

Il repose au cimetière de Fontainebleau, auprès de sa chère épouse

Marie-Madeleine LÉBOUC,

disparue le 23 mars 1985.

Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants sont dans la peine.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Famille Baras,
c/o Marie-Claire Boulez,
79, rue Claude-Bernard,
75005 Paris.

— Clorette,
son épouse,
annonce le départ de

Yves de BAYSER.

Une messe à son intention sera célébrée le lundi 15 février 1999, à 11 h 30, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris-1^{er}.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et M^{me} Rémy Bordaz,
M. et M^{me} Jean-Pierre Bordaz,
M^{me} Marie-Claire Bordaz,
ses enfants,

Marie, Mathilde, Alice, Margaux,
Laure, Olivia,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès, après une longue et douloureuse maladie, de

M^{me} Robert BORDAZ,
née **Mathilde LACOSTE**,
membre des Forces françaises
combattantes au sein du réseau
« Wisigoth-Lorraine » 1943-1944,

survenu le 8 février 1999, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 15 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris-5^e.

Dons à la Fondation Claude-Pompidou.

15, rue Gay-Lussac,
75005 Paris.

— Martine Chayriguès,
son épouse,
Ludovic, Maximilien et Quentin,
ses fils,
M^{me} Raymond Langevin,
sa belle-mère,
ont la tristesse de faire part du décès de

Patrice CHAYRIGUÈS,

survenu à Paris, le 9 février 1999.

L'incinération aura lieu le samedi 13 février, à 10 h 45, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, avenue du Père-Lachaise (accès par la place Gambetta), Paris-20^e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Nicole et Claude Bois,
ses enfants,
Cécile et Caroline Bois,
ses petites-filles,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Colette DECKER,
née **PIHAN**,

survenu le 10 février 1999, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Le service religieux sera célébré le samedi 13 février, à 9 heures, en l'église Sainte-Thérèse de Caen (Calvados), suivi de l'inhumation au cimetière de Vaucelles.

88, rue Vatonne,
91190 Gif-sur-Yvette.

— Adeline Chotard,
sa mère,
en union avec
Yvon Chotard,
son père, décédé le 12 novembre 1998,
Joëlle, Anne, Alain-Gilles, Hervé,
Marie-Armelle, Yvon, Françoise,
ses sœurs et ses frères,
Ses beaux-frères et belles-sœurs,
Ses neveux et nièces,
Ses petits-neveux et sa petite-nièce,
Ses tantes,
Tous ses amis,
Jacques Pélissier,
ont la profonde tristesse de faire part de la mort de

Loïc CHOTARD,

survenu le 8 février 1999, dans sa trente-neuvième année, des suites d'une longue maladie.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 15 février, à 14 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales, suivie de l'inhumation au cimetière de Montmartre.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons pourront être versés au profit de la recherche sur le cancer.

6, rue Gounod,
75017 Paris.
36, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève,
75005 Paris.

— Le président
Et l'ensemble de la communauté universitaire de l'université Paris-IV Sorbonne ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 8 février 1999, de

M. Loïc CHOTARD,
ingénieur de recherche
au Centre correspondances,
mémoires et journaux intimes
des XIX^e et XX^e siècles.

— M^{me} Michel Latapie Capderroque,
son épouse,
M^{me} Martine Latapie Capderroque,
sa sœur,
M^{lle} Stéphanie Tougne,
sa nièce,
Les familles Larigaudry, Sentex,
David, Brun, Rubio, Sedillot,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel LATAPIE CAPDERROQUE,

survenu le 10 février 1999.

921, chemin de l'Oratoire,
83200 Toulon.
3, rue Stéphane-Mallarmé,
80000 Amiens.

— Le docteur Alain Pergola,
Catherine Desreumaux,
Evelyne Pergola,
Jean-Paul et Sylvie Freret,
Michelle Guilleméau,
ses enfants,
Laure, Frédéric,
Thomas et Vincent,
ses petits-enfants,
Guy et Lona Warnod,
ses beau-frère et belle-sœur,
Thérèse Pergola
et ses enfants,
Bernard Pergola,
Dominique Fragnière,
Pierre Fragnière (†)
et leurs enfants,
Christian Pergola
et ses enfants,
ses neveux et nièces,
Micheline, Odette et Régine,
ses dévouées,
La famille,
Et tous ses amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

docteur
Frédéric PERGOLA,

survenu le 11 février 1999, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 13 février, à 10 heures, en l'église Saint-Augustin de Deauville, suivie de l'inhumation au cimetière de Deauville.

Cet avis tient lieu de faire-part.

« L'Hermitage »,
34-36, rue des Villas,
14800 Tourgeville.

— Jeanne et Michel Parreau,
Françoise Lussiaa-Berdou,
Jean-Paul et Marie-Claude
Lussiaa-Berdou,
ses enfants,
Philippe, Claire, Caineche, Gaëlle,
ses petits-enfants,
Henri Lussiaa-Berdou,
son frère,
ont la douleur de faire part du décès de

**Pierre-André
LUSSIAA-BERDOU**,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
professeur honoraire
au lycée Saint-Louis,

survenu le 5 février 1999, dans sa quatre-vingt-septième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 9 février, à Bouglainval (Eure-et-Loir).

122, rue Faidherbe,
59110 La Madeleine.
5, avenue André-Morizet,
92100 Boulogne.
1 296, avenue des Seigneurs-
Sainte-Foy,
G1W3H7 Québec (Canada).

— Jean-Luc et Bernadette Puygauthier,
Dominique et Olivier Toubas,
Marie-Hélène et Eric Pinchon,
ses enfants,
Pierre, Anne, Claire, Antoine,
Etienne et Camille,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Louise PUYGAUTHIER,
née **GILORMINI**,

survenu le 6 février 1999, dans sa soixante-quatorzième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu le jeudi 11 février, à Barbezieux (Charente).

Résidence Montcalm,
33400 Talence.

— M^{me} Pierre Skalli,
M. et M^{me} Bernard Skalli
et leurs enfants,
M. et M^{me} Claude Skalli
et leurs enfants,
M. et M^{me} Hilaire Penel
et leurs enfants,
M. et M^{me} Robert Parienté,
Les familles Skalli, Saier,
parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre SKALLI,

survenu le 8 février 1999.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

24, rue du Général-Appert,
75116 Paris.

LE MONDE

FÉVRIER 1999

diplomatique

FONDS DE PENSION

Jouer sa retraite en Bourse ?
par **Michel Husson**

Un triple échec aux Etats-Unis
par **Jacques Nikonoff**

Au nom des entreprises ?
par **Dominique Plihon**

■ **EUROPE** : Enjeux et pièges d'une Union européenne élargie, par **Jean-Yves Potel**. — L'opinion polonaise hésite, par **Robert Soltky**. — Trafic de femmes en provenance de l'Est, par **Yves Gery**. — L'amère victoire des mineurs roumains, par **Damien Roustel**.

■ **NIGERIA** : Un pays aux multiples fractures, par **Joëlle Stolz**.

■ **HISTOIRE** : Les archives baïllonnées de la guerre d'Algérie, par **Claude Liauzu**. — Des camps pour les républicains espagnols, par **Denis Fernandez Recatala**.

■ **QUÉBEC** : Les illusions du libre-échange, par **Dorval Brunelle**.

■ **SOCIÉTÉ** : Le droit à l'intimité en prison, par **Michaël Faure**. — Les dessous de l'affaire du sang contaminé, par **Catherine Smadja** et **Philippe Froguel**.

■ **COLOMBIE** : Clameurs de paix, par **Benoît Guillou**. — Le particularisme « noir » au risque de la violence territoriale, par **Michel Agier** et **Odile Hoffmann**.

■ **TURQUIE** : La gauche entre militaires et islamistes, par **Wendy Kristianasen**. — Quelle stratégie pour le Kurdistan ? par **Michel Verrier**.

En vente chez votre marchand de journaux - 24 F - 3,66 €

Abonnez-vous en toute liberté

Vous faites arrêter votre abonnement quand bon vous semble

Votre abonnement est prolongé chaque mois tacitement. Vous pouvez, bien sûr, le faire arrêter à tout moment en nous envoyant une simple lettre.

Vous ne payez rien d'avance

Avec le prélèvement automatique, vous ne payez rien d'avance, puisque le montant correspondant aux exemplaires servis pendant un mois n'est prélevé qu'au début du mois suivant. Cette formule vous permet en outre d'échelonner votre règlement au lieu d'effectuer le paiement en une seule fois.

Vous êtes sûr de ne manquer aucun numéro

Après signature de votre autorisation de prélèvement et envoi de votre R.I.B. ou R.I.P., vous n'avez plus à vous soucier des règlements. *Le Monde* s'occupe de tout. De ce fait, vous ne courez plus aucun risque de voir votre abonnement suspendu pour cause de simple oubli.

SPÉCIAL VACANCES :

J'ai bien noté que je pouvais faire suspendre ou suivre mon abonnement pendant mes vacances.

Pour les vacances ou un déménagement, un numéro exclusif : **0 803 022 021**

(0,99 F TTC/min)

Bulletin d'abonnement

Offre à retourner au *Monde* : Service Abonnements, 24 avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex - Tel : 01 42 17 32 90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

OUI, je désire m'abonner au *Monde* pour seulement 173 F par mois (26 numéros) par prélèvement automatique

Important : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier

M. Mme Mlle 901M0002

Prénom :

Nom :

Adresse :

Code Postal : [] Ville :

J'autorise l'établissement tireur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*. Je pourrai suspendre à tout moment mon service au journal *Le Monde*.

Date et signature obligatoires :

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR ORGANISME CRÉANCIER **Le Monde**

N° 134031 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris CEDEX 05

TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom :

Prénom :

N° :

Code postal : [] Ville :

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)

N° :

Code postal : [] Ville :

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Code Établissement Code Guichet N° de compte Clé RIB

Vous vous abonnez au *Monde* : vos nom, prénom et adresse sont communiqués à nos services internes et, le cas échéant plus tard, à quelques publications avec lesquelles nous procédons à des échanges, sauf avis contraire de votre part. Si vous ne souhaitez pas recevoir de propositions de ces publications, merci de nous le signaler.

Recevez *Le Monde* chez vous pour seulement

173^F* par mois

En vous abonnant au *Monde* vous êtes certain de ne manquer aucun rendez-vous avec l'actualité, aucun dossier, reportage, article correspondant à vos centres d'intérêt. Vous recevez bien sûr tous les suppléments et cahiers spéciaux à paraître dans l'année.

* Offre d'abonnement postal valable uniquement en France métropolitaine jusqu'au 31/12/1999.

SCIENCES Une théorie nouvelle permettant d'expliquer le phénomène d'adhésion a été élaborée par Ludwick Leibler, directeur d'un laboratoire commun au CNRS et à la

firme Elf-Atochem. ● **DES BULLES D'AIR** minuscules se forment entre le film collant et le matériau dur sur lequel il est appliqué. La force nécessaire au décollement, beaucoup trop

importante si l'on se réfère aux calculs, s'explique par l'effet ventouse engendré par ces bulles d'air. ● **LA DÉCOUVERTE** de Ludwick Leibler, réalisée avec un jeune chercheur, Cy-

prien Gay, pourrait avoir des conséquences importantes dans la maîtrise de la formulation des adhésifs. ● **D'AUTRES TRAVAUX** réalisés par l'équipe de Ludwick Leibler ont déjà

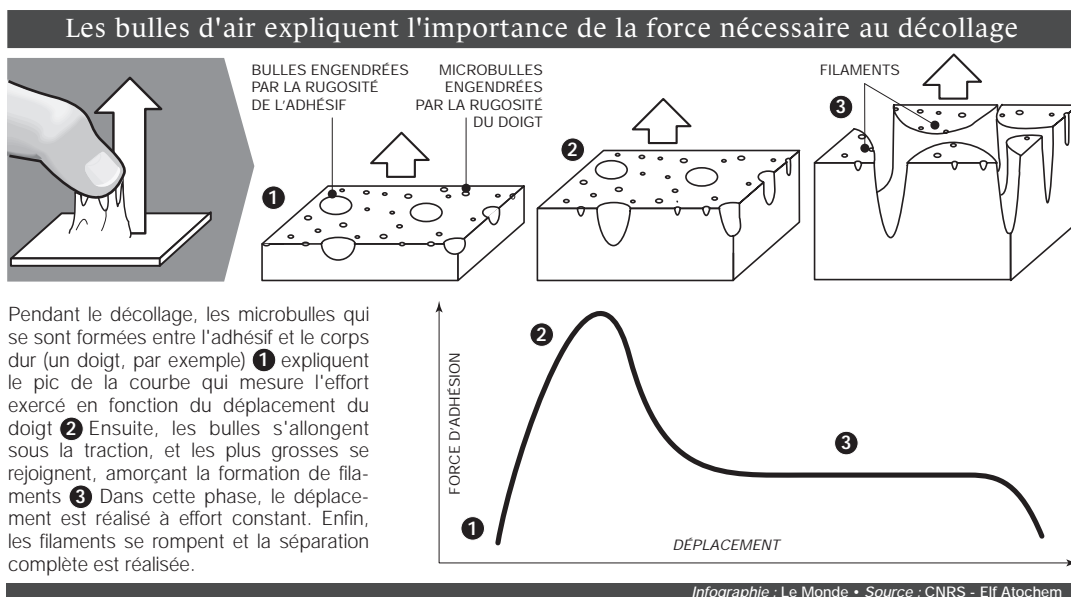
conduit à la création d'une substance qui ne devient collante qu'à une température donnée et ajustable à volonté. Breveté, le produit est prêt pour l'industrialisation.

Deux chercheurs français percent le mystère des adhésifs

La mise en évidence de l'« effet ventouse », créé par de minuscules bulles d'air, pourrait permettre à une industrie entière de sortir de l'ère de l'empirisme, mais aussi d'expliquer pourquoi le chewing-gum adhère au doigt et fait des filaments quand on le décolle...

« L'IDÉE était dans l'air... », lance avec modestie et humour Ludwick Leibler, directeur de l'unité mixte de recherche (UMR) 167 CNRS/Elf-Atochem. Dans les locaux presque centenaires du centre de recherche de Levallois (Hauts-de-Seine) de l'entreprise chimique, il cache mal sa fierté d'avoir percé le mystère de l'adhésivité (*tackiness*, en anglais) en découvrant le rôle joué par de minuscules bulles... d'air. Les résultats de ses recherches – obtenus avec Cyprien Gay, un jeune chercheur du CNRS – ont été publiés le 1^{er} février dans les prestigieuses *Physical Review Letters* de l'American Physical Society. Ils constituent une avancée majeure dans la compréhension d'un phénomène aussi banal que mal cerné.

Alors que le ruban adhésif fait partie de la vie courante depuis sa popularisation dès les années 30 par Richard Drew, un employé de l'entreprise américaine 3M, le fonctionnement intime de ce type de collage échappait aux règles de la physique. Or, la conception d'adhésifs efficaces représente un marché considérable. Les applications vont du classique autocollant à la délicate fermeture des couches pour bébé appelée à fonctionner plusieurs fois, en passant par le sparadrap et autres pansements à usage médical. Les produits utilisés font appel à différents types de polymères mélangés à des résines. Paradoxalement, la composition des adhésifs est proche de celle des peintures, qui, pourtant, doivent éviter tout caractère collant pour échapper aux salissures. Tout ré-



Pendant le décollement, les microbulles qui se sont formées entre l'adhésif et le corps dur (un doigt, par exemple) 1 expliquent le pic de la courbe qui mesure l'effort exercé en fonction du déplacement du doigt 2. Ensuite, les bulles s'allongent sous la traction, et les plus grosses se rejoignent, amorçant la formation de filaments 3. Dans cette phase, le déplacement est réalisé à effort constant. Enfin, les filaments se rompent et la séparation complète est réalisée.

side dans la formulation des mélanges, qui fait encore largement appel à l'empirisme, à l'image de la règle de C.A. Dahlquist établie dans les années 60 et qui fait encore autorité chez les fabricants.

« MONTAGNES » ET « VALLÉES »

Comment cela fonctionne-t-il ? « Si l'on ne tient compte que des forces attractives entre les molécules, l'énergie nécessaire pour décoller un objet fixé par un bon adhésif s'avère 10 000 fois trop importante », explique Ludwick Leibler. En ajoutant à ces forces, dites de Van der Waals, la dissipation d'énergie engendrée par la consistance visco-élastique

de l'adhésif, l'effort calculé reste encore environ cent fois inférieur à celui qui est effectivement mesuré.

Plus bizarre encore : la force de traction présente d'étonnantes variations en fonction du déplacement de l'objet que l'on décolle. La courbe qui la représente montre un pic à l'amplitude inexplicable, suivi d'un plateau durant lequel la force cesse de décroître (voir schéma ci-dessus). A ce stade se forment des microfiliaments d'adhésif, comparables à ceux que l'on observe lorsqu'on tente d'ôter un chewing-gum collé à un doigt ou à une chaussure.

Les travaux de Cyprien Gay et de

Ludwick Leibler fournissent une piste pour comprendre ces curieux phénomènes. « Nous sommes partis de l'idée que des bulles d'air microscopiques devaient se trouver piégées par l'adhésif », résumant les chercheurs. Cette théorie s'appuie sur l'examen des surfaces en contact. Dans le cas d'un matériau dur comme le fer ou le bois, la rugosité se traduit, lorsqu'on l'observe au microscope, par une alternance de « montagnes » et de « vallées » dont la différence d'altitude est de l'ordre du micron (millième de millimètre). La distance entre deux pics ne dépasse pas la dizaine de microns. D'apparence

plus lisse, le film d'adhésif n'en est pas moins rugueux lui aussi. Ses ondulations, plus amples, sont hautes de 5 microns et espacées de 100 microns.

Au moment du contact, l'adhésif pénètre dans les anfractuosités de la surface du matériau rigide sous l'action conjuguée des forces de Van der Waals et de la pression appliquée pour réaliser le collage. En se déformant, il épouse les aspérités microscopiques du matériau dur et obstrue peu à peu toutes les issues par lesquelles l'air qui se trouve au fond des « vallées » pourrait s'échapper. D'où la formation de microbulles étanches à l'interface entre les deux matériaux. Dans le même temps, les grandes ondulations de l'adhésif engendrent des bulles de plus grande taille. Lors du décollement, toutes ces bulles agissent comme autant de minuscules ventouses, ce qui explique la multiplication par cent de l'énergie nécessaire pour séparer totalement les deux surfaces.

POINTS DE RÉSISTANCE

Poursuivant cette piste fructueuse, les deux chercheurs expliquent la formation de filaments. Pendant le décollement, ce sont les microbulles engendrées par la rugosité du matériau dur qui freinent la croissance des macrobulles formées à la surface de l'adhésif. C'est en se rejoignant que ces dernières provoquent une séparation complète. Mais, dans certaines conditions, il subsiste des points de résistance des microventouses as-

Un théoricien des polymères

Ludwick Leibler, Français d'origine polonaise, a effectué ses études à l'université de Varsovie avant de s'installer en France en 1977, à vingt-six ans. Là, il suit un stage de post-doctorat au Collège de France : « J'étais spécialisé dans la physique et j'ai découvert les polymères avec le Pr Pierre-Gilles de Gennes », note-t-il. Il entre au CNRS en 1979 où il devient directeur de recherche en 1985. Après un bref séjour à l'université de Californie, il rejoint l'École supérieure de physique et chimie industrielle de la Ville de Paris (ESPCI) – dirigée par Pierre-Gilles de Gennes – où il travaille une dizaine d'années. Ses travaux sur l'organisation des polymères lui valent une médaille d'argent du CNRS. En 1996, Ludwick Leibler prend la direction de l'unité mixte CNRS/Elf-Atochem. Ses activités de recherche ont fait l'objet de dix brevets sur la physique et le chimie de la matière condensée.

sez forts pour créer un allongement très important de l'adhésif sous forme de filaments. Ces derniers finissent par se rompre et une partie de la matière collante reste fixée sur le matériau dur. Un phénomène parfois gênant que les recherches de Ludwick Leibler et de son équipe pourraient permettre de maîtriser.

Les expériences corroborent la théorie des chercheurs. Grâce à l'effet ventouse des bulles d'air, le calcul de l'énergie nécessaire au décollement est désormais conforme aux valeurs mesurées. De même, la forme étrange de la courbe effort/déplacement a perdu une bonne part de son mystère. « Nous devons maintenant étudier différentes situations de collage », indique Ludwick Leibler. Il s'agit de pouvoir prédire si une formulation fournira une rupture cohésive ou adhésive, c'est-à-dire avec ou sans dépôt de matière collante sur le matériau dur lors de l'arrachage.

Une industrie entière pourrait, ainsi, sortir de l'ère laborieuse de l'empirisme. « La compréhension d'un phénomène permet de concevoir de meilleurs produits », note le chercheur. Une sorte de définition de l'apport de la science à l'industrie. Et de quoi justifier pleinement la collaboration entre le CNRS et Elf-Atochem, dont une filiale, Ato Findley, est spécialisée dans les adhésifs.

M. AI.

Michel Alberganti

Histoires attachantes

En 1930, Richard Drew met au point un adhésif sur papier destiné au masquage pendant la peinture des voitures. Doté de deux bandes collantes, le produit aurait suscité la colère d'un garagiste : « Renvoyez cette bande chez vos "radins" de patrons et dites-leur d'y mettre plus d'adhésif ! ». A l'époque, « radin » se dit « scotch » en anglais, en référence à une caractéristique prêté au peuple écossais... D'où le nom du futur rouleau adhésif.

En 1974, Art Fry fait partie d'une chorale. Il marque les hymnes du jour avec des morceaux de papier qui tombent lorsqu'il se lève pour chanter. Soudain, il se souvient d'un produit découvert par le Dr Spenser Silver, mais doté d'un trop faible pouvoir adhésif pour être utilisable. Art Fry contribuera à la fortune de 3M en inventant le Post-it...

Des raquettes qui collent aux mains, des bas qui ne tombent plus...

LA BILLE métallique roule sur le plan incliné. Soudain, à mi-chemin, elle s'immobilise. Ce test est réalisé avec un adhésif soumis à deux températures différentes. Dans la partie haute du plan incliné, le revêtement est réfrigéré, ce qui annule son pouvoir collant. Dans la partie basse, à température plus élevée, l'adhésif retrouve toutes ses propriétés. Pourtant, il n'existe qu'une différence de 2 à 3 degrés entre les deux zones...

La maîtrise de ce basculement brutal fait partie des résultats les plus spectaculaires obtenus par l'UMR 167, l'Unité mixte de recherche créée par le CNRS et Elf-Atochem et dirigée par Ludwick Leibler. Avec le concours du jeune thésard Guillaume de Crevoisier, de Pascale Fabre, du CNRS, et de Jean-Marc Corpart, d'Elf-Atochem, le chercheur est parvenu à exploiter les propriétés de changement de phase de certains revêtements à base de monomères fluorés. Les travaux de cette équipe l'ont conduite encore plus loin. Elle est désormais capable de fixer avec précision la température de basculement.

« Nous avons réalisé un adhésif qui ne devient collant qu'à partir de 37 degrés centi-

grades », indique Ludwick Leibler. Cette valeur, celle de la température du corps humain, n'a pas été choisie au hasard. Elle permet, par exemple, d'imaginer un « grip » de raquette de tennis dont les propriétés adhésives seraient déclenchées par la chaleur de la main du joueur. Au repos, le revêtement, non collant, ne risque plus de récolter toutes les poussières environnantes. Il gardera donc beaucoup plus longtemps son efficacité. Ce principe peut être appliqué à nombre d'objets, des clubs de golf aux marteaux et autres outils à main. Guillaume de Crevoisier a suggéré une utilisation encore plus séduisante encore : « des bas qui ne tombent pas... ».

PRÊT POUR LA PRODUCTION

Fidèle à sa discipline de théoricien, le chercheur a analysé le phénomène de structuration à l'échelle microscopique et son corollaire, le basculement de l'état dur glissant à l'état pâteux collant, avant de le vérifier dans la pratique. Avec son équipe, il a suspecté l'une des gammes de produits d'Elf-Atochem, le Foraperle, de posséder les caractéristiques

nécessaires à l'élaboration du nouvel adhésif. Ce produit, commercialisé depuis des années, est utilisé pour rendre les surfaces oléophobes et hydrophobes. D'où ses applications dans le traitement antitaches et l'imperméabilisation des vêtements, des chaussures ou même des... vaches : au Texas, les éleveurs s'en serviraient pour éviter que le traitement antiparasite de leurs bêtes ne soit dégradé par le ruissellement de l'eau de pluie !

« La formulation existait, mais personne n'avait imaginé que cette propriété de transition de phase pouvait conduire à fabriquer des adhésifs originaux », dit-il. Le nouveau produit, qui fait l'objet d'un brevet, est prêt pour une production industrielle. Chez Elf-Atochem, Pierre Avenas, directeur de la recherche et développement, estime qu'« il ne reste plus qu'à stimuler le décollement des marches ». En attendant, il a servi de base à la poursuite de l'exploration des propriétés des adhésifs et à la découverte des bulles d'air et de leur rôle de ventouses.

Des puces à ADN vont contrôler la qualité de l'eau potable

UN CENTIMÈTRE sur un centimètre. Un carré noir à peine plus petit que l'ongle d'un pouce. Sur cette surface limitée ne se pressent pas moins de 400 000 sondes microscopiques d'acide désoxyribonucléique (ADN) synthétique. Une petite merveille de miniaturisation qui, mois après mois, s'affirme comme l'un des outils technologiques majeurs du XXI^e siècle (*Le Monde* du 29 avril 1998). Déjà utilisées pour la détection de mutations génétiques risquant d'entraîner un cancer, pour le diagnostic de maladies infectieuses ou pour des essais de molécules par l'industrie pharmaceutique, les puces à ADN sont parties à la conquête d'un marché nettement plus vaste : le contrôle de la qualité de l'eau potable.

En annonçant, mercredi 10 février, la signature d'un programme de recherche commun, la Lyonnaise des eaux et bioMérieux se sont lancées dans l'aventure et comptent bien conserver l'avance et l'avantage de ceux qui risquent le premier pas. Les deux partenaires ne manquent pas d'expé-

rience dans leur domaine respectif. Avec 77 millions de clients desservis dans le monde – dont 14 millions en France –, la Lyonnaise réalise chaque année 700 000 contrôles de qualité de l'eau. Quant à bioMérieux, en s'alliant, en octobre 1996, avec le numéro un mondial de la puce à ADN, le californien Affymetrix, elle a renforcé sa position d'acteur incontournable dans le domaine du diagnostic *in vitro*.

Les deux sociétés françaises ont donc tout naturellement pris langue il y a un an et demi pour étudier la faisabilité d'une puce dédiée à l'analyse de l'eau, produit alimentaire le plus surveillé de France. Soixante-quatre paramètres, définis par les réglementations nationale et européenne, sont ainsi régulièrement contrôlés, chaque analyse durant en moyenne un à deux jours. Avec la puce à ADN, dont la sensibilité sera mille fois plus élevée que celle des détecteurs actuels, tous les contrôles microbiologiques pourront être réalisés en parallèle sur le même capteur et dans le temps re-

cord de quatre heures. Ce qui permettra au distributeur d'eau d'intervenir plus vite sur son réseau.

Les puces à ADN, qui reconnaissent l'empreinte génétique des organismes-cibles, fonctionnent selon un principe simple, reposant sur la capacité qu'ont deux brins d'ADN complémentaires de s'accrocher comme du Velcro – « s'hybrider », disent les spécialistes –, reconstituant ainsi la célèbre double hélice. Toute la difficulté consiste à reproduire synthétiquement et à fixer sur le capteur une ou plusieurs séquences caractéristiques du génome des bactéries, virus ou parasites pathogènes recherchés.

MARQUEUR FLUORESCENT

La puce est mise en contact avec l'échantillon d'eau à analyser, préalablement traité de façon à concentrer dans quelques millilitres des brins d'ADN de toutes les « petites bêtes » présentes dans 100 litres prélevés. Au cours de ce traitement, un marqueur fluorescent a été accroché en queue de chaque « train » d'ADN.

Si les brins de l'échantillon correspondent à ceux qui ont été greffés sur la puce, l'hybridation s'effectue. La puce est ensuite éclairée par un laser et c'est là que le marqueur fluorescent entre en scène. Excité par le laser, il se met à luire, ce qui permet d'identifier à coup sûr quelle sonde a été activée, quel génome – et donc quel micro-organisme – est reconnu.

Pour fabriquer sa puce à ADN, commercialisée sous le nom de GeneChip, Affymetrix utilise le procédé photolithographique qui consiste à éclairer certaines parties d'un film photosensible collé sur le capteur, les autres étant masquées. La puce est ensuite plongée dans un bain contenant une des quatre bases constitutives de l'ADN. Celle-ci vient adhérer aux surfaces insolées. Une fois les quatre bases déposées sur le premier étage de la puce, l'opération, qui s'apparente à un empilement de briques, est reproduite autant de fois – une vingtaine ou une trentaine – qu'il est nécessaire pour obtenir les 400 000 chaînes d'ADN désirées.

Pierre Barthélémy

Le Monde

A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées

LCI

Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10

Le Grand Jury

RTL-LCI

Le dimanche à 18 h 30

Le Grand Débat

FRANCE-CULTURE

Les 3^e et 4^e lundis de chaque mois
à 21 heures

A la « une » du Monde

RFI

Du lundi au vendredi
à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)

La « une » du Monde

BFM

Du lundi au vendredi
13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

Hermann Maier, champion du monde de ski « J'ai un besoin viscéral d'aller plus vite que tout le monde »

VAIL (Etats-Unis)

de notre envoyé spécial

Grâce à un style très personnel, l'Autrichien Hermann Maier révolutionne, depuis deux ans, les canons du ski alpin. Grand spécialiste des épreuves de vitesse, le descendeur de Flachau marie naturellement puissance physique, raffinement technique et prises de risques calculées. Cette pluridisciplinarité lui permet d'avoir, à vingt-six ans, une longueur d'avance sur la plupart de ses adversaires. Double champion olympique à Nagano en 1998 (super-G et géant) et, pour l'instant, double champion du monde à Vail (descente et super-G), l'ancien maçon tentait d'ajouter, vendredi 12 février, un troisième titre mondial à son palmarès dans l'épreuve du géant.

« Une victoire dans le géant de Vail vous permettrait d'égaliser le record de votre compatriote Toni Sailer, qui a gagné trois titres mondiaux en 1958... »

– Aujourd'hui, la concurrence est plus féroce. Les skieurs sont devenus beaucoup plus professionnels grâce à l'évolution du matériel, qui est de plus en plus sophistiqué. Les différences de niveau entre skieurs sont beaucoup moins importantes qu'il y a vingt ans. Par conséquent, battre les vieux records n'est pas une sinécure.

– On dit que vous êtes le type même du skieur moderne. Qu'en pensez-vous ?

– Je ne sais pas. Mais une chose est sûre : cette saison était ma seconde dans le circuit de la Coupe du monde et j'ai gagné en confiance et en expérience. A mon avis, c'est la raison pour laquelle les gens pensent que j'ai

changé. J'ai beaucoup travaillé pour aiguïser ma motivation et mes lignes de glisse. A Vail, je suis particulièrement concentré, car il s'agit de mes premiers Mondiaux.

– Votre technique est spéciale. Elle combine puissance physique et finesse de glisse. Comment analysez-vous cette complémentarité qui est votre grande force ?

– Je skie comme un forcené depuis mon enfance. J'ai toujours skié très longtemps et j'ai toujours éprouvé du plaisir. Glisser est une sensation naturelle pour moi. J'ai connu tous les styles de pistes et toutes les qualités de neige. Quand on est gosse, on apprend très vite à s'adapter à un nouveau milieu. Par exemple, on arrive à développer sa technique ou sa puissance quand il le faut. Ensuite, on fonctionne de la même manière au plus haut niveau, sans se poser de questions. Je n'ai jamais éprouvé de difficultés pour adapter ma technique à une piste ou faire évoluer ma condition physique, car mon ski a grandi avec moi.

– Epruvez-vous parfois des sentiments de peur ou de l'appréhension avant de vous élancer dans une descente ?

– Non, car j'adore skier. C'est une sensation naturelle pour moi. Lors de ma dernière course à Vail, en descente, j'ai pris beaucoup de risques, peut-être trop. Mais je me suis ensuite reposé pendant les deux jours qui ont suivi et puis je suis remonté sur des skis pour dérouiller mes articulations et réchauffer mes muscles. Physiquement et moralement, cela m'a fait du bien de prendre du repos.

– Certains observateurs affirment que vous êtes « un peu fou » pour prendre autant de risques en course. Etes-vous réellement inconscient ?

– Lors de la descente de Nagano, en février 1998, je suis parti dans le décor et, même si je ne me suis pas blessé, cette chute m'a énormément marqué psychologiquement. Mais, dans la vie, je ne suis pas cinglé. Sur une piste, en revanche, j'ai toujours un besoin viscéral d'être plus rapide que tout le monde. C'est peut-être pour ça que les gens pensent que je suis un peu fou. »

Propos recueillis par
Paul Miquel

Encore Meissnitzer !

Après avoir dominé le super-G, l'Autrichienne Alexandra Meissnitzer a gagné le géant des championnats du monde, jeudi 11 février, en s'imposant devant la Norvégienne Andrine Flemmen et sa compatriote Anita Wachter. L'Italienne Deborah Compagnoni, invaincue lors des grands rendez-vous de la discipline depuis les JO de Lillehammer (Norvège), en 1994, a échoué dans sa quête d'un troisième titre mondial consécutif, terminant 7^e.

Le CIO attend avec appréhension le rapport d'enquête sur les Jeux de Nagano

Neuf membres du Comité international olympique sont sur la sellette

Le Comité olympique japonais (COJ) doit remettre, dimanche 14 février, au Comité international olympique (CIO) son rapport d'enquête

sur la candidature de Nagano aux JO d'hiver de 1998. Selon la presse nipponne, les noms de neuf membres du CIO y apparaissent. Entre mai et

juin 1991, le comité de candidature a dépensé 40 % de son budget en réceptions diverses, billets d'avion et frais de séjours.

TOKYO

de notre correspondant

La ville de Nagano et le Comité olympique japonais (COJ) auront donc joué le jeu. A la suite des affaires de corruption liées à l'obtention par Salt Lake City des Jeux olympiques d'hiver de 2002, Juan Antonio Samaranch, le président du Comité international olympique (CIO), avait demandé à toutes les villes candidates aux Jeux lors de ces dernières années de mener leur propre enquête. Le rapport que doit remettre, dimanche 14 février, Yushiro Yagi, le vice-président du COJ chargé des investigations à Nagano, va probablement porter un nouveau coup à l'institution olympique.

Selon des informations parues dans la presse japonaise, neuf noms de membres et ex-membres du CIO apparaîtront dans le document. Trois d'entre eux sont particulièrement visés pour avoir bénéficié de traitements de faveur « au-delà du niveau nécessaire » : l'Equatorien Agustín Arroyo, l'un des cinq membres pour lesquels le CIO a engagé une procédure d'exclusion dans l'affaire de Salt Lake City, l'Algérien Mohammed Zerguini et l'Américain Robert Helmick, qui avait démissionné du CIO en 1991.

Ce rapport devrait consoler tous ceux qui, depuis la désignation de Nagano, n'ont eu de cesse de dénoncer les pratiques douteuses auxquelles avait eu recours le comité de promotion de la ville. En 1992, un groupe d'habitants qui avait intenté une action en justice pour savoir comment avaient été dépensés les deniers de la préfecture fut débouté. A la suite du scandale de Salt Lake City, les au-

torités locales ont dû admettre que les livres de comptes avaient tout bonnement été brûlés (précisément en 1992) sous prétexte qu'ils « étaient encombrants et contenaient des informations qui n'avaient pas à être rendues publiques » (Le Monde du 19 janvier).

DEUX MILLIARDS DE YENS

La publication, le 3 février, par le quotidien *Mainichi* du contenu des notes prises par un membre du comité de promotion de Nagano a levé une partie du voile. Entre 1989 et 1991, le comité a dépensé 2 milliards de yens (15,5 millions d'euros) dont 40 % au cours des mois d'avril, mai et juin 1991, c'est-à-dire à la veille de l'assemblée plénière du CIO à Birmingham (au cours de laquelle Nagano fut choisie) : 240 millions de yens en réceptions diverses, 152 millions en billets d'avions et frais de séjours et 12 millions pour louer pendant cinq jours une résidence afin d'y recevoir les membres du CIO. Lors de la venue de Juan Antonio Samaranch pour le championnat du monde de tennis de table en mai 1991, trois voitures spéciales furent affrétées pour

l'emmenner à Nagano (5 millions de yens, soit 38 000 €). Le comité a en outre réalisé deux films promotionnels de dix-huit minutes pour 308 millions de yens (2,3 millions d'euros). La commission d'enquête du comité olympique japonais estime que ces notes ne constituent pas un élément de preuve suffisant.

Entre 1989 et 1991, le comité de promotion a d'autre part reçu avec largesse 62 membres du CIO : à certains d'entre eux étaient offerts des coupons cadeaux pour des grands magasins de Tokyo ou un voyage à Kyoto. Le maire de Nagano, Tasuku Tsukada, a reconnu au cours d'une conférence de presse qu'« il y avait peut-être eu quelques excès » (Le Monde du 27 janvier). Ce qui n'est pas l'avis de tous les membres du Comité olympique nippon. « Excès par rapport à quelle norme ? », a rétorqué par exemple l'un d'entre eux, Chiharu Igaya. Sans doute au code déontologique du CIO, car il est vrai qu'au Japon ce genre de traitement est la « norme » dans les milieux d'affaires et le monde politique ou la bureaucratie.

Au cours des dernières se-

Un nouveau patron à Salt Lake City

L'homme d'affaires mormon Mitt Romney, cinquante et un ans, a été désigné, jeudi 11 février, nouveau président du Comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2002 de Salt Lake City (SLOC). Il remplace Frank Joklik, qui avait démissionné à la suite du scandale de corruption des membres du Comité international (CIO) entourant la candidature de la ville de l'Utah.

Cette nomination survient au lendemain de la publication de l'enquête menée par le SLOC. Le rapport met en cause deux anciens responsables du comité de candidature, Tom Welch et Dave Johnson, accusés d'avoir versé 1,3 million de dollars (1,15 million d'euros) en cadeaux, virements bancaires et voyages à 24 membres du CIO.

Les silences de Marie-José Pérec inquiètent l'athlétisme français

LA PRÉCISION est sans doute inutile, tant l'information peut sembler aller de soi : Marie-José Pérec ne participe pas aux championnats de France d'athlétisme en salle, qui ont débuté vendredi 12 février, à Liévin. La triple championne olympique n'a plus daigné se montrer en compétition depuis le mois d'août 1997 et ce quart de finale du 200 m des championnats du monde d'Athènes, avalé à la hâte, en 22 s 64, puis conclu par une grimace. Et bientôt suivi de l'annonce de son forfait pour le tour suivant, motivé à l'époque

par une elongation à la cuisse. En 1998, Marie-José Pérec a consacré tout son printemps à jouer à cache-cache avec elle-même, promettant régulièrement sa rentrée sur la piste pour finalement reculer et reporter ses débuts. L'été venu, elle a fait connaître en plein Mondial de football le mal dont elle souffrait, le virus d'Epstein-Barr, une forme de mononucléose. Puis elle a tiré un trait définitif sur sa saison. Et posé sur sa porte un verrou impossible à forcer.

Depuis, plus rien. A trente ans, Marie-José Pérec semble avoir fait de l'isolement son nouvel art de vivre. Par goût autant que par nécessité, assurent ses proches. Elle a passé l'automne et le début de cet hiver dans son appartement parisien, se montrant peu, évitant la foule et fuyant la presse. Début janvier, elle a repris la route de l'exil, posant ses malles à Los Angeles, sa terre sainte depuis bientôt cinq ans. Là, elle a rejoint John Smith, son entraîneur américain. Et retrouvé, dit-on, un semblant d'ardeur au travail.

Cas sans doute unique, Marie-José Pérec a coupé un à un tous les ponts qui pouvaient encore la relier à son propre milieu. Elle reçoit

toujours une aide financière mensuelle du ministère de la jeunesse et des sports, au titre de la préparation olympique. Et, geste symbolique, elle a signé l'an dernier la convention d'athlète de haut niveau, un document initié par la Fédération française d'athlétisme (FFA), afin de préciser les droits et obligations des internationaux. Mais, pour le reste, son « attachement » au maillot national s'est fait tellement mince que le fil menace à tout moment de rompre.

« J'AI ENTENDU DIRE... »

Que fait-elle ? Comment se porte-t-elle ? A ces questions élémentaires, l'athlétisme français n'a plus la moindre réponse. Il a renoncé. Par lassitude, semble-t-il. Richard Descoux, le directeur technique national, ne s'en cache pas : son dernier contact direct avec la championne remonte au mois de mai dernier. Depuis, un lancinant silence. Et la rumeur, rien de plus, comme seule source d'information. « J'ai entendu dire qu'elle s'entraînait, avoue-t-il. Mais je n'en sais pas plus. Elle a pris du poids, je crois. Et elle aurait quelques difficultés à se remettre en condition. On m'a raconté qu'elle se

contentait de footings de vingt minutes. Plus long, elle ne peut pas. Il lui sera difficile, à mon avis, de faire une vraie saison en 1999. »

Plutôt mince, comme explication. Mais l'ignorance est le seul dénominateur commun à tous ceux concernés, de près ou de loin, par l'énigme Pérec. Philippe Lamblin, le président de la FFA, ose une timide analyse. « Je la crois un peu perdue en ce moment, dit-il. Mais elle semble résolue à tout faire pour s'en sortir. » Sans doute. Mais la reverra-t-on un jour prochain sur une piste d'athlétisme ? Philippe Lamblin n'en sait trop rien. « J'ai été régulièrement en contact téléphonique avec elle l'an passé, explique-t-il. Mais je ne lui ai pas parlé ces deux derniers mois. Je respecte son besoin d'isolement. En cas de problème, elle sait où me joindre. Nous devrions prochainement savoir, je pense, ce qu'elle compte faire cette saison. »

Autre piste, la société ARS Athletica, une agence de management sportif installée près de Paris. Marie-José Pérec en est cliente. Elle lui a confié la gestion de sa carrière et, tâche hasardeuse, la charge de ses relations publiques. Une source d'information réputée sûre. Et pourtant guère plus solide. « Marie-José a repris l'entraînement, se borne-t-on à répondre aux curieux. Elle était très contente de s'y remettre. Elle va mieux. Mais nous ne savons pas encore ce qu'elle va faire cette année. Elle devrait revenir en France en mai ou juin. Jusque-là, rien n'est prévu. »

Seul porteur de nouvelles fraîches, Didier Polin, l'un des médecins de l'équipe de France. Un privilège que l'intéressé explique par une amitié de près de dix ans. Marie-José Pérec l'a appelé en début d'année, de Los Angeles. Ils ont parlé de tout et de rien, de sa santé, bien sûr, mais aussi de ses difficultés à se recomposer une allure d'athlète, après huit mois d'arrêt. « Je l'ai régulièrement au téléphone, raconte-t-il. Mais il se passe parfois deux mois sans que j'entende parler d'elle. Je me dis alors que son silence est porteur de bonnes nouvelles. » Avec Pérec, allez savoir.

Alain Mercier

Comptoir
D'ISLANDE

ALANTOURS

NOS RELAIS EN PROVINCE

● BORDEAUX

Mauriac Voyages
27, rue du Temple 33000 Bordeaux
Tél : 05 56 81 94 00

● RENNES

Rallu Voyages
2, rue Jules Simon - BP 7501
35075 Rennes cedex 03
Tél : 02 99 79 16 16

● RODEZ

Agence de voyages Touromed
2, rue Camille Douls - BP 827
12008 Rodez cedex
Tél : 05 65 77 30 30

● TOULOUSE

Voyageurs du Monde (1er étage)
12, rue Gabriel Péri 31000 Toulouse
Tél : 05 62 73 56 46

► Notre transporteur

ICELANDAIR

Commandez votre brochure : tél : 01 45 67 99 34 ou au 3615 COMPTOIRS 2,23F/mn



L'Islande toute l'année,
des aurores boréales au soleil de minuit

FÉVRIER/MAI

► Week-end à Reyjavik :

à partir de 2 980 Frs/personne

AVRIL/MAI

► Autotour "Sur la trace des Elfes" :

à partir de 6 350 Frs/personne (8 jours)

JUILLET/AOUT

► Circuit "La piste aux milles paysages" :

12 700 Frs (découverte-15 jours)

Licence N°075950351

Une lingerie à fleur de peau

Sous le signe de la douceur et de la transparence d'une poudre de maquillage, les nouveaux dessous jouent l'invisible maintien

LE XX^e SIÈCLE s'achève sur une séduction moins agressive, où bonnets moulés et boxers remplacent soutiens-gorge ampliformes et autres culottes remonte-fesses. Si la blonde Adriana Karembeu parade toujours en Wonderbra, la tendance est plutôt à la jeune femme sans artifices aux seins ronds de la publicité Erès. La marque de maillots de bain, qui s'est lancée dans les sous-vêtements en septembre 1998, a écoulé 40 000 pièces en deux mois et triplé ses objectifs de vente. Présentée porte de Versailles du 29 janvier au 1^{er} février, la lingerie de l'hiver 2000 se fonde à la peau dans des nuances d'eau de rose ou de guimauve et gomme en douceur les seins-obus.

« La nouvelle féminité est moins exposée et ne s'exprime plus en centimètres », dit-on chez Gossard, pionnier de la lingerie nue dans les années 70. Plus besoin de brûler son soutien-gorge, il se fait oublier sous le vêtement. D'ailleurs, la lingerie a de plus en plus d'adeptes et – au deuxième rang des consommatrices européennes derrière l'Allemagne – les Françaises dépensent 722 francs (110 euros) par an pour leurs dessous, six fois plus que les hommes...

Si dans les années hippies, les slips taille basse et les soutiens-gorge transparents – comme le « Tichta » de Huit vendu à 5 millions d'exemplaires de 1973 à 1978 – n'étaient pas vraiment des pros du maintien, aujourd'hui armatures cachées, jeux de pinces et finitions invisibles assurent un soutien en toute discrétion. Après la décennie extensible du Lycra, la technologie rebondit à nouveau.

« PROLONGEMENT DE SOI-MÊME »

Même Chantal Thomass, l'égérie de la lingerie boudoir dans les années 80, mélange dentelle chantilly aux motifs du XIX^e siècle avec des tissus de pointe. « En trois ans, les microfibrilles ont fait évoluer la lingerie. J'ai retravaillé d'une façon sophistiquée ces matières de la tendance minimaliste », explique la styliste, qui peut à nouveau exploiter son nom et relance sa marque avec le soutien de Dim après trois ans d'absence.

En 1999, loin d'un dépouillement clinique, le registre seconde peau n'empêche pas les ornements. Avec broderies ou imprimés ton sur ton, le confort ne signifie plus l'abnégation de la sensualité. « La dentelle est toujours là mais elle est plus discrète. Elle se confond avec le tissu », remarque Claudine Friou, responsable du rayon lingerie de 1 500 m² au Bon Marché. Chez Barbara, la microfibre prend le relief changeant du shantung. A la tête d'Erès depuis 1968, Irène Leroux borde une résille de coton de dentelle au fuseau du Puy ou mêle « l'aspect rétro d'une mousseline à effet crêpe Georgette années 20 aux technologies du troisième millénaire ».

Autre phénomène, les dessous célèbrent leurs noces avec la mode. Loin d'un trousseau hygiéniste intemporel – culotte emboîtante et soutien-gorge blanc ou chair –, la lingerie devient de plus en plus sai-



LA PERLA

sonnière, sur le modèle du prêt-à-porter. Dans la lignée de Calvin Klein et des tulles poids plume de Muccia Prada ou de Gucci, le couturier Ocimar Versolato décline depuis l'automne 1998, dans les sous-vêtements, ses lignes épurées et cylindriques à la Soto.

Kenzo, Ralph Lauren, Marithé et François Girbaud, bientôt Cerruti : les marques sont au rendez-vous. Entre dessus et dessous, les inspirations se croisent, les formes et les couleurs se confondent. « Avant, on cherchait le bien-être, sans penser à la beauté. Beaucoup de femmes considéraient la lingerie comme un besoin pur et dur. En deux ans, les choses ont changé et les ventes de modèles blancs sont passées de 80 % à 60 % du rayon lingerie », note Claudine Friou. Pour le printemps, la lingerie Cacharel s'émancipe du coton imprimé de fleurettes pour adolescentes. Dans des microfibrilles bleu aquatique, blanc ou ivoire, elle suit les tendances zen du nouveau parfum Noa. Culotte basse, string ou triangle sans couture s'enfilent comme un collant.

Au-delà de la mode, les influences viennent du monde de la beauté. Avec des touchers crémeux ou poudrés et les nuances d'une palette de maquillage, la lingerie se fait cosmétique. « Comme un fard de couleur, la lingerie est un maquillage de peau que l'on choisit en fonction de son humeur », explique Irène Leroux. Ecume, rose ou couleur de sirop, les teintes de l'été sont « propres et fraîches », avant le gris perle de l'hiver. Dans cette tendance, les broderies caméléons se posent sur le corps comme des

Ci-dessus, couleur de peau, un boxer et un bandeau moulé sans couture en Lycra mat à effet crêpe de chine, dans la ligne « Culte » de La Perla.

Ci-contre, l'effet trompe-l'œil d'une superposition de tulle et de microfibrilles dans ce soutien-gorge à doubles bretelles de Chantal Thomass, qui vient de relancer sa marque.

CHANTAL THOMASS

tatouages (Dim, Rosy, Calvin Klein...). Ces décalcomanies en trompe-l'œil dessinent des arabesques à fleur de peau, loin des dentelles cartonneuses. « La frontière entre la lingerie et l'épiderme tend à s'abolir et le produit devient le prolongement de soi-même pour une liberté de mouvement toujours accentuée », annonçait *Le Journal du textile* du 8 février.

Pour les envies d'un soir, la sensualité d'un corset ou d'une guêpière a toujours des adeptes. Si la femme calque les diktats de la mode pour son vêtement de dessus, la séduction de dessous est plus individuelle, moins stéréotypée. On peut porter une nuisette de mousseline brodée La Perla avec une culotte de coton Petit Bateau.

Dans sa collection d'été, Chantal Thomass borde une fine dentelle de fleurs noir et saumon d'un élastique siglé, à la façon d'un boxer d'homme. « J'aime les contrastes, comme la sensualité d'un soutien-gorge et la rigueur d'une veste d'homme », assure-t-elle.

Anne-Laure Quilleriet

Le nouveau collant de beauté

Après la dentelle des années 80, le raz-de-marée du Lycra opaque ou du voile invisible, le collant de demain s'enfile comme une crème de soin. Suivant les envies, il pare les jambes à la façon d'une huile satinée, d'un tatouage avec des motifs placés autour de la cheville ou au creux des reins, d'une crème coup d'éclat qui gomme les imperfections ou d'une poudre bonne mine. Dans l'esprit camouflage du moment, les voiles cherchent aussi à reproduire les peaux animales (reptiles, tigrés, zébrés...) et végétales (écorses, feuillages, nervures). Au-delà de l'effet visuel – et sans tomber dans le côté médical du bas varice –, des marques

cherchent à transformer le collant en produit traitant. En janvier, le leader français du collant, Dim, a lancé un modèle légèrement hydratant grâce à la diffusion d'huile d'amande d'abricot et d'olive retenue dans des microcapsules. En avril, sa ligne Cosmetiq Beauté s'enrichira d'un collant énergisant contenant du menthol, du camphre, de l'extrait de marron d'Inde et à semelle relaxante et contention progressive le long de la jambe. « Le collant accompagne la moitié du corps pendant 12 heures par jour. Si on en porte pour son bien-être, on pourrait l'imposer l'été avec des produits rafraîchissants ou tonifiants », espère Liliane Gottheff, directrice générale des marques de Dim, qui ne réalise encore que 25 % de ses ventes de mai à septembre.



L'étrangleur de taille

ON POUVAIT penser qu'en 1999 le corset était l'apanage des soirées sadomasochistes, tant le XX^e siècle a cherché à dégrader cet objet de souffrance obsolète, depuis les lignes entravées du couturier Paul Poiret en 1909. L'arrivée chez Givenchy et Dior d'Alexander McQueen et de John Galiano, amateurs de carcans et de tailles étranglées, a regonflé le marché du corps à baleines.

A l'instar de la costumière de théâtre Danielle Boutard chez Christian Lacroix et du Londonien Monsieur Pearl – lui-même fétichiste avec sa taille de guêpe présumée de 42 cm, plus fine que celle de Vivian Leigh dans *Autant en emporte le vent* –, Hubert Barrère, 35 ans, s'est imposé depuis 1995 parmi les paruriers de la haute couture et a fait du corset la colonne vertébrale de son activité de prêt-à-porter. Un parcours atypique : fonctionnaire au ministère de la justice, il a déserté la place Vendôme en 1989 pour les cours de stylisme de la rue Saint-Roch, avant d'apprendre l'art du corset chez le costumier Vicaire, fournisseur des écuyères de cirques et des danseuses de cabarets, de Paris à Las Vegas.

« Dans les défilés, les couturiers présentent une caricature de corset pour exacerber la féminité. Etranglée, la taille peut passer de 61 à 48 centimètres », raconte-t-il. Un rituel d'une trentaine de minutes : « On serre un peu, la taille se rétracte de 5 centimètres. La peau chauffe. Au bout de 10 minutes, on bloque un peu plus. Le corps se positionne, les visières remontent, la respiration part

de la poitrine. Après, on tire à volonté. »

Egalement directeur artistique des broderies Hurel, Hubert Barrère se souvient d'un corset de la collection Givenchy de juillet 1998 qui lui a demandé 200 heures de travail et 950 heures de broderies de fils et de cristaux d'or.

Si les mannequins endurent armures et carcans pour briller sur les podiums, ses créations quotidiennes sont moins contraignantes. « On peut manger et vivre avec », explique-t-il, en conseillant de « porter un corset avec une jupe fluide ou un costume d'homme ». Dans des matériaux souples et allégés, il marie décolleté XVIII^e, basques XIX^e, zips sur le côté et arrondit les hanches androgynes à l'aide de renforts en mousse. L'objet s'acquiert à partir de 2 000 F (304,89 €) en prêt-à-porter, mais il faut consacrer dix fois plus pour du sur-mesure. Dans ses 70 points de vente dans le monde, dont Barney's et Neiman Marcus à New York, il a vendu près de 2 000 pièces en 1998. A Paris, le Bon Marché lui consacra une exposition en mai.

Entre-temps, il a lancé le 29 janvier au Salon de la lingerie une série de corsets du soir... au masculin « pour valoriser la virilité et accentuer le triangle du corps », dans des matériaux techniques, des lainages de costume ou des grains de poudre de chemise de smoking. « Ce n'est pas un accessoire de drag queen. Dans les années 50, les militaires en glissaient encore dans leurs habits de cérémonie. »

A.-L. Q.

Guide

● **Le cri de la soie.** « Adalia », une ligne en dentelle et soie imprimée d'Iris inspirée de la haute couture, 730 F (111,28 €) le soutien-gorge corbeille et 505 F (76,98 €) le slip assorti, Christian Dior.

● **Tatouage.** Des roses grises sur un voile couleur de peau dans la ligne « Tadoo » de Rosy, 286 F (43,60 €) le soutien-gorge corbeille mousse et 176 F (26,83 €) le slip. Posée sur la guêpière de tulle « Marrakech », des broderies de feuilles inspirées de dessins au henné, 2 290 F (349,10 €), La Perla. 20, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8^e, tél. : 01-43-12-33-60.

● **Caresse.** Les effets de superposition tulle et microfibre sur un soutien-gorge, corbeille coque et armature triangle, chair et noir ou écru et noir, 360 F (54,88 €), et la culotte, 205 F (31,25 €) Chantal Thomass. Tél. : 01-41-49-97-10. La ligne « Expression » de Gemma joue sur les effets de lumière d'un tulle superposé à une microfibre, 250 F (38,11 €) le balconnet et 150 F (22,86 €) le slip assorti. Tél. : 04-76-70-55-55.

● **Dos nu.** En microfibre moulée et satin Lycra, un soutien-gorge dos nu à bretelles multipositions, blanc, peau, noir ou vanille, 287 F (43,75 €), Lejaby.

● **Poids plume.** Soutien-gorge en taffetas plume brodé de satin, avec pinces et baleines inspirées des années 40. Existe en nacre, rosée, blush, noir et blanc, 590 F (89,94 €), Erès.

● **Griffé.** Triangle et culotte large en tulle lilas, 450 F (68,60 €) et 250 F (38,11 €), Prada, 10, avenue Montaigne, Paris 8^e, tél. : 01-53-23-99-40.

Le Monde
interactif

<http://www.lemonde.fr>

Le football en temps réel.

Soleil et froid glacial

SAMEDI, un puissant anticyclone continue de se développer sur la France. Il rejette les systèmes perturbés bien au-delà des frontières. Ils évoluent sur l'est du bassin méditerranéen et au nord de l'Europe. La masse d'air froid et sec est donc bien installée sur l'Hexagone pour le week-end. Le soleil n'est pas garanti pour tout le monde, des nuages inoffensifs sont attendus au nord-ouest et à l'est du pays en cours de journée.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – La grisaille dominera souvent le matin, surtout en Bretagne et Normandie. Au fil des heures, le soleil gagnera du terrain par le sud. On attend 4 à 9 degrés l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – La matinée sera souvent froide, voire glaciale. Des nappes de brouillard girant sont attendues çà et là. Le soleil s'imposera presque partout l'après-midi. Il fera de 0 à 5 degrés.

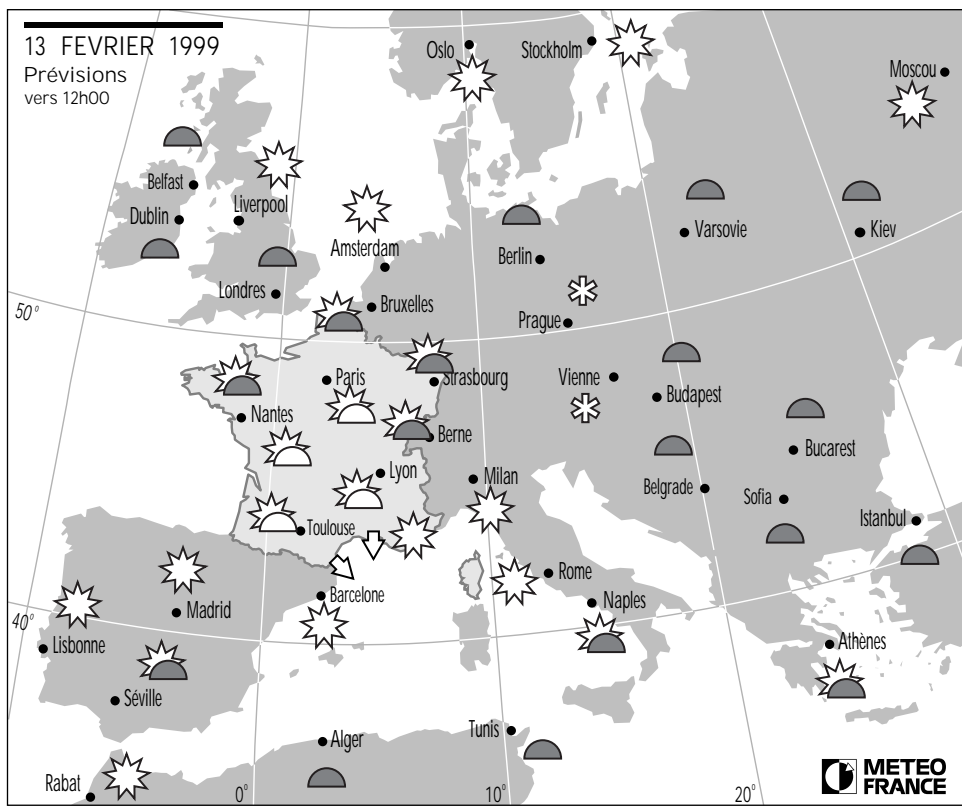
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les

premières heures du jour seront encore glaciales que ces derniers jours. Des nuages venus d'Allemagne envahiront progressivement le ciel à l'est. Il fera à peine 0 degré l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Ce sera encore une belle journée d'hiver. Le soleil chassera rapidement la fraîcheur matinale. Il sera à peine contrarié l'après-midi. Il fera entre 4 et 7 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Soleil et froid glacial seront encore au programme. Quelques nuages passagers sont possibles cet après-midi sur les Alpes frontalières. Des nappes de grisaille pourront s'accrocher dans certaines vallées. Le thermomètre aura du mal à dépasser le zéro.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Quelques averses de pluie ou de neige se déclencheront, surtout en matinée en Corse. Ailleurs, le soleil s'imposera sans problème dès le matin. On attend 5 à 10 degrés.



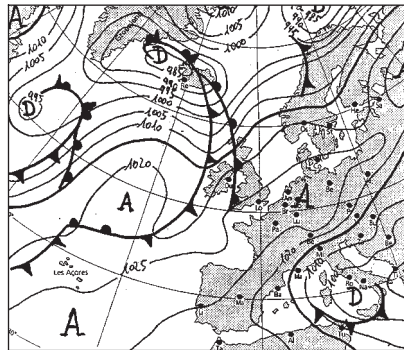
- Ensoleillé
- Peu nuageux
- Bèves éclaircies
- Couvert
- Brume brouillard
- Averses
- Pluie
- Orages
- Neige
- Vent fort

PRÉVISIONS POUR LE 13 FÉVRIER 1999

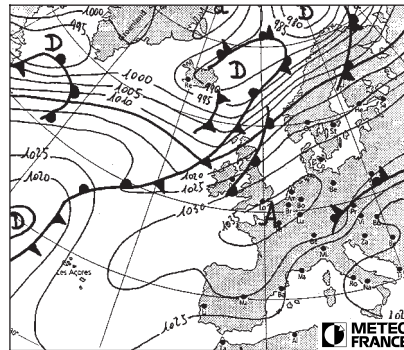
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	-8/1 N	ATHÈNES	7/11 N
AJACCIO	NANTES	-2/6 N	BARCELONE	2/9 S
BIARRITZ	NICE	2/10 S	BELFAST	4/7 C
BORDEAUX	PARIS	-4/2 S	BELGRADE	-6/2 C
BOURGES	PAU	-5/2 S	BERLIN	-6/0 C
BREST	PERPIGNAN	-1/7 S	BERNE	-13/-6 N
CAEN	RENNES	-1/6 N	PALMA DE M.	1/8 S
CHERBOURG	ST-ETIENNE	-8/-1 S	PRAGUE	-10/-6
CLERMONT-F.	STRASBOURG	-6/0 N	ROME	-5/6 S
DIJON	TOULOUSE	-3/3 S	SEVILLE	3/16 N
GRENOBLE	TOURS	-4/2 S	SOFIA	3/7 C
LILLE	FRANCE outre-mer	-4/2 N	ST-PETERSB.	-7/-2 N
LIMOGES	CAYENNE	24/30 N	STOCKHOLM	-8/-4 S
LYON	FORT-DE-FR.	22/27 N	HELSINKI	-9/5 S
MARSEILLE	NOUMEA	25/29 P	ISTANBUL	5/8 C

24/30 N	KIEV	-4/-1 C	VENISE	-6/3 N	LE CAIRE	12/21 S
21/28 N	LISBONNE	6/14 S	VIENNE	-6/-3	MARRAKECH	6/17 S
24/30 S	LIVERPOOL	5/7 S	AMÉRIQUES		NAIROBI	17/28 S
	LONDRES	5/8 C	BRASILIA	20/28 N	PRETORIA	19/29 P
	LUXEMBOURG	-6/-2 S	BUENOS AIR.	18/23 P	RABAT	6/16 S
	MADRID	-4/9 S	CARACAS	21/26 P	TUNIS	2/8 C
	MILAN	-7/6 S	CHICAGO	-5/-1 S	ASIE-OCEANIE	
	MOSCOU	-12/-7 S	LIMA	22/27 C	BANGKOK	22/30 S
	MUNICH	-10/-5	LOS ANGELES	11/18 C	BOMBAY	21/30 S
	NAPLES	-1/6 N	MEXICO	2/17 S	DIJAKARTA	25/28 P
	OSLO	-11/-5 S	MONTREAL	-6/1 N	DUBAI	18/27 P
	PALMA DE M.	1/8 S	NEW YORK	3/11 C	HANOI	16/24 S
	PRAGUE	-10/-6	SAN FRANCISCO	8/13 C	HONGKONG	13/20 S
	ROME	-5/6 S	SANTIAGO/CHI	11/27 S	JERUSALEM	10/22 S
	SEVILLE	3/16 N	TORONTO	-6/1 N	NEW DEHLI	13/25 S
	SOFIA	3/7 C	WASHINGTON	0/8 S	PEKIN	-4/8 S
	ST-PETERSB.	-7/-2 N	AFRIQUE		SEOUL	-10/-3 N
	STOCKHOLM	-8/-4 S	ALGER	2/11 C	SINGAPOUR	25/30 P
	HELSINKI	-9/5 S	DAKAR	16/23 S	SYDNEY	21/26 S
	ISTANBUL	5/8 C	VARSOVIE	-6/-3 C	TOKYO	1/5 S



Situation le 12 février à 0 heure TU



Prévisions pour le 14 février à 0 heure TU

TOURISME

Choisir ses vacances en France

LES FRANÇAIS sont casaniers et les vacances n'y changent rien. Ainsi, sur les 68,7 % qui, en 1997, ont pris des congés (séjours de plus de trois nuits), 73,2 % sont restés en France et 22,5 % ont franchi les frontières. De quoi alimenter une forte demande d'informations qui, compte tenu de la diversité de l'offre et des organismes compétents, n'est, souvent, qu'imparfaitement satisfaite. D'où l'intérêt d'un rendez-vous qui permette aux vacanciers potentiels de rencontrer les professionnels.

73,2 % des Français qui ont pris des vacances en 1997 les ont passées dans l'Hexagone

Ainsi, pour la quatrième année, quelque cinq cents exposants (comités départementaux et régionaux du tourisme, services loisirs-accueil, offices de tourisme et syndicats d'initiative, voyagistes,

transporteurs, agents de voyages, chaînes hôtelières et hébergements divers, centres de thalasso, parcs de loisirs, etc.) sont réunis, jusqu'au dimanche 14 février, porte de Versailles, à Paris. Sont attendus plus de 30 000 visiteurs qui viendront s'informer sur les ressources touristiques de l'Hexagone.

A cette occasion, des centaines de forfaits et de stages (des vacances de février aux réveillons de l'an 2000) ainsi que de nombreuses promotions seront proposés. Thème retenu cette année : les personnages célèbres et leurs lieux de mémoire avec, notamment, le bicentenaire des naissances de Balzac et de la comtesse de Ségur, et le tricentenaire de la mort de Racine. Edité à 7 000 exemplaires, un guide rassemblant les circuits proposés sur ce thème sera offert aux visiteurs.

★ Hall 7 1, Paris Expo. Métro Porte-de-Versailles. Du vendredi 12 au dimanche 14 février, de 10 heures à 19 heures. Entrée : 40 francs (6,09 euros), tarif réduit 30 francs (4,57 euros), gratuit pour les moins de douze ans accompagnés.

SPORTS D'HIVER

Les hauteurs de neige dans les stations

VOICI les hauteurs d'enneigement du jeudi 11 février. Elles nous sont communiquées par l'Association des maires et stations françaises de sports d'hiver qui diffusent aussi ces renseignements sur répondeur au 08-36-68-64-04, par Minitel sur le 3615 En montagne et sur Internet : <http://www.skifrance.fr>.

Le premier chiffre indique, en centimètres, la hauteur de neige en bas des pistes ; le second, en haut des pistes.

DAUPHINÉ-ISÈRE
Alpe-d'Huez : 175-300 ; Alpe-du-Grand-Serre : 120-180 ; Auris-en-Oisans : 150-180 ; Autrans : 100-200 ; Chamrousse : 180-200 ; Le Collet-d'Allevarde : 150-250 ; Les Deux-Alpes : 100-250 ; Lans-en-Vercors : 120-140 ; Méaudre : 110-190 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 100-230 ; Les Sept-Laux : 110-180 ; Villard-de-Lans : 130-220.

HAUTE-SAOVIE
Avoriaz : 150-250 ; Les-Carroz-d'Arâches : n. c. ; Chamonix : 120-320 ; Chatel : 170-400 ; La Clusaz : 140-300 ; Combloux : 160-230 ; Les Contamines-Montjoie : 130-320 ; Flaine : 220-400 ; Les Gets : 170-250 ; Le Grand-Bornand : 205-230 ; Les

Houches : 160-360 ; Megève : 170-270 ; Morillon : 100-400 ; Morzine-Avoriaz : 130-250 ; Praz-de-Lys-Sommand : 280-350 ; Praz-sur-Arly : 150-295 ; Saint-Gervais : 205-270 ; Samoëns : 115-405 ; Thollon-les-Mémises : 200-260.

SAVOIE
Les Aillons : 100-199 ; Les Arcs : 190-300 ; Arêches-Beaufort : 150-310 ; Aussois : 100-120 ; Bonneval-sur-Arc : n. c. ; Bessans : 105-135 ; Le Corbier : 100-170 ; Courchevel : 164-250 ; La Tania : n. c. ; Crest-Voland-Cohennoz : 230-280 ; Flumet : 150-275 ; Les Karellis : n. c. ; Les Menuires : 118-290 ; Saint-Martin-Belleville : 100-290 ; Méribel : 100-270 ; La Norma : 80-130 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 180-275 ; La Plagne : 180-330 ; La Rosière 1850 : 215-290 ; Saint-Francois-Longchamp : 180-300 ; Saint-Sorlin-d'Arves : n. c. ; Les Saissies : 200-300 ; Tignes : 152-280 ; La Toussuire : 130-180 ; Val-Cenis : 60-160 ; Val-Frèjus : 80-150 ; Val-d'Isère : 150-320 ; Valloire : 110-200 ; Valmeinier : 120-200 ; Valmorel : 180-230 ; Val-Thorens : 180-270.

ALPES-DU-SUD
Auron : 70-140 ; Beuil-les-Launes :

85-90 ; Isola 2000 : 95-145 ; Montgenèvre : 60-100 ; Orcières-Merlette : 100-160 ; Les Orres : 70-80 ; Praloup : 70-80 ; Puy-Saint-Vincent : 90-150 ; Risoul 1850 : 70-10 ; Le Saize-Super-Sauze : 50-130 ; Serre-Chevalier : 60-80 ; Superdévoluy : 110-120 ; Valberg : 100-100 ; Val d'Allos/Le Seignus : 70-80 ; Val d'Allos/La Foux : 100-130 ; Vars : 70-100.

PYRÉNÉES
Ax-les-Thermes : 90-180 ; Font-Romeu : 100-150 ; Gourette : 50-160 ; Luchon-Superbagnères : 110-235 ; Luz-Ardiden : 110-170 ; La Mongie : 120-160 ; Piau-Engaly : 100-120 ; Saint-Lary-Soulan : 75-115.

AUVERGNE
Besse/Superbesse : 85-160 ; Le Mont-Dore : 100-210 ; Superlioran : 90-170.

JURA
Métabief : 110-185 ; Mijoux-Lelex-la-Faucille : 140-200 ; Les Rousses : 90-265.

VOSGES
Le Bonhomme : 70-100 ; La Bresse-Hohneck : 120-120 ; Gérardmer : 70-120 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 20-110 ; Ventron : n. c.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99038

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTELEMENT

I. Avant de s'élançer, pour éviter l'éclatement et autres problèmes. – II. Mettre de l'eau dans son vin... mais c'est interdit. Attrapa par les deux bouts. – III. Déforme la réalité. Rupture dans la continuité. – IV. Tout l'équipage. Amalgame. Note. – V. Annonce ce que l'on trouvera à l'intérieur. Considérables. – VI. Arrivé chez nous. As vraiment du mal avec les R. – VII. Fait des choix. L'étain. – VIII. Elèvent la situation. Patrie d'Abraham.

– IX. Mis en désordre. Dieux à Rome. – X. Paquets de feuilles. Blessé en profondeur.

VERTICALEMENT

1. Un jour ou l'autre, il devra rendre des comptes. – 2. Le western nous les a fait connaître. – 3. Sainte pour l'église. Élément d'un test. – 4. Prise en toute désinvolture. Prend un départ dans la vie. – 5. Pour prendre seul l'air. Murais mal bâti. – 6. Les efforts ne sont pas pour elle. – 7. Dans la gamme. Ville

et fleuve allemands. A trouvé un siège. – 8. Atteints le niveau. Savoureux dans le propos, à condition de ne pas en abuser. – 9. Souteneurs appréciés. – 10. Grande assemblée mitrée. – 11. Dégoût profond. Sigle universitaire. – 12. Faite en attendant le chevalier servant.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99037

HORIZONTELEMENT

I. Consommation. – II. Eteule. Salto. – III. Nord-est. Niav (vain). – IV. Tria. Siégiera. – V. Er. Tu. Granit. – VI. Nabis. Rogner. – VII. Agio. Posée. – VIII. II. Nenni. Sac. – IX. Rée. SE. OK. Le. – X. Saturnales.

VERTICALEMENT

1. Centenaire. – 2. Otorragie. – 3. Neri. Bi. Es. – 4. Sudation. – 5. Olé. Us. Est. – 6. Mess. Pneu. – 7. Tigron. – 8. As. Erosion. – 9. Tangage. Ka. – 10. Iliennes. – 11. Otarie. Ale. – 12. Novatrices.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

PHILATÉLIE

Jean Goujon

LA POSTE mettra en vente générale, lundi 15 février, un timbre à 6,70 F de la série artistique consacré à l'architecte-sculpteur Jean Goujon (v. 1510-v. 1566). Ce superbe timbre représente saint Jean l'Évangéliste, sculpté dans la pierre de lais pour le parement du jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois et conservé aujourd'hui au Musée du Louvre.

Un timbre paru en 1956 à l'effigie de Jean Goujon indique les dates 1510-1567. L'artiste reçut la commande d'une décoration pour la fontaine des Innocents à Paris (timbre émis en 1978) et travailla au château d'Ecouen (timbre en 1979).

Le timbre, au format vertical 36,85 x 48 mm, mis en page par Roxane Jubert, gravé par Martin Mörck, est imprimé en taille-douce en feuilles de trente.

P. J.



★ Vente anticipée à Paris, les 13 et 14 février, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert sous la pyramide du Louvre, hall Napoléon.

EN FILIGRANE

■ **Ventes.** Le catalogue entièrement illustré de la vente à prix nets La Postale Philatélie de février-mars (Paris, tél. : 01-40-26-63-03) propose près de mille lots. On notera : un 2,20 F *Thermalisme* rouge à 1 680 F ; un 25 c *Coq* de Decaris, fluo jaune vif à 3 800 F ; un panneau de vingt-cinq du 10 c noir sur lilas au type *Sage* à 5 700 F ; un 1 F carmin foncé oblitéré de l'Empire à 12 700 F. Phillips (101 New Bond Street, Londres) organise le 18 février une vente aux enchères de timbres de Grande-Bretagne dont un « avis au public et instructions aux maîtres de poste » d'avril 1840 relatif à la mise en service du « Black Penny », le 6 mai 1840, et son utilisation, estimation 8 000-10 000 livres (5 500-6 900 euros).

■ **Tradition tchèque.** La poste de la République tchèque a émis, le 20 janvier, un « timbre sur timbre », qui reprend une émission tchécoslovaque de 1929 représentant la statue de saint Wenceslas à Prague. Ce timbre avait été gravé par Abel Mignon, graveur de nombreux timbres français imprimés en typographie dans les années 20 et 30.

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ALLEMAGNE.** Afin d'informer immédiatement les internautes sur ses campagnes de promotion, la compagnie aérienne Lufthansa a mis au point un service de messagerie intitulé InfoFlyer. Pour recevoir automatiquement par E-Mail ces informations, il faut s'abonner à ce service en se connectant au site concerné (<http://www.lufthansa.com>), puis en cliquant sur les icônes « Index » puis « Organiser », à gauche de l'écran. Ce service remplace le précédent, appelé BackWeb.

■ **FI AU CANADA.** La compagnie Air Canada et la filiale tourisme Vacances Air Canada proposent un forfait « Grand prix 1999 » pour assister à la course de Formule 1, du 11 au 13 juin sur le circuit Gilles-Villeneuve à Montréal. Le forfait (6 410 F, 977 €) inclut le transport aérien, l'hébergement pour 4 nuits et le billet d'accès aux tribunes, pour 3 jours, en gradins catégorie « bronze ». Renseignements au 01-40-15-15-15.

DÉPÊCHES

■ **Cap sur Lille.** Nouvelles technologies (200 m² consacrés au Net), destinations originales et animations thématiques à Tourisssima, samedi 27 et dimanche 28 février à Lille Grand Palais. Ce salon du tourisme et des loisirs privilégiera l'offre de la Belgique, du Nord-Pas-de-Calais et des départements limitrophes, sans oublier les pays nordiques et les Caraïbes. Ouvert de 10 à 19 heures. Entrée 35 F (5,33 euros), gratuit jusqu'à douze ans, garderie pour les plus jeunes.

■ **Un guide.** Sortie de la sixième édition de *L'Officiel des vacances* (JEM éditions, diffusion Michelin, 120 francs, 18,29 euros), qui propose 5 000 adresses et les clés pour partir en vacances : destinations, voyagistes, agences, argent, assurances, santé, hébergement, transports, types de vacances...

■ **Médecine douce.** Santé, nutrition, forme et beauté au salon « Médecine douce et thalasso », jusqu'au lundi 15 février, de 10 h 30 à 19 heures (entrée : 45 francs, 6,85 euros), porte de Versailles (hall 5/1), à Paris. Plus de 200 exposants dont une trentaine de centres de thalasso parmi lesquels le premier centre de thalassothérapie naturaliste du monde. Côté thermes, La Roche-Posay, Saint-Honoré-les-Bains, thermes Adour (Dax) et les stations des Hautes-Pyrénées.

La « Liberté » de Gandon

Président du Cercle des amis de Marianne, Pascal Marziano, consacre une monographie au timbre d'usage courant au type *Liberté* de Gandon – en service de 1982 à 1989 – qui paraîtra en juillet, pour l'ouverture de Phillexfrance 99. Une souscription est ouverte, au prix de 190 F (plus port : 30 F) au lieu de 290 F après parution de l'ouvrage. Cette étude de 200 pages, intitulée *Le Type Liberté*, illustrée en couleurs, retrace l'histoire de ce timbre (fabrication, variétés, etc.). Un fascicule séparé évalue toutes les pièces décrites (Ed. Carto, 51, rue de Genève, 16000 Angoulême).

ENQUÊTE Les Français qui affirment s'être rendus au théâtre sont plus nombreux. Mais ces chiffres doivent être tempérés par d'autres : les 43 centres dramatiques nationaux

et régionaux connaissent une légère baisse de fréquentation, ainsi que les scènes privées. ● **AU-DELA DES CHIFFRES**, c'est plutôt la qualité de la relation entre les œuvres et le public

qui préoccupe les professionnels. ● **DES THÉÂTRES** comme Le Merlan, à Marseille, ou La Comédie, à Valence, proposent, pour élargir le cercle des spectateurs, l'un des actions hors les

murs ou avec des associations, l'autre des stages pour amateurs, des tournées dans les départements proches de sa ville, des rencontres avec le public pour le « désinhiber » face aux

œuvres. ● **CAFÉTÉRIAS** peu chères et repas avec les acteurs servent aussi à attirer le chaland. ● **LE PRIX** des places, quant à lui, connaît des écarts considérables d'une institution à l'autre.

Le théâtre subventionné cherche à signer un nouveau pacte avec le public

De plus en plus de Français vont au théâtre : 57 % d'entre eux déclaraient en 1997 y être allés au moins une fois dans leur vie, contre 45 % en 1989. Pourtant, les professionnels s'interrogent sur les meilleurs moyens de nouer un lien solide avec leurs spectateurs

16 % DES FRANÇAIS affirment s'être rendus au théâtre au cours des douze derniers mois, contre 14 % en 1989 : ces pratiquants sont assez fidèles puisqu'ils voient en moyenne deux pièces dans l'année. La majorité des Français disent qu'il existe une salle de spectacle à moins d'une demi-heure de chez eux. Hors les murs aussi, un nouveau public apparaît : près d'une personne sur trois a assisté à un spectacle de rue au cours des douze derniers mois. C'est un public qui, pour l'essentiel, ne fréquente pas les salles de théâtre. S'ajoute un autre fait récent, lié à l'essor général des pratiques artistiques amateurs : 20 % des Français ont assisté à un spectacle de théâtre amateur (contre 14 % en 1989).

Tout va bien sur les tréteaux, se dit-on en lisant ces chiffres issus de l'enquête de 1998 sur « Les pratiques culturelles des Français » (*La Documentation française*). Et pourtant, la relation entretenue par les théâtres avec le public est une question qui taraude la totalité du milieu professionnel. « Le mépris que certains établissements avaient cru devoir brandir comme marque de fabrique se distille aujourd'hui avec beaucoup de précautions », notent ironiquement Alain Grasset et Francis Peduzzi, directeurs des scènes nationales de Sénart et de Calais. Le doigt sur la règle à calcul, les bailleurs de fonds interrogent les directeurs de théâtre : combien de divisions ? Le ministère de la culture a créé en 1998 un Observatoire des publics et chargé Alain Grasset et Francis Peduzzi d'enquêter auprès de leurs confrères. En échange des crédits qu'il octroie, il exige désormais un « rendement civique », analyse Jean-Pierre Vincent ; le directeur

du Théâtre Nanterre/Amandiers se souvient au passage que, dans les années 80, la classe politique et l'intelligentsia fréquentaient les théâtres. « *Désormais, Martine Aubry est le seul ministre qui aille voir des pièces.* »

Tout va bien, mais... Derrière les grandes tendances, plutôt optimistes, des inquiétudes percent au travers d'enquêtes statistiques consacrées à des établissements précis. Ainsi les théâtres nationaux ont perdu 100 000 spectateurs entre le début et la fin de cette décennie (1997, année des derniers chiffres connus), passant globalement de 800 000 à 700 000 entrées par an. Si la Comédie-Française vend toujours chaque saison 300 000 billets, si les chiffres de l'Odéon et de la Colline restent stables, ceux de Chaillot et du Théâtre national de Strasbourg, suite à une période de travaux, reculent.

Les quarante-trois centres drama-



tiques nationaux et régionaux connaissent une légère tendance à la baisse, selon le bilan publié en avril par le Département des études et de la prospective (DEP) du ministère.

LES PRIVÉS EN RECLU

Leurs spectacles de théâtre ont été vus par plus d'un million et demi de spectateurs payants, un score important pour des établissements qui produisent un tiers de pièces

d'auteurs contemporains français. Toutefois, depuis 1989-1990, « le nombre moyen de spectateurs a diminué de 11 % sur toute la période. Cette baisse touche plus particulièrement les centres dramatiques nationaux (-19 %) », observe le DEP. Les données portant sur le théâtre dans les soixante scènes nationales sont plus positives. Elles accueillent plus de 750 000 spectateurs de théâtre, dont un tiers de jeune public (enfants, élèves), et ces entrées payantes ont

augmenté de 11 % sur la même période. La fréquentation des théâtres privés parisiens a, elle, fortement reculé durant la décennie : 3,4 millions de spectateurs en 1990 ; 2,3 millions en 1996.

Si les chiffres intéressent les comptables, ils ne disent rien de la relation entre les œuvres et le public. « Les phénomènes artistiques nouveaux ne touchent qu'une minorité au début. L'utilité publique d'un programme ne se mesure pas à court

terme », estime Jean-Pierre Vincent. Après quarante années au service du théâtre public, il conclut qu'il n'y a « pas de recette » pour susciter le désir de théâtre. « Jusqu'au début des années 70, il était possible d'organiser le public, à travers les grandes associations syndicales ou politiques. Issues du Conseil national de la Résistance, porteuses du « plus jamais ça ! » de l'après-guerre, elles menaient des politiques culturelles hardies. Quand les théâtres faisaient de l'animation culturelle autour de leurs créations, ils avaient des résultats quantifiables. »

Plus atomisés, les spectateurs d'aujourd'hui sont surtout sensibles au bouche-à-oreille. Malgré son prestige, Nanterre/Amandiers compte peu d'abonnés (2 500), l'abonnement étant ressenti comme trop contraignant pour les citadins de la région parisienne. Aucun spectacle n'est gagné d'avance, note le directeur. « Pour *Le Tartuffe*, cet automne, nous avons accueilli 25 000 spectateurs. Nous aurions pu aussi bien en avoir 2 000. Quand un programme quarante-trois représentations dans une salle de 800 places, avec seulement 2 500 abonnés, on fouette... Mais ce risque nous excite. Entre le public et nous, il y a un fil : trop tendu, il casse ; trop mou, il n'intéresse personne. »

L'AILLEURS DES JEUNES-TURCS

Débats hebdomadaires avec le public, spectacles en parallèle pour parents et pour enfants plusieurs dimanches par an, rencontres avec les étudiants, les associations, les comités d'entreprise : le travail des Amandiers ressemble à celui de bien des théâtres en France. La plupart d'entre eux emploient au moins une personne pour les relations avec le public ; les plus militants y affectent plusieurs permanents. Précurseur, le Théâtre de la Ville à Paris a développé dès sa naissance en 1968 un service spécialisé. Aujourd'hui, dix personnes cultivent les liens avec les entreprises, les collectivités, le public enseignant et étudiant et publient quatre fois par an un journal tiré à 25 000 exemplaires.

Pour les « jeunes-turcs » du théâtre public (Eric Vigner à Lorient, Olivier Py à Orléans, Stanislas Nordey à Saint-Denis...), l'enjeu est ailleurs. Serviteurs des écritures contemporaines, ces refondateurs cherchent simultanément de nouveaux publics et de nouveaux répertoires. Ils sont prêts à reprendre le travail à la base : rencontrer les gens ordinaires, militer poétiquement

dans leurs villes et, à l'instar des jeunes cinéastes, s'engager dans des combats politiques – les sans-papiers, l'ex-Yougoslavie. Ils se méfient de l'arrogance des grandes institutions et semblent parfois plus à l'aise dans les « petites formes » de spectacle, une expression qui revient souvent dans la bouche de Stanislas Nordey (*Le Monde* du 28 décembre).

A boire et à manger

Pour inciter les spectateurs à rester plus longtemps au théâtre, avant et après un spectacle, rien ne vaut un bon bar, un coin chaleureux où prendre un verre, bavarder, rencontrer d'autres spectateurs ou des artistes. Pour attirer les habitants d'une ville ou d'un quartier, ces timides qui pensent que le théâtre n'est pas pour eux, on peut proposer un café à 5 francs, un sandwich à 10, ou même un repas chaud à midi pour 30 ou 40 F. De plus en plus de théâtres organisent leur cafétéria dans cet esprit.

Sur place ou en lien avec un restaurant local, quelques-uns proposent aux spectateurs, une fois par semaine, un repas avec l'équipe artistique à l'issue du spectacle. Certes, le bar du foyer est un classique des théâtres à l'italienne, mais les institutions choisissent la gastronomie qui leur semble assortie : Kronenbourg pression à Saint-Denis, Guiness à Valence, bordeaux à la Maison de la culture de Bobigny, sancerre à l'Odéon...

Aux spectateurs, ils proposent d'éprouver un rapport personnel, émotionnel face à la création vivante, en rencontrant les auteurs et les artistes, en devenant partie prenante d'une aventure. Le public ne déteste pas que les théâtres lui lancent des défis. Ainsi les représentations intégrales de pièces longues (comme les *Pièces de guerre* d'Edward Bond, mises en scène par Alain Françon) attirent souvent plus de spectateurs que celles qui sont plus courtes, divisant l'œuvre en deux soirées. Unis toute une nuit ou une journée autour du plateau, acteurs et public partagent alors le même frisson, celui de l'exploit.

Catherine Bédarida

Des prix de places qui lorgnent vers le cinéma

LES MEILLEURES places coûtent 178 F au Théâtre national populaire de Villeurbanne et 160 F à Chaillot. Les spectacles les plus chers de la saison au Théâtre de Nanterre/Amandiers sont à 160 F, les autres à 140 F. Dans la plupart des centres dramatiques, le plein tarif varie entre 100 F et 140 F. Souvent, dans une même institution, il oscille en fonction du spectacle. A l'Odéon, par exemple, les meilleures places pour *Ce soir on improvise*, de Luca Ronconi, sont à 170 F, mais il faudra payer 200 F pour le récital de Juliette Gréco. Une pratique refusée par certains : « Si l'on met une pièce contemporaine à un prix plus bas qu'une œuvre connue, on la dévalue », estime Jean-Paul Angot, programmateur à la Comédie de Valence.

DES ÉCARTS CONSIDÉRABLES

Presque toutes les institutions proposent des tarifs réduits, par le biais notamment des abonnements et des cartes de fidélité. Les habitants de Saint-Denis ont accès à tous les spectacles de la saison du Théâtre Gérard-Philipe pour seulement 200 F ; le billet plein tarif est à 50 F. Les Rmistes de Marseille paient 10 F l'entrée aux spectacles du Merlan. Ces dernières années, soucieux d'élargir leur public, plusieurs théâtres publics ont baissé les prix. Le but de plus en plus souvent avoué est de ramener le prix du théâtre à celui du cinéma.

Mais les écarts restent considérables : selon une enquête auprès de dix scènes nationales menée par le ministère de la culture, le prix moyen du billet acheté varie de 44 F à Aubusson, à 53 F à Montbéliard et à 100 F, 110 F et 120 F dans trois villes non identifiées. Le pouvoir d'achat local joue un rôle non négligeable. Ainsi, un même spectacle peut être vu au Théâtre national de l'Odéon, où la majorité des places sont à 170 F, 130 F et 80 F (avec quelques sièges mal situés à 50 F et 30 F), puis à 110 F au Volcan du Havre, comme c'est le cas cette année pour la pièce de Bertolt Brecht, *Sainte Jeanne des abattoirs*.

Le prix des places ne semble pas avoir de lien direct avec la subvention perçue par une institution. Les centres dramatiques des petites villes, où le plein tarif ne dépasse guère les 110 F, reçoivent des crédits inférieurs aux théâtres les plus chers. « L'argent public devrait aller en priorité dans des quartiers comme ici et non pas vers les théâtres qui font payer 180 F les places », proteste le directeur du Merlan. Le théâtre reste tout de même une sortie moins coûteuse que l'opéra (jusqu'à 560 F à Bastille) ou les grands concerts de rock.

C. Ba.

Opération séduction à Marseille et Valence

MARSEILLE, VALENCE

de notre envoyée spéciale

« Je ne cherche pas à avoir "mon public", "mes abonnés" qui viennent consommer des spectacles, applaudir

REPORTAGE

L'un travaille hors ses murs, l'autre propose stages et répétitions publiques

et c'est tout. Nous entrons en relation avec des gens qui, même s'ils sont déjà des habitués du théâtre, viennent pour autre chose, rencontrer des artistes, échanger », explique Alain Liévaux, directeur atypique d'une institution originale, le Théâtre du Merlan, planté au milieu d'un hypermarché, dans les quartiers nord de Marseille. Carré, il reproche à la majorité de ses confrères de « ne proposer que du théâtre commercial ».

Le Merlan fait partie de cette poignée de théâtres publics qui privilégient les écritures contemporaines, tout en voulant élargir le cercle des spectateurs, telles les jeunes équipes

pionnières de Lorient, Gap ou Valence et comme Stanislas Nordey, à Saint-Denis, qui s'est inspiré de l'expérience du Merlan. Fin janvier, par exemple, Alain Liévaux a donné carte blanche au jeune auteur Hubert Colas (*La Croix des oiseaux*, *Visages...*) pour un fructueux mélange entre des musiciens africains de Marseille, la jeune cinéaste Judith Cahen, la romancière Christine Angot, le chorégraphe Boris Charmatz et des comédiens.

Les trois quarts des activités du théâtre se déroulent hors ses murs, dans la rue, les centres sociaux, les bibliobus, les appartements. Quatre permanents sont chargés des relations publiques. Une coordinatrice et deux emplois-jeunes servent d'intermédiaires entre la ville et le théâtre. Deux associations de jeunes du quartier sont liées au Merlan : le Théâtre culinaire, qui prépare les repas et sert au bar du théâtre, et d'autres institutions culturelles marseillaises ; Pieds et poings, un groupe de pratiquants d'arts martiaux, surveille les entrées et sorties quand le programme attire un public turbulent.

Les danseurs et comédiens amateurs peuvent utiliser à certains moments les studios de répétition du Merlan. Le Théâtre de la Passerelle de Gap et la Comédie de Valence vont jusqu'à proposer aux amateurs des ateliers et des stages. « A force de travailler avec les amateurs, nous trouvons un rapport juste : nous, les professionnels, ne sommes plus condescendants ; ils ne formulent plus de demandes déplacées, comme d'être programmés », explique Philippe Delaigue, directeur de La Comédie, un centre dramatique ouvert à Valence en janvier 1997.

DÉSINHIBER

Auparavant, le jeune metteur en scène avait installé sa compagnie, Travaux 12, à la Fabrique, une ancienne usine au bord du Rhône, où il avait commencé par monter une pièce d'Eschyle avec des acteurs professionnels et amateurs. L'association Les fabricants est née de ces premiers contacts : ces Drômois ont mis sur pied des services aux amateurs, un fonds de bibliothèque, un festival, une école des spectateurs.

Philippe Delaigue a gardé cette Fabrique, en plus de la grande salle

de La Comédie, au centre-ville. Il y invite des compagnies en résidence, comme le Théâtre mobile de Lyon, de jeunes acteurs réunis autour du metteur en scène Christian Giriat, qui jusqu'à cette année ne recevaient aucune subvention. Cet automne, ils ont passé près de deux mois à la Fabrique, créant *La Déploration* d'Arthur Cleary, du jeune Irlandais Dermot Bolger. « Les gens ont pu assister à des répétitions publiques. Le Théâtre mobile est allé jouer dans une quinzaine de villes de la Drôme et de l'Ardèche. Puis ils ont joué la pièce de Bolger dix fois en trois semaines. Au total, neuf cents personnes sont venues, alors que l'auteur est inconnu en France. »

L'équipe de La Comédie cherche à épanouir la liberté du public devant la création, en lui faisant côtoyer les artistes, en proposant des ateliers de pratique. « C'est une question d'estime de soi, analyse Philippe Delaigue. Quand on en manque, on subit un rapport inhibé à la création, alors que si l'on fait confiance à son propre regard, on est libre face aux œuvres. »

C. Ba.

Richard Water & Pierre-Alex Denzot
Présentent

MANAU

A L'OLYMPIA
BRUNO COQUATRIX
1998-1999

8 ET 9 MARS

Location : Olympia - Toutes Agences - Fnac - Virgin Megastore
Prix Téléphone : 01 47 42 25 49 - Collectivités : 01 55 27 10 20
Minitel : 3615 Olympia 1.817.000

MUSIC INFOGAMES

FONDS DE SOUTIEN
CHRONIQUE JAZZ
subventionné par La Mairie de Paris

SÉLECTION DISQUES

JOHANNES BRAHMS

Concerto pour piano et orchestre n° 1
Leif Ove Andsnes (piano), Orchestre symphonique de la Ville de Birmingham, Simon Rattle (direction)

Dès les premières mesures de cette interprétation, le sort en est jeté. Simon Rattle et son orchestre s'immergent dans cette œuvre capitale de l'histoire de la musique avec une absence d'appréhension touchante, un sens de l'épique, de la grandeur sans emphase que vient adoucir l'atmosphère mystérieuse des passages lyriques. On se dit : « Quel dommage que Brahms n'ait pas composé d'opéras ! ». Le piano entre. Plus introverti, moins dominateur, plus souple que Maurizio Pollini (qui vient d'enregistrer ce concerto pour Deutsche Grammophon, avec les Berliner et Abbado), moins crispé et plus chantant. Andsnes, comme son collègue italien, respecte bien la métrique si difficile du premier mouvement. Il chante avec pudeur la prière émouvante du deuxième, s'élance dans le dernier avec un aplomb batailleur. L'orchestre dialogue avec lui tout en étant toujours un peu plus chaleureux. Andsnes devrait peut-être juste se laisser un peu plus aller, être un peu moins « calviniste ». Mais il y aurait bien un méchant critique pour lui reprocher alors son jeune âge – une petite trentaine. Au fait... quel âge avait Brahms quand il termina son concerto ? Vingt-six ans !

Alain Lompech

★ 1 CD EMI 5 56583 2.

LENNY WHITE

Edge
Parcours en dents de scie pour le batteur Lenny White. Un coup, il se retrouve en connivence avec les grands classiques de la batterie jazz moderne, avec un jeu très fin, attentif, tout en swing, un autre il rejoint la confrérie des bolides du jazz rock dont il a été, avec le groupe de Chick Corea, Return To Forever, l'un des pères fondateurs. De manière assez surprenante et rassurante, son nouvel album *Edge* est une assez habile combinaison de ses deux styles. Plutôt électrique, tenté par endroits par le hip hop (*If Six Was Four*), Lenny White s'inscrit surtout dans le funk ou le rhythm'n'blues (*Mr. DePriest*, *Truth...*) et s'accorde le répit d'une ballade (*No Man's Land*). Si la course de vitesse n'est plus de mise, le son général, essentiellement avec les guitares et les saxophones (notamment tenus par Bennie Maupin, ancien Headhunter d'Herbie Hancock) ne parvient pas vraiment à être renouvelé.

Sylvain Siclier

★ 1 CD Hip Bop HIBD 8019.

TARWATER

Silur
Les laboratoires musicaux allemands s'affirment parmi les plus passionnants d'Europe, héritiers des audaces décisives du krautrock des années 70 – ces groupes germaniques (Can, Neu!, Faust...) qui déconstruisaient le rock avec une rigueur obsédante – et des pionniers électroniques de Kraftwerk, des alchimistes comme Kriedler, Schneider TM, Mouse On Mars ou To Rococo Rot concurrençant avec brio les Anglo-Saxons les plus novateurs. On reprochera à certains un goût un peu extrême pour l'aridité et les lumières glaçantes. Duo berlinois formé par Bernd Jesträm et Ronald Lippok, Tarwater insuffle ce qu'il faut de pulsations chaudes et de sensualité pour y échapper. *Silur*, leur quatrième album, tire une part de son magnétisme du minimalisme et de la répétition hypnotique. Mais au givre, Tarwater préfère l'apesanteur aquatique. On progresse avec lenteur dans cet univers, on frôle parfois l'asphyxie sous ce groove étouffé, ces humeurs liquides et noctambules. Fondant électronique et instruments organiques, ces bricoleurs de sons travaillent pourtant au service de mélodies et parfois de chansons (*No More Extra Time*, *The Watersample*, *The Visit*, une reprise de Marc Bolan) qui fournissent assez d'oxygène pour transformer cette promenade abyssale en plaisir voluptueux.

Stéphane Davet

★ 1 CD Kitty-Yo KY98013CD.

Distribué par Tripsichord.

JEAN BART

Serein

Calmées les ardeurs bunkerisées de Jean Bart, Suisse d'origine italienne, bâtisseur de chansons tordues et intimistes, inspirées par le cinéma d'art et d'essai et la nouvelle vague ? *Serein*, mais plus nunuche avec ses désirs de demi-changements (« *Je veux Clinton au boxon*, *Chirac en avion*, *le pape en pantalon* »), ses guitares sages, ses programmations d'ordinateurs posées à la place des collages sonores et du souffle enregistré des chaînes de vélo d'antan. *Serein* a été conçu sur un format plus largement pop – hormis la valse foraine en grand écran *Valentin Massacre*. Le jeu de piste est plus simpliste – même si les minutages faussés indiqués sur la pochette sont des casse-tête pour les programmeurs de radio. Le précédent album de Jean Bart était marqué par un fait de société, un accident de voiture (avec bruitage et humour), celui-ci par des amourettes. Le chanteur a fait appel à des paroliers (Yves Sarda pour huit des titres ; Yves Roth), une voix féminine (Anne Martinet notamment pour un *Chagrin Siamois* proche de l'univers d'Alain Chamfort). Jean Bart sort certes d'un possible enfermement, mais n'était-ce pas là sa magie ?

Véronique Mortaigne

★ 1 CD Musidisc 122 272.

ZÉDESS

Où allons-nous ?

Burkinabé amateur de reggae, Zédess est un redresseur de torts. Il s'en prend aux « directeurs voleurs » qui confondent les caisses des sociétés avec leurs poches, la société qui fait des hommes des machines à haut rendement (« *Dans mon village, on n'est pas développé* »), le chômage, l'abus de pouvoir, les fonctionnaires sans conscience, les mines antipersonnel et les voisins cons. *Ouaga sans char* n'est pas un hymne à la paix : la chanson constate en argot français de la capitale du Burkina-Faso que « *Ouaga sans char, c'est drap, c'est la galère, Ya pas respect, Ya pas de go* » (le char est une moto ou une Mobylette, véhicules rois à Ouaga, *drap* signifie honte et *go*, nana). Cet humour dansant ne s'embarrasse pas de fioritures, ni verbales, ni musicales (le mélange de reggae et de soukous y suffit).

V. Mo.

★ 1 CD Blanc d'Ebène/Lusafrica 26273-2.

Le méridien
Rosalyn Tureck

La pianiste américaine publie un enregistrement historique des « Variations Goldberg »

IL AURA donc plu au ciel que ce siècle ne meure sans que justice soit rendue à Rosalyn Tureck. *Le Monde* des 3 et 4 janvier lui consacrait déjà une pleine page, où propos recueillis et portrait d'une pianiste en son temps retraçaient l'émouvante carrière de la femme et de l'artiste. Une femme entrée en Bach comme en religion toute jeune encore, une artiste qui a fait de sa musique son pain quotidien. Pour Rosalyn Tureck, Bach n'est pas une prison mais un royaume. Point de haute solitude revendicative a contrario d'un Gould fasciné par sa propre ascèse, mais une envie de ruche, la Tureck Bach Research Foundation, parmi des abeilles dont elle se veut bien sûr la reine, une vie de fécondation et de fondations, la construction d'une ville Bach qu'élevèrent ensemble musiciens, musicologues et chercheurs sans chapelle.

A quatre-vingt-quatre ans – le temps ne faisant décidément rien à l'affaire – Rosalyn Tureck grave donc pour la troisième fois (au moins, et peut-être pas la dernière) ces *Goldberg Variationen*, lesquelles, à l'instar de leur commanditaire insomniaque, nous tiendront éveillés longtemps.

Choc émotionnel dès les premières notes de l'*Aria* : le bonheur d'un piano proprement inouï. Un syncrétisme qui prend au clavecin son absence foncière de *legato*, à l'orgue sa plénitude sonore et sa palette de registrations, au piano enfin cette abstraction d'enclume vibrant sous le feutre du marteau. Quel ravissement que cette conjugaison des voix diverses que Tureck fit chanter une vie entière pour les fondre ici dans un clavier absolu ! Tout cela avec un art de la miniature, un savoir-faire du détail qui cependant n'exclut ni les aspérités ni ces plages de sonorités mi-

nérales qui roulent comme des galets. Du début à la fin, le tempo restera large, ambulatoire, plus qu'une promenade au jardin, c'est la vie revenue à sa source, un temps d'avant la mesure, une vision de genèse.

Où Rosalyn Tureck va-t-elle chercher toutes ces voix ? Dans quelle générosité puise-t-elle de telles offrandes musicales ? Ce jeu charpenté en basses, qui n'oppose pas les dynamiques mais les rapproche ou les éloigne à la manière d'ombres projetées sur un écran (« Variation 1 »). Ce son immémorial et cependant immédiat (« Variation 2 »), cette clarté feutrée, comme dépolie (« Variation 3 »), la soudaine robustesse de *Ländler* de la « Variation 4 » ? Il y a sous cette autorité sans appel des piqués de notes sidérants, des résonances projetées hors de la cage thoracique du piano et comme mises en apesanteur (« Variation 5 »), des vibrations de nébuleuses (« Variation 19 »). Cela pourrait aussi bien être un luth suspendu à son fil d'éternité (« Variation 6 ») ou le pincé soudain d'une corde de guitare (« Variation 18 »).

VIE SECRÈTE

Tantôt l'angleux d'une rythmique accentuée et quasi ivre (« Variation 7 »), tantôt la juxtaposition de plans orchestraux à la façon d'un concerto grosso (« Variation 8 »). Jamais de dureté dans ce toucher impérial, mais un jus, une pulpe (« Variation 10 »), des douces implacables qui vous couchent par terre (« Variation 11 »). Tout cela respire une liberté comme on n'en rêvait plus depuis longtemps : rhapsodique (« Variation 13 »), avec des traits d'ornements, copeaux joyeux enlevés au bois du son (« Variation 14 »), mais aussi méditation et lumière (« Va-



SUZIE MAEDER

Rosalyn Tureck fonde les voix du clavecin, de l'orgue et du piano dans un clavier absolu.

riation 15 »), et puis ce sens aigu de la formule – ludique, inventive (« Variation 17 »), voire facétieuse et mutine (« Variation 23 »). C'est vivant d'une vie démultipliée que la variation même exalte, prodigieuse d'intelligence et d'instinct : étonnante (« Variation 25 ») avec ses élans préromantiques, prémonitions aussitôt effacées comme des pas sur le sable, des lignes laissées au hasard de rencontres harmoniques. Pas de leçon, pas de démonstration, mais une musique revenue à l'état sauvage de sa création qui file sa vie secrète.

Il y aurait des pages à écrire sur chaque note ! Comment nommer cet instrument qui ouvre sur de tels inconnus ? Sur cette *Aria* finale en quart-de-teinte, refermant doucement la porte sur ce secret : musique et pensée marchant de conserve main dans la main ? Il se trouvera sans doute des hérons pour objecter qu'il y a là un « faste » que la partition – où cha-

acun croit deviner une mystique qui l'arrange – n'ordonne pas. Gageons qu'il y en aura peu : tant de hauteur de vue, de grâce, le mystère d'une osmose entre un maître et son interprète, la sensualité prodigieuse d'un tel piano alliée à cette pudeur souveraine...

Il est des enregistrements d'exception marquant l'histoire de la musique de leur pierre blanche, et il en est d'autres, plus rares encore, qui y dessinent leur méridien : une ligne franchie au-delà de laquelle rien n'est plus jamais comme avant. Ces *Variations Goldberg* sont de ceux-là.

Marie-Aude Roux

★ Un étui de 2 CD Plus Deutsche Grammophon 459 599-2. Des plages peuvent être visionnées sur l'écran d'un ordinateur grâce auquel il sera possible de lire la partition pendant l'exécution musicale.

DÉPÊCHES

■ **CLASSIQUE** : la collection de CD historiques, *BBC Legends*, constituée à partir des archives musicales de la chaîne britannique et lancée en novembre 1998 en Grande-Bretagne, commence à être diffusée en France. Sur trois ans, soixante-cinq à soixante-dix titres devraient être édités. *BBC Legends* reproduit des enregistrements enregistrés par la BBC lors de concerts publics entre 1938 et 1979, la plupart inédits, signés par quelques-uns des grands interprètes du XX^e siècle, aujourd'hui disparus. La première livraison de *BBC Legends* témoigne notamment des premières expérimentations, en 1959 et 1960, du son stéréophonique par la BBC : Jasha Horenstein et l'Orchestre symphonique de Londres, dans la *Huitième Symphonie* de Mahler et Evgueni Mravinski et la Philharmonie de Leninegrad dans la *Huitième Symphonie* de Chostakovitch. Le plus ancien enregistrement de cette livraison date de 1951 : la *Messe en si* de Bach, dirigée par George Enesco, avec la contralto Kathleen Ferrier et le Chœur de la BBC.

■ **ROCK** : The Boo Radleys, un des groupes-phares du courant *britpop* avec Blur, Oasis ou Pulp, se séparent après dix ans d'activité. Constituée en 1988, la formation de Liverpool emmenée par le guitariste et compositeur Martin Carr avait publié en 1998 *Kingsize* (Double T. Music), son sixième album. The Boo Radleys étaient passés progressivement d'un néo-psychédéisme bruyant à une pop baroque, fortement influencée par les Beatles. Leur album *Wake Up!* avait atteint la première place des classements britanniques en 1995.

■ **Magma**, la formation dirigée depuis 1969 par le compositeur, chanteur, pianiste et batteur Christian Vander vient d'enregistrer un CD deux titres, *Floë éssi* et *Éktah*, sur son label Seventh Records distribué par Harmonia Mundi. Le groupe, qui est surtout connu pour ses longues suites musicales chantées en kobaïen, une langue musicale inventée par Vander, n'a enregistré que trois autres singles. Ces 45-tours au format 17 centimètres, longtemps recherchés par les collectionneurs, ont été récemment regroupés sur un CD intitulé *Simplex*, pour la même compagnie phonographique.

MFM
Attendez-vous à aimer

Mfm. La radio des tubes

Angers 95.5 • Aurillac 88 • Azay le Rideau 95.3 • Beauvais 97.3 • Bordeaux 88.5 • Bourges 106 • Bressuire 107 • Brest 93.3 • Briançon 95.1 • Caen 88.7 • Chambéry 106.4 • Charleville mézières 92.6 • Chateauroux 92.8 • Chaumont 88.6 • Chinon 105.3 • Clermont-Ferrand 94.4 • Collinée 105.8 • Confolens 102.4 • Dax 107.3 • Decazeville 96.1 • Dinan 95 • Ernée 93.1 • Evron 93.7 • Ferré-Bernard 99.1 • Gap 98.7 • Grenoble 106.9 • Gueret 96.5 • Laval 107.1 • Le Mans 106.9 • Lesparre 96.2 • Limoges 106 • Lizeux 106.7 • Lyon 93.7 • Marseille 93.4 • Mayenne 94.1 • Mende 87.6 • Menton 104.1 • Millau 90.6 • Monaco (NICE Côte d'Azur) 90.3 • Nancy 91.1 • Nantes 88.8 • Niort 102.5 • Paris 102.7 • Périgueux 106.9 • Pontivy 100.5 • Quimper 94.7 • Roanne 106 • Rochefort 107.2 • Rodez 97.3 • Royan 98.4 • Salon de Provence 91.9 • Severac le Château 98.7 • St-Afric 92 • Thouars 100.8 • Toulon 106.6 • Villefranche du Rouergue 98.5

UNE SAINT-VALENTIN EN HERMÈS.

HERMÈS PARIS

Antigone, ou l'absolu de la loi du sang

La pièce de Sophocle revisitée par la traduction de Mayotte et Jean Bollack

Dans la grande salle du Théâtre de la Bastille, Marcel Bozonnet, directeur du Conservatoire national d'art dramatique, joue et met en scène,

en compagnie de Jean Bollack, cette nouvelle traduction d'une pièce qui est l'un des piliers fondateurs du théâtre. Un texte qui fera date,

même si le choix de quelques mots disent à la fois les chausse-trapes de l'art de la traduction et le génie de Sophocle.

ANTIGONE, de Sophocle, traduit par Mayotte et Jean Bollack (Editions de Minuit). Mise en scène : Marcel Bozonnet et Jean Bollack. Avec Marcel Bozonnet, Elsa Lepoivre, Dimitri Rataud, Scali Delpeyrat, Massimo Bicchì. THÉÂTRE DE LA BASTILLE, 76, rue de la Roquette, Paris 11^e. M^o Bastille. Tél. : 01-43-57-42-14. Durée 1 h 40. 120 F (18,3 €). Du mardi au samedi, à 21 heures. Dimanche, à 17 heures. Jusqu'au 28 février.

« Sang commun, sang fraternel ! » Tels sont, traduits par Jean et Mayotte Bollack, les tout premiers mots lancés par Antigone, et cela montre, d'entrée de jeu, la sûreté d'esprit de ces deux traducteurs, puisque c'est la loi du sang, l'absolu de cette loi, qui commande, tous sentiments mis en réserve, la conduite d'Antigone. Eût-elle vu par terre le corps de son mari, préciserait-elle plus tard, elle l'eût laissé pourrir sur place, mais son frère, son frère de sang, non ! Pas question de ne pas l'honorer ! Antigone, par là, choisit sa propre mort, elle le sait.

Antigone, de Sophocle, c'est la genèse du théâtre. L'un des piliers

de sa fondation. Aussi chaque nouveau traducteur prend-il une option, un risque. Jean et Mayotte Bollack n'ont pas démerité. Ils sont fidèles, clairs, énergiques. L'une des plus belles traductions accomplies jusqu'à ce jour. Et plus un traducteur a su faire des miracles, plus l'envie titille de le taquiner. Allons-y ! Quand Créon, au dire du messager, s'écrie « *O talas ego* » (transcription phonétique approximative du grec, excusez-nous), et que Jean et Mayotte Bollack traduisent « *Pauvre de moi* », bravo ! Lorsqu'ils reprennent « *Pauvre de moi* » pour traduire « *Oïmoi* », pour quoi pas ? Mais c'est moins proche, et surtout cette expression « *Pauvre de moi* », répétée, fleurit un petit peu son pastis, son accent de notre Midi, Raimu chez Pagnol. Oh ! c'est juste un soupçon de garrigue, sans plus.

Il y a aussi, dans tout monument antique comme *Antigone*, une ou plusieurs lignes difficiles. Le propos n'est pas évident. Le traducteur est « attendu au tournant », c'est presque un jeu de société. Dans l'*Antigone* de Sophocle, c'est, dans le long récit final du messager, la mort de Hémon. Inusable débat. « *Le pauvre garçon tourne sa fureur contre lui-même (...), il tend le bras et*

enfonce l'épée dans ses côtes jusqu'en son milieu », traduisent Jean et Mayotte Bollack, c'est très bien dit, encore une fois bravo ! A ceci près que « *O dūsmoros* » pourrait être traduit plus simplement par « *l'infortuné* », par exemple, alors que « *le pauvre garçon* », c'est, là aussi, un petit peu familier, un petit peu Canebière, mais passons... Le passage « coton », ce sont les lignes suivantes : Sophocle a-t-il voulu dire que le sang de Hémon s'égoutte sur la joue blanche d'Antigone, ou que Hémon, visage blanc (livide), crache du sang sur Antigone ? Ne souriez pas, vous butez là sur l'un des débats éternels de l'art de la traduction.

SUR LA POINTE DES PIEDS

Jean et Mayotte Bollack écrivent : « *Il crache une pluie acérée, des gouttes de sang sur une joue blanche.* » La joue semble bien être la joue d'Antigone, mais ce n'est pas dit fermement, c'est traduit sur la pointe des pieds. N'insistons pas trop, semblent se dire nos traducteurs. En revanche, la pluie « *acérée* », c'est osé, c'est même l'épithète à la fois la plus « ciblée » et la plus aventurée de cette très belle traduction. Nous disons « très

belle » parce que c'est vrai, mais aussi par prudence, parce que les traducteurs, d'habitude, il ne faut surtout pas mettre en doute un seul de leurs mots, ça se termine dans le sang, comme chez notre « *pauvre garçon* ».

Et voilà ! Ouf ! La très belle traduction de Jean et Mayotte Bollack est l'essentiel de cette reprise d'*Antigone*. Le reste, décor, mise en scène, interprétation, est de belle tenue. Devant une superbe toile peinte – un horizon marin très noir, les vagues blanches tout près –, les acteurs, bien vêtus dans l'esprit du temps mais sans note trop appuyée, disent les mots célèbres, sous la conduite fer-velours de Marcel Bozonnet. Entre les épisodes, un danseur exécute des figures gymniques superbes. Certaines lignes du chœur sont enregistrées, l'effet est intéressant, d'autres sont dites par un coryphée vêtu d'un complet d'été clair et coiffé d'un panama dont il incline, d'un geste quelque peu voyou, le bord pendant la dernière réplique : c'est là l'« *acéré* » de la mise en scène, le clin-d'œil-coup-d'éclat de ce superbe spectacle strict.

Michel Cournot

La lumière régénère la danse des Castafiore

ANTHROP (MODULO 1). Compagnie Castafiore. Marcia Barcellos (chorégraphie). Joseph Biscuit (musique, bande-son). Serge Maurin (lumière). Skall, Verbraken, Latimer, Sanson (costumes, décors).

MC-93, 1, bd Lénine, 93 000 Bobigny. M^o Bobigny-Pablo-Picasso. Les 12 et 13, à 20 h 30 ; le 14, à 15 h 30. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F (de 9,15 € à 21,34 €).

Marcia Barcellos et Joseph Biscuit ont imposé un prototype de chorégraphie qu'ils partagent avec le Groupe Alis et Grand Magasin, chacun à leur manière : ils « blablatent » comme des délirants,

comme des bulles à retardement de BD, adeptes des répétitions, bégaiements, phrases curieusement audibles parmi un fatras de mots sans queue ni tête, mais non sans sens. Tout marche ensemble : le verbe, le mouvement, les effets spéciaux. Et les costumes aux couleurs chimiques. Une façon hyperbolique de dire notre quotidien que certains croient pouvoir « gérer ».

Après les éclats d'*Actualismus* (oratorio mongol), *Anathemic Kaos Illimited*, *Opus 6*, *4 Log Volapük*, des titres qui disent la loufoquerie, *Topinamburg 150* (opérette sinistre) n'était vraiment pas drôle. La formule paraissait épuisée, les mots soudain saoulaient. Et l'on se demandait comment la danse tiendrait sans

cette logorrhée, charriant slogans publicitaires, clichés et onomatopées. *Anthrop* (modulo 1), créé en avant-première à Châteaullon en février 1998, est très réussi dans sa première partie, parce que les mots s'y sont allégés, tout en continuant à coller à l'action : Fantômas, Frankenstein, les bons, les méchants, radioactivité, karaté, coups durs, coups bas. Puis les mots s'absentent complètement – pari risqué – et la danse s'avère ce qu'elle est : pas très inventive.

Toutefois *Anthrop* (modulo 1) retient l'attention pour une tout autre raison : l'esthétique de la pièce s'apparente aux plasticiens de la lumière, aux Américains Dan Flavin, James Turrell. Flux lumineux vert,

bleu, créatures dessinées avec des points étoilés, formes anthropomorphiques en fil de fer (de l'éléphant Ganesh à Donald Duck), danseurs scintillants qu'on devine dans le noir suspendus à des fils, ce qui donne à leur danse un pas glissé, contorsionné.

Les deux créateurs tiennent là un registre nouveau à explorer. Marcia Barcellos et Joseph Biscuit, qui ont pris leurs quartiers depuis 1997 dans la ville de Grasse (Alpes-Maritimes), imagineront-ils des alliances de la lumière avec les parfums ? Ces alchimies devraient séduire le côté savant fou de ces obsédés des dosages.

Dominique Fréard

Le jour où Juliette a dévoré le public de l'Olympia

JULIETTE. Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-9^e. M^o Opéra. Tél. : 01-47-42-25-49. A 20 h 30 ; dimanche 14 (dernière), à 17 heures.

Elle aime le rouge. Mais, osons-le dire, c'est l'autre « dame en noir ». Un rien moins émaciée que celle qui fut. Mais il y a les mêmes couleurs dépressives, la même difficulté vocale, dans les nuances douces, à attaquer nettement le son. Lorsque Juliette, née Juliette Nourredine, se laisse aller à la tendresse désespérée, s'accompagnant d'un piano raffiné, toujours exact, la fragilité de sa voix se fait entendre, révélant sa fibre et sa faille. Car elle ne la ménage pas, cette voix, tonitruante, énorme, gargantuesque. Elle la tord, la jette, la projette, à pleine gorge. Elle joue les ogresses, l'« écarisseur d'enfants » – et du public... qui en prend plein la figure mais en redemande –, la mère préhistorique vociférant (avec intro instrumen-

tales citant *Le Sacre du printemps*, de Stravinsky, s'il vous plaît !) contre sa fille Lucy et la « *jeunesse d'aujourd'hui* » qui prétend « *qu'il faut changer d'ère* ».

Juliette incarne pleinement les « *princes des amphores* », suce-goulots revendiquant « *le titre de roi des torches-pintes* », « *bourré comme un cimetière, rond comme un baptistère* ». Plus tard, dans les chansons *Tout est bon dans le cochon* ou *Les Petits Métiers*, elle frôle le gore, guettant avec délice le moment où le public non averti (?) risque de se rendre compte, mais un peu tard, dans quel univers Juliette et ses compères paroliers l'ont (en)traîné... En début de seconde partie, elle avait prévenu, avec l'un de ses tubes, *Moi, j'me tâche*, manifeste liminaire d'une courtoisie relative.

Hyper-réaliste, Juliette ? Ce serait commode de la classer ainsi, au vu d'une langue proprement vulgaire, dans une postérité Damia version intello, souffrante mais sans hommes qui prennent des sous et donnent des coups. Les

coups, c'est d'ailleurs elle qui les donne. Elle annonce une chanson pour « *frapper dans les mains* », mais balance, vacharde et sans pitié : « *De toute façon, vous le public, vous ne frappez jamais en rythme.* »

Juliette est une vraie subtile, il faut regarder au-delà des façades, il « *faut imaginer le reste, si tentant* ». Son univers est purement onirique, couleur de mal-vivre raisonné par la tendre cruauté, désirs d'ailleurs, d'une Méditerranée tantôt moquée, tantôt source de pure poésie (*Francisco Alegre*, chantée avec la guitare sèche, dans une émotion parfaite). Plus émouvante, plus drôle que sur son dernier disque (*Assassins sans couteaux*), au piano ou accompagnée d'un quintette instrumental polymorphe et succulent, Juliette a passé l'examen d'un Olympia plein : c'est une « grande », une bête de scène et encore une impeccable musicienne, compositrice et instrumentiste.

Renaud Machart

Voix en fête et scénographie lourde pour « Zelmira », de Rossini

ZELMIRA, de Gioacchino Rossini. Solistes, chœurs et orchestre de l'Opéra de Lyon, Maurizio Benini (direction), Yannis Kokkos (mise en scène, décors et costumes), Guido Levi (lumière). THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, Paris, les 15 et 17 février, à 19 h 30. De 60 F à 690 F (de 9 € à 105 €). Tél. : 01-49-52-50-50.

LYON

correspondance
« *Rossini aime les contrastes*, murmurait-on à Naples en 1822. *Il a eu tout à la fois une chute et un triomphe ; il a épousé Mademoiselle Colbran et il a fait Zelmira.* » La vacherie est drôle, mais le constat injuste, car c'est pour la diva, qui était aussi sa maîtresse, que le compositeur écrivit cet opéra, couronnement de sa vaste période napolitaine. Œuvre charnière d'ail-

leurs, qu'il devait emmener à Vienne, puis à Paris. *Zelmira* connut ensuite une éclipse, spécialement en France où l'ouvrage n'a sans doute plus été donné depuis le XIX^e siècle. La venue à Lyon, puis à Paris, de la production du Festival de Pesaro (ville natale de l'auteur) est donc une redécouverte.

Il n'y a plus d'Isabelle Colbran, mais Mariella Devia est une des rares cantatrices actuelles à pouvoir affronter les redoutables difficultés que Rossini a glissées dans le rôle-titre. La virtuose est aussi une musicienne : la manière, par exemple, dont elle commence *piano* le quintette de la scène 7 de l'acte II, nourrissant de sa musicalité ses partenaires qui entrent tour à tour en jeu, est une merveille. Les deux ténors sont idéalement complémentaires : Paul Austin Kelly (Ilio), au timbre léger, un peu « ténorisant », d'une belle justesse,

et Charles Workman (Antenore), impressionnant par la beauté de sa voix qui s'oppose, dans sa noirceur, à celle de son rival. Les teintes sombres se retrouvent chez Sonia Ganassi (Emma, la confidente), qui chante avec beaucoup d'émotion son air de l'acte II, chez René Schirrer (Leucippe), très présent en exécuteur des basses œuvres, et chez Lorenzo Regazzo (Polidoro), père noble un peu pâle.

NÉOCLASSICISME POMPIER

Maurizio Benini dirige l'orchestre et les chœurs de l'Opéra de Lyon, avec élégance et nervosité, préservant la continuité du discours (notamment dans les récitatifs) sans presser les tempos, toujours à l'écoute du plateau. Vivacité des bois et des cordes, interventions incisives des solistes : les musiciens lyonnais suivent le chef.

Malgré quelques longueurs dans la deuxième partie, cette fête du bel canto serait complète si la scénographie ne venait obérer lourdement le spectacle. Certes l'histoire de *Zelmira* n'est pas des plus emballantes : une jeune princesse est accusée d'un triple meurtre par un traître qui veut s'emparer du trône. Mais quand même ! Les décors et les costumes de Yannis Kokkos se noient dans les mélanges de style : historicisme pesant, néoclassicisme pompier. Et l'on enrage de voir les chanteurs réduits à quelques gestes stéréotypés, alors que certains – notamment Charles Workman – recèlent des qualités de comédien évidentes. A l'Opéra de Lyon, le public ne s'y est pas trompé le soir de la première : il a applaudi les interprètes et sifflé le metteur en scène.

Pierre Moulinier

SORTIR

RÉGION PARISIENNE

Les Inaccoutumés

A la Ménagerie de verre de Marie-Thérèse Allier, les originaux continuent de défiler. Après Philippe Riera, après Foofowa d'Imobilité (alias Frédéric Gafner, longtemps danseur éblouissant chez Merce Cunningham), Cécile Proust dans *Alors, heureuse ?* (titre beauf s'il en est), pénètre (*sic*) les fantasmes sexuels féminins, inspirée par les témoignages de ses consœurs (les 12 et 13 février). Pas forcément de la dentelle. Ensuite Toméo Vergès et Alvaro Morel présenteront *Asphyxies* (les 16, 17 et 18), et, enfin, Jérôme Bel et les Victors (les 19 et 20) déclineront leur goût immodéré d'un vêtement fétiche de notre époque : le T-shirt.

La Ménagerie de verre, 12, rue de Léchevin, 11^e. M^o Saint-Maur. Tous les spectacles débutent à 20 h 30.

Tél. : 01-43-38-33-44. De 60 F à 80 F.

Maghreb All Stars

En 1996, une rencontre entre le producteur de l'Orchestre national de Barbès (ONB), Djilali Aïchoud, et Sons d'hiver avait débouché sur la création d'un rendez-vous fixe avec la diversité des musiques du Maghreb dans le cadre du festival de musiques du Val-de-Marne. Lors d'une longue soirée, le Maghreb All Stars comprendra Intik, formation algérienne de rap avant le groupe le plus célèbre du genre en Algérie, Hama Boys, dont les modulations vocales ne

se fondent pas que sur le modèle afro-américain. Cheika Rabia et Chaou Abdlekedar montreront des facettes du rai puis du chaâbi, cette musique classique populaire dont l'un des maîtres, Guerouabi El Achemi sera présent. Les Gnawa Lila de Sidi Mimoun s'enfonceront dans la nuit avec leur danse venue de la transe du soufisme maraboutique. *Maison des arts de Créteil. Le 13 février, à 18 heures pour Intik, puis à partir de 20 h 30. Sons d'hiver au 01-46-87-31-31.*

AVIGNON

Les Hivernales d'Avignon

Singing, dancing est le thème de cette 21^e édition des Hivernales, manifestation de danse qui réjouit Avignon pendant quinze jours autour de la Chandelure. Thème ambitieux que celui de la comédie musicale, incarné avec plus ou moins de bonheur, par manque de moyens financiers. Une occasion toutefois de voir des compagnies de danse jazz comme Rick Odums, Bruce Taylor et Bruno Agati. Occasion aussi de voir les Belges Nicole Mossoux et Pierre Bonté, et Pascal Houbin dans ses œuvres. Le clou : *La Marseillaise noire sous les flamboyants*, créée par Eric Vu-An, étoile de l'Opéra de Paris, directeur du Ballet d'Avignon. Avec Viktor Lazlo, Jean-Charles Courcot, Jean-Denis Vivien et Linda de Havilland. *Les Hivernales, La Manutention*, 4, rue Escalier-Sainte-Anne, 84000 Avignon. Du 13 au 20 février. De 30 F à 120 F. Tél. : 04-90-27-66-55.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

A tout jamais, une histoire de Cendrillon

d'Andy Tennant (France/Etats-Unis, 2 h 01).

Disparus

de Gilles Bourdos (France/Suisse, 1 h 50).

Le Fils adoptif

d'Akhan Abdylkalykov (France-Kirghizstan, 1 h 21).

Fin août, début septembre

d'Olivier Assayas (France, 1 h 52).

Fragments sur la misère

de Christophe Otzenberger (France, 1 h 30).

Happiness (*)

de Todd Solondz (Etats-Unis, 2 h 14).

Ma meilleure ennemie

de Chris Columbus (Etats-Unis, 2 h 05).

1 001 pattes

de John Lasseter et Andrew Stanton (Etats-Unis, dessin animé, 1 h 35).

Le Père

de Majid Majidi (Iran, 1 h 36).

PI

de Darren Aronofsky (Etats-Unis, 1 h 25).

Teatro di guerra

de Mario Martone (Italie, 1 h 50).

(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Ensemble orchestral de Paris

Tailleferre : *Chansons populaires*. Auric : *Imagines IV*. Honegger : *Chansons*. Durey : *Chansons basques*. Poulenc : *Les Mariés de la tour Eiffel*. Andreas Stoehr (direction).

Opéra-Comique – Salle Favart, 5, rue Favart, 2^e. M^o Richelieu-Drouot. Le 12, 19 h 30. Tél. : 01-42-44-45-46.

Chœur de Radio-France

Reibel : *EOA*. Ducol : *Eclats de lune*. Lang : *By Fire*. Vivier : *O ! Kosmos*. Mather : *La Lune mince*. Guy Reibel (direction).

Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, 16^e. M^o Passy. Le 12, 21 heures. Tél. : 01-42-30-15-16.

Entrée libre.

François Raffinot

François Raffinot : *Rift*. *Cité de la Musique*, 221, avenue Jean-Jaures, 19^e. M^o Porte-de-Pantin. Les 12 et 13, 20 heures ; le 14, 16 h 30. Tél. : 01-44-84-44-84. 120 F.

Thomas Savy Trio

Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, 1^{er}. M^o Châtelet. Les 12 et 13, 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Idylle à Oklahoma

Un spectacle de Claude Duparfait d'après Franz Kafka

29 janvier - 20 février

Théâtre de Gennevilliers

Location 01 41 32 26 26



EN VUE

■ « J'en ai mangé une cuisse avec des pâtes et du fromage », soutenait, mercredi 10 février, David Harker, condamné, à la prison à perpétuité par un tribunal de Darlington, en Grande-Bretagne, pour avoir coupé en morceaux une mère de quatre enfants. « Je les dévorais comme des pommes de terre », disait aussi de ses victimes, Clifford Orji, arrêté le même jour à Oshodi, au Nigeria.

■ La guérison miraculeuse de Jean-Pierre Bély, pèlerin du Rosaire en 1987, doit être considérée « comme un don personnel de Dieu » puisqu'elle met la science en échec, a annoncé, mercredi 10 février, M^r Jacques Perrier, évêque du diocèse de Tarbes et Lourdes, en certifiant « l'intercession également déterminante de la Vierge Marie ».

■ Invasion de pèlerins à Vacarizzo, en Italie : après avoir passé dix-huit ans sur une chaise roulante, Angela Iantorno s'est remise à marcher.

■ Mercredi 10 février, à cause d'une facture impayée, Ahmed Azimi qui, dans une HLM du quartier des Moulins, à Nice, vivait à l'aide d'un extracteur d'oxygène et d'un respirateur branchés sur le secteur, serait mort d'une coupure de courant.

■ Le professeur Giorgio Gaja et le président du jury, Paolo Carettoni, s'informent de l'arrivée des secours, puis s'en retournent interroger les candidats d'un concours sur « la morale et le droit », après avoir laissé sur son banc Gianluca Martinelli, vingt-quatre ans, mort foudroyé par une crise cardiaque en attendant son tour, lundi 1^{er} février, à la faculté de droit de Florence.

■ Roberto Celoria, maire de Borgo Ticino, en Italie, interdit aux véhicules de s'arrêter dans un bois truffé de prostituées : aussitôt, les policiers, menés par des pêcheurs à la ligne familiers des lieux, dressent cent quatre-vingt-cinq procès-verbaux pour stationnement illicite.

■ Les Canadiens ont en moyenne 7,33 ébats amoureux par mois, les Britanniques font l'amour 81 fois par an, mais, selon une troisième étude, deux Américaines sur cinq et un Américain sur trois souffrent de dysfonctionnements sexuels.

■ « Je veux qu'en dix-huit mois, le problème des déjections canines soit réglé », a déclaré, jeudi 11 février, Jean Tiberi, maire de Paris, alors que le service des caninettes, familièrement appelé motos-crottes, est provisoirement interrompu dans la capitale.

■ Un chien a vivement croqué le morceau tombé sous le piano d'une pilule de Viagra que son maître, un Britannique, essayait de couper en quatre, par mesure d'économie.

Christian Colombani

Gdansk, curieux anniversaire

Sans Lech Walesa, mais avec le général Jaruzelski, la Pologne célèbre le dixième anniversaire des accords qui mirent fin à la dictature ; mais la presse relève que l'événement est curieusement exploité, sinon manipulé

DEPUIS DIMANCHE 7 février, des centaines de Varsoviens font chaque jour la queue devant l'actuel palais présidentiel pour aller voir « le meuble ». C'est-à-dire cette immense table ronde autour de laquelle, voilà dix ans, les représentants du pouvoir et de l'opposition se sont installés pour entreprendre des négociations qui devaient aboutir dans le courant de l'année 1989 à un véritable miracle : la disparition pacifique d'une dictature fatiguée au profit de la démocratie.

Que les véritables négociations se soient plutôt déroulées ailleurs, dans un cadre plus discret, et aient commencé beaucoup plus tôt, importe peu. Il s'agissait de célébrer l'anniversaire et, pour

marquer non seulement l'importance historique, mais aussi la pérennité de l'événement, de convier autour de cette même table, les négociateurs d'antan.

Ce qui fut fait, samedi 6 février, mais avec une absence qui changeait tout : Lech Walesa n'est pas venu, et sans lui, comme l'écrit l'hebdomadaire Polityka, « la cérémonie ne servait à rien ». Le quotidien Gazeta regrette d'autant plus cette absence que, selon lui, « nous tous, les Polonais, sommes des enfants de la Table ronde ». Mais l'ancien président, ces temps derniers, supporte difficilement d'être à l'écart de la vie politique active, et il supporte encore plus mal la présence de son successeur, Alexandre Kwasniew-



ski, auquel, a-t-il dit récemment dans un de ses mauvais jours, « il pourrait à la rigueur tendre le pied ».

A vrai dire, l'ancien chef de Solidarité, qui, tout le monde le reconnaît, joua un rôle absolument essentiel dans l'ouverture de ces négociations, prenant à l'époque,

contre l'avis de sa base, le risque de saisir la main à demi tendue par le pouvoir, n'était pas, loin de là, le seul « grand » absent. Ni Jacek Kuron ni Adam Michnik, ses conseillers d'alors – il avait imposé leur présence à la Table ronde à un gouvernement auquel ils donnaient des boutons –, ni l'actuel premier ministre, Jerzy Buzek, ni l'actuel chef de Solidarité, Marian Krzaklewski, n'avaient cru devoir assister à la cérémonie : la Pologne est certes depuis bientôt dix ans une démocratie, mais cette Table ronde sent encore le soufre.

C'est que certaines ombres n'ont pas été dissipées, qui s'étendent encore, aussi bien sur l'événement d'il y a dix ans, que sur son anniversaire : une partie

non négligeable de l'actuelle coalition au pouvoir, notamment ses composantes les plus droitières, considère que les négociations de Gdansk dissimulaient une vaste « trahison » des intérêts du pays par les libéraux, qui se seraient entendus avec les communistes pour se partager le gâteau.

Et, comme pour enfoncer un coin supplémentaire dans les rangs de la coalition, la télévision publique (qui reste dirigée par des proches de l'opposition post-communiste) diffusait, au moment même de la cérémonie, un très curieux « document », qui lui avait été gracieusement remis par le général Kiszczak, ministre de l'intérieur au moment de la Table ronde. On y voyait gouvernants et opposants trinquant et se congratulant dans une joyeuse atmosphère, au cours d'une réception tenue en marge de la négociation. De quoi nourrir les pires soupçons. Plusieurs membres de l'opposition d'alors ont vigoureusement protesté contre la diffusion de ce « montage » d'images réalisées, selon eux, avec des caméras cachées.

Surtout, plusieurs journaux se sont demandés s'il était bien normal qu'un ancien ministre de l'intérieur puisse détenir, et utiliser de cette manière, ses « archives privées » : « Qu'y a-t-il encore dans la manche du général Kiszczak et des autres policiers et politiciens de la Pologne populaire ? », écrit le quotidien Rzeczpospolita.

Jan Krauze

DANS LA PRESSE

FRANCE-INTER

Dominique Bromberger

■ Dans quelques heures, Bill Clinton sera acquitté par le Sénat. A la Chambre haute du Congrès, les adversaires du président des Etats-Unis n'obtiendront pas la majorité des deux tiers qui eût permis sa destitution. Les derniers sondages d'opinion indiquent pourtant qu'une majorité d'Américains est aujourd'hui persuadée qu'il a bien commis les crimes dont il est accusé, parjure et obstruction de la justice. Mais une majorité encore plus grande affirme qu'il doit rester au pouvoir. Ce qui veut dire que bon nombre de ses concitoyens veulent que

William Jefferson Clinton reste président des Etats-Unis alors même qu'il est coupable d'actes qui entraîneraient pour un simple citoyen une peine d'emprisonnement et d'amende. Tout cela montre qu'il n'existe rien de tel que la justice politique. Un homme politique n'est pas jugé selon les mêmes critères qu'un autre citoyen. On tient compte de ce qu'il a fait pour le pays, indépendamment des fautes qui lui sont reprochées.

FINANCIAL TIMES

■ Le procès, cette semaine à Paris, de l'ancien premier ministre français Laurent Fabius et de deux de ses ministres soulève une question importante pour les dé-

mocraties. Ils sont accusés d'avoir retardé la mise en service des tests de détection du virus du sida dans le sang utilisé pour les transfusions et d'avoir causé ainsi des morts inutiles. Si des hommes politiques commettent des délits, leur fonction ne doit évidemment pas les protéger. Mais cette affaire illustre la difficulté à évaluer la faute, en particulier en ce qui concerne les nouvelles techniques médicales. Des stocks contaminés ont été utilisés dans de nombreux pays autres que la France jusqu'à la fin de l'été 1985. La Grande-Bretagne a également retardé l'introduction du test américain de façon à donner à sa propre industrie le temps de suivre le mouvement. Les tests sur le VIH

n'étaient pas d'autre part complètement fiables à l'époque et il y avait également des inquiétudes au début sur la possibilité qu'ils ne dissuadent des donneurs de sang potentiels. Il serait certainement mal de mettre une foule d'hommes politiques derrière les barreaux pour ces erreurs, quelles que soient leur gravité. Les conséquences d'erreurs commises de bonne foi par des ministres peuvent être terribles, mais elles sont le prix à payer pour l'existence d'un gouvernement de type démocratique. La ligne de séparation entre de telles erreurs et de véritables crimes est peut être mince. Il est d'autant plus important qu'elle soit soigneusement tracée.

www.amnesty.org/tunisia

Un contre-site comparatif dénonce un site trompeur sur les droits de l'homme en Tunisie

DEPUIS plusieurs mois, Amnesty International met en garde contre un site consacré à la Tunisie dont le nom, amnesty-tunisia (www.amnesty-tunisia.org), prête à confusion : « Ce site n'a rien à voir avec Amnesty International ; il a été créé par des partisans des autorités tunisiennes dans le but délibéré de tromper le public. » Amnesty-Tunisia est l'œuvre de Raghid El Chammah, un Français d'origine libanaise habitant à Paris et à Beyrouth.

Il s'agit d'un catalogue très complet, et assez complaisant, des réalisations du gouvernement tunisien en matière de renforcement de la démocratie et du pluralisme, d'extension des droits civiques, d'indépendance de la justice, de protection des détenus, de liberté d'expression, d'émancipation des femmes...

M. El Chammah, qui assure avoir créé le site de sa propre initiative, se dit stupéfait par la campagne lancée contre lui, et explique qu'il a emprunté le mot « amnesty » sans malice, pour évoquer l'idée de dé-



fense des droits de l'homme : « Je ne prétends pas que la situation en Tunisie soit idéale. Il leur reste beaucoup à faire, mais les progrès sont réels. » Or, selon Amnesty International, la réalité est tout autre : la situation des droits de l'homme en Tunisie est déplorable et la répres-

sion contre tous les opposants politiques se durcit sans cesse. Aussi a-t-elle créé un contre-site comparatif très visuel (www.amnesty.org/tunisia), « qui juxtapose la rhétorique du site amnesty-tunisia avec la réalité de la situation des droits de l'homme en Tunisie ». Les textes de

M. El Chammah, recopiés sur le serveur d'Amnesty, s'affichent dans une fenêtre à droite de l'écran, tandis que dans la marge de gauche défilent des textes et des documents réfutant point par point chacune de ses rubriques. Ainsi, on lit d'un côté que la garde à vue est « limitée » à dix jours, mais, de l'autre, on apprend que cette loi n'est pas respectée par la police dans les affaires politiques.

En face du long chapitre sur la liberté de la presse, le contre-site rappelle de nombreux cas de censure, de harcèlement de journalistes et d'interdiction de journaux étrangers. Il cite des affaires précises, en insistant sur les plus graves : détentions prolongées au secret, procès truqués, persécutions des familles des détenus et, surtout, usage fréquent de la torture, jusque dans les locaux du ministère de l'intérieur... Amnesty International a constaté récemment que son site n'était plus accessible à partir du territoire tunisien.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

COMMERCE

■ USA Network, Lycos et Ticketmaster Online-Citysearch annoncent la création de USA/Lycos Interactive Networks, destinée à devenir une des plus importantes plates-formes de commerce électronique au monde. La nouvelle entité prévoit que plus d'un million de transactions en ligne seront réalisées par trimestre, en chères en temps réel comprises.

PUBLICITÉ

■ Accusée de faire payer les éditeurs qui souhaitent obtenir de sa part de bonnes critiques pour leurs ouvrages, la librairie virtuelle Amazon.com propose de rembourser tous les livres ainsi recommandés et promet, à l'avenir, de signaler quand un éditeur la rémunère pour placer l'image d'une couverture sur la page d'accueil de son site.

FONCTIONNAIRES

■ L'intégralité du rapport Roché sur le temps de travail des fonctionnaires (Le Monde du 11 février) est disponible sur un des sites Internet du gouvernement. www.fonction-publique.gouv.fr

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à
360 F
d'économie
soit
7 semaines
de lecture
GRATUITE*

Offre valable jusqu'au 31/12/99

ABONNEZ-VOUS ET
DEVENEZ LECTEUR
PRIVILÉGIÉ DU MONDE

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 562 F 6 MOIS - 1 086 F 1 AN - 1 980 F
au lieu de 585 F* au lieu de 1 170 F* au lieu de 2 340 F*

* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement) Soit 380 F d'économie

je joins mon règlement soit : F 901 MQ 001

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N° _____

Date de validité _____ Signature : _____

M. Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Code postal : _____

	TARIFS HORS FRANCE	
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 190 F	2 960 F
3 mois	598 F	790 F

• Pour tout renseignement concernant : le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc.
Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99 F TTC/min)

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

M. Chevènement et le français

par Alain Rollat

DONT acte. Jean-Pierre Chevènement a raison : toute expression de xénophobie outrage les valeurs fondatrices de la République française et les citoyens qui s'y rattachent désespérément au risque de sentir le mois. Le citoyen Jean-Pierre Chevènement, dont la sincérité républicaine est au-dessus de tout soupçon, ne saurait donc être qualifié de « xénophobe », même si le ministre Jean-Pierre Chevènement, sur ce terrain comme sur d'autres, donne parfois le bâton pour se faire battre par certains de ses propos à l'emperte-pièce. Si le qualificatif était de trop, dans notre chronique du 9 février, nous le retirons volontiers. Le fond est plus important que la forme et rien de tel, pour mieux se comprendre, que de s'en expliquer en français, cette langue qui, en effet, « devrait nous demeurer commune », comme le ministre de l'intérieur l'écrivait, hier, dans nos

colonnes. Il se trouve, justement, que ce post-scriptum renvoie au sort des étrangers sans papiers tel qu'il était évoqué, en termes éloquents, jeudi, dans un excellent numéro de « L'autre journal » de Canal Plus, par deux citoyens ordinaires.

Le premier, un jeune patron de nationalité française, plaide la cause de l'un de ses collaborateurs obligé de s'exiler pour continuer un métier que l'administration ne lui reconnaît plus le droit d'exercer en France. Il parlait d'un citoyen malgache qui avait obtenu en France un diplôme d'ingénieur informaticien et travaillé en France jusqu'au jour où il avait voulu régulariser sa situation familiale. Ce jeune chef d'entreprise n'en parlait pas en militant. Il mettait en avant ses intérêts de patron désespéré de voir fuir au Canada un employé performant doublé d'« un gars bien ». Cette histoire était courtelinesque.

Le second, un comédien de nationalité algérienne, en quête d'asile politique, ne comprenait pas pourquoi, ses deux frères ayant été assassinés, l'administration française lui demande de fournir « des preuves matérielles » des menaces qui le visent à son tour. « Croyez-vous, demandait-il, que les islamistes vous écrivent pour vous dire qu'ils viendront vous assassiner tel jour à telle heure ? » Il pleurait en français kafkaïen.

Ces deux témoignages avaient en commun d'illustrer jusqu'à la caricature l'absurdité d'une situation qui voit la France rejeter vers l'étranger les rejets de sa culture alors que, partout, la francophonie devient peau de chagrin. Chez Jean-Pierre Chevènement, le ministre honorerait donc le citoyen encore davantage si, grâce à lui, au-delà des mots, dans les faits, nous pouvions écrire un jour : xénophobe n'est plus français.

VENDREDI 12 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.25 Carnaval, le monde à l'envers. Invités : Yvonne de Siké ; Marie-Claude Grosheins ; Annie Sidro ; Pierre Povigna ; Guillaume d'Andlau. **Forum Planète**
- 23.20 Possession, à chacun ses esprits. Invités : Père Maurice Bellot ; Tobie Nathan ; Jacques Postel ; Andras Zempleni. **Forum Planète**

MAGAZINES

- 18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Fabienne Egal, Evelyne Leclerc, Rae et Christian ; Jean-Paul Gaultier ; Shere Hite. **Canal +**
- 19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. **LCI**
- 20.55 Thalassa. La Porte de l'Irak. **France 3**
- 22.00 Faut pas rêver. Invité : Alexis Gruss. **France 3**
- 23.10 Sans aucun doute. Spécial sécurité : police et gendarmerie. **TF 1**
- 23.10 Bouillon de culture. Des femmes d'aujourd'hui. **France 2**
- 0.20 Le Live du vendredi. Robbie Williams. **M 6**
- 0.40 La Nuit des «Aléas». **France 3**

DOCUMENTAIRES

- 20.15 Palettes. Jean-Baptiste Siméon Chardin (1699-1779). La saveur de l'immobile : La Raie, 1728. **Arte**
- 20.20 Ojtkoto. **Odyssee**
- 20.30 Venise. **Forum Planète**

Le Monde TELEVISION

FRANCE 3

23.30 La Diaspora irlandaise
Pour lancer un ambitieux projet de série documentaire sur le thème « Les diasporas mènent le monde », suggéré par Jean-François Deniau, « Les Dossiers de l'Histoire » ne pouvaient mieux choisir que ce reportage-enquête, inédit et français, sur l'émigration irlandaise vers l'Amérique. Le travail d'Eric Sarner et Pierre Joannon est d'ordre historique, tout en étant lié à une forte actualité.

- 20.35 La Guerre du Vietnam. [2/3]. Le secret des armes. **Planète**
- 20.45 L'Égypte. [5/5]. **Histoire**
- 20.45 La Chine, dragon millénaire. La patrie de Confucius. **Odyssee**
- 21.15 Quand les animaux pensent. **Odyssee**
- 21.30 Le Théorème de Fermat. **Planète**
- 22.20 Portraits de gangsters. [2/10]. Charles Lucky Luciano. **Planète**
- 22.25 Grand format. Les Passe-frontières. **Arte**
- 22.40 La Danse des baleines à bosses. **Odyssee**
- 23.10 Les Grandes Expositions. Chagall. **Planète**
- 23.30 Les Dossiers de l'Histoire. La Revanche des exilés. La diaspora irlandaise aux Etats-Unis. **France 3**
- 23.35 Le Musée d'Orsay. Après l'impressionnisme. **Odyssee**
- 0.30 Cinq colonnes à la une. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

- 19.30 Football. Championnat de D 2. Wasquehal - Saint-Etienne. **Eurosport**

MUSIQUE

- 20.59 Soirée Joshua Redman. The Joshua Redman Quartet. Montréal, 1995. **Muzzik**
- 22.05 Macbeth. Opéra de Verdi. Par l'Orchestre de la Scala de Milan, dir. Riccardo Muti. **Paris Première**

FRANCE 3

0.40 La Nuit des «Aléas»
Contrairement à d'autres magazines de l'exhibition de soi, ce corpus non hiérarchisé de grandes et petites aventures humaines ne verse jamais dans le moralisme ni le voyeurisme, mais donne souvent matière à méditation sans avoir l'air d'y toucher. Le 301^e sujet est l'occasion d'un regard vers le rétroviseur pour une *Nuit des Aléas* mêlant jubilation et gravité, colères et sourires.

- 22.10 Fedossejev dirige... *Roméo et Juliette*, de Tchaïkovski. Francfort, 1992. Par l'Orchestre symphonique de la Radio de Moscou, dir. Vladimir Fedossejev. **Mezzo**
- 22.45 La Folle Journée de Nantes. Cité des congrès, 1999. **Mezzo**
- 23.45 Richard Strauss. *Une vie de héros*. Par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. Michael Tilson Thomas. **Muzzik**

VARIÉTÉS

- 20.50 La Fureur. Spéciale Saint-Valentin. **TF 1**

TÉLÉFILMS

- 20.30 Les Jours heureux. Luc Béraud. **Festival**
- 20.50 La Vérité à tout prix. John Cosgrove. **M 6**
- 20.55 Ma petite Mimi. Roger Kahane. **TMC**

SÉRIES

- 20.55 Soirée Sitcom. **Téva**
- 22.30 X-Files, l'intégrale. L'incendiaire. Ève. **M 6**
- 0.15 Friends. The One with the Kips (v.o.). **Canal Jimmy**
- 0.35 Star Trek, Deep Space Nine. Abandon (v.o.). **Canal Jimmy**
- 1.25 Star Trek, la nouvelle génération. Soupçons (v.o.). **Canal Jimmy**
- 2.40 New York Police Blues. Andy passe sur le billard (v.o.). **Canal Jimmy**

FRANCE 2

0.45 La Chair de l'orchidée
Une héritière à l'hérédité chargée est déclarée folle et séquestrée, puis traquée par sa tante qui veut s'emparer de sa fortune. Coup d'éclat de Patrice Chéreau pour ses débuts de metteur en scène de cinéma : un film très noir, à la mesure de ses conceptions du spectacle, d'après un roman de James H. Chase. Simone Signoret apparaît en ancienne gloire du cirque tapie dans un cinéma désaffecté.

FILMS

- 15.50 Jardins de pierre. Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1987, 110 min) **Cinestar 1**
- 17.35 Leçon de chimie à neuf heures. Mario Mattoli (Italie, 1941, N., v.o., 85 min) **Ciné Classics**



- 17.35 L'homme qui tua Liberty Valance. John Ford. Avec John Wayne, James Stewart (Etats-Unis, 1962, N., v.o., 115 min) **Cinéoïtle**
- 20.30 Le Beau Serge. Claude Chabrol (France, 1958, N., 100 min) **Ciné Classics**
- 21.00 Le Temps de l'innocence. Martin Scorsese (Etats-Unis, 1993, 135 min) **Cinestar 2**
- 21.00 Ludwig ou le crépuscule des dieux. Luchino Visconti [1/2] (Fr. - It. - All., 1972, 110 min) **Ciné Cinéma 2**
- 21.10 Domicile conjugal. François Truffaut (France, 1970, 105 min) **Cinéoïtle**
- 22.25 La Reine des bandits. Shekhar Kapur (Grande-Bretagne, 1994, v.o., 120 min) **Ciné Cinéma 3**
- 22.50 Je vous aime. Claude Berri (France, 1980, 105 min) **Ciné Cinéma 2**
- 0.05 Le Chêne. Lucian Pintilie (Roumanie, 1991, v.o., 105 min) **Arte**
- 0.25 Ceux de Cordura. Robert Rossen (Etats-Unis, 1959, v.o., 125 min) **Cinéoïtle**
- 0.45 La Chair de l'orchidée. Patrice Chéreau (Fr. - All. - It., 1974, 115 min) **France 2**
- 1.10 Cocoon. Ron Howard (Etats-Unis, 1985, 115 min) **Ciné Cinéma 1**
- 2.30 Histoires extraordinaires. Roger Vadim, Louis Malle et Federico Fellini (France, 1967, 115 min) **Cinéoïtle**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1**
- 18.30 Exclusif.
- 19.05 Le Bigdil.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.50 La Fureur. Spéciale Saint-Valentin.
- 23.10 Sans aucun doute. Spécial sécurité : police et gendarmerie.
- 1.00 TF 1 nuit, Météo.
- 1.15 Très pêche. La pêche à la mouche.

FRANCE 2

- 18.45 Et un, et deux, et trois.
- 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
- 19.20 Qui est qui ?
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.55 Spéciale Les Z'amours. Des femmes d'aujourd'hui.
- 0.20 Journal, Météo.
- 0.40 Ciné-club. Cycle Edwige Feuillère.
- 0.45 La Chair de l'orchidée. Film. Patrice Chéreau.

FRANCE 3

- 18.55 19-20 de l'information, Météo.
- 20.05 Cosby.
- 20.35 Tout le sport.
- 20.55 Thalassa. La Porte de l'Irak.
- 22.00 Faut pas rêver.
- 23.00 Météo, Soir 3.
- 23.20 Le Journal de Vail.
- 23.30 Les Dossiers de l'Histoire. La Revanche des exilés. La diaspora irlandaise aux Etats-Unis.
- 0.20 Libre Court. Substitution. Hopi Lebel.
- 0.40 La Nuit des «Aléas».

CANAL +

- En clair jusqu'à 21.00
- 18.30 Nulle part ailleurs.
- 20.30 Allons au cinéma ce week-end.
- 21.00 Mad Dogs. Film. Larry Bishop.
- 22.25 Bean. Film. Mel Smith.
- 23.55 Le Temps d'aimer. Film. Richard Attenborough (v.o.)
- 1.45 Henry, Portrait of a Serial Killer. Film. John McNaughton (v.o.)

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 12.10 et 17.10 Le Monde des idées. Thème : Une France moisie ? Invités : Philippe Sollers, Sami Naïr. **LCI**
- 21.30 Bacon, un monstre de peinture. Invités : Michel Archimbaud, Philippe Dagen, Charles Matton, Jean-François Maurige, Michaël Peippiat. **Forum Planète**
- 23.30 La Guerre d'Espagne. Invités : Andrée Bachoud, Michel Catala, Josephina Cuesta, Geneviève Dreyfus, Rémi Skoutelsky. **Forum Planète**

MAGAZINES

- 13.45 Savoir plus santé. Alzheimer : Quoi de neuf ? **France 2**
- 17.30 Envoyé spécial, les années 90. Les derniers séduisants. Invité : Denis Woronoff, Gérard Sautré. **Histoire**
- 18.15 France Europe Express. La parité hommes - femmes. La privatisation du service public. La revue de presse d'Alex Taylor. Invités : Nicole Notat, Heidi Hautala, Jacqueline Laufer, Karel Van Miert, Madeleine Stefani, Pierre Blayau, Chantal Brunel. **TV 5**
- 19.00 T.V. +. **Canal +**
- 19.00 Histoire parallèle. Semaine du 13 février 1949. Eglise et communisme à l'Est en 1949. Invité : Pierre Kende. **Arte**
- 21.05 Thalassa. Les Maudits du Cap-Vert. **TV 5**
- 21.35 Metropolis. Stéphane Braunschweig. Copi. A vos musées ! Le Centre historique minier de Lewarde, dans le Nord. **Arte**
- 22.15 Envoyé spécial. Nâtré à tout prix. Le voyage de Nina. L'œil de glace. **TV 5**
- 22.50 T'as pas une idée ? Huguette Bouchardeau. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

- 18.40 Envoyé spécial au paradis. [5/6]. Mission au Kenya. **Planète**
- 19.00 Bonaparte. **Odyssee**
- 19.40 Les Grandes Batailles du passé. [15/28]. Poltava 1709. **Planète**
- 19.50 Big Ben. Ben Webster en Europe. **Muzzik**
- 19.55 Andrew Carnegie. **Odyssee**
- 20.30 Francis Bacon. Au-delà du réel : la vérité. **Forum Planète**
- 20.35 Planète animal. L'arche, 2000 ans après [5/16] : les singes. **TMC**
- 20.35 Vie et amours d'Oscar Wilde. **Planète**
- 20.40 L'Aventure humaine. La Montagne secrète de Bouddha. **Arte**

Le Monde TELEVISION

ARTE

22.35 Spectromania
Session de rattrapage pour les distraits qui auraient manqué cette excellente série de six téléfilms de BBC1 déjà programmée il y a un an sur cette chaîne. Ces scénarios qui se lovent dans les profondeurs obscures et torturées de l'esprit humain ont, contre toute attente, recueilli une des meilleures audiences d'Arte, par tradition plus favorable aux intrigues réalistes et sociales.

FRANCE 3

22.55 Peau blanche en Australie
De 1910 à la fin des années 60, entre 40 000 et 100 000 enfants aborigènes furent arrachés à leurs parents pour être placés dans des institutions tenues par des missionnaires, puis dans des familles blanches. Officiellement pour les sauver « de leurs conditions de vie abominables et terriblement primitives », cette politique d'assimilation forcée fut accomplie avec le soutien actif des Eglises.

CINÉ CLASSICS

0.30 Leçon de chimie à neuf heures
Les élèves d'un collège sont amoureuses du séduisant professeur de chimie. Jalouse de Maria, une condisciple qui cache un secret, Anna (Alida Valli) provoque une embrouille qui manque de tourner au tragique. Un hymne à la jeunesse et aux émois d'adolescentes signé du bon faiseur Mario Mattoli qui fit d'Alida son actrice favorite dans le registre dramatique.

SAMEDI 13 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 22.00 Grecs, Byzantins, Ottomans, enfants de la Macédoine. **Odyssee**
- 21.00 Charlie Parker «The Bird». **Muzzik**
- 21.35 Promenades sous-marines. Plongée en mer Rouge. **Planète**
- 21.40 Planète Terre. Les voyages d'Alexandre le Grand [4/4] : jusqu'au bout du monde. **TMC**
- 21.50 Les Déserts australiens. **Odyssee**
- 22.00 Les Meilleurs Moments des JO. [7/10]. Rivalité sportive. **Histoire**
- 22.00 D.J., la voix du rock'n'roll. [1/2]. **Canal Jimmy**
- 22.05 Jazz Collection. [11/12]. Gil Evans. **Planète**
- 22.20 Futur Fantastique. Le mystère des extraterrestres. **13^{ème} Rue**
- 22.30 Les Grands Jours du siècle. [4/14]. La guerre d'Espagne, prélude à la tragédie. **Forum Planète**
- 22.35 Le Vieux Pêcheur et la Mer. **Odyssee**
- 22.55 Bébé volés. **France 3**
- 23.00 Images inconnues : La Guerre du Vietnam. [2/3]. Le secret des armes. **Planète**
- 23.00 Les Descendants. [1/13]. Les Bonaparte. **Histoire**
- 23.05 Les Derniers Navigateurs. **Odyssee**
- 23.30 Music Planet. Beastie Boys. **Arte**
- 0.05 Claude Nougaro par-ci, par-là. **France 2**

SPORTS EN DIRECT

- 14.00 Rugby, Elite 1. Grenoble - Colomiers. **Canal +**
- 16.00 et 17.25 Judo. Tournoi international. A Coubertin. **France 2**
- 16.00 Tennis. Tournoi messieurs de Dubaï. Demi-finales. **Eurosport**
- 18.30 Ski. Championnats du monde. Slalom dames. **Eurosport**
- 20.30 Trial. Masters de Bercy. **Paris Première**
- 20.40 Basket-ball. Pro A : Le Mans - Nancy. **Eurosport**
- 22.30 Golf. PGA américaine. **AB Sport**
- 3.00 Boxe. Championnat du monde WBC. O. de la Hoya - Ike Quartey. **Canal +**

MUSIQUE

- 19.00 Jazz 625. Londres 1964. Avec Coleman Hawkins, Harry Edison, sir Charles Thompson, Jimmy Woodie, Jo Jones. **Muzzik**
- 20.25 Thelonious Monk. Oslo 66. **Muzzik**
- 20.30 Orphée aux Enfers. Opéra bouffé d'Offenbach. Par l'Orchestre et les Chœurs de la Monnaie, dir. Patrick Davin. **Mezzo**

- 22.00 Jazz 625. Avec Dizzy Gillespie, Rudy Collins, Christopher White, Kenny Barron, James Moody. **Muzzik**
- 22.45 Jazz 625. Avec Erroll Garner. **Muzzik**
- 23.25 Jazz 625. Avec Oscar Peterson, Ray Brown, Ed Thigpen. **Muzzik**
- 0.35 Frank Black et Skunk Anansie. Londres 94. **Paris Première**

VARIÉTÉS

- 20.05 Le Meilleur du meilleur des Enfoirés. **France 3**
- 20.55 Les Enfoirés, dernière édition avant l'an 2000. **France 2**

TÉLÉFILMS

- 20.25 Marie Galante. J.-P. Richard [4/4]. **Ciné Cinémas**
- 20.45 Les Visiteurs de la nuit. Jorge Montesi. **13^{ème} Rue**
- 20.55 Crédit bonheur. Luc Béraud. **France 3**
- 20.55 Séparés mais égaux. George Stevens Jr [1 et 2/2]. **Téva**

SÉRIES

- 18.20 Susan ! [1/2]. Pantalonnades. **Téva**
- 18.30 Homicide. On ne joue plus. **Série Club**
- 19.45 La Vie à cinq. Retour de flammes. **Téva**
- 20.00 3^e planète après le Soleil. [2/2]. Fun With Dick and Janet (v.o.). **Série Club**
- 20.15 John Cleese, le dernier des Sherlock Holmes (v.o.). **Arte**
- 20.15 Ellen. The House Guest. **RTL 9**
- 20.35 H. Coup de froid. **Canal +**
- 20.50 Colombo. En grandes pompes. Le Meurtre aux deux visages. **TF 1**
- 20.50 Le Caméléon. [1/2]. Patrimoine génétique. **M 6**
- 20.55 Blague à part. Cobaye. **Canal +**
- 21.00 Cop Rock. A Three Corpse Meal (v.o.). **Canal Jimmy**
- 21.20 Spin City. La chanson. **Canal +**
- 21.45 South Park. L'été, ça craint. **Canal +**
- 21.45 The Sentinel. Quand les dieux descendent sur terre. **M 6**
- 21.45 Derrick. Une affaire banale. **RTL 9**
- 22.15 Colombo. Symphonie en noir. **TSR**
- 22.20 The Practice. Dans l'arène (v.o.). Coup de poker (v.o.). **Série Club**
- 22.35 Spectromania. Mariage fantôme. **Arte**
- 22.40 Buffy contre les vampires. La boule Thesulah. **M 6**
- 1.20 Friends. Celui qui avait un cœur d'artichaut (v.o.). Celui qui se souvient (v.o.). **France 2**

FILMS

- 14.00 Le Train. John Frankenheimer (F. - EU, 1965, N., 140 min) **Cinéoïtle**
- 16.00 Key Largo. John Huston (Etats-Unis, 1948, N., 95 min) **Ciné Classics**
- 23.00 Ultime décision. Stuart Baird (Etats-Unis, 1995, 130 min) **Ciné Cinéma 2**
- 23.15 Dark Breed. Richard Pepin (Etats-Unis, 1995, 105 min) **13^{ème} Rue**
- 0.25 Sweetie. Jane Campion (Australie, 1989, v.o., 95 min) **Arte**



- 0.30 Leçon de chimie à neuf heures. Mario Mattoli. Avec Alida Valli, Andrea Cecchi (Italie, 1941, N., v.o., 85 min) **Ciné Classics**
- 0.40 Le Temps de l'innocence. Martin Scorsese. Avec Michelle Pfeiffer, Daniel Day-Lewis (EU, 1993, 135 min) **Cinestar 2**
- 1.00 La Main du diable. Maurice Tourneur (France, 1942, N., 80 min) **Cinéoïtle**
- 1.55 Le Beau Serge. Claude Chabrol (France, 1958, N., 95 min) **Ciné Classics**
- 2.15 Trainspotting. Danny Boyle (Grande-Bretagne, 1995, v.o., 95 min) **Ciné Cinéma 1**
- 2.20 La Sanction. Clint Eastwood (Etats-Unis, 1975, 130 min) **Cinéoïtle**
- 2.35 La Reine des bandits. Shekhar Kapur (Grande-Bretagne, 1994, 120 min) **Ciné Cinéma 2**
- 2.45 Johnny Belle Gueule. Walter Hill (Etats-Unis, 1989, v.o., 90 min) **Cinestar 1**
- 2.50 Je vous aime. Claude Berri (France, 1980, 100 min) **Ciné Cinéma 3**
- 2.55 The Crow. Alex Proyas (Etats-Unis, 1993, 100 min) **Cinestar 2**
- 4.30 Baisers volés. François Truffaut (France, 1968, 90 min) **Cinéoïtle**
- 4.35 Stars et truands. Barry Sonnenfeld (Etats-Unis, 1995, v.o., 100 min) **Cinestar 2**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1**
- 15.45 Flipper.
- 16.40 Dingue de toi.
- 17.10 Xéna la guerrière.
- 18.05 Sous le soleil.
- 19.05 Melrose Place.
- 19.50 Bloc modes.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.50 Colombo. En grandes pompes O. Le Meurtre aux deux visages O.
- 0.05 Formule foot.
- 0.45 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

- 15.35 Samedi sport.
- 17.48 Samedi sur canapé.
- 17.50 Friends.
- 18.49 Samedi sur canapé.
- 18.50 Sur la vie d'ma mère.
- 19.15 Samedi sur canapé.
- 19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.55 Les Enfoirés, dernière édition avant l'an 2000. Autour du voyage.
- 0.05 Claude Nougaro par-ci, par-là.
- 1.00 Journal, Météo.
- 1.20 Friends. Celui qui avait un cœur d'artichaut (v.o.) O. Celui qui se souvient (v.o.) O.

FRANCE 3

- 15.05 Destination pêche.
- 15.40 Couleur pays.
- 18.10 Expression directe.
- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.50 Un livre, un jour.
- 18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.05 Le Meilleur du meilleur des Enfoirés.
- 20.35 Tout le sport.
- 20.55 Crédit bonheur. Téléfilm. O. Luc Béraud.
- 22.55 Bébé volés.
- 23.55 Météo, Soir 3.
- 0.20 Le Journal de Vail.
- 0.30 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ? Le lauréat. L'Enfer. Orhan Pamuk.
- 1.00 et 2.10 Saturnales. Journal des spectacles.
- 1.10 Cycle danse : Humains, dites-vous.

CANAL +

- En clair jusqu'à 14.00
- 14.00 Rugby, Elite 1.
- 16.05 Basket NBA.
- 17.05 Maguinis, flic ou voyou.
- En clair jusqu'à 20.35
- 17.55 Décode pas Bunny.
- 18.30 Toonsylvania.
- 19.00 T.V. +.
- 20.03 Jean-Luc et Faipassa.
- 20.05 Les Simpson.
- 20.30 Le Journal du cinéma.
- 20.35 Samedi comédie.
- 20.36 H. Coup de froid.
- 20.55 Blague à part. Cobaye.
- 21.20 Spin City. La chanson.
- 21.45 South Park. L'été, ça craint.
- 22.10 Jour de foot.

ARTE

- 19.00 Tracks.
- 19.45 Météo, Arte info.
- 20.15 Palettes : Jean-Baptiste Siméon Chardin (1699-1779). La saveur de l'immobile : La Raie, 1728.
- 20.45 Bella Block. Série. [6/26]. Mort d'une jeune fille.
- 22.20 Contre l'oubli. André Sibomana, Rwanda.
- 22.25 Grand format. Les Passe-frontières.
- 0.05 Le Chêne. Film. Lucian Pintilie (v.o.) O.
- 1.50 Le Dessous des cartes. Chine : le grand bond dehors [2/2].

M 6

- 18.25 Lois et Clark.
- 19.20 Mariés, deux enfants.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.10 Notre belle famille.
- 20.40 Politiquement correct.
- 20.50 La Vérité à tout prix. Téléfilm. John Cosgrove.
- 22.30 X-Files, l'intégrale. Ève. O. L'incendiaire. O.
- 0.20 Le Live du vendredi.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Agora. Pierre Darmon.
- 21.00 Black And Blue. Django et l'électricité.
- 22.10 Fiction. L'adieu au siècle.
- 23.00 Nuits magnétiques.
- 0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

- 20.05 Concert franco-allemand. Par l'Orchestre du Gewandhaus de Leipzig, dir. Herbert Blomstedt : Œuvres de Bartok.
- 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Bartok, Kolb.
- 23.07 Jazz-club.

RADIO CLASSIQUE

Un amour de sparadrap

par Pierre Georges

C'ÉTAIT une grave question : pourquoi l'adhésif adhère-t-il ? On pouvait ne pas se la poser. Constaté le fait, à peu près indubitable. Répondre dans un prompt retournement de la question : cette bonne blague ! Il adhère puisqu'il est adhésif, l'adhésif ! Il colle donc il colle puisque c'est assez dans son tempérament de coller !

Erreur ! Il y avait bien un grand mystère scientifique de l'adhésion des adhésifs. Deux chercheurs français l'ont percé. Cela est expliqué en page 25. Et si l'on permet cette facilité, l'on est resté comme scotché devant tant d'ingéniosité. Ce n'est point tant l'adhésif qui fait l'adhésion, mais l'air sous l'adhésif qui provoque un effet ventouse.

Bref, comme l'on dit dans les manuels de démonstration pour électroménager, pour de plus amples explications se reporter à la notice d'utilisation, page Sciences. C'est formidable ! Pourquoi le chewing-gum colle-t-il aux doigts ? Le caramelle mou aux dents ? Le Post-It à la godasse ? Le sparadrap aux genoux écorchés ? Vous saurez tout de ces prodigieux mystères puisqu'aussi bien la bande à Géo Trouvetout du CNRS a trouvé !

Pour ce qui nous concerne ici, - au-delà du sarcasme facile sur l'impropriété langagière qui consiste désormais à considérer que les fâcheux nous pompent l'air, alors que scientifiquement ils nous le ventousent ! -, ce sont plutôt les applications directes et industrielles de cette avancée majeure du savoir qui enchantent.

Ludwick Leibler et Guillaume de Crevoisier, les deux chercheurs, ont inventé l'adhésif intermittent, l'adhésif qui n'adhère

qu'à bonne et humaine température. A froid, il ne colle pas. A 37 degrés centigrades, il passe à l'acte, il devient comme qui dirait humain. Autrement dit, la température d'adhésion a été indexée sur notre bonne vieille température de croisière. 37°, voire 37° 2, le matin comme le soir. L'adhésif se servira désormais chambré.

D'où les pistes multiples qui s'ouvrent. Par exemple, la raquette de tennis et son « grip », sa poignée antidérapante, qui ne montera en température, comme moteur de formule 1, que dans la main du joueur. Par exemple, le marteau comme la faucille qui adhéreront ainsi au parti de leur maître. Par exemple, la binette *al forno*. Par exemple, enfin, les bas autocollants, merveille d'ingéniosité. A froid, ils déclareront sécession comme chaussettes tire-bouchonnées. A chaud, ils se solidariseront à la gambette sans qu'il soit nécessaire d'assurer leur pleine et entière adhésion par quelque appareillage supplémentaire, sinon superflu.

Reste à savoir ce qu'ils feraient, tous, en cas de forte fièvre. Adhérerait-ils à ne plus vouloir quitter leur maître, maîtresse, en cette épreuve ? Ce serait tragique, comme un retour au point de départ. Adieu marteau, bas, faucille, binette, Perrette se retrouverait scotchée jusqu'à plus ample guérison.

Pourquoi les adhésifs adhèrent-ils ? On le sait désormais et cela tombe bien. Juste la veille de la Saint-Valentin, grande fête à adhérents multiples dont le mystère scientifique reste entier et ne saurait, selon l'état de nos recherches, se limiter à un effet-ventouse. Ou à un rite Seccotine. Les amoureux s'aiment, puisqu'ils s'aiment les amoureux ! CQFD.

Le Sénat américain s'apprête à refuser la destitution de Bill Clinton

Le président pourrait même échapper à une « réprimande » pour « entrave à la justice »

BILL CLINTON aura le triomphe « modeste » à l'annonce du verdict, a assuré un porte-parole de la Maison Blanche. N'empêche qu'il savourera sa victoire après le rejet attendu, vendredi 12 février à Washington, par le Sénat de la destitution du président, qui restera donc au pouvoir encore deux ans, au grand regret de certains élus républicains. L'issue du vote ne faisait en effet aucun doute en l'absence d'une majorité de 67 voix (deux tiers du Sénat) pour le condamner. Jeudi après-midi, une vingtaine de sénateurs, dont 4 républicains, avaient publiquement annoncé qu'ils voteraient contre la destitution.

Parmi les 45 sénateurs démocrates, Russell Feingold, un des rares dont le soutien au président demeurerait sujet à caution, s'est rallié à son camp, a indiqué un collègue, le démocrate Herb Kohl. Certes, les sénateurs n'ont en principe pas le droit d'indiquer comment leurs pairs entendent voter, mais M. Kohl a affirmé que M. Feingold s'était exprimé, jeudi matin, lors des délibérations à huis clos et qu'aucun démocrate ne s'était encore prononcé pour la destitution.

LA CRAINTE D'UNE « VENDETTA »

Selon M. Kohl, M. Clinton échappera sans doute aussi à une « réprimande » en l'absence de la majorité nécessaire pour surmonter les procédures parlementaires qui donnent la part belle aux manœuvres de blocage au Sénat. L'accusation conservait seulement l'espoir d'une simple majorité pour au moins un des deux « articles de destitution » retenus par la Chambre des représentants contre le pré-

sident dans le cadre de l'affaire Lewinsky.

A quelques heures du vote, il était quasiment acquis que le premier article, qui accuse le président de « parjure » pour avoir menti à la justice sur sa liaison avec Monica Lewinsky, l'ex-stagiaire de la Maison Blanche, n'obtiendrait pas la majorité. Pour le second article, qui accuse Bill Clinton d'« entrave à la justice » pour tenter d'étouffer l'affaire, la majorité pourrait se jouer à une voix près. Cette majorité, sans importance au niveau constitutionnel, pourrait être politiquement importante, car elle donnerait des

arguments soit aux républicains pour justifier le procès, soit à la Maison Blanche pour le dénoncer.

Les sénateurs sont inquiets à l'idée que Bill Clinton puisse crier victoire au sortir du procès. Une polémique a éclaté, jeudi, à la suite de la publication d'un article du *New York Times*, citant des proches du président selon lesquelles ce dernier se serait promis de venger l'ignominie de la procédure de destitution en poussant de tout son poids pour renverser la majorité républicaine à la Chambre et punir les « procureurs » qui ont fait campagne contre lui.

« Il veut entrer dans l'Histoire comme l'homme qui dément toutes les prédictions, qui s'en sort indemne. Mais plus encore, il souhaite se venger de ceux qui ont osé dire la vérité », a affirmé le président du Comité national républicain, Jim Nicholson. Bill Clinton « a déclaré une vendetta personnelle contre les procureurs », selon l'un de ses collègues, Chris Cannon. « Voilà bien le comble de l'arrogance », a-t-il ajouté lors d'une conférence de presse.

Soucieux de ne pas se faire taxer d'indulgence excessive pour avoir voté l'acquiescement, certains démocrates ont néanmoins indiqué qu'en cas d'échec de la motion de censure ils demanderaient aux sénateurs de signer une « déclaration » condamnant l'attitude de Clinton et qu'ils la verseraient aux archives du Congrès. « Clinton devrait reconnaître sa mauvaise conduite et donner sa parole qu'il ne recommencera pas », estime par exemple le sénateur démocrate du Michigan, Carl Levin.

La Maison blanche étudie de son côté diverses alternatives allant de la simple déclaration écrite à des excuses publiques. Et c'est ainsi que devait s'achever le second procès en destitution de l'histoire des Etats-Unis. - (AFP, Reuters.)

M^{lle} Lewinsky, « malmenée, utilisée, abandonnée »

Linda Tripp, la femme qui a contribué au déclenchement de l'affaire, défend bec et ongles sa décision d'enregistrer en secret ses conversations téléphoniques avec Monica Lewinsky, qui lui relatait ses relations intimes avec Bill Clinton. Dans une interview diffusée, vendredi 12 février, par la chaîne NBC, elle estime avoir fait tout cela pour défendre en réalité M^{lle} Lewinsky, alors stagiaire à la Maison Blanche, et qui a été, à ses yeux, « malmenée, utilisée et ensuite abandonnée » par le président des Etats-Unis. Le 12 janvier 1998, Linda Tripp avait remis au procureur « indépendant », Kenneth Starr, l'enregistrement de ses 20 heures de conversations, avec Monica Lewinsky. « L'opinion publique américaine n'a aucune idée, a-t-elle déclaré à NBC, de ce que Monica a dû endurer. Les simagrées, l'hystérie (...), les dommages qu'elle a subis (...) Comme mère, et particulièrement avec une fille d'un âge proche de celui de Monica, j'espère que d'autres mères feraient pour ma fille ce que j'ai fait pour Monica même si cela à l'air horrible, si cela à l'air d'une trahison ». - (Reuters.)

Tables rondes sur les 35 heures à la RATP et à la SNCF

LES TABLES RONDES sur les 35 heures dans les transports se suivent mais ne se ressemblent pas forcément. Après la SNCF jeudi, la direction de la RATP rencontrait à son tour vendredi 12 février les organisations syndicales sur ce sujet. La direction a établi un projet sur la réduction du temps de travail mais les organisations syndicales, unies, devaient présenter un contre-projet commun.

Le projet de la direction prévoit que les salariés qui sont à plus de 35 heures passeront à 35 heures et la situation des salariés qui sont déjà à 35 heures, voire moins, est à négocier. En outre, la négociation prévoit également une modulation salariale. Mais les 10 000 machinistes (conducteurs d'autobus) effectuent d'ores et déjà une moyenne hebdomadaire de 33,45 heures et les 3 500 conducteurs de métro travaillent 31 heures par semaine. Les deux métiers réunis représentent un tiers des effectifs totaux de la RATP (38 500 personnes) et vont peser lourd dans la négociation.

En outre, les syndicats gardent en mémoire le précédent de 1982, lorsque les salariés sont passés de 40 à 38 heures, tout le monde a bénéficié de cette réduction du temps de travail (2/40^{es}, soit 5 %). Les syndicats de la RATP souhaiteraient donc que tous les agents bénéficient de la réduction du temps de travail. De plus, ils demandent, comme à EDF-GDF, une aide de l'Etat bien que l'entreprise ne rentre pas dans le cadre de ces aides. Mais la direction se refuse à demander l'aide du gouvernement.

Selon le contre-projet des syndicats, la réduction du temps de travail devrait se traduire « par de véritables créations d'emplois statutaires supplémentaires correspondant en volume à celles définies dans la loi Aubry ». Pour eux, ce sont donc plus de 2 000 postes d'agents supplémentaires qui devraient être créés, puisque la loi Aubry prévoit une hausse des effectifs de 6 % alors que la di-

rection prévoit 500 créations d'emplois liées aux 35 heures.

A la SNCF, syndicats et direction sont parvenus jeudi, au cours de leur table ronde, à amender dans un sens « jugé positif » par les syndicats le projet de la direction sur le passage aux 35 heures, qui devrait se traduire par environ 2 000 agents sous statut en plus. Si des points de désaccords persistent, les partenaires sociaux ont le sentiment d'avoir entamé « un vrai travail de négociation ». La direction a qualifié de « studieuse » la séance de jeudi.

Le directeur des ressources humaines de la SNCF, Pierre Vieu, a indiqué que de « nouveaux contacts » sur les 35 heures avec les syndicats auraient lieu « dès la semaine prochaine ». « Nous allons travailler à l'élaboration d'un nouveau texte sur la base des propositions déjà actées et de la réunion de négociations » de jeudi, a ajouté M. Vieu. « Il est toutefois trop tôt pour dire si ce nouveau texte pourra être présenté la semaine prochaine. »

« SOLDE NET » DE 2 000 EMPLOIS

« Nous aurons un solde net d'environ 2 000 recrutements d'agents sous statut » en trois ans, a confirmé M. Vieu. Ce solde positif correspond à la différence entre les 21 000 à 22 000 recrutements (dont 6 000 à 7 000 dans le cadre des 35 heures) et les 19 500 départs naturels. Mais, en prenant en compte la titularisation d'un certain nombre d'agents contractuels, on arrive à « une quasi-stabilité » des effectifs globaux, a ajouté M. Vieu. Ce dernier a rappelé que la direction raisonnait actuellement « en ne sachant pas si la SNCF bénéficiera d'une aide de l'Etat », M. Vieu a précisé que les propositions de la SNCF sur les 35 heures constituaient « un ensemble cohérent permettant à l'entreprise d'être gérée à l'équilibre dans les années qui viennent et ce sera d'autant plus facile à réaliser s'il y a une aide de l'Etat », a-t-il ajouté.

François Bostnavaron et Frédéric Lemaître

Plus de 2 000 accords Aubry signés

Le ministère de l'emploi et de la solidarité a publié vendredi 12 février un bilan des accords sur la réduction du temps de travail. Au 3 février, le nombre d'accords signés atteint 2 019 depuis la promulgation de la loi Aubry du 13 juin 1998. Ces accords, dont 90 % sont offensifs, concernent 385 768 salariés et ont généré 24 155 emplois. Les accords aidés ont un effet sur l'emploi de 17 507, soit 8 % des effectifs. Les accords non aidés dans des entreprises qui avaient pourtant droit à l'aide ont généré 1 398 emplois et les accords d'entreprises non éligibles à l'aide (EDF-GDF et Télédiffusion de France) ont un effet évalué à 5 250 emplois. Le ministère recense par ailleurs 38 accords de branches.

M. Crozumarie aurait tenté de se suicider

JACQUES CROZUMARIE, fondateur et ancien président de l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC), aurait tenté de mettre fin à ses jours dans sa maison de Bandol (Var) en s'ouvrant les veines, dans la nuit du jeudi 11 au vendredi 12 février. Selon son avocat M^e Jean-Marc Varaut, Jacques Crozumarie « a été sauvé in extremis. Ce geste désespéré semble être la suite de la saisie pratiquée par le Trésor public sur tous ses avoirs, et notamment la saisie attribution de son compte chèque postal ». Agé de soixante-treize ans, M. Crozumarie a été renvoyé le 5 février devant le tribunal correctionnel de Paris pour « abus de confiance et recel d'abus de biens sociaux ». Au bout de trois ans d'investigations conduites par le juge d'instruction Jean-Pierre Zanotto, il lui est reproché d'avoir indûment bénéficié d'environ 20 millions de francs (Le Monde du 9 février).

LES TRAVERSÉES

GALAIS/DOUVRES



Renforcez vos 5 Moteurs de Succès :

Confiance
Qualités Relationnelles
Expression Efficace
Capacité à motiver
Maîtrise du Stress



DALE CARNEGIE® TRAINING

Leader mondial de la formation

Conférences :

Communication & Leadership

• 90 Champs Elysées, Paris 8^e
12, 16, 17, 18 Fév à 19h (fin 20h45)
• Le Chesnay, Parly 2 Bureaux
2 r. de Marly, Imm Hôtel Mercure
Mar 16 Fév à 19h (fin 20h45)
Vente & Négociation
• 90 Champs Elysées, Paris 8^e
Lun 22 Fév à 19h (fin 20h45)

Tél 01 39 54 61 06 Fax 01 39 54 81 25